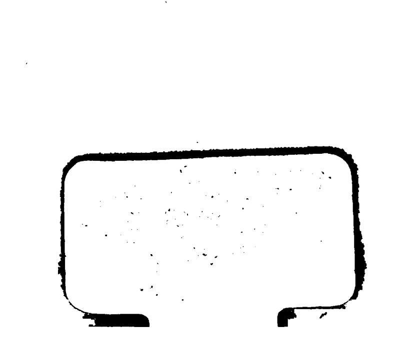
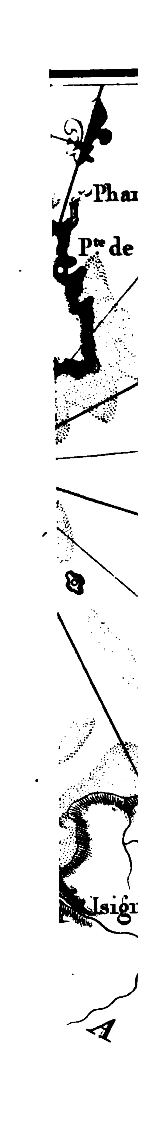


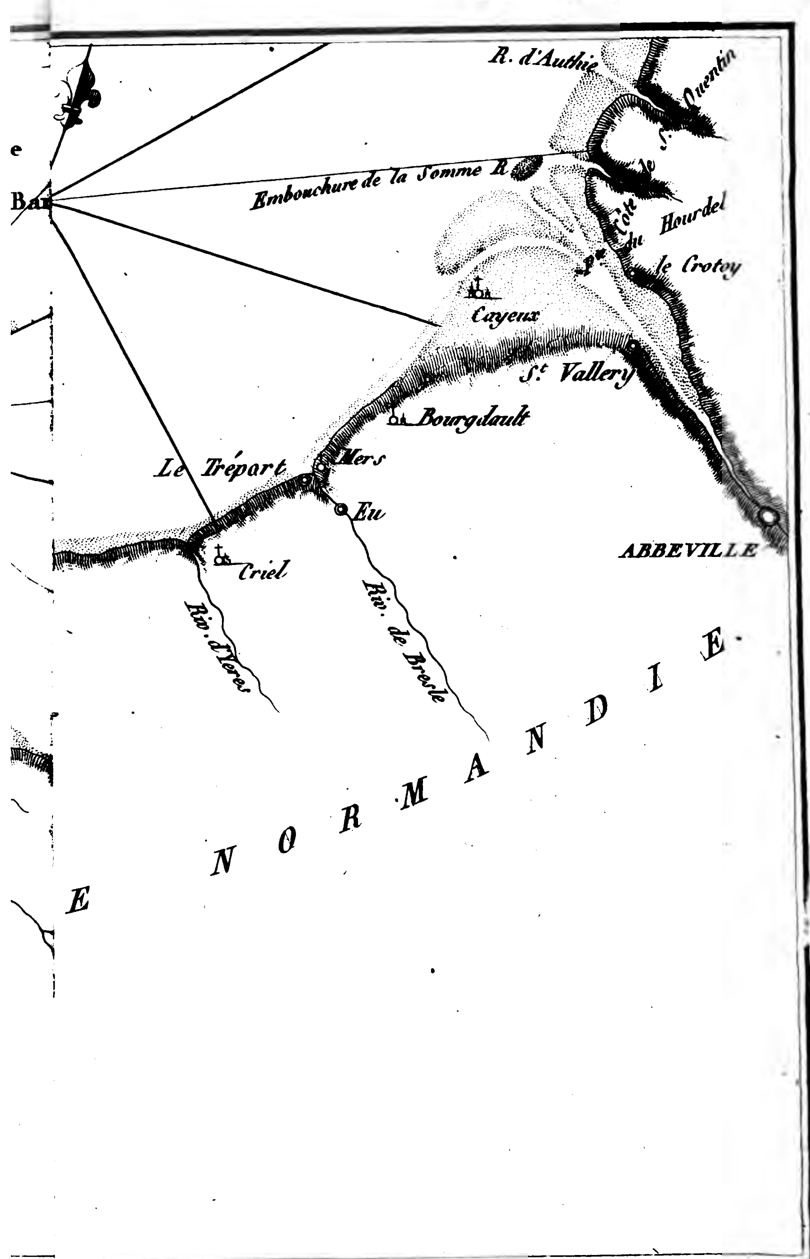
Phar

Pte de

Isign

A




R. d'Authie
St. Quentin
Côte de
Embouchure de la Somme R.
Bar
Pte du Hourdel
le Crotoy
Cayeux
St. Vallery
Bourgdault
Le Trépart
Mers
Eu
Criel
ABBEVILLE
Riv. d'Eres
Riv. de Bresle
NORMANDIE.

# HISTOIRE
## DU DUCHÉ
# DE NORMANDIE,

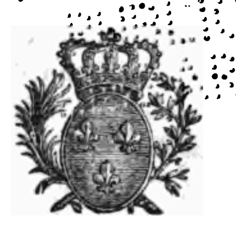
PAR J.-J.-C. GOUBE,

ANCIEN AVOCAT EN PARLEMENT, ANCIEN CONSEILLER DU ROI, SON RECEVEUR-GÉNÉRAL A ROUEN, ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE PARIS;

AVEC CARTES ET GRAVURES.

Citer de grands exploits, c'est assez les orner.
P. CORNEILLE.

TOME TROISIÈME.



ROUEN,
Chez MÉGARD, Libraire, rue Martainville, No. 128;
ET A PARIS,
Chez THOMINE, Libraire, Quai des Augustins, No. 39.

1815.

# RECHERCHES

## HISTORIQUES,

### POLITIQUES, TOPOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES,

## SUR LA NORMANDIE.

### DES CÔTES DE LA NORMANDIE.

Depuis l'embouchure de la Somme jusqu'à la pointe de Barfleur, qui l'une et l'autre sont à la même hauteur, la mer forme une baie dans laquelle se déversent les eaux de la Bresle au Tréport, de l'Arque à Dieppe, de la Scye au levant du cap d'Ailly, de la Saane au couchant de ce cap, de la Dourdan au-dessous de Paluel, de Ganseville à Fécamp, de la Seine entre le Havre-de-Grace et Honfleur, de la Touque au-dessous du bourg de ce nom, de la Dive à Dive même, de l'Orne à trois lieues au-dessous de Caen, de la Seule entre Courseules et Grai, de la Vire dans le Vey-Saint-Clément au-dessus d'Isigny, de l'Ouve dans le grand Vey au-dessous de Carentan, du Sinope au nord-ouest de Quineville, et du Saire entre Radeauville et Réville.

En doublant la pointe de Barfleur jusqu'à la hauteur du cap de la Hague, la mer forme une anse au milieu

de laquelle se trouve placé Cherbourg, où se rendent les eaux de la petite rivière d'Ivète. Au retour du cap de la Hague, presqu'à l'ouverture du canal de la Manche, se trouve un golfe borné au nord-est par les côtes de la Basse-Normandie, et au sud-ouest, par celles de Bretagne. L'île de Guernesey est placée à l'ouverture; celle de Jersey est plus enfoncée et plus rapprochée des côtes de la Basse-Normandie. Dans le fond du golfe, avant la pointe de Granville[1], sous les îles Chaussey, le mont Saint-Michel termine, à la hauteur d'Avranches, l'anse la plus reculée.

La mer qui baigne les rivages de la Haute et de la Basse-Normandie, étant resserrée entre les côtes de l'Angleterre et celles de France, éprouve un refoulement continuel du grand Océan et des mers du Nord; elle est communément dans une grande agitation. Le fond de cette mer varie, selon son action, sur les parties marneuses, sableuses, siliceuses ou argilleuses qui l'environnent.

Toutes les falaises de la Haute-Normandie, depuis le Tréport jusqu'au cap de la Hève, sont marneuses et siliceuses; elles varient en hauteur de cent cinquante à six cents pieds du niveau de la mer. Cette chaîne de montagnes est taillée à pic sans autres interruptions que les embouchures des fleuves et quelques baies.

Les bases de ces falaises sont souvent assises sur un fond de rocher, sur des couches de grès, de granit ou de silex. Ces différentes variétés s'apperçoivent

lorsque la mer, en se retirant, laisse à découvert les parties de ces fonds qu'elle a dégradés, en rongeant continuellement et insensiblement la base de ces rochers, ce qui a occasionné et occasionne souvent des éboulemens dangereux.

Les couches horisontales de ces falaises correspondent aux couches horisontales des falaises de la Grande-Bretagne. Les angles sortans sont directement opposés aux angles rentrans des unes et des autres, ce qui a donné lieu à penser qu'un de ces grands événemens qui ont changé la surface du globe, a séparé l'Angleterre du continent. La physique dépose en faveur de cette opinion; l'Océan d'ailleurs a laissé par-tout des traces ineffaçables des barrières qu'il a renversées.

Les côtes de la Basse-Normandie sont également assises sur des fonds de granit et de grès; mais il est évident que les fonds de sable y sont beaucoup plus communs, à en juger par les dépôts immenses qui s'y trouvent amoncelés, et qui environnent presque tout le Cotantin.

On doit considérer les côtes escarpées de la Normandie sous le nom connu dans la marine *de côtes écorres*, dont les navires ne peuvent s'approcher sans danger; mais ils ont, depuis le Tréport jusqu'à l'embouchure de la Seine, quatre refuges, Dieppe, Saint-Valery, Fécamp et le Havre. Ces ports ne sont cependant que des havres de barre, où les vaisseaux ont besoin du flot et de la haute marée pour y entrer comme

pour en sortir. Cette côte a trois promontoires, connus sous les noms de cap d'Ailly, cap d'Antifer et cap de la Hève.

Celles de la baie de Caen et du Cotantin, jusqu'au cap de la Hague, ont cela d'avantageux qu'elles sont moins dangereuses pour les navigateurs, parce qu'à peu près par-tout les échouemens ne peuvent avoir lieu que sur une plage de sable. A la vérité il y a souvent des roches en pointe de diamant, qui excèdent la superficie sablée, et qui sont inapperçues lorsque la mer est pleine. Cette étendue de sable est telle, qu'on peut voyager entre la mer et les falaises, à marée basse, dans toute la baie de Caen et sur les rives du Cotantin.

Honfleur, Touques, Isigny, la Hougue, Barfleur, Cherbourg et Granville, sont des ports qui offrent des abris aux vaisseaux dans la Basse-Normandie.

Cette vaste province, située entre le quarante-huitième dégré vingt-cinq minutes de latitude septentrionale, et le cinquantième cinq minutes, se trouve entre le seizième et le dix-neuvième de longitude, dans un circuit de deux cent quarante lieues sur soixante du levant au couchant, et sur trente-deux du midi au septentrion.

Tous les bassins de la Haute-Normandie ont leur pente ou vers la Seine qui la traverse entièrement du sud sud-est à l'ouest nord-ouest, ou vers la mer; ceux de la Basse-Normandie ont leur pente vers la baie de Caen, ou vers le golfe qui la sépare de la Bretagne.

## DU VEXIN NORMAND.

Le premier bassin arrosé par l'Epte sépare le Vexin normand du Vexin français. Cette rivière, tant de fois témoin des démêlés des rois de France avec les normands, tant de fois rougie du sang des deux peuples, prend sa source à Riberpré, village auprès de Forges-les-Eaux, va arroser Gournay, Gisors, Saint-Clair, si fameux par le traité de Charles-le-Simple avec Rollon, et vient ensuite se jeter dans la Seine par deux embouchures; l'une au nord de Villez, et l'autre au sud de Giverny, après avoir fertilisé la riche et belle vallée de Bray, où les pâturages sont tant renommés et à si juste titre.

Les limites de la Normandie s'annoncent de toutes parts au voyageur par la culture des pommiers. Ces arbres précieux entourent l'asyle du riche et du pauvre, bordent les champs du laboureur, ornent ses vergers, protègent de leur ombrage le moissonneur, et fournissent à l'immense population de cette heureuse province une boisson aussi salutaire qu'agréable.

Il paraît que cette culture ne remonte pas au-delà du treizième siècle, puisqu'en fixant les droits sur le commerce des boissons, aucuns des réglemens ne fait mention des cidres. Les lettres-patentes, données à Pacy-sur-Eure, en 1207, par Philippe-Auguste, ne

parlent que des vins et des droits qu'ils doivent au roi. Le régime des monastères n'admettait que les vins ou la bière pour la consommation des religieux ; les actes anciens stipulent les redevances seigneuriales en vin. Tout enfin démontre que cette culture ne s'introduisit dans la province que depuis le quatorzième siècle, et qu'elle succéda à celle de la vigne, qui n'occupe maintenant qu'une faible partie du midi de la Normandie, où le vin est tellement médiocre, qu'on ferait beaucoup mieux d'y renoncer tout-à-fait.

Il est plus que vraisemblable que les normands, en introduisant chez eux la culture du pommier, avaient pressenti qu'elle serait plus avantageuse que celle de la vigne, par cela que les hauteurs boisées ayant été défrichées, les abris étant disparus, le climat s'était refrbidi et ne pouvait fournir au raisin la maturité convenable.

On attribue l'introduction du pommier en Normandie aux rapports qui eurent lieu entre les navarrois et les normands, à l'époque où les rois de Navarre, de la branche d'Evreux, avaient d'immenses possessions dans la Haute et Basse-Normandie.

Ce qui autorise cette opinion, c'est qu'en effet la Navarre espagnole et la province de Pampelune cultivent le pommier de temps immémorial; que le pommier à cidre y est appellé *cidra*, ainsi que la liqueur qu'on en obtient. L'analogie de ces deux mots, et les rapports qui ont existé entre ces peuples, semblent démontrer ou que les normands ont transporté des

pommiers de l'Espagne dans leur province, ou qu'ils en ont apporté des greffes. Il y a cependant cette différence que les *cidras* des espagnols n'ont pas besoin d'être greffés pour donner de bon cidre, et qu'en Normandie les pommiers non greffés donnent du cidre très-mauvais. Ce fait, ainsi que le nom de *biscait* qu'on donne dans plusieurs cantons de la Normandie au pommier à cidre, prouve assez positivement que cet arbre, d'origine espagnole, a été naturalisé en France par les normands.

Olivier de Serre, dans son *Théâtre d'Agriculture*, dit : « L'invention du sidre a précisément paru en » Costentin, partie de la Basse-Normandie, ainsi » qu'on le reconnaît par plusieurs titres antiques de » divers seigneurs de fief, dont les terres ont été » baillées aux habitans, sous les charges, entr'autres, » de cueillir les pommes et faire les sidres. »

Les pommiers sont très-multipliés en Normandie, parce que chaque habitant de la campagne est intéressé à récolter les pommes destinées à la boisson de sa famille. Les cultivateurs ont indépendamment de cet intérêt particulier celui d'en vendre aux habitans des villes, et d'en réserver pour l'année suivante, attendu qu'il est rare qu'on obtienne deux récoltes de suite.

La culture du pommier à cidre réunit le triple avantage de fournir la boisson principale de la province. Lorsque les récoltes sont abondantes, on fait des eaux-de-vie, infiniment moins bonnes à la vérité que les

eaux-de-vie de vin; cependant, lorsqu'elles sont vieilles, elles ne sont pas sans mérite : cet arbre fournit encore au chauffage d'excellent bois.

Je n'entrerai pas dans les détails de la culture du pommier, ni dans ceux qui concernent la manière de faire les cidres ; je me contenterai d'indiquer l'ouvrage de M. le marquis de Chambray, intitulé : *L'Art de faire le bon Cidre*, et celui de M. d'Ambournai, si connu par son goût et ses travaux sur l'agriculture.

Gournay, l'une des villes frontières de la province, est l'entrepôt des produits de la vallée de Bray ; Paris et la Haute Normandie viennent s'y approvisionner de ses excellens beurres.

Cette ville est fort ancienne ; elle fut l'apanage de l'un des capitaines de Rollon. Elle fut souvent assiégée lors des tentatives des rois de France sur le duché de Normandie, et vaillamment défendue par ses seigneurs particuliers, ainsi que par les souverains du duché. Lors de sa conquête, Philippe-Auguste y établit son quartier-général.

Gournay a donné naissance, en 1695, à Marie-Michel Guedier de Saint-Aubin, fils de M. Guedier, conseiller au parlement de Rouen. M. de Saint-Aubin, montra tant d'aptitude pour l'étude, qu'à l'âge de vingt-huit ans il fut reçu de la société de Sorbonne, ensuite professeur ; le roi lui donna l'abbaye de Saint-Vulmer, diocèse de Bayonne. Il se distingua tellement par sa vertu et sa science, qu'il était l'oracle de son temps pour les

décisions soumises à la Sorbonne. Il mourut à quarante-sept ans. On a de lui *l'Histoire Sainte des deux alliances*, en sept volumes in-12, imprimée chez Didot en 1741, et plusieurs ouvrages inédits, remplis de connaissances et d'une critique saine et judicieuse : il savait parfaitement le grec, l'hébreu et l'italien.

*Gisors*, dans la même vallée, arrosée des mêmes eaux que Gournay, considérée comme la ville capitale du Vexin normand, fut à presque toutes les époques des discussions entre la France et les ducs de Normandie, rois d'Angleterre, un objet sur lequel les deux couronnes fixaient leurs regards, par cela qu'elle était la clef de la Normandie, comme elle l'était du Vexin français. Guillaume Leroux fit bâtir le château en 1097. Henri Ier. la fit tellement fortifier, qu'on la considérait une place imprenable. Philippe-Auguste, comme nous l'avons vu, faillit y perdre la vie, en évitant, après la bataille de Courcelles, la poursuite de l'ennemi. En reconnaissance de ce qu'il avait échappé à ce danger, il fit dorer la vierge qui était sur la porte de Gisors, et cette porte a retenu depuis le nom de *porte-dorée*.

Les conférences, soit pour la paix, soit pour les trèves entre les rois de France et d'Angleterre, se tenaient ordinairement sous un orme, à quelque distance de la ville. C'est sous ce même arbre que les croisés pour la Terre-Sainte se réunirent en 1188, et où ils crurent appercevoir en l'air une croix dont ils

tirèrent un augure favorable pour leur pieuse entreprise.

Gisors était le chef-lieu d'un des sept grands bailliages de la Normandie. Louis XV l'érigea, en 1748, en duché pairie en faveur de Louis Fouquet, maréchal de Belle-Isle, dont le fils portait le nom de comte de Gisors, nom cher aux militaires qui le virent périr à la tête des carabiniers, en 1758, à la bataille de Crevelt, où ce jeune héros voyant les hanovriens déboucher dans la plaine, s'y former et s'y fortifier, se détermina avec quelques escadrons de cavalerie à les charger, résolu de vaincre ou de mourir. Le terrein était défavorable, des canons chargés à cartouches allaient l'accabler; rien ne put l'arrêter. Il partit, renversa tout ce qui se présentait devant ses escadrons; un large ravin fût franchi: cavalerie, infanterie tout fut mis en fuite, tué, foulé ou terrassé. Il arriva enfin sur la lisière d'un bois où les chevaux ne purent pénétrer. L'ennemi l'y attendait avec de nouvelles troupes; une horrible décharge de mousquéterie foudroya les escadrons du comte de Gisors, lui-même tomba blessé : il mourut quelques instans après, admiré des ennemis et regretté des français. Ainsi finit l'illustre et l'unique rejeton de la maison de Belle-Isle, l'héritier de celle de Nivernois. (1)

Hist. des Batailles.

M. le maréchal de Belle-Isle laissa en mourant,

(1) Le comte de Gisors avait épousé, le 23 mai 1753, Hélène-Julie-Rosalie Mancini-Mazarini, fille aînée du duc de Nivernois, et d'Hélène-Angélique-Françoise Phélipeaux de Pont-Chartrain.

le duché de Gisors au roi, qui le donna au comte d'Eu, en échange de la principauté de Dombes, qui fut réunie au domaine.

*Robert Deniaud*, curé de Gisors depuis 1611 à 1664, fut honoré du titre d'historiographe du roi, en 1663. Outre quelques ouvrages imprimés, assez peu estimés, il a laisé aux trinitaires de Gisors l'histoire manuscrite de cette ville, en deux gros volumes, où il y a de longues tirades d'invectives contre les moines. Histoire de Normandie, par Duplessis

*Julien Guarsens*, poëte excellent pour le temps où il vivait, est né à Gisors; on a de lui une tragédie intitulée *Panthée*. Il mourut de la peste en Bretagne, en 1738, à l'âge de trente-huit ans.

En suivant le cours de l'Epte, on trouve à trois lieues au sud de Gisors le bourg de Saint-Clair, sur la rive gauche de cette rivière, où non-seulement Rollon conclut son traité avec Charles-le-Simple, mais aussi où Richard Ier., duc de Normandie, signa la paix avec Louis IV, dit d'Outremer.

Le Vexin normand se trouve enfermé entre le bassin de l'Epte au levant, le bassin de la Seine au midi, et celui de l'Andelle à l'ouest-nord-ouest; il contient les villes de Gisors, d'Andely, d'Ecouis et de Lions-la-Forêt.

*Andely* est sur la rive droite de la Seine, dans une gorge fort étroite. Cette ville se divise en grand et en petit Andelys; celui-ci est sur le bord de la Seine; le premier est dans le fond de la gorge sur le petit ruisseau de Gambon; des montagnes l'environnent au le-

vant, au couchant et au nord. Elle avait autrefois des manufactures de ratine, mais ce genre d'étoffe étant passé de mode, ces manufactures sont remplacées par un bel établissement où on fabrique de beaux draps et des casimirs.

Andely se glorifie d'avoir donné le jour à *Nicolas Poussin*, en 1594. Ce peintre célèbre, d'une famille noble, mais très-pauvre, se détermina à aller à Paris, à l'âge de dix-huit ans, pour s'y instruire; il eut d'abord beaucoup de peine à subsister, mais ses talens l'ayant fait connaître, il gagna de quoi vivre. L'envie de se perfectionner lui fit quitter cette capitale à l'âge de trente ans pour aller à Rome, où il trouva le Cavalier Marin, dont il reçut un accueil favorable et qui le recommanda au cardinal Barberin. Le Cavalier Marin étant mort quelque temps après, le Poussin se trouva sans ressource; il vécut long-temps retiré, s'occupant à étudier les tableaux des grands maîtres, surtout ceux de Raphaël et du Dominicain, où il lui semblait trouver plus d'invention, plus de correction dans le dessin, plus d'expression des passions de l'âme, trois choses qu'il regardait comme les plus essentielles à la peinture. Sa réputation une fois établie, M. Desnoyers, surintendant des bâtimens de Louis XIII, le rappella en France, lui assigna une pension et lui donna aux Tuileries un logement tout meublé. Le Poussin fit pour la chapelle du château le tableau de la Cène; il fit ensuite celui du noviciat des Jésuites. Son

tableau de la mort de Germanicus est un chef-d'œuvre d'une rare beauté. La collection du palais royal offre, entre plusieurs morceaux de Poussin, le ravissement de Saint-Paul, les sept Sacremens, que M. le régent paya cent vingt mille livres. Son beau paysage, nommé *Arcadie*, et son tableau du Déluge, prouvent que le Poussin peut être appellé le Raphaël de la France, et le peintre des gens d'esprit et de goût.

Le Poussin u'aimant pas la vie tumultueuse de Paris, où il avait d'ailleurs éprouvé des désagrémens, demanda la permission de retourner à Rome, où il vécut fort humblement sans s'occuper des moyens de s'enrichir. Un jour le prélat Massini, qui depuis devint cardinal, étant allé le voir, et la conversation ayant duré jusqu'à la nuit, le Poussin, la lampe à la main, l'éclairait jusqu'à sa voiture, ce qui fit dire au prélat : *Je vous plains beaucoup, M. Poussin, de n'avoir pas seulement un valet. Et moi,* répondit le Poussin, *je vous plains beaucoup plus,* Monseigneur, *d'en avoir un si grand nombre.*

Les biens du Poussin n'excédaient pas soixante mille livres. Il mourut à Rome d'une paralysie, en 1665, à l'âge de soixante-onze ans. Il excellait sur-tout dans le dessin et dans l'expression des passions ; aucun maître n'eut la gloire de le former, et lui-même n'a point fait d'élèves. Félibien a écrit sa vie et a donné la liste de ses tableaux.

C'est également à Andely qu'est né Turnèbe, l'un des plus doctes critiques du seizième siècle. Il se rendit

habile dans les belles-lettres, dans le grec et dans le droit. Il enseigna les humanités avec un succès étonnant, à Toulouse et à Paris : il devint ensuite professeur royal en langue grecque et directeur de l'imprimerie royale. Il se fit estimer de tous les savans de l'Europe, et mourut à Paris en 1565, à cinquante-cinq ans : on a de lui plusieurs ouvrages estimés.

Ce fut à Andely que mourut, en 1663, Gauthier de Costes, seigneur de la Calprenède, gentilhomme périgourdin, connu par les romans de *Sylvandre* et *de Cléopâtre*, etc.

Le Château-Gaillard, dont nous avons parlé lorsque Philippe-Auguste entra dans la Normandie après la confiscation du duché sur le prince Jean, est situé sur la montagne au levant du petit Andely; il domine la Seine qui roule ses eaux au pied de cette montagne, et commande le grand et petit Andely. Il ne reste de cette forteresse que des ruines et des fossés, qui néanmoins attestent combien elle était redoutable; elle rappelle en même temps l'honorable et belle défense de Roger de Lacy.

*Écouis* est un gros bourg situé dans la plaine du Vexin, sur la grande route de Paris à Rouen. Il possédait une collégiale fondée par Enguerrand de Marigny, chambellan du roi Philippe-le-Bel, capitaine du Louvre, intendant des finances et des bâtimens en 1311. Ce malheureux ministre, victime de la vengeance de Charles de Valois, a son mausolée dans cette collégiale; son corps y fut transféré des Chartreux de

Paris en 1324. L'archevêque de Rouen, son frère Jean de Marigny, y est aussi inhumé (1).

Il y a dans cette église une épitaphe qui offre une sorte d'énigme difficile à expliquer, lorsqu'on n'est pas instruit de l'anecdote qui y a donné lieu; elle est ainsi conçue :

Ci-gît l'enfant, ci-gît le père,
Ci-gît la sœur, ci-gît le frère,
Ci-gît la femme et le mari,
Et ne sont que deux corps ici.

Un fils de madame d'Écouis ayant eu de sa mère, sans la connaître et sans en être reconnu, une fille nommée *Cécile*, il épousa ensuite, en Lorraine, cette même Cécile, qui était auprès de la duchesse de Bar.

Ainsi, Cécile était fille et sœur de son mari. Ils finirent leurs jours à Ecouis en 1512, après avoir découvert leur origine.

*Lions-la-Forêt* termine au nord-ouest le Vexin normand, sur les limites du pays de Bray. Cette petite ville est assise au milieu de la forêt qui porte son nom. Elle elle doit son origine au rendez-vous de chasse qu'y fit bâtir Guillaume, surnommé *Longue-Épée*, deuxième duc de Normandie : il y réunissait souvent ce que la France et son duché avaient de plus grands seigneurs.

La petite rivière d'Ieure, dont la source est au village de Lorleau, passe au pied du côteau sur lequel Lions est assis, et va peu après baigner la superbe habitation de

(1) Mort en 1351.

Rosay, pour se rendre ensuite à Charleval dans l'Andelle, où, avec ses eaux, elle perd son nom presqu'en naissant, ayant cependant été de la plus grande utilité, pour le flottage des bois de la partie de la forêt qui l'avoisine.

Cette ville est d'une ressource infinie pour l'énorme quantité d'ouvriers employés aux ouvrages en bois qui se font dans cette forêt (1).

Lions vit naître dans ses murs Isaac de Benserade, en 1612, cité pour un des plus beaux esprits du dix-septième siècle. Il se distingua, dès son enfance, par des réparties vives et spirituelles. L'évêque qui le confirma lui proposant d'échanger son nom d'Isaac, qui était un nom juif, pour en prendre un chrétien, *de tout mon cœur*, répartit Benserade, *pourvu que je ne perde rien au change*. L'évêque lui laissa son nom, et prédit qu'il se distinguerait. Benserade vint fort jeune à la cour, s'y donna pour parent du cardinal de Richelieu, ce qui pouvait bien être. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il en eut une pension, et qu'il trouva le secret d'en faire augmenter la somme, sous le cardinal Mazarin, jusqu'à douze mille livres de ce temps-là, ce qui en ferait vingt-quatre de nos jours. Benserade se fit connaître à la cour, et dût sa réputation aux vers qu'il composa pour les ballets du roi, et par ses railleries agréables. Son sonnet sur Job, et celui sur Uranie composé par Voiture, partagèrent toute la cour

(1) Elle contient vingt et un mille deux cent onze arpens soixante-cinq perches.

en deux partis, dont l'un fut appellé des *Jobelins*, et l'autre des *Uraniens*. Un grand prince était pour Benserade, mais madame de Longueville était pour Voiture; ce qui fit dire à un bel esprit :

Le destin de Job est étrange,
D'être toujours persécuté,
Tantôt par un démon, et tantôt par un ange.

Une demoiselle qui avait une fort belle voix, mais l'haleine un peu forte, ayant chanté en sa présence, il répondit à ceux qui en demandaient son avis : *Que les paroles et la voix étaient fort belles, mais que l'air n'en valait rien.*

Une personne du premier mérite et de la première qualité disputait avec Benserade; on apporta à cette personne le bonnet de cardinal. Benserade dit : *Parbleu! j'étais bien fou de disputer avec un homme qui avait la tête si près du bonnet.*

Le caractère de Benserade est heureusement exprimé dans les vers suivans, que Senecé fit pour mettre au bas de son portrait :

Ce bel esprit eut trois talens divers,
Qui trouveront l'avenir peu crédule.
De plaisanter les grands il ne fit point scrupule,
Sans qu'ils le prissent de travers.
Il fut vieux et galant sans être ridicule,
Et s'enrichit à composer des vers.

Benserade fut reçu de l'académie française en 1674. On peut dire cependant qu'il ne fut qu'un poëte médiocre, dont toute la gloire s'éclipsa par ses *Métamor-*

*phoses d'Ovide* en rondeaux (1). Il mourut presqu'octogénaire en 1690, d'une saignée qu'on lui fit pour le préparer à l'opération de la taille, le chirurgien lui ayant piqué l'artère.

L'abbaye de Mortemer était située dans un vallon, au milieu des bois, à dix-sept cents toises au sud de Lions. Ce monastère de bernardins était de la filiation d'Orcham; il avait été fondé, en 1136, par Henri Ier., roi d'Angleterre et duc de Normandie. On y voyait le tombeau de Robert Poulain, archevêque de Rouen, mort en 1222, et celui des barons du Bec-Crespin.

Histoire de Guillaume-le-Conquérant, par l'abbé Prévost, tome 1er., p. 1743.

Eudes, frère du roi Henri Ier., fut défait près de Mortemer, dans une sanglante bataille, par Robert comte d'Eu, et Robert de Mortemer, généraux du duc Guillaume, qui était alors à Évreux.

Le roi de France, qui était à Mantes, s'enfuit; et, touché du sort de ses soldats, il jura que la paix qu'il allait faire serait aussi longue que sûre.

Les dépens des prisonniers furent taxés à dix besans par jour pour les comtes, six pour les barons, quatre pour les chevaliers, et un pour les écuyers.

Le bassin de l'Andelle, qui, à l'ouest-nord-ouest,

---

(1) Chaulieu disait de ces Métamorphoses en rondeaux :

. . . . . . Notre ami Benserade,
N'eut-il pas fait plus sagement
De s'en tenir à la pantalonade,
Que de donner hardiment
Maint quolibet, mainte turlupinade
Pour des rondeaux.

termine le Vexin normand, commence par une pente douce dans les landes de Forges-les-Eaux, où déjà la réunion des sources permet le flottage des bois. La vallée de l'Andelle semble s'ouvrir à mesure que la rivière elle-même prend de l'accroissement. En arrivant à Vacœuil, elle a reçu deux ruisseaux qui lui apportent du nord-ouest le tribut de leurs eaux; un autre déjà lui est parvenu sur sa rive gauche, de manière qu'orgueilleuse de son importance, elle se charge de porter à la Seine les superbes bois de la forêt de Lions, destinés à la consommation de Rouen et aux constructions civiles et navales. Après Vacœuil, cette vallée est entourée de montagnes à l'est et à l'ouest, dont les pentes douces sont implantées de bois qui, de chacun des côtés, offrent un aspect ravissant; la fraîcheur des prairies, baignées par les eaux argentées de cette jolie rivière, contraste agréablement avec le ton rembruni des arbres qui, de toutes parts, l'environnent.

Après Fleury on rencontre, au milieu de la vallée, le *Petromalum magni* de l'itinéraire d'Antonin et de la *Table théodosienne*. C'est aujourd'hui Radepont, à quatre lieues de Rouen, où était anciennement une forteresse qui soutint un siége devant Philippe-Auguste en 1202. Notice des Gaules d'Anville, p. 556.

A Charleval, beaucoup d'établissemens utilisent les eaux de l'Andelle; à Romilly, une superbe usine de cuivre laminé pour le doublage des vaisseaux, attire l'attention et la curiosité des voyageurs. Après avoir mis en mouvement les rouages de ce précieux établis-

de France en faveur des normands. Geoffroi, comte d'Anjou, et Henri, roi d'Angleterre, le donnèrent à Louis-le-Jeune pour les frais de la guerre qu'il avait faite à Etienne, comte de Boulogne. Marguerite de France, fille de Louis-le-Jeune, le porta en dot au fils aîné d'Henri II, roi d'Angleterre; mais ce prince étant mort sans enfans, Henri ne voulut pas rendre le Vexin au roi, prétendant qu'il était de l'ancien domaine du duché de Normandie. Sur ce refus, Philippe-Auguste lui déclara la guerre en 1198, et par le traité conclu entre eux, Henri II lui rendit ce riche domaine.

Avant de quitter le Vexin, nous ne devons pas mettre en oubli le château de Fontenay, immortalisé par la naissance et par les vers d'un des plus polis et des plus aimables poètes français du dix-septième siècle, Guillaume Aufry de Chaulieu, abbé d'Aumale, né dans ce château en 1639, d'une famille noble. Il fut disciple de Chapelle, ami intime du duc de Vendôme : la conversation de l'abbé de Chaulieu était charmante. Il fit pendant sa vie les délices des personnes de goût et de la première distinction. Ses poésies fourmillent de beautés hardies et voluptueuses, la plupart respirant la liberté, le plaisir et une philosophie dégagée de toute crainte après la mort. Ses vers sont faciles, pleins d'images et d'harmonie; les sentimens du cœur y sont exprimés avec feu. Chaulieu charme à la lecture, lors même qu'il entretient de ses maux et des infirmités de sa vieillesse.

Après la mort de Perrault, l'abbé de Chaulieu sollicita sa place à l'académie française; mais ayant appris que le cardinal de Rohan la désirait, il abandonna ses sollicitations. Il finit ses jours à Paris en 1720, âgé de quatre-vingt-un ans. Ses œuvres consistent en épîtres, odes, stances, épigrammes, madrigaux, chansons, etc. Il célébra le lieu de sa naissance par les vers suivans :

Fontenay (1) lieux délicieux,
Où je vis d'abord la lumière;
Bientôt au bout de ma carrière,
Chez toi je joindrai mes aïeux.
Muses, qui dans ce lieu champêtre
Avec soin me fites nourrir;
Beaux arbres qui m'avez vu naître,
Bientôt vous me verrez mourir.

Naquit encore dans le Vexin *Pierre Dumoulin*, fameux théologien de la religion prétendue réformée; il naquit au mois d'octobre 1558, étudia à Paris, puis en Angleterre avec succès, et enseigna la philosophie à Leyde. Il fut ministre à Charenton (2), et ensuite en cette qualité auprès de Catherine de Bourbon, sœur

(1) La terre de Fontenay est dans la plaine du Vexin, entre Guitry et Tourny, sur la droite du chemin de Rouen à Paris, à la hauteur de Tilliers.

(2) Henri IV, en 1606, permit aux protestans d'y élever un temple qui fut brûlé en 1621, dans une émeute; il fut rétabli deux ans après sur les dessins du fameux J. de Brosse. Il pouvait contenir 14,000 personnes. Les calvinistes y tinrent trois synodes nationaux en 1623, 1631 et 1645. Ce beau temple fut démoli en 1685.

du roi Henri IV, mariée en 1599 avec Henri de Lorraine, duc de Bar. Dumoulin avait l'esprit délicat et brillant, mais très-satyrique. Il fut, en 1615, en Angleterre, à la sollicitation du roi de la Grande-Bretagne, et il y dressa un plan de la réunion des églises protestantes. L'Université de Leyde lui offrit une chaire de théologie en 1619, mais il la refusa et présida au synode des calvinistes tenu à Alais en 1620. Quelque temps après ayant eu avis par Drelincourt que le roi voulait le faire arrêter, il se retira à Sedan, où le duc de Bouillon le fit professeur en théologie et ministre ordinaire. Il fut employé dans les affaires les plus importantes de son parti, et mourut à Sedan en 1658, à quatre-vingt-dix ans. Ses principaux ouvrages sont : 1°. *L'Anatomie de l'arminianisme*; 2°. *un Traité de la pénitence et des clefs de l'Eglise.*; 3°. *le Capucin ou l'Histoire de ces moines*; 4°. *le Bouclier de la foi ou défense des églises réformées*; 5°. *du Juge des controverses ou des traditions*; 6°. *Anatomie de la messe*; 7°. *Nouveauté du papisme*, dont la meilleure édition est celle de 1733. Son fils aîné fut chapelain de Charles II, roi d'Angleterre, et chanoine de Cantorbéry. Il a donné, 1°. un livre intitulé : *La Paix de l'Ame*, fort estimé des protestans, et dont la meilleure édition est celle de Genève, en 1729; 2°. un autre ouvrage intitulé : *Clamor regis sanguinis*, que Milton attribuait mal à propos à Alexandre Morus ; 3°. *Une défense de la religion protestante en anglais.* Les deux

frères cadets, le premier médecin, le second ministre des calvinistes, ont aussi laissé plusieurs ouvrages.

En remontant le bassin de l'Andelle du côté de l'ouest, on ne trouve que des bois et ensuite une plaine bien cultivée, traversée par la grande route qui conduit à Rouen par le bourg de Dernétal. Ce dernier endroit offre un intérêt tout particulier, par l'industrie de sa nombreuse population. Ce lieu est arrosé par deux rivières, dont l'une prend sa source à une demi-lieue au nord, et l'autre à une distance semblable à l'est. Les eaux de ces deux petites rivières ont vraisemblablement déterminé tous les genres d'industrie réunis dans cet endroit depuis plusieurs siècles; ce qui confirme cette opinion, est l'intérêt que mit la ville de Rouen, sous le règne de Saint-Louis, à prolonger le cours de ces deux rivières, et à diriger leur embouchure dans la Seine, de manière à ce que les manufactures de la ville pussent à leur tour jouir des avantages qu'offrent leurs eaux pour les teintures des toiles, des cotons, des fils et des laines. Il n'y a pas, en effet, un pied de terrein, sur chacune de leurs rives, qui ne soit occupé par des ateliers ou des usines, depuis leurs sources jusqu'à ce qu'elles déversent leurs eaux dans la Seine.

Les grosses étoffes en laine étaient l'article le plus essentiel des fabriques de Dernétal; il en existe encore quelques-unes. Mais ce genre de commerce n'ayant des débouchés importans que dans les pays froids, la perte du Canada entraîna celle de ses manufactures.

Cette fâcheuse circonstance n'a pas découragé les industrieux habitans de ce bourg intéressant. Ils ont perfectionné leurs lainages; ils ont fabriqué ceux que comportent les climats tempérés, ainsi que les étoffes de coton, les toiles imprimées; les teintureries sur-tout y sont en très-grand nombre.

Les rapports et les communications des fabriques de Dernétal avec le commerce de Rouen étant excessivement faciles et très-rapprochés, ils trouvent des débouchés considérables, sur-tout lorsque la liberté des mers n'apporte aucun obstacle aux spéculations, et que l'exportation des marchandises fabriquées est favorisée. Mais quand leur consommation se borne à l'intérieur de la France, ces manufactures languissent, la population diminue, parce qu'elle éprouve ordinairement les influences du commerce.

Le perfectionnement des laines de France ajoutera indubitablement aux succès des fabriques de Dernétal, si toutefois la paix y concoure.

Ce bourg appartenait naguère à l'illustre maison de Montmorency.

## DE ROUEN (1).

La capitale de l'ancien duché de Normandie, Rouen, est assise en amphithéâtre aux pieds des côteaux qui de toutes parts l'environnent, excepté au midi, où la Seine borne son enceinte et baigne ses quais. Si cette grande ville n'offre pas, par l'élégance de ses édifices, le spectacle de l'opulence; si les rues sont étroites et ses places publiques resserrées, c'est la preuve la moins équivoque de sa constante industrie, à qui, dans les temps les plus reculés, comme dans les siècles qui nous ont immédiatement précédé, le terrain y était infiniment précieux.

En effet, la position de cette ville, entre la capitale du royaume et la mer, la rendent non-seulement l'en-

(1) Ceux qui ont voulu esquisser l'Histoire de Rouen, ont fait de fort longs commentaires pour prouver son antiquité, en faisant de cette ville tantôt *le Palais de Vénus*, tantôt *le Temple de Roth*; par cela que le nom de Rouen, lors de l'invasion des romains, était *Rothomagus*, qui est encore son nom latin de nos jours. Sans doute ce nom latin était trop long à prononcer; en passant par les différens idiômes des siècles qui nous ont précédés, on en a fait Rouen. En lisant l'histoire de tous les peuples, on remarque presque toujours trois époques, celle de leur histoire fabuleuse, celle de leur histoire conjecturale, et celle de leur histoire authentique : les hommes se plaisent toujours à embellir le berceau de leurs pères.

trepôt de Paris, mais de toutes les provinces du centre ; elle a dû employer les terrains qui ailleurs eussent servi au luxe des édifices, à construire des magasins. Les fabriques renfermées dans cette cité n'ont pu obtenir que des espaces calculés sur le cours des eaux, indispensables à leurs établissemens : elles n'ont pu conséquemment se livrer aux développemens ni aux embellissemens dont elles sont susceptibles, parce qu'aussi leur nombre s'est accru en raison de la prospérité du commerce dans les temps heureux. Il a donc fallu nécessairement que chacun se resserrât d'après les circonstances locales.

Depuis la démolition des murs qui formaient l'enceinte de Rouen, les boulevards, qui remplacent aujourd'hui les anciennes fortifications, ont à-la-fois ajouté à la salubrité ainsi qu'aux développemens de la ville. C'est un bienfait qu'on doit à M. Thiroux de Crosne, l'un des intendans de cette généralité.

Le nouveau quartier ou l'hôpital des malades, établi à l'ouest-nord-ouest de la ville, deviendra, après le rétablissement du commerce et quelques années de paix, une nouvelle ville, qui laissera à l'ancienne les moyens de procurer des développemens avantageux aux établissemens qu'elle renferme. Déjà ce vaste emplacement est enrichi de maisons superbes ; ses rues larges et parfaitement alignées, font désirer qu'elles soient bientôt toutes édifiées.

Rouen réunissait les administrations civiles et mili-

taires qui régissaient la province ; elle avait un parlement composé d'une grande chambre, de deux chambres des enquêtes et d'une chambre des requêtes, d'une chambre des comptes établie en 1580 (1); son ressort s'étendait sur les trois généralités de Rouen, Caen et Alençon. La cour des aides, dont le ressort avait la même extension, a été réunie à celle des comptes en 1705. Un bureau des finances, établi en 1551 pour la généralité seulement, une table de marbre, une élection, un grenier à sel, une jurisdiction des traites, une jurisdiction de l'archevêque (2), qui était un des sept bailliages de la Normandie; un présidial, un hôtel des monnaies et une jurisdiction consulaire, créée par Henri II dès l'an 1559. La bourse, ou comme on l'appellait *la convention de Rouen*, fut établie en 1566, sous le règne de Charles IX.

Il y avait aussi un vicomte de l'eau, juge politique, civil et criminel, pour la rivière de Seine, et garde des étalons, poids et mesures de la ville.

Sa jurisdiction s'étendait, tant en matières civiles que criminelles, sur les rivières de Seine et d'Eure, sur les

---

(1) Avant 1580, les comptes de la province de Normandie étaient examinés dans une des sept chambres dont se composait la cour des comptes de Paris, et cette chambre s'appellait *la Chambre de Normandie*.

(2) Cette jurisdiction prenait autrefois le titre d'*échiquier*. Un arrêt du parlement de Rouen, du 2 juillet 1515, ordonna qu'on se servirait du terme de *hauts jours*.

chemins et quais bordant ces rivières, depuis la pierre du Poirier au-dessus de Caudebec, jusqu'au pont de Blaru au-dessus de Vernon, faisant la séparation de la Normandie d'avec l'île de France.

Coutumier général des droits du roi, et recueil des arrêts du parlement, de Frolard.

## DU COMMERCE DE CETTE VILLE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS.

Le commerce de Rouen avec les pays étrangers, sous les ducs de Normandie, ne consistait que dans l'exportation des vins du centre de la France, quelques étoffes en laine, et les produits de l'agriculture. Après la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard, les échanges devinrent réciproques entre les deux nations. Les pêches prirent de l'accroissement, l'agriculture des développemens, mais les guerres continuelles avec la France ont long-temps suspendu toutes les idées commerciales.

Après la réunion du duché à la couronne de France, les différens réglemens, émanés de l'autorité royale, annoncent que, dès le commencement du treizième siècle, le commerce de Rouen prit plus de consistance. On lui accorda des priviléges, on permit son extension, on facilita sa navigation. Rouen et Cherbourg firent le commerce avec l'Angleterre et l'Irlande. Quelques voyages en Espagne ayant procuré des avantages, les spéculations ainsi que les navigateurs furent encouragés. Dès le quatorzième siècle, Charles V, dit le Sage, qui avait été duc de Normandie, protégea le commerce de cette province, accorda de nouvelles

exemptions. Les objets d'importation devinrent plus considérables; ceux fabriqués prirent de la vogue chez l'étranger. Les échanges, dès ce moment, se multiplièrent; les bénéfices furent des stimulans infaillibles; les établissemens devinrent nombreux, et donnèrent de la splendeur au commerce des manufactures.

Le résultat des pêches, les salaisons du poisson, les cuirs, les laines, les suifs, le plomb, l'étaim, le fer, devinrent un commerce d'importation, ainsi que les riz et les fruits secs du midi, que le commerce de Rouen transmettait à l'intérieur de la France. Cette ville devint insensiblement le centre des relations commerciales des contrées septentrionales et méridionales.

Les réglemens de police pour les manufactures de draps, pleins et rayés, qui se fabriquaient à Rouen, tels que ceux de 1350 et 1361, sont d'irrévocables témoignages de la célébrité que ces établissemens avaient acquise, et de l'industrie de ses habitans.

Ces premiers succès devaient nécessairement faire envisager aux rouennais un avenir opulent; mais bientôt les dissensions civiles apportèrent des obstacles. Les étrangers s'emparèrent facilement de la navigation, par cela que la France manquait de forces maritimes; ils s'emparèrent du commerce naissant des français, parce que les français ne s'entendaient plus, et que, dans tous les temps comme dans tous les pays du monde, la paix intérieure peut seule assurer les succès de l'industrie commerciale.

Vers le milieu du quinzième siècle, les normands avaient fait des découvertes; déjà ils avaient, au nom du roi de France, pris possession de plusieurs pays étrangers; on s'en promettait des avantages inappréciables. Rouen espérait être un des premiers à en profiter, parce que les armemens pour la pêche lui avaient procuré des marins instruits. Vers 1480, ces espérances se réalisèrent en partie; le calme nécessaire aux spéculations avait ramené toutes les parties de l'industrie. Après la prise d'Anvers, en 1584, les espagnols fermèrent l'Escaut, dans l'intention de détourner le commerce en faveur des autres villes de la Flandre. Cette politique tourna à leur désavantage. Les hollandais profitèrent de la pêche que faisaient les flamans; les normands s'emparèrent des manufactures de toiles en rivalité avec la Hollande. Mais, bientôt après, les guerres de religion anéantirent à-la-fois le commerce maritime, l'industrie des artisans et les artisans eux-mêmes. Ceux échappés au fer de leurs persécuteurs portèrent, chez les nations étrangères qui les accueillirent, leurs talens, leur industrie, leurs spéculations. Elisabeth les reçut en Angleterre. Rouen vit à cette époque ses ateliers déserts, sa population réduite, et les fortunes particulières épuisées.

Les guerres qu'Henri IV eut à soutenir pour défendre sa couronne contre ses ennemis, ne rendirent pas meilleure la situation de Rouen. Le précieux édit de Nantes, en rassurant les victimes des rois prédéces-

seurs de ce grand monarque, rappella au sein de leur patrie ceux que le fanatisme avait persécutés. Le commerce reprit un peu de sa splendeur; mais cette ville avait perdu ses fabriques de draps, celles de ses tapisseries. Néanmoins à ces établissemens succédèrent d'autres genres de fabrication, que le commerce des colonies offrit à ses industrieux habitans.

L'année 1605 fut remarquable par un trait d'humanité qui honora le parlement de Rouen.

Le marquis de la Roche avait obtenu, en 1598, une commission d'Henri IV, pour former un établissement dans le continent de l'Amérique septentrionale. Le pilote qui le conduisait, nommé *Chétodel*, le mena à l'île de Sable, à une lieue du cap Breton. Ceux qui consentirent à rester dans un poste aussi désagréable, où il ne se trouvait pas même de matériaux pour construire des logemens, se blottirent dans des trous qu'ils firent dans la terre, et y vécurent du bétail qui s'était multiplié dans cette île, à la suite sans doute de quelque naufrage. La pêche heureusement se trouva fort abondante dans ces parages, et devint pour eux une ressource de plus; ils y restèrent sept ans, oubliés de la nature entière. On ne sait comment le parlement de Normandie parvint à avoir connaissance de ces gens délaissés; mais il est certain qu'il rendit un arrêt par lequel il fut enjoint au pilote Chétodel de les aller chercher, en l'autorisant à prendre, pour s'indemniser des frais de son armement, la moitié des cuirs que ces infortunés auraient amassés.

Le succès répondit à l'attente de ces vertueux magistrats ; les malheureux de l'île de Sable furent rendus à leur patrie, à leur famille.

Après l'abandon de la Guiane par Valter Raleig, les français s'y étant établis en 1635, quelques négocians de Rouen résolurent d'y former un établissement en 1643, la première année du règne de Louis XIV. Mais la conduite de cet établissement ayant malheureusement été confiée au féroce Poncet de Bretigny, qui fut massacré par les colons à qui il avait déclaré la guerre ainsi qu'aux sauvages, les rouennais perdirent le fruit qu'ils s'étaient promis de cette spéculation, et entrevirent trop tard la faute qu'ils avaient faite, en plaçant leur confiance dans le fougueux Poncet de Bretigny.

Vers le milieu du dix-septième siècle, l'heureuse administration du sage Colbert fit voir à l'Europe étonnée ce que peut un homme de génie, et ce que peuvent sous son égide des hommes industrieux. Le commerce eut des sûretés au-dedans comme au-dehors ; il eut par-tout protection : les arts reçurent des encouragemens, les artistes étrangers furent appellés pour concourir aux bienfaits que ce ministre éclairé répandit sur tous les établissemens. Les manufactures de cotonnades prirent à cette heureuse époque un essor étonnant ; elles marchèrent vers une amélioration constante, qui leur a valu une telle supériorité, que de nos jours leurs produits tant estimés, sont en usage dans les deux hémisphères. Elles ont

néanmoins, à différens temps, éprouvé des vicissitudes. Celle résultante de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, leur devint funeste; la terrible secousse de la chûte du système de Law, en 1720, ayant ébranlé toutes les fortunes, elle porta de vives atteintes au commerce de Rouen.

Cependant on peut considérer que depuis 1664 jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, c'est-à-dire, l'espace de vingt-un ans, les commerçans de la Normandie entrèrent en concurrence avec les spéculateurs de l'Angleterre et de la Hollande; c'est aussi l'époque la plus brillante qu'on puisse citer.

Les spéculations maritimes eurent des intermittences depuis la majorité de Louis XV. Les guerres que ce monarque eut à soutenir pour l'honneur de la France, laissèrent des intervalles heureux; les puissances neutres alimentèrent le commerce d'importation et d'exportation avec les autres nations, comme avec les colonies. A cette époque, les prétentions de la Grande-Bretagne à la domination des mers étaient loin de ce qu'elles sont de nos jours. La paix de 1763 rendit enfin à la Normandie tous ses avantages.

La Hollande apporta les épiceries de ses colonies, les plombs, les étains, les huiles de graines et de poisson, les fanons de baleine, tous les articles propres aux teintures, les couperoses, les gommes et toutes les espèces de drogueries; les colles fortes, les colles de poisson, les harnois de cuirs, les objets de quin-

caillerie en fer, acier et cuivre; les papiers de toute espèce, les plumes à écrire, les duvets, les graines de lin, les fers en verges, ceux en lames, les bois de teinture, les huiles de térébenthine, les drogues, les soies utiles à la brosserie, les morues et les saumons salés.

L'Angleterre envoyait des plombs et des étains en saumon, des charbons de terre, des meules à taillandier, des couperoses vertes et autres drogues servant aux teintures, dont l'entrée était permise; des épiceries, des drogueries et de la quincaillerie; mais ces marchandises étaient obligées d'emprunter la voie d'Hollande et d'arriver sous le pavillon de cette nation pour être admises.

Hambourg apportait les laines d'Allemagne, des plombs, des étains de glace et autres, des cires jaunes, du brai, du goudron, des chanvres, de la couperose verte, des verts-de-gris, de l'arsenic, de l'antimoine et toutes les autres drogueries; beaucoup de grosse et de menue quincaillerie de fer et d'acier, des fils de laiton, du cuivre en planche et autres, des fer-blanc et noir, de l'émail, des marcassites, des plumes à lit et de l'édredon.

Saint-Pétersbourg envoyait des cires jaunes, des cuirs de Roussy, des pelleteries de toutes espèces, du chanvre, des brais, des goudrons, des planches de sapin, de la colle de poisson, de la soie de porc et de sanglier, du crin de cheval et des poils de chèvre.

La Suède apportait des planches de sapin, des mâtures, des bois de construction, du brai, du goudron, du chanvre, de l'alun, du suif, du fer en verges, du fer en tôle, des fer-blanc et noir, des cuivres en planche et autres.

D'Ostende, Rouen recevait des poivres, du piment, des riz de la Caroline et autres; des litharges, de la couperose, des bleus de Prusse, des dents d'éléphant, des cornes à lanternes, celles à faire des peignes, des colles fortes, des colles de poisson, des aluns, beaucoup de quincaillerie de fer et d'acier, des fer-blanc et noir, de la céruse, des plombs en saumon, de l'émeri et autres.

Ces marchandises provenaient en partie d'Angleterre et passaient en France sous pavillon impérial.

L'Espagne envoyait des cuirs secs et en poil, des cuirs de Buenos-Ayres, des laines de Vigogne et beaucoup d'autres, en très-grande quantité, des indigos communs, des indigos Guatimalo, de la cochenille, des verdets, du cristal de tartre, beaucoup de vins de liqueur, des liqueurs, des oranges, des citrons, des olives, des figues, des raisins, des bois de Campêche, de Fernambourg, de Fustel et autres, des soudes d'Alicante, des liéges en planche et en bouchons.

Du Portugal, il arrivait des oranges, des citrons, des figues, des raisins, des olives, des laines, des cotons, des cuirs secs et en poil, des cuirs de Buenos-

Aires et autres, des Cacaos, des vanilles, du chocolat, des bois violets, des maroquins, des huiles de poisson, des fanons de baleine et des vins de toute espèce.

## DU COMMERCE DE ROUEN AVEC LES PORTS DE FRANCE.

Cette ville recevait *de Marseille* beaucoup de savon et des huiles d'olive, tant de Gênes que d'Italie, des galles noires du Levant, des cotons en laine de Smyrne et des isles françaises, des cotons filés, du sumac, des fromages de Parme, des laines du Levant, des raisins de différentes espèces, des figues, des amandes, de l'alun de Rome, du soufre en canon, des fleurs de soufre, des vitriols de Chypre, des jus de réglisse, des pierres-ponces, de la manne, du cumin, des gommes de toutes espèces, des vins de liqueurs, des eaux-de-vie, des liqueurs, des oranges, des citrons en petite quantité, des olives, des câpres, des anchois, du thon mariné, des pierres à faulx, des marbres de différentes qualités.

*Cette* lui faisait passer des eaux-de-vie, des vins ordinaires, des vins muscats et autres liqueurs, ainsi que des savons.

*Bordeaux* lui envoyait des vins de différentes qualités, des eaux-de-vie d'Andaye, des liqueurs, des vinaigres, des brais secs ou arcançon, des raisins, des gallipots, des prunes, des amandes, des cotons des isles françaises, des cafés, de la casse, des sucres en pain, terrés et en tête, des cendres de tabac venant de Tonneins.

*De Bayonne*, Rouen recevait beaucoup d'eaux-de-vie, des résines, de l'huile de térébenthine, de la réglisse, des jambons, des cuisses d'oie en pots, des laines venant d'Espagne, de la plume à lit, des bois de buis et des vins.

*De Nantes*, des ardoises provenant de l'Anjou, des vins, des cotons en laine des isles françaises, des cafés, des sucres bruts et terrés, sucre tête, des dents d'éléphant, des carets, du tripoli, des bois de gayac et de toutes espèces.

*De Lorient*, des porcelaines des Indes, des cafés Moka, des thés, des bois violets et d'esquine, des bois d'ébène et autres, du séné, du rotin, des cotons, des vins et des eaux-de-vie.

*La Rochelle* envoyait, indépendamment des vins, des eaux-de-vie, des vinaigres et des papiers, toutes les productions coloniales de nos isles.

*Saint-Malo* lui expédiait des huiles de morue, de la cire, du suif, des fils de Bretagne, des graines de lin, des cafés provenant des isles, des cotons, des bois de teinture et du rocou.

*Morlaix* faisait passer beaucoup de fils de Bretagne, de la cire jaune, des graisses, des beurres salés, des tabacs en rolles, des cendres de tabac, des plombs en saumon venant de l'étranger.

*De Port-Maurice*, elle recevait des huiles d'olive, des citrons et des oranges.

Ses objets d'exportation consistent principalement

en vins, en cidres, en verres à vitres, bouteilles et verroteries, provenant des nombreuses verreries qui avoisinent Rouen; toutes les marchandises de ses fabriques, telles que toiles de coton, toiles de lin, velours, draps, couvertures, toutes les espèces d'étoffes en laine, les eaux-de-vie de France, les faïences, les ouvrages de mode, et enfin toutes les productions du sol.

Le commerce de Rouen doit donc être considéré de deux manières; d'abord, comme entrepôt des objets de consommation générale, ensuite sous les rapports de ses manufactures et de celles de toute la Normandie, dont elle est le centre et l'entrepôt général. Ces deux branches, tout-à-fait distinctes, ont néanmoins des rapports intimes; l'une et l'autre fournissent d'immenses matériaux aux spéculations. Les halles tant renommées de cette ville, où, dans les temps heureux, il se fait à jour fixe, toutes les semaines, et à moins d'une heure, des achats considérables, étonnent les étrangers qui s'y rendent. Son port, vaste et majestueux, où les navires sont à l'abri des tempêtes, a quelque chose d'imposant, lorsqu'en temps de paix un triple rang de bâtimens de toutes les nations occupent des milliers de bras pour embarquer et débarquer les productions de l'industrie et de la culture des peuples des deux hémisphères. Aussi lorsqu'en 1770 Louis XV établit près de lui un conseil de commerce, où furent appellés les douze plus anciens négocians, députés des

villes les plus commerçantes de France, Rouen y eut toujours le sien (1).

Parmi les édifices peu nombreux qui décorent cette ville, on considère son église cathédrale comme un des plus beaux monumens qu'il y ait en France. L'Histoire de cette cathédrale est due *à dom François Pommeraye*, savant bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. Il avait auparavant donné au public l'Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen, celles des abbayes de Sainte-Catherine (2) et de Saint-Amand ; celle des archevêques de Rouen (3) et un recueil des synodes du diocèse.

L'histoire de la cathédrale est divisée en cinq livres. Il est dit dans le premier que Saint-Mêlon, premier évêque de Rouen, n'y avait autrefois bâti qu'une chapelle

(1) Ce conseil était composé de deux conseillers-d'état, et du conseil royal des finances, d'un secrétaire-d'état, de deux maîtres des requêtes, et de douze marchands députés ; savoir : deux de Paris, un de Rouen, un de Lyon, un de Bordeaux, un de Marseille, un de Nantes, un de la Rochelle, un de Saint-Malo, un de Lille, un de Bayonne et un de Dunkerque.

(2) L'abbaye de Sainte-Catherine était sur la montagne à l'est de Rouen, où depuis on avait élevé un fort. Cette montagne a conservé le nom de cette abbaye.

(3) Lorsque dom Pommeraye écrivit l'histoire des archevêques de Rouen, qui se qualifiaient *primats de Normandie*, ces prélats étaient néanmoins assujétis à la jurisdiction de l'archevêque de Lyon, en sa qualité de primat des quatre lyonnaises. Ce n'est que le 12 mai 1702 qu'un arrêt du conseil, revêtu de lettres-patentes, enregistrées aux parlemens de Paris et de Normandie, déclara l'archevêque de Rouen exempt de la jurisdiction de l'archevêque de Lyon.

pour assembler les fidèles. Saint-Ouen, sacré en 646, l'augmenta et l'embellit. Robert, sacré en 989, commença un nouvel édifice qui fut achevé par Maurille, son successeur, et dédié en 1063. Ce Robert était fils de Richard Ier., duc de Normandie (1).

Le grand portail ne fut commencé qu'en 1509, à cause que l'ancien menaçait ruine. Les architectes reconnaissent qu'il est au-dessus des règles de leur art, et que la seule vue en donne une plus haute idée que tout ce que l'on en pourrait écrire. Il est accompagné de deux tours, dont celle qui est à main gauche en entrant, et qui est appellée la tour de Saint-Romain, a été élevée en divers temps, ce qui paraît en ce que depuis le pied jusqu'aux galeries, l'architecture est antique et le reste plus moderne. L'autre tour fut bâtie des deniers offerts par les fidèles, en reconnaissance de la permission que le cardinal Guillaume d'Etoutteville leur avait obtenue d'Innocent VIII, de manger en carême du lait et du beurre; elles ont deux cent trente pieds de hauteur, c'est-à-dire, vingt-six pieds plus que celles de Paris. La pyramide de la nef est une des plus belles pièces d'architecture qui soit en France; elle a deux cent quatre-vingt pieds de hauteur. Il y a quatre

Journal des Savans, du 24 nov. 1687.

(1) Robert, archevêque de Rouen, a été le premier comte d'Evreux; il était frère de Richard-Sans-Peur. Il mourut en 1037. Son fils Richard n'eut qu'une fille, qui épousa Simon, seigneur de Montfort; c'est un des descendans de cet archevêque, Amaury V, qui céda ce comté à Philippe-Auguste.

cloches dedans, et onze dans la tour de Saint-Romain. La fameuse cloche de Georges d'Amboise était seule dans la tour neuve; elle avait été fondue le 2 août 1501, et trouvée peser trente-six mille (1).

Sur le portail de cette cathédrale, on voit un arc de triomphe sur lequel le roi Henri IV paraît chasser les lions et les loups de la bergerie. La ligue enchaînée ronge sa chaîne. Le roi d'Espagne regarde ces trophées d'un air pensif et mélancolique.

Quoiqu'il soit universellement reconnu que les tombeaux n'eussent jamais dû occuper une partie des églises, néanmoins ceux que l'on voit dans celle de Rouen ne sont pas un de ses moindres ornemens. Au côté droit de la chapelle de la vierge est le tombeau des cardinaux d'Amboise, lequel est de marbre blanc et noir, fort bien travaillé. De l'autre, est celui de Louis de Brézé, d'un ordre corinthien, élevé par Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, son épouse, qui y fit graver quatre vers latins. Par les deux derniers, elle lui promit de lui tenir aussi fidèle compagnie après la mort, qu'elle lui avait tenu pendant la vie. Cette promesse l'engageait à fort peu de chose, et on ne peut pas dire qu'elle l'eût violée. Elle fut séparée de Louis de Brézé, durant sa vie, par la cruelle jalousie qu'elle lui

(1) Cette fameuse cloche fut cassée au passage de Louis XVI en 1786, deux cent quatre-vingt-cinq ans après avoir été placée dans la tour.

donna, et après sa mort, par la sépulture qu'elle reçut à Anet.

Au milieu du chœur est un tombeau de marbre noir, sur lequel Charles V est représenté couché, et tenant un cœur à la main (1). La description des autres tombeaux, des reliques, etc., ne présente ni intérêt, ni réflexions utiles.

Le livre second traite des chanoines de la cathédrale, qui autrefois vivaient en commun, ainsi qu'il avait été ordonné par le concile de Mayence et par celui de Tours, tenus l'un et l'autre en 813. Il paraît, par une charte de Robert-le-Magnifique, que cette communauté fut rompue avant l'an 1096, et les revenus partagés. Ce chapitre a produit de temps à autre des sujets d'un rare mérite, qui se sont distingués par leur savoir et par les ouvrages qu'ils ont laissés après eux. Quelques-uns en ont été tirés pour être élevés à l'épiscopat, d'autres pour être revêtus de la pourpre romaine ; et parmi ceux-ci, trois ont été placés sur le Saint-Siége, sous les noms de Martin IV (2), de

Froissard, Annales de France.

(1) Charles V ordonna que son cœur fut porté en l'église cathédrale de Rouen, à cause qu'il avait été duc de Normandie.

(2) Simon de Brie, fut garde des sceaux du roi Saint-Louis en 1260, ensuite cardinal en 1261, et pape après la mort de Nicolas III, le 22 février 1281. Il excommunia Michel Paléologue, comme fauteur du chisme des grecs, et Pierre III, roi d'Arragon, qui s'était emparé de la Sicile, après le massacre des *vêpres siciliennes*, auquel ce prince avait eu grande part. Il mourut à Pérouse le 28 mars 1285.

Clément VI (1), et de Grégoire XI (2). Parmi ces hommes à grand caractère, il ne faut pas mettre en oubli *Guillaume d'Etouteville*, cardinal, archevêque de Rouen, d'une ancienne et illustre famille de Normandie. Il fut chargé de commissions très-importantes sous les règnes de *Charles VII et de Louis XI*. Il soutint fortement *la pragmatique sanction*, ainsi que les droits de la couronne de France, et mourut à Rouen, doyen des cardinaux, en 1483, à l'âge de quatre-vingt ans. Ce prélat était aussi intrépide qu'exact observateur de la justice.

Le Barigel de Rome ayant surpris un voleur, et voulant le faire exécuter à l'instant même, ne trouvant point de bourreau prêt à le servir, obligea un prêtre français, qui passait près de là, de faire cet odieux office. Le cardinal qui l'apprit, et n'en put avoir raison, envoya sous quelque prétexte prier le Barigel de passer chez lui, et le fit pendre par ses gens à une fenêtre de son hôtel.

---

(1) Pierre Rogier fut abbé de Fécamp, évêque d'Arras, archevêque de Rouen, archevêque de Sens, cardinal et proviseur de Sorbonne. Elu pape après la mort de Benoît XII, le 13 mai 1342, il réduisit le jubilé de cinquante en cinquante ans, et mourut à Avignon le 6 décembre 1352.

(2) Nicolas Rogier, neveu de Clément VI, élu pape le 30 décembre 1370, travailla à la réunion des princes chrétiens et condamna les erreurs de Viclef. C'est ce pontife qui, en 1376, quitta Avignon pour aller à Rome, après soixante-douze ans que le Saint-Siége en avait été transféré. Il mourut à Rome le 7 mars 1378.

Dans les détails du livre troisième, on remarque que ce fut tandis que Guillaume d'Entrant était doyen de ce chapitre, que le procès de la Pucelle d'Orléans fut fait dans la ville de Rouen, et que l'innocence de cette généreuse fille y fut condamnée par les violences du parti anglais. On voit dans le chapitre quatrième les particularités de sa condamnation et de sa justification, que l'on ne trouverait pas aisément ailleurs.

Le chapitre cinquième ne contient que des détails relatifs au privilége qu'avait ce chapitre de délivrer un assassin le jour de l'Ascension. On y voit sur-tout les vaines réclamations du parlement, la harangue de M. Delaguelle, président au parlement, contre le privilége dont usait le chapitre de Rouen, et la confirmation de ce droit par Philippe-Auguste et les rois ses successeurs, quelqu'illusoire que fut le motif de ce privilége. Quelqu'impossibilité qu'il eut d'en prouver l'authenticité, Charles-le-Chauve, qui avait été roi de Neustrie, dispensa prudemment le chapitre de produire des titres, quand on entreprendrait de lui disputer ce privilége, dont il était en possession immémoriale.

Le meurtrier que le chapitre délivrait le jour de l'Ascension, ainsi que ses complices s'il en avait, levaient la chasse de Saint-Romain; cela s'appellait *lever la fierte*.

Les cas non fiertables, suivant le langage du pays, étaient les crimes *de lèse-majesté, hérésie, fausse monnaie, viol, assassinat de guet-à-pens.*

Pasquier, liv. 9, ch. 13.

Suivant la déclaration d'Henri IV du 25 janvier 1597, enregistrée au parlement le 23 avril suivant, le chapitre nommait au roi celui qu'il désirait faire jouir du privilége *de la fierte*, et l'accusé, pour en jouir, était obligé d'obtenir des lettres d'abolition, scellées du grand sceau, n'y ayant que le prince qui pût faire grâce à un criminel.

Mézérai, Hist. d'Henri IV, à l'an 1593.
Journal du Palais, arrêt du 15 septembre 1672.
M. de Sacy, t. 1re, p. 1re.

L'église de Saint-Ouen est un superbe édifice, dont les fondemens ont été jetés en 1318 par Jean Roussel, abbé de ce monastère; ses successeurs l'achevèrent: il ne fut terminé que vers la fin du quinzième siècle. Le corps d'architecture de ce monument est un des plus beaux qu'il y ait en France.

Froissard. Annal. de France.

L'église de Saint-Godard est aussi fort ancienne. Saint-Godard et Saint-Médard, son frère, sont nés au village de Salency, près de Noyon, en Picardie, tous deux fils de Nectar, gentilhomme français, seigneur du lieu, descendant d'une ancienne famille romaine établie dans les Gaules. Godard fut élu archevêque de Rouen vers la fin du cinquième siècle; il assista au concile d'Orléans en 511. Médard, son frère, mourut évêque de Noyon; c'est lui qui institua *la Fête de la Rosière*, et qui donna les revenus pour le paiement des vingt-cinq livres et les frais accessoires (1).

(1) Pareille fondation a été faite de nos jours à *Canon*, village de Normandie, par M. Elie de Beaumont et Madame son épouse, le 10 février 1775. Cet acte porte que le seigneur et la dame de Canon distribuent, sous le bon plaisir du roi, tous les ans, un

L'hôpital des malades est un des plus beaux du royaume ; aussi est-il, ainsi que le collége, le palais du parlement, le tribunal du commerce et la douane, au nombre des édifices cités dans cette ville.

---

prix de *trois cents livres*, alternativement *à la bonne fille*, *au bon vieillard*, *à la bonne mère* ; ce prix est une médaille de la valeur ci-dessus, lorsqu'elle est accordée à la bonne fille. On y lit : *Hic pietatis honor.* Sur celle de la bonne mère : *Maternum portentant gaudia pectus.* Sur celle du bon vieillard : *Dignum laude senem vetat mori.* Cette fondation fait autant d'honneur à M. et à Madame Elie de Beaumont, que les différens ouvrages dont l'un et l'autre ont enrichi la littérature.

## DES HOMMES DE LETTRES ET DES ARTISTES.

INDÉPENDAMMENT du très-grand mérite qu'à la ville de Rouen d'être par ses manufactures et son industrie une des premières et des plus recommandables de la France, elle a l'inappréciable avantage d'avoir fourni aux sciences, aux belles-lettres et aux arts, des hommes d'un génie tellement supérieur, qu'ils ont été les restaurateurs de la littérature française, de la poésie et des beaux-arts.

Si le dix-septième siècle a fait naître tant d'hommes célèbres, il faut convenir que la nature en avait été excessivement avare dans ceux qui l'avaient précédé ; il s'en faut que le dix-huitième puisse lui être comparé. Il en est de l'espèce humaine comme des phénomènes qui étonnent l'univers à des espaces éloignés, dont le seul souvenir se perpétue de générations en générations, sans qu'elles les voient se renouveller.

Nous voyons cependant, dès le onzième siècle, une abbesse de Saint-Amand, madame *Emma*, accueillir dans son monastère tous les arts d'agrément, et particulièrement la poésie. Les pratiques religieuses ne purent altérer son génie poétique; elle fut surnommée *la Pieuse Muse*. Si on s'en rapporte à ses contemporains, aucune ne mérita mieux qu'Emma ce titre glo-

L'hébreu sauvé du joug de ses injustes maîtres,
Met pour les voir passer les poissons aux fenêtres;
Puis le petit enfant, qui va, saute, revient,
Et joyeux, à sa mère, offre un caillou qu'il tient.
Sur de trop vains objets, c'est arrêter la vue.

Enfin, Saint-Amand n'a véritablement montré de génie que dans des morceaux de débauche et de satyres outrées, et quelquefois dans ses bons mots. On lui attribue celui-ci, qui est assez plaisant : « Se trouvant dans une société où il se rencontra un homme » qui avait les cheveux noirs et la barbe blanche, on demanda la raison de ce mélange bizarre. Alors Saint-» Amand, sans la chercher, se tourna vers cet homme, » et lui dit : *Apparemment, Monsieur, que vous avez* » *plus travaillé de la mâchoire que du cerveau.* »

Saint-Amand fut reçu à l'académie française dès l'origine de cette assemblée, et s'engagea de recueillir les termes grotesques et burlesques pour la partie comique du Dictionnaire que l'académie avait entrepris. On voit, par ses écrits, qu'il était en effet versé dans ces sortes de termes.

Ses OEuvres ont été imprimées à Paris, en 3 vol. in-4°. Le premier, en 1627; le second, en 1644; et le troisième, en 1645. Son ode, intitulée *la Solitude*, est sa meilleure pièce, au jugement de Despréaux.

En 1599, Rouen donna le jour à *Samuel Bochart*, ministre de l'évangile à Caen, et l'un des plus savans hommes du monde. Il savait le grec, l'hébreu, l'arabe, l'éthiopien, et toutes les langues orientales. La reine de

Suède (1) l'attira à Stockholm en 1652, où elle lui donna des marques publiques de son estime, tandis qu'il n'éprouva que de la jalousie de M. Bordelot. Il fit ce voyage de Suède avec M. Huet, évêque d'Avranches, qui en a donné une relation en vers latins. Bochart, de retour à Caen, y reprit ses fonctions de ministre, et mourut subitement en parlant dans l'académie de cette ville en 1667, à soixante-dix-huit ans. On a de lui une Géographie sacrée, divisée en deux parties, qu'il a intitulée *Phaleg et Canaan*; l'Histoire des animaux, dont il est parlé dans l'Ecriture, intitulée : *Hierozoïcon*. Ces ouvrages, remplis d'une érudition immense, rendront sa mémoire immortelle dans la littérature.

Rouen s'énorgueillit encore aujourd'hui d'avoir, le 6 juin 1606, donné le jour à *Pierre Corneille*, dont le père était maître particulier des eaux et forêts sous le règne d'Henri IV. Corneille exerça à Rouen la charge d'avocat-général à la table de marbre, sans faire connaître au public, et peut-être sans connaître lui-même les talens extraordinaires qu'il avait pour la poésie. Ce fut une aventure de galanterie qui lui donna occasion de composer sa première pièce, intitulée *Mélite*. Elle eut un succès prodigieux, et fit espérer que le théâtre français allait être élevé au plus haut point de perfection ; on ne

---

(1) Christine, reine de Suède, s'illustra par son esprit, par sa science et par son affection pour les gens de lettres. Elle abdiqua la couronne en 1654, embrassa la religion catholique et mourut à Rome le 19 avril 1689.

se trompa point. Corneille, encouragé par les applaudissemens du public, fit paraître le *Cid* (1), les *Horaces* (2), *Cinna* (3), *Polieucte* (4), *Pompée*, *Rodogune* (5), et autres tragédies qui rendent son nom immortel.

La gloire de Corneille, à qui les nations les plus jalouses de la nôtre ont donné le titre *de Grand*, après avoir traduit ses ouvrages dans leur langue, est inséparable de la gloire de la France et de la ville qui l'a vu naître. Le cardinal de Richelieu, tout puissant et tout redouté qu'il était, ainsi que l'académie française à laquelle il commandait alors, n'en purent obscurcir les premiers rayons. D'Aubigny, Longepierre, Despréaux même, auraient-ils pu l'obscurcir dans son midi? On a tenté vainement de détruire aussi son cœur. Le poëte satyrique et son commentateur Brossette ont osé parler de Corneille comme d'un homme intéressé, moins avide de gloire que de gain. Corneille! qu'on sait avoir porté l'indifférence pour l'argent jusqu'à une insensibilité blâmable, qui jamais ne tira de ses pièces que ce que les comédiens lui donnaient, sans compter avec eux! Corneille, qui laissa passer un an sans remercier Colbert du rétablissement

(1) En 1636.
(2) En 1639.
(3) En 1639.
(4) En 1640.
(5) En 1646.

de sa pension (1), et qui enfin mourut presque sans biens! Tel est, tel fut et tel sera dans tous les temps, l'aveuglement des esprits de parti contre les plus grands hommes en tous genres. Il est vrai que la postérité les venge; mais l'espoir qu'offre un avenir dont on ne jouira pas, a-t-il bien droit de consoler des injustices et des maux présens?

Quant à cette noble simplicité qui caractérise encore ce grand homme, nous croyons qu'on ne sera pas fâché d'en trouver une preuve assez singulière dans ces six vers, qu'il adressa un jour à Pélisson (2) :

En matière d'amour je suis fort inégal.
J'en écris assez bien, je le fais assez mal.
J'ai la plume féconde et la bouche stérile;
Bon galant au théâtre, et fort mauvais en ville;
Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui,
Que quand je me produis par la bouche d'autrui.

Corneille se présenta un jour plus rêveur qu'à l'ordinaire devant le cardinal de Richelieu, qui lui demanda s'il travaillait toujours; il lui répondit qu'il était bien éloigné de la tranquillité nécessaire pour la

---

(1) On trouve dans les manuscrits de M. de Colbert, pages 169 et suivantes, des gratifications et pensions accordées aux savans.

*Item.* Au sieur Pierre Corneille, premier poëte dramatique du monde. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 2000 francs.

(2) Pélisson était un des plus beaux génies du 17e. siècle; il fut chargé par Louis XIV d'écrire son histoire. Celle de l'académie française, qu'il composa, lui valut une place dans cette société savante.

composition, et qu'il avait la tête renversée par l'amour. Il fallut en venir à un plus grand éclaircissement, et il dit au cardinal qu'il aimait passionnément une fille du lieutenant-général d'Andely, qu'il ne pouvait obtenir de son père. Le cardinal voulut que ce père, si difficile, vint lui parler à Paris. Il arriva tout tremblant d'un ordre si imprévu, et s'en retourna bien content d'en être quitte pour avoir donné sa fille *à un homme qui avait tant de crédit.*

Après tout ce qui a été dit sur le talent de ce grand homme, on pourrait encore ajouter que Corneille fut toujours si pénétré de son sujet, par conséquent toujours si vrai, qu'il répandit de l'intérêt sur tout ce qu'il entreprit de traiter, qu'il échauffa même en raisonnant, et donna de l'âme jusqu'à la politique.

Avant Corneille, la poésie théâtrale était sans vraisemblance, sans unité, les scènes mal dialoguées. Le génie de cet homme rare réunit toutes les parties; le tendre, le touchant, le terrible, le grand, le sublime, et ce qui embrasse toutes ces qualités. C'est la grandeur et la hardiesse, c'est le génie qui fait tout en lui, qui a créé les choses et les expressions. Il a par-tout une majesté, une force, une magnificence qu'aucun de nos poètes n'a surpassée. Marmontel, dans son discours sur la tragédie, dit en parlant de Corneille : *Qu'il n'est pas accordé à tout le monde d'admirer ce grand homme autant qu'il le mérite.*

Corneille fut reçu de l'académie française en 1647.

et mourut doyen de cette académie en 1684, à soixante-dix-huit ans. La meilleure édition de ses œuvres est celle de 1682, quatre volumes in-12.

M. de Fontenelle a écrit sa vie; elle se trouve dans la nouvelle édition de Pierre et Thomas Corneille, donnée au public par M. Joly, en 1738, onze volumes in-12.

En 1608 est né à Rouen *Jean-Louis Faucon de Ris, seigneur de Charleval*, neveu, frère et oncle de MM. Faucon de Ris, tous trois premiers présidens au parlement de Normandie. Il était d'une complexion tellement faible, qu'on ne croyait pas qu'il dût vivre long-temps; il ne mourut cependant qu'en 1688, dans sa quatre-vingtième année, et malgré la délicatesse de son tempéramment, il dut au régime une assez bonne santé. Il était ami de Sarasin et de Scarron; l'étude des belles-lettres fit son plaisir; mais il était trop peu communicatif. L'agrément de sa conversation le faisait cependant rechercher de tout le monde, et la plupart des écrivains de son temps ont loué la justesse de son style et la délicatesse de son goût: il portait quelquefois cette dernière jusqu'au raffinement.

Nous n'avons qu'un petit nombre de ses écrits, dispersés en différens recueils. Après sa mort, les originaux de ses lettres et de ses poésies tombèrent entre les mains de son neveu, le premier président, qui moins communicatif que Charleval lui-même, refusa de les laisser imprimer. Le peu qui nous reste de ces

écrivain délicat, le fait juger digne d'occuper une place parmi nos auteurs agréables. La conversation du maréchal d'Hocquincourt et du père Canaye, imprimée dans les Œuvres de Saint-Evremont, est de Charleval, jusqu'à la petite Dissertation sur le jansénisme et sur le molinisme que Saint-Evremont y a ajoutée.

Cette conversation est considérée comme un modèle de finesse, de gaieté et de bonne plaisanterie.

En 1615, *Henri Basnage*, sieur du Fraquenai, prit naissance à Rouen; il fut un des plus célèbres avocats du parlement de Normandie. Il fut chargé de commissions importantes, dont il s'acquitta avec une intelligence peu commune. Il mourut à Rouen, en 1695, à quatre-vingts ans. On a de lui un Traité des hypothèques et des Commentaires sur la Coutume de Normandie.

*Henri Basnage* de Beauval, fils du précédent, également né à Rouen, fut avocat en Hollande. Plus philosophe que son père, il a écrit sur la tolérance des religions, et a aussi donné l'Histoire des ouvrages des savans et le Dictionnaire de Furetière augmenté. Il mourut en 1710 à cinquante-trois ans.

*Jacques Basnage* de Beauval, fils de Henri, né en 1653, fut ministre à Rouen jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Alors il se réfugia à Rotterdam et devint ministre à la Haye, en 1710. Voltaire a dit qu'il était plus propre à être ministre d'état que d'une paroisse. On a de lui plusieurs ouvrages: *L'Histoire de*

*l'Eglise*, *l'Histoire de la Bible*, *l'Histoire des Juifs*, celle des *Provinces-Unies*, deux volumes in-folio. Plusieurs traités de controverse, *un Traité de la conscience* en deux volumes, et des sermons.

*Jacques Basnage* fut le plus célèbre des Basnages réfugiés, qui tous ont rendu des services aux lettres. Il mourut le 2 septembre 1723.

*Samuel Basnage* de Flottemanville, cousin du président, fut ministre à Bayeux, se retira à Zutphen où il publia, en 1706, en trois volumes in-folio, une savante critique des annales de Baronius, sous le titre de *Annales politico ecclesiastici*. Enfin, tous les Basnages qui ont vécu depuis le commencement du dix-septième siècle, soit en France, soit dans les pays étrangers, se sont illustrés dans les lettres.

En 1625 naquit *Louis Bulteau*, qui, de secrétaire du roi, se fit bénédictin; on a de lui un *Essai de l'Histoire monastique*, rempli de mérite; *un Abrégé de l'Histoire de l'ordre de Saint-Benoît*, *une traduction des dialogues de Saint-Grégoire-le-Grand*, avec de savantes notes. Tous ces ouvrages sont bien écrits. Charles Bulteau son frère est auteur d'un Traité sur la préséance des rois de France sur les rois d'Espagne, imprimé en 1675.

La même année 1625, vint au monde Thomas Corneille, frère du Grand-Corneille. La réputation de Thomas a été éclipsée par celle de son aîné; mais il ne doit pas moins tenir un des premiers rangs parmi les

auteurs tragiques ; peut-être même est-il supérieur à tous les auteurs dramatiques dans la constitution de la fable. Il fit paraître, dès sa jeunesse, infiniment de goût pour la poésie, et fut toute sa vie un homme excessivement laborieux ; car indépendamment des trente-quatre pièces qu'il a mises au théâtre, on a de lui un Dictionnaire des arts et des sciences, qui, à la vérité, est aujourd'hui sans mérite ; une traduction des Métamorphoses, et enfin quelques épitres d'Ovide heusement rendues. Thomas Corneille mourut à Andely le 8 décembre 1709, à quatre-vingt-quatre ans.

Pierre-Thomas Dufossé naquit à Rouen, en l'an 1634. Sa piété l'avait attaché à ces hommes pieux qui, au sein de la solitude, formaient entre eux une société de savans, où régnait le goût de la bonne littérature et de la saine philosophie, occupés également des écritures sacrées et profanes. Ces savans solitaires étaient Messieurs *de Port-Royal;* leur asile était celui des sciences et de la vertu (1). L'éloge mérité de cette illustre société, fait celui de M. Thomas Dufossé, à qui on doit d'excellens Mémoires *sur Port-Royal*, en quatre volumes, souvent réimprimés ; la vie de Saint-Thomas de

(1) C'est de *Port-Royal* que sortirent les excellentes méthodes des langues grecque, latine et italienne, si recherchées et si souvent réimprimées. C'est à Port-Royal que vécurent MM. Arnauld, Pascal, Nicole, Lemaître, Sacy, Hamon, Fontaines et autres illustres savans : c'est aussi à Port-Roval que fut élevé l'immortel Racine.

Cantorbéri, celle d'Origène et de Tertullien. Il mourut dans le sein de la piété, à Paris, en 1698, dans sa soixante-cinquième année.

Le poète *Nicolas Pradon* naquit aussi dans cette ville, en 1632. Il obtint d'abord d'heureux succès ; mais s'étant prêté à une puissante cabale, il osa donner sur le théâtre sa tragédie de *Phèdre et Hyppolite*, en concurrence avec celle de Racine, ce qui fut cause des satyres de Despréaux qui l'ont tant ridiculisé. Racine eut la palme, parce que le beau triomphe toujours ; et la pièce de Pradon fut plongée dans un éternel oubli. On fut plus loin, on fit ainsi l'épitaphe de l'auteur :

Ci-gît le poète Pradon ;
Qui, durant quarante ans d'une ardeur sans pareille,
Fit à la barbe d'Apollon,
Le même métier que Corneille.

Cependant on a recueilli en un volume ses pièces dramatiques, qui sont *Pyrame et Tisbé*, *Tamerlan*, la *Troade*, *Phèdre et Hyppolite*, *Statira et Régulus*, qui malgré ses défauts peut être comptée parmi les bonnes tragédies ; cette pièce, que Pradon avait donnée en 1688, était entièrement oubliée, lorsque Baron la remit au théâtre en 1722 avec un succès éclatant.

Au surplus, Pradon n'est point auteur de la tragédie du *Grand Scipion*, quoiqu'elle lui soit attribuée dans cette épigramme que Rousseau fit à l'occasion d'une satyre remplie d'invectives contre M. Despréaux :

Au nom de Dieu, Pradon, pourquoi ce grand courroux,
Qui contre Despréaux exhale tant d'injures ?

Il m'a berné, me direz-vous ;
Je veux le diffamer chez les races futures.
Hé, croyez-moi, restez en paix.
En vain, tenteriez-vous de ternir sa mémoire ;
Vous n'avancerez rien pour votre propre gloire,
Et le grand Scipion sera toujours mauvais.

Cette pièce est d'un M. de Prades, auteur de deux autres tragédies encore moins connues, qui sont *Annibal* et *Silanus*. Pradon, faisant jouer *Statira*, fut, le nez dans son manteau, avec un ami, se mêler dans la foule du parterre, pour se dérober à la flatterie, et apprendre par lui-même, sans être connu, ce que le public penserait de son ouvrage. Dès le premier acte, la pièce fut sifflée. Pradon, qui ne s'attendait qu'à des louanges et à des applaudissemens, perdit d'abord contenance et frappait fortement du pied. Son ami, le voyant troublé, le prit par le bras et lui dit : « Monsieur, tenez bon » contre ce revers de fortune ; et, si vous m'en croyez, » sifflez hardiment comme les autres. » Pradon, revenu à lui-même et trouvant ce conseil sage, prit son sifflet et s'en escrima des mieux. Un mousquetaire l'ayant poussé rudement, lui dit en colère : « Pourquoi » sifflez-vous, Monsieur ? la pièce est belle ; son auteur » n'est pas un sot : il fait figure et bruit à la cour. » Pradon, un peu trop chaud, poussa le mousquetaire et jura qu'il sifflerait jusqu'au bout. Le mousquetaire prit le chapeau et la perruque de Pradon et les jeta sur le théâtre. Pradon donna un soufflet au mousquetaire, qui riposta par des coups de plat d'épée. Enfin, le poète

sifflé et battu, pour l'amour de lui-même, gagna la porte pour aller se faire panser. Pradon mourut au mois de janvier 1698.

En 1632 naquit aussi à Rouen *Pierre Mazeline;* il fut reçu à l'académie de sculpture, à l'âge de trente-six ans, en 1668; il mourut en 1708, âgé de soixante-seize ans. Ceux de ses ouvrages les plus estimés, sont l'Europe et l'Apollon Pythien, d'après l'antique : ils sont tous deux dans les jardins de Versailles.

Le 10 janvier 1639, Rouen donna naissance à *Noël Alexandre,* l'un des plus savans et laborieux théologiens du dix-septième siècle : il a publié divers ouvrages théologiques et polémiques que peu de gens lisent; mais on a réimprimé son Histoire ecclésiastique latine, qui avait déplu aux inquisiteurs. Il y a dans cette Histoire des dissertations assez estimées. Le père Alexandre mourut à Paris le 21 août 1726, à quatre-vingt-six ans.

Le 30 avril 1640, *Nicolas le Tourneux* naquit à Rouen de parens pauvres et obscurs. L'inclination qu'il fit paraître dès son enfance pour la vertu et pour l'étude, engagea M. du Fossé, maître des comptes à Rouen, à le faire étudier et à l'envoyer à Paris au collége des jésuites. Ses progrès furent si rapides, qu'on le donna pour émule à M. le Tellier, depuis archevêque de Reims, afin de lui inspirer le goût du travail. Il devint vicaire de la paroisse de Saint-Étienne-des-Tonneliers, à Rouen; il remporta le prix de l'académie française en 1675, fut ensuite nommé chanoine de la Sainte-

Chapelle, et eût le prieuré de Villers-sur-Fere, que lui donna l'archevêque de Rouen. Le roi lui accorda une pension de trois cents écus. Il prêcha à Paris avec un tel succès, que ses sermons étaient suivis d'un nombre prodigieux d'auditeurs. Il passa les dernières années de sa vie dans son prieuré; il fut l'ami de MM. le Maître, de Sacy et de Nanteuil, et mourut subitement à Paris le 28 novembre 1686, à quarante-sept ans, laissant un grand nombre d'ouvrages de piété, entr'autres *l'Année chrétienne*, qui est dans les mains de tout le monde, bien que l'index de Rome l'eut mis au nombre des livres prohibés. Les vertus sociales de M. le Tourneux lui méritèrent l'estime des honnêtes gens. Il fut constamment attaché à Messieurs de Port-Royal.

*Adrien Auzout*, né à Rouen, philosophe, mathématicien, habile dans les langues, et infiniment instruit dans toutes les parties de l'antiquité dans lesquelles il se perfectionna par un séjour de huit ans à Rome; ce qui engagea Raphaël Fabretti d'Urbin à dire de lui dans sa première Dissertation, intitulée: *De aquis et aquæductibus*, imprimée en 1683: *Adrianus Auzout Rhotomagensis, vir emuncto naris et non minus rerum naturæ quam antiquitatis sagacissimus perscrutator.* Auzout rétablit cent vingt passages de Vitruve, abandonnés de tous ceux qui avaient travaillé sur cet auteur. Il rétablit aussi l'inscription de l'arc triomphe de Septime, placé sur la pointe du capitole, par la seule inspection des trous percés pour chaque lettre dont il en ré-

tablit trente-deux, ainsi que l'a fait M. Seguier à Nismes. On lui doit encore l'inscription entière de la pierre milliaire de Saquenai, sur le grand chemin de Langres, en 1680. Il mourut en 1690. Son Traité du *micromètre* fut imprimé au Louvre l'année de sa mort.

*Jean Jouvenet* reçut la lumière à Rouen, en 1647. Il étudia la nature avec une application et un discernement qui le mirent au rang des plus fameux artistes. *Le Tableau de Maï*, dont le sujet est la guérison du paralytique, annonça l'excellence de ses talens; et, ce qui paraîtra toujours très-surprenant, c'est qu'étant devenu lui-même, sur la fin de ses jours, paralytique du côté droit, à la suite d'une attaque d'apoplexie, il dessinait encore de la main droite, quoiqu'avec beaucoup de difficulté; enfin, il s'habitua à se servir de la main gauche avec une telle dextérité, qu'on voit plusieurs belles peintures qu'il a exécutées de cette main, entr'autres le tableau appellé *le Magnificat*, qui est dans le chœur de Notre-Dame.

Ses ouvrages, en grand nombre, se trouvent dans toutes les autres églises de Paris. On connaît en particulier les quatre morceaux qu'il composa pour l'église de Saint-Martin-des-Champs, et qui ont été exécutés en tapisseries. Ils sont singulièrement estimés par la grandeur de la composition, la hardiesse et la correction du dessin, la fierté du pinceau, et l'intelligence du clair obscur. On connaît aussi de sa main la guérison de plusieurs malades sur le lac de *Gené-*

*sarètto*, tableau excellent qui était dans l'église des pères chartreux. Il a peint à fresque, de la plus grande manière, les douze Apôtres qui sont au-dessous de la coupole de l'église des Invalides; il peignit aussi de la main gauche le plafond de la deuxième chambre des enquêtes du parlement de Normandie, plafond admirable, représentant l'innocence se réfugiant dans les bras de la justice. Ce beau plafond n'existe plus; il s'est écroulé avec toute la charpente en 1812. Jouvenet mourut à Paris le 5 avril 1717, à soixante-treize ans.

*Nicolas Lémery*, fils d'un procureur au parlement de Normandie, vint au monde à Rouen le 17 novembre 1645. Le jeune Lémery se dévoua tout entier à la chimie, qu'il étudia successivement à Rouen, à Paris et à Montpellier; il donna bientôt lui-même des leçons. Cette science connue depuis long-temps en Allemagne, était toute nouvelle en France; on la considérait encore comme une espèce de magie. Le laboratoire de Lémery était une cave et presqu'un antre magique, éclairé de la seule lueur des fourneaux. Cette singularité ne lui valut qu'un plus grand nombre d'auditeurs, parmi lesquels on comptait les Rohaut, les Bernier, les Auzout, les Regis, les Tournefort et plusieurs autres savans; les femmes même osèrent être du nombre. Sa réputation augmenta en raison non-seulement de la multitude qu'attiraient ses expériences, mais aussi par les résultats de ses démonstrations et l'habileté de ses manipulations. Les préparations qui

sortaient de son laboratoire eurent un débit prodigieux, et le seul magistère de bismuth (1) payait toute la dépense de sa maison. Ce magistère n'était pourtant autre chose que ce qu'on appelle *le blanc d'Espagne;* mais Lémery était alors le seul qui possédât ce trésor.

Il fit imprimer en 1675 son Cours de Chimie, qui se vendit aussi rapidement que s'il eut été un ouvrage de galanterie ou de satyre : on le traduisit en làtin, en anglais, en espagnol, et le président de la société royale de Séville nommait Lémery le *grand Lémery*. Cependant, le grand Lémery était de la religion prétendue réformée, ce qui fut cause qu'à Paris on interdit ses cours de chymie et la vente de ses préparations. Il se réunit à l'église catholique en 1686, afin d'éviter de plus grands malheurs.

Il publia en 1697 *sa Pharmacopée universelle;* et, peu de temps après, *son Traité des drogues simples.* On les a réimprimés plusieurs fois; mais on a donné depuis, dans les pays étrangers, des ouvrages infiniment meilleurs en ce genre.

En 1699, Lémery fut nommé de l'académie des sciences, et en 1707, il donna *son Traité de l'antimoine* (2). Il considère ce minéral par rapport à la mé-

(1) On donne en chimie le nom de magistère aux précipités de bismuth, d'antimoine, de saturne, d'étain, de corail, de perle, de soufre, etc., etc. Le bismuth est un demi-métal, ou un métal imparfait.

(2) *L'antimoine* est un minéral métallique, solide, friable,

decine et par rapport à la physique; mais malheureusement la curiosité physique a beaucoup plus d'étendue que l'usage médicinal.

Après l'impression de ce dernier ouvrage, Lémery commença à ressentir les infirmités de la vieillesse; enfin, il fut frappé d'une attaque sérieuse d'apoplexie, qui l'enleva, en 1715, à l'âge de soixante-dix ans.

*Gabriel Daniel* naquit à Rouen le 8 février 1649; il enseigna les belles-lettres, la philosophie et la théologie, chez les jésuites, fut supérieur de la maison professe à Paris, et y mourut le 23 juin 1728.

On a de ce célèbre jésuite un grand nombre d'ouvrages; les principaux sont: 1°. Une Histoire de France, dans laquelle il a rectifié les fautes de Mézerai sur la première et seconde race. Cette Histoire de France est la moins mauvaise qu'on ait, du moins jusqu'au règne de Lous XI. On lui reproche d'avoir dit, dans sa préface, que les premiers temps de l'Histoire de France sont plus intéressans que ceux de Rome, parce que Clovis et Dagobert avaient plus de territoire que Romulus et Tarquin. Il ignorait, en parlant ainsi, que les faibles commencemens de tout ce qui est grand intéressent tou-

---

assez pesant, qu'on trouve enfermé dans une pierre dure, blanchâtre et brillante, qu'on appelle *gangue*; on en sépare l'antimoine par la fusion. Lémery n'a jamais été incommodé dans ses préparations d'antimoine; et M. Balière de Laisement, savant chimiste à Rouen, dit qu'on accuse mal à propos l'antimoine de donner des vapeurs nuisibles.

jours les hommes. On admire la faible origine d'un peuple qui étendit son empire jusqu'à l'Elbe, l'Euphrate et le Niger. D'ailleurs, rien n'intéresse moins que les commencemens de notre Histoire, et même depuis le cinquième siècle jusqu'au quinzième, ce n'est qu'un cahos d'aventures barbares sous des noms barbares.

2°. Outre l'Histoire de France, le père Daniel en donna aussi un abrégé en 9 vol. in-12; 3°. *une Histoire de la milice française*, 2 vol. in-4°.; 4°. *Réponse aux Lettres provinciales*; 5°. *des Lettres au père Alexandre, dominicain, sur la Doctrine des Thomistes et la probabilité*; 6°. *Voyage du Monde, de Descartes*; 7°. *Nouvelles difficultés sur la connaissance des bêtes*; 8°. *Traité théologique touchant l'efficacité de la grâce*, 2 vol., et d'autres opuscules dont on a donné un recueil en 3 vol. in-4°.

*Jean-Baptiste de Brun Desmarets* était fils d'un libraire de Rouen. Il naquit dans cette ville en 1650, fit ses études dans le monastère de Port-Royal des Champs; il conserva toute sa vie une liaison telle avec les solitaires et les amis de cette maison, qu'il se vit enveloppé dans leur disgrace. On saisit ses papiers, et on l'enferma à la Bastille, où il demeura cinq ans. Il mourut à Orléans, dans un âge très-avancé, le 19 mars 1731 : il est l'auteur des Bréviaires d'Orléans et de Nevers. On a de lui une seconde édition *du Traité des Offices ecclésiastiques*, de Jean, évêque d'Avranches.

puis archevêque de Rouen; une édition *de Saint-Paulin*, in-4°.; les *Voyages liturgiques de France*, sous le nom du sieur de Moléon, in-8°. Cet ouvrage est rempli de recherches curieuses. Il avait achevé une une édition des OEuvres de Lactance (1); mais étant mort avant de la faire imprimer, M. Langlet du Fresnoy la publia, avec des augmentations considérables, en deux volumes in-4°. M. l'abbé de Brun Desmarets est encore auteur de quelques ouvrages.

*Louis Legendre*, habile historien, natif de Rouen, s'attacha à M. de Harlay, archevêque de Rouen, ensuite archevêque de Paris, qui lui donna un canonicat de Notre-Dame en 1690. Legendre fut sous-chantre de la même église, et abbé de Clairefontaine au diocèse de Chartres (2). Il mourut à Paris le 1er. février 1733, à soixante-dix-huit ans : c'est à lui qu'on est redevable de la fondation des prix qui se distribuent avec solemnité dans l'université de Paris, depuis 1747. Il a publié un grand nombre d'ouvrages; les principaux sont : *La Vie de M. de Harlay, son bienfaiteur; les Mœurs et les Coutumes des français dans les différens temps de la monarchie, une Histoire de France*, en 3 vol. in-f°. et en 7 vol. in-12; *la Vie du cardinal d'Amboise*. Ces ouvrages sont estimés.

---

(1) Lactance est un auteur ecclésiastique très-célèbre, du commencement du quatrième siècle. Baronius prétend qu'il était africain, d'autres assurent qu'il est né dans la Marche d'Ancône.

(2) L'abbaye de Clairefontaine valait 3000 livres.

*Bernard le Bovier de Fontenelle*, né le 11 février 1657 (1), fils de François le Bovier sieur de Fontenelle, écuyer et avocat au parlement de Normandie. Marthe Corneille était la mère de M. de Fontenelle, sœur de Pierre et de Thomas Corneille; tous trois devaient le jour à Pierre Corneille et à Marthe le Pesant. Marthe était sœur de Pierre le Pesant de Bois-Guillebert, maître des comptes, oncle et parrain de Pierre Corneille, et dont les descendans ont toujours soutenu ces noms illustres par toutes les qualités qui distinguent le magistrat intègre et le vrai citoyen.

M. de Fontenelle vivait encore quand l'auteur *de l'Essai sur l'Histoire générale* fit son éloge, que personne n'a contredit ni effacé.

On peut, dit-il, regarder M. de Fontenelle comme l'esprit le plus universel que le siècle de Louis XIV ait produit; il a ressemblé à ces terres heureusement situées, qui portent toutes les espèces de fruits. Il n'avait pas vingt ans lorsqu'il fit une grande partie de l'opéra de *Bellérophon*, et depuis il donna *Thétis et Pélée*, qui eut un grand succès; il fit beaucoup d'ouvrages légers, dans lesquels on remarquait déjà cette finesse et cette profondeur qui décèlent un homme supérieur à ses ouvrages même; c'est ce qu'il a prouvé

(1) Fontenelle est né à Rouen, rue des Bons-Enfans, quartier des PP. Feuillans, dans une maison dont le jardin est à l'ouest de celui de ces Pères.

dans *ses Dialogues des Morts*, et dans *la Pluralité des Mondes*.

Ce fut à Rouen que Fontenelle fit cet ouvrage. *Madame de la Mésangère*, qui y demeurait alors, était sa marquise.

Lorsque Fontenelle lui en fit la lecture, la femme de chambre de cette dame, qui était présente, reconnut sa maîtresse dès les premières pages, et même le parc de la Mésangère; elle se mit à sourire. Cette dame ne voulant pas que le public la reconnut aussi, dit à Fontenelle qu'il fallait un peu diminuer la ressemblance, et de brune qu'elle était, il la fit blonde. Le célèbre chirurgien *Lecat* écrivit à plusieurs amis de Paris qu'on voyait encore dans le parc de la Mésangère, vingt ans auparavant, des vers que Fontenelle avait gravés de sa main sur l'écorce des hêtres.

Il sut faire, *des Oracles de Vandale*, un livre agréable; mais il lui attira des ennemis plus violens que Racine et Boileau. Le jésuite Letellier pensa le perdre dans l'esprit de Louis XIV, si le marquis d'Argenson n'avait détourné l'orage qui allait fondre sur lui, pour cet abrégé de la grande Histoire de Vandale (1).

(1) Antoine Vandale fut un savant critique du dix-septième siècle. Entre plusieurs ouvrages très-estimés, on a de lui de savantes Dissertations sur les oracles des païens, où il soutient que ce n'était que des tromperies des prêtres idolâtres. La meilleure édition de ces Dissertations est celle d'Amsterdam, en 1700.

Fontenelle se tourna vers la géométrie et la physique, avec autant de facilité qu'il avait cultivé les arts d'agrément. Nommé secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, il exerça cet emploi pendant plus de quarante ans, avec un applaudissement universel. Son *Histoire de l'Académie* jette très-souvent une clarté lumineuse sur les mémoires les plus obscurs; il fut le premier qui porta cette élégance dans les sciences; si quelquefois il y répandit trop d'ornemens, c'était des moissons abondantes dans lesquelles les fleurs croissent avec les épis.

Cette Histoire de l'Académie des sciences serait aussi utile qu'elle est bien faite, s'il avait eu à rendre compte des vérités découvertes; mais il fallait qu'il expliquât des opinions combattues les unes par les autres, et dont la plupart sont détruites. Les éloges qu'il prononça des académiciens morts, ont le singulier mérite de rendre les sciences respectables, et ont rendu tel leur auteur.

Il fit imprimer, sur la fin de ses jours, des comédies peu théâtrales, et une Apologie des tourbillons de Descartes; on lui passa ces comédies en faveur de sa vieillesse, et son *Carthésianisme* en faveur des anciennes opinions, qui, dans sa jeunesse, avaient été celles de l'Europe.

Enfin, on l'a regardé comme le premier des hommes dans l'art nouveau de répandre de la lumière et des grâces sur les sciences abstraites. Il a eu du mérite dans

tous les autres genres qu'il a traités. Tant de talens ont été soutenus par la connaissance de l'Histoire; il a été, sans contredit, au-dessus de tous les savans français qui n'ont pas eu le don de l'invention.

Le fameux manifeste contre l'Espagne fut fait par lui, sur les Mémoires de l'abbé Dubois.

Une anecdote que M. de Fontenelle a transmise à ses amis, prouve le sang-froid de cet estimable auteur. Le duc d'Orléans, régent, s'étant fait lire par Fontenelle un manuscrit que ce dernier avait composé sur une matière délicate, ce prince le lui demanda pour le lire lui-même à tête reposée. Fontenelle le refusa. Le prince insista, promit un secret inviolable et une prompte restitution. Fontenelle, ne se laissant point gagner : « Je vous le jure, dit son altesse royale, et » Fontenelle se taisait. Je vous le jure, foi de prince! » et il se taisait encore. Foi de gentilhomme! il céda » enfin; mais depuis il redemanda en vain son manus» crit ».

Il n'y pensait plus, lorsque long-temps après, étant allé faire sa cour au prince qu'il ne trouva pas seul, on le fit passer dans un cabinet, où, appercevant sur un bureau son manuscrit, il le mit dans sa poche, n'en dit rien au régent, et il n'en fut jamais parlé.

Madame de Tencin dit un jour à Fontenelle, en lui mettant la main sur la poitrine : *Ce n'est pas un cœur que vous avez-là, c'est de la cervelle comme dans la tête.*

Fontenelle portait dans la société de la douceur, de l'enjouement, et autant de politesse que d'esprit. Il était avec tous les hommes comme s'il n'eût été que leur égal. *Les hommes sont sots et méchants*, disait-il quelquefois; *mais tels qu'ils sont, j'aime à vivre avec eux.*

Après sa réception à l'académie française, Fontenelle dit : *Il n'y a plus que trente-neuf personnes dans le monde qui aient plus d'esprit que moi.*

Madame la duchesse du Maine demandait un jour à quelques personnes de beaucoup d'esprit qui s'assemblaient chez elle, quelle différence y a-t-il entre moi et une pendule : ces Messieurs se trouvaient fort embarrassés pour y répondre. Fontenelle entra, et la même question lui fut faite par la princesse; il répondit sur-le-champ : *La pendule marque les heures, et votre Altesse les fait oublier.*

A l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans, l'illustre savant se fit transporter à une séance de l'académie française, assemblée ce jour-là pour admettre ou rejeter *Piron*. Fontenelle, sourd, et jugeant par les gestes que les esprits s'échauffaient : « De quoi donc s'agit-il, » Messieurs ? demanda le vieillard. — *De Piron*, » Monsieur, lui répondit-on ? Nous avouons qu'il peut » avoir mérité le fauteuil..... ; mais il a fait une Ode, » une Ode que sûrement vous connaissez ? — Ah ! oui, » reprit nettement l'auteur des Mondes... S'il l'a faite, » il faut le bien gronder ; s'il ne l'a pas faite, il ne » faut pas le recevoir ».

M. de Fontenelle s'éteignit le 9 janvier 1757, après avoir vécu cent ans moins trente-deux jours.

La plus grande louange qui ait été donnée à Fontenelle est ce vers de Voltaire :

L'ignorant l'entendit, le savant l'admira.

On fit à M. de Fontenelle l'épitaphe suivante :

Ci-gît, dont la carrière illustre,
Toujours égale dans son cours,
Au milieu du vingtième lustre,
Au sexe même plut toujours.
Heureux mortel, qui sur ses traces,
Captiva les ris et les grâces ;
Qui, toujours le même en tout temps,
Vainqueur de l'envie et de l'âge,
Sut conserver tout l'avantage
Qu'il avait eu dès son printemps.

*Catherine Bernard*. Cette demoiselle illustre par son esprit et ses talens naquit à Rouen en 1662 ; elle alla s'établir à Paris, où elle se fit connaître des beaux esprits de son temps ; elle remporta plusieurs fois le prix de l'académie française, s'acquit beaucoup de réputation par ses vers, et fut reçue de l'académie des Ricovrati de Padoue. Elle composa, avec M. de Fontenelle, deux tragédies, *Brutus* et *Léodamie*, dont la dernière néanmoins n'eut pas de succès. Dans la suite, madame de Pontchartrain, qui avait une affection particulière pour mademoiselle Bernard, et qui lui faisait une pension, la détourna de travailler pour

le théâtre. Mademoiselle Bernard se rendit à ses avis, et supprima même plusieurs pièces de poésie, dont on lui offrait une somme considérable, pour les imprimer. Elle mourut à Paris en 1712. On trouve dans différens Recueils de poésies de très-jolis vers de sa façon, et le père Bouhours, dans son Recueil de vers choisis, a fait imprimer le placet au roi par lequel cette demoiselle demandait à Sa Majesté de lui faire toucher les deux cents écus de pension qu'il lui faisait. Ce placet est conçu en ces termes :

Sire, deux cents écus sont-ils si nécessaires
Au bonheur de l'état, au bien de vos affaires,
Que sans ma pension, vous ne puissiez dompter
Les faibles alliés et du Rhin et du Tage?
A vos armes, grand roi, s'ils peuvent résister,
Si pour vaincre l'effort de leur injuste rage,
Il fallait ces deux cents écus,
Je ne les demanderais plus.
Ne pouvant aux combats pour vous perdre la vie,
Je voudrais me creuser un illustre tombeau:
En souffrant une mort d'un genre tout nouveau,
Mourir de faim pour la patrie.
Sire, sans ce secours tout suivra votre loi,
Et vous pouvez en croire Apollon sur sa foi.
Le sort n'a point pour vous démenti ses oracles.
Ah! puisqu'il vous promet miracles sur miracles,
Faites-moi vivre et voir tout ce que je prévoi.

*Paul Lucas* a été un voyageur d'autant plus célèbre, que dans toutes ses narrations il a été d'une grande exactitude. Il vint au monde à Rouen le 31 août 1664; son père était un marchand de cette cité. Lucas

fit ses premiers voyages dans le Levant. Il devint antiquaire du roi en 1714, retourna ensuite au Levant en 1723 : il en rapporta des manuscrits précieux et une collection de médailles. Il mourut à Madrid le 12 mai 1737, à l'âge de soixante-treize ans. On a de lui plusieurs volumes de ses voyages.

*Noël-Etienne Sanadon*, célèbre jésuite, né à Rouen le 16 février 1676, enseigna d'abord les humanités à Caen, où il lia une étroite amitié avec M. Huet; il professa ensuite la rhétorique à Paris avec beaucoup de réputation; il fut, pendant quelque temps chargé de l'éducation de M. le prince de Conti. Il devint bibliothécaire du collége de Louis-le-Grand, où il mourut le 21 septembre 1733, à l'âge de cinquante-huit ans. On a de lui des poésies latines qui sont estimées, une *Traduction française d'Horace*, avec des notes d'une érudition choisie. Cette traduction respire l'élégance, et même inspire du dégoût pour celle de M. Dacier, quand on les compare ensemble. On a aussi de lui des harangues et d'autres ouvrages non moins utiles.

*François Raguenet*, natif de Rouen, embrassa l'état ecclésiastique, et s'appliqua à l'étude des belles-lettres et de l'Histoire. Il remporta le prix de l'académie française en 1689, et mourut à Paris vers 1720. Ses principaux ouvrages sont : 1°. *Les Monumens de Rome, ou Description des plus beaux ouvrages de peinture, de sculpture et d'architecture de Rome, avec des observations*. Paris, 1700 et 1702, in-12. Ce petit ou-

vrage valut à l'auteur des lettres de citoyen romain, dont il prit le titre depuis ce temps-là. 2°. *Le Parallèle des français avec les italiens, dans la musique et les opéras*, avec une défense de ce parallèle contre ceux qui avaient attaqué cet ouvrage, parce qu'il y donnait la préférence aux italiens. 3°. *L'Histoire d'Olivier Cromwel*. 4°. *L'Histoire de l'ancien Testament*. 5°. *L'Histoire du vicomte de Turenne*, imprimée à la Haye en 1738, 2 vol. in-12. On attribue encore à l'abbé Raguenet les Voyages et aventures imaginaires de Jacques Sadeur, dans la découverte de la terre australe.

*Pierre-François Guyot-Desfontaines*, l'un des plus célèbres critiques du dix-huitième siècle, naquit à Rouen le 29 juin 1685, d'une bonne famille. Il entra chez les jésuites en 1700, et en sortit quinze ans après, pendant qu'il régentait la rhétorique à Bourges. Il demeura ensuite quelque temps chez le cardinal d'Auvergne, se démit de sa cure de Thorigny en Basse-Normandie, dont il avait pris possession sans la desservir, et travailla au Journal des Savans depuis 1724 jusqu'en 1727. Il mourut à Paris le 16 décembre 1745, à l'âge de soixante ans. On a de lui un très-grand nombre d'ouvrages et de traductions bien écrites en français; les principaux sont : 1°. *Un Dictionnaire néologique des beaux esprits du temps*, imprimé en 1726 (1).

(1) Ce Dictionnaire néologique est une liste alphabétique de mots nouveaux, d'expressions extraordinaires, de phrases insolites, pris dans les ouvrages modernes les plus célèbres, publiés

2°. *Le Nouvelliste du Parnasse, et Observations sur les ouvrages nouveaux*, œuvre périodique depuis 1735 jusqu'en 1743, 33 vol. in-12. 3°. *Jugemens sur les écrits nouveaux*, 11 vol. in-12, avec l'abbé Granet (2). Les deux derniers sont de M. Mairault, mort le 15 août 1746. 4°. *Une Traduction des œuvres de Virgile*, avec des remarques, 4 vol. in-12, etc. etc.

L'abbé Desfontaines fut fréquemment accablé d'injures, qui souvent corrompirent son jugement. Quelqu'estimable qu'il fut à beaucoup d'égards, ses querelles littéraires avec Voltaire et Piron envenimèrent la plume de ces savans, et répandirent beaucoup de fiel sur son existence, d'autant qu'il saisissait toutes les occasions de se venger d'eux. Piron ayant eu à se plaindre de l'abbé, lui envoya l'épigramme suivante, et la première qu'il eut lâchée contre lui :

Un écrivain, fameux par cent libelles,
Croit que sa plume est la lance d'*Argail* :
Au haut du Pinde, entre les neuf pucelles,
Il est planté comme un épouvantail.

---

Dictionnaire Encyclopédique. depuis quelque temps. Ce Dictionnaire est suivi de l'éloge historique de *Pantalon-Phébus*, plaisanterie pleine d'art, où ce critique a fait usage de la plupart des locutions nouvelles qui étaient l'objet de sa censure. Le tour ingénieux qu'il donne à ses expressions en fait mieux sentir le défaut ; et le ridicule qu'il y attache, en les accumulant, n'a pas peu contribué à tenir sur leurs gardes bien des écrivains, qui vraisemblablement auraient suivi et imité ceux que cette contre-vérité avait notés comme répréhensibles.

(2) Célèbre critique, natif de Brignole.

Que fait le bouc en si gentil bercail ?
S'y plairait-il ? Penserait-il y plaire ?
Non : c'est l'eunuque au milieu du sérail :
Il n'y fait rien, et nuit à qui veut faire.

Quelques jours après, Piron étant allé voir l'abbé, il le trouva avec deux jésuites. Le journaliste, pâlissant de colère : *Comment*, s'écria-t-il, *êtes-vous assez hardi pour vous présenter à ma vue après l'horrible épigramme que vous avez faite contre moi? Horrible*, dit Piron, *comment vous la faut-il donc ? Elle est pourtant fort jolie*. Ce sens froid redoubla la colère de l'abbé, et fit partir d'un grand éclat de rire les deux jésuites. « Point d'emportement, reprit Piron, jurer et crier ne remédie à rien, l'épigramme n'en est pas moins faite ; mais, puisqu'elle vous fâche, dites dans la première de vos feuilles qu'elle a été faite il y a plus de cinquante ans, on ne sait par qui, ni contre qui, et tout sera dit là-dessus ». Ce qui choquait le plus l'abbé était ce vers : *Que fait le bouc en si gentil bercail?* Eh bien ! lui dit Piron, qu'à cela ne tienne, au lieu d'écrire le *bouc*, mettez seulement que fait le *B*, le vers y sera toujours et le lecteur y suppléera.

Voltaire venait de composer les *Elémens de la philosophie de Newton, mis à la portée de tout le monde*, dans l'intention de se faire recevoir à l'académie des sciences. L'abbé Desfontaines, comme journaliste, rendit un compte assez avantageux de l'ouvrage, et Voltaire en aurait été très-satisfait, si le plaisir de dire

un bon mot n'eût gâté l'extrait que l'abbé en avait fait. Il ajouta à la fin de l'analyse qu'il y avait une faute d'impression à corriger : « Au lieu de lire Elémens de » la philosophie de Newton, mis à la portée de tout » le monde, lisez : *Mis à la porte de tout le monde* ».

*Pierre Brumoy*, savant jésuite né à Rouen en 1688, se distingua dans sa jeunesse par ses talens pour les belles-lettres, et se fit aimer toute sa vie par sa probité, les vertus et les qualités de son cœur. Il mourut à Paris le 17 avril 1742. On a de lui un grand nombre d'ouvrages : le plus considérable est son *Théâtre des Grecs*. Le père Brumoy n'était peut-être pas si mal fondé qu'on le croit à admirer le mérite et la supériorité du théâtre Grec.

*Jean Restout*, qu'avec raison on range parmi les peintres qui se sont distingués, était neveu et élève de Jouvenet : il naquit à Rouen l'an 1692. Un de ses meilleurs tableaux est *la Représentation de la Vierge*, qui était sur le maître autel des PP. Augustins, à Rouen ; celui *de la Destruction du palais d'Armide* est très-estimé. Il mourut le 1er. janvier 1768.

*Jean-Baptiste de Mercastel*, né à Rouen et mort en 1754 prêtre de l'Oratoire, professa dix ans les mathématiques à Angers avec célébrité ; il publia *La Table des nombres composés et de leurs composans* ; *l'Arithmétique démontrée*, imprimée en 1732. Une vivacité franche et droite que modérait une bonté naturelle, et les plus grands sentimens de religion, carac-

risaient cet oratorien : il a encore laissé plusieurs ouvrages estimés. M. Lecat a fait l'éloge de cet estimable auteur. Le discours de M. Lecat est dans le journal de Verdun, du mois de novembre 1754.

*Louise Cavelier*, fille d'un procureur au parlement de Rouen, était d'une très-belle figure, d'un esprit vif et enjoué; elle a composé de jolis ouvrages en prose et en vers. On distingue sur-tout ses deux poèmes, intitulés, l'un *Augustin*, et l'autre *Minet*, pièce comique et caustique, imprimés en 1737, et maintenant oubliés. Mademoiselle Cavelier est morte à Paris en 1745, âgée de quarante-trois ans.

*Marie-Anne le Page*, épouse *de Joseph Dubocage*, est au rang des dames les plus célèbres par la beauté de son esprit, les productions de sa plume, et particulièrement par son talent pour la poésie épique. En lisant ses poèmes, il semble que son astre, en naissant, l'avait formée poète. On y reconnaît l'enthousiasme qui caractérise les vrais enfans d'Apollon; ses idées sont sublimes; la pompe et l'élévation règnent dans ses descriptions, la chaleur dans ses images, la richesse dans ses expressions : sa prose n'a pas moins de mérite.

Ce que raconte madame Dubocage de ses Voyages est peint avec une grâce charmante : ce n'est par-tout que légèreté, fin badinage, traits d'esprit qu'elle renferme comme en voltigeant. Tous les objets d'admiration, tous les monumens publics, font sur elle

des sensations dont l'image, comme imprimée dans ses lettres, rend en quelque sorte nouveau tout ce qu'on a lu en ce genre dans les Voyageurs. C'est dans ses Lettres sur l'Angleterre qu'elle se montre toute entière et sans apprêt : elle y découvre tout son goût, sa façon de voir, de penser, son discernement, sa justesse. C'est aux femmes d'esprit à voyager et à écrire leurs voyages ; elles voient avec plus de sentimens que nous ; elles font des remarques plus fines, et sont moins distraites sur certains objets que les voyageurs les plus attentifs.

Esprit des femmes, t. II éd. de 1767.

Voici un joli madrigal fait en 1763 à madame Dubocage, par M. de la Condamine, pendant son séjour à Rouen :

D'Apollon, de Vénus réunissant les armes,
Vous subjuguez l'esprit, vous captivez le cœur ;
Et Scudéri jalouse en verserait des larmes ;
Mais sous un autre aspect son talent est vainqueur ;
Elle eut celui de faire oublier sa laideur :
Tout votre esprit n'a pu faire oublier vos charmes.

*Jacques-François Blondel*, né à Rouen l'an 1709, et mort à Paris le 9 janvier 1774, à l'âge de soixante-dix ans. Egalement sensible à sa propre gloire et à celle de sa patrie, il se livra dès sa jeunesse au dessin, à la gravure et à tous les arts agréables. Son éloquence naturelle, sa facilité à écrire et à parler, le firent connaître avantageusement. Ses premières productions furent des changemens considérables, et beaucoup d'additions à

l'architecture de Davillier (1) : il perfectionna aussi les Élémens de Scamozzi et de Vignole. S'élevant ensuite à mesure que son génie, aiguillonné par de nouveaux succès, prenait plus d'essor, *il fit l'Histoire de l'Architecture française*, à laquelle il appliqua les principes généraux de l'architecture ancienne et moderne ; il laissa imparfait ce grand ouvrage. Si quelque chose peut l'excuser, c'est le zèle et l'assiduité qu'il mit toujours à faire des élèves *dans son école des arts*, titre honorable qui fut unanimement donné à la maison qu'il occupait alors rue de la Harpe, et d'où sont sortis, en effet, des artistes habiles en plus d'un genre. Il fut admis tard, mais sans sollicitation, à l'académie d'architecture en 1755, et il en fut élu professeur deux ans après. Le roi le nomma son architecte, lui donna un logement au Louvre, où il tint son école dans la salle de l'académie ; il y continua ses leçons publiques, qu'il ne cessa de donner deux fois la semaine jusqu'à sa mort. Voulant rendre utile les derniers momens d'une vie languissante, il entreprit *un Cours complet d'architecture*. Cet excellent ouvrage, orné de beaucoup de gravures nécessaires faites avec soin, n'est imprimé qu'aux deux tiers, mais l'auteur a laissé de quoi l'achever.

*L'abbé Yart* est né à Rouen en 1709 ; il a donné

(1) Augustin-Charles Davillier, mort à Montpellier en 1700, a donné un Cours complet d'architecture qui est très-estimé.

en huit volumes la traduction des meilleurs morceaux *de la Poésie anglaise*. Il mourut en 1791, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Madame *le Prince de Beaumont*, née à Rouen en 1711, a résidé long-temps à Londres, où elle a exercé son talent admirable pour l'éducation des demoiselles. On compte parmi les productions de sa plume le *Magasin des Enfans*, *le Magasin des Adolescens*, *l'Éducation complette*, *Lettres de madame de Montier*, etc. On y reconnaît le sens exquis d'une bonne maîtresse, une adresse singulière pour déguiser le sérieux de l'instruction et l'austérité de la morale, sous l'enveloppe de la fable et les agrémens de l'histoire; un talent particulier pour s'attirer l'attention d'une aimable jeunesse, par l'air simple, naturel et insinuant, dont tous ses petits romans sont tournés; le tout à la portée des jeunes lecteurs qu'elle veut instruire. Cette dame respectable s'est retirée à Avallon, en Bourgogne.

*Nicolas Fourneau*, maître charpentier à Rouen, ci-devant démonstrateur de trait à Paris, a publié, en 1667, chez Tillard, un volume in-folio de soixante pages avec vingt figures, sur l'Art du trait de la charpenterie; et la deuxième partie en 1769, avec cette épigraphe : *Fabrilia fabris*. Cet utile ouvrage où l'auteur a employé, avec beaucoup de sagacité, les sections coniques, tant simples que composées, suppose des connaissances géométriques peu communes et des talens distingués dans l'art du charpentier. Tel est l'é-

loge qu'en a fait l'académie. M. Fourneau a travaillé à la flèche de la chartreuse de Gaillon ; il doit occuper une place distinguée parmi ses concitoyens, en sa qualité d'auteur et d'artiste renommé.

*Louis Dufour de Longuerue*, fils de Pierre Dufour de Longuerue (paroisse des environs de Rouen), d'une ancienne famille noble de Normandie, lieutenant de roi à Charleville, où naquit Louis en 1652. Ce jeune homme, dès l'âge de quatre ans, fit paraître des dispositions si étonnantes pour les sciences, que Louis XIV, en passant à Charleville, voulut le voir et l'entendre. On lui donna pour précepteur le célèbre Richelet (1). Perrot d'Ablancourt (2), parent de M. de Longuerue, veilla à son éducation et à ses études. Il lui fit apprendre les langues orientales et celles de l'Europe ; il devint très-habile dans la connaissance de l'Histoire, des Antiquités, de l'Écriture-Sainte, des Pères, etc. Il joignit à une mémoire heureuse une critique hardie et une santé robuste. Il eut deux abbayes ; celle de Sept-Fontaines au diocèse de Reims, et celle du Jar au diocèse de Sens. Il mourut à Paris le 22 novembre 1733, à l'âge de quatre-vingt-un ans. On a de lui, 1°. *une Dissertation latine sur Tatien ;* 2°. *la Description histo-*

---

(1) Auteur du grand Dictionnaire français si estimé, imprimé à Lyon en 1728.

(2) Fameux traducteur des auteurs anciens, des Commentaires de César, de l'Histoire Grecque de Xénophon, des Apophtegmes, etc., etc., etc.

*rique de la France*, Paris 1719, in-fol. Cet ouvrage ne répond pas à la réputation de l'abbé de Longuerue, à cause des changemens qu'on y a faits, et de la précipitation avec laquelle il a été imprimé; 3°. *Annales Arsacidarum*, Strabourg 1732; 4°. *une Dissertation sur la Transubstantiation* que l'on faisait passer sous le nom du ministre Allix son ami, et qui n'est point favorable à la foi catholique; 5°. plusieurs ouvrages manuscrits, etc., etc.

Nous pourrions ajouter à la nomenclature des hommes de lettres et des artistes qui ont reçu le jour dans cette cité une infinité d'auteurs, dont le mérite s'est borné à quelques pièces de vers ou à des productions éphémères, applaudies par l'adulation ou la complaisance; mais le burin de l'Histoire ne doit être réservé qu'aux génies qui ont véritablement illustré leurs siècles, soit par les lumières qu'ils ont répandues, les découvertes qu'ils ont faites, ou les services signalés qu'ils ont rendus aux lettres, aux arts ou à leur patrie.

Au pied de la montagne qui termine à l'ouest-nord-ouest le ceintre qui entoure Rouen, se trouve le bassin de la rivière de Cailly, qui, en sortant du territoire de Monville, reçoit la rivière de Clères, et baigne pendant l'espace de deux lieues une multitude considérable d'établissemens de tous les genres. Il y a des filatures dont les édifices le disputent en beauté à tout ce qu'on peut voir de plus beau; des manufactures d'indiennes, de nombreuux ateliers pour les teintures,

des moulins à papier, à farine, à alizari, des curanderies, et, au grand regret des industrieux habitans de cette riche vallée, un fameux atelier où se préparent les foudres meurtrières de la guerre, dont les fréquentes explosions occasionnent souvent la ruine de tout ce qui l'avoisine.

Les hauteurs qui la dominent au nord-est et au sud-ouest sont toutes couronnées par des bois qui naguères appartenaient aux évêques de Rouen, aux bénédictins de Saint-Ouen, aux bernardines de Bondeville et aux religieux de Fécamp. Le milieu de cette vallée est dans toute sa direction occupé par la grande route de Rouen à Dieppe, à laquelle vient aboutir celle du Havre à Rouen; sa jonction a lieu à l'ouest-nord-ouest de la forêt de Roumare (1).

---

(1) Roumare devrait s'écrire Rhou-Mare; le premier duc de Normandie lui ayant donné son nom danois. C'est dans cette forêt où il prenait le plaisir de la chasse.

Avant de descendre à Saint-Martin-de-Bocherville, sur la gauche du chemin qui traverse la forêt de Roumare, et qui conduit de Rouen à Duclair, on rencontre le château du Genetay, dont l'écho est cité dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences (année 1692), d'après la description envoyée à cette académie par dom Quesnet, bénédictin. Il en est également question dans *les Mélanges de Vigneul de Marville.*

Cet écho a cela de particulier que la personne qui chante n'entend point la répétition de l'écho, mais seulement sa voix; au contraire, ceux qui écoutent n'entendent que la répétition de l'écho, mais avec des variations surprenantes; car l'écho semble tantôt s'approcher, tantôt s'éloigner.

Cet écho, que j'ai entendu très-souvent, n'est plus aujourd'hui

La rivière de Cailly se divise en deux bras, afin d'utiliser ses eaux pour toutes les fabriques; ils se réunissent ensuite, peu avant l'embouchure de cette rivière, dans la Seine; on a même rallenti son cours par plusieurs méandres qu'on lui a fait parcourir au milieu des prairies d'Yonville.

---

ce qu'il était autrefois, parce que vraisemblablement les corps correspondans ont été dérangés : son invention est due à M. de Ligny, président des finances de Rouen; il l'avait apporté d'Italie. Ce magistrat posséda le Genetay depuis sa jeunesse, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans qu'il est mort. Ayant été sollicité mille fois de dire la véritable cause de ce merveilleux écho, il n'en a jamais dit un seul mot à personne.

La vérité est que le mur d'enceinte de la cour d'honneur contient des corps concaves, correspondans à l'endroit où se place le chanteur, indiqué par une pierre quarrée placée vers le milieu de cette cour, et d'où la voix se communique à l'écho, que répètent d'autres corps correspondans placés souterrainement et dans la même enceinte.

## DU PAYS DE CAUX.

En remontant les côteaux du sud-ouest, on entre dans les plaines du pays de Caux, bornées au sud par la Seine; à l'ouest, au nord et au nord-est par l'Océan; à l'est-nord-est par la Picardie : cette vaste contrée se compose en général d'un sol profond et productif. Les fermes, les châteaux, les villages et les hameaux, sont entourés de clôtures boisées, plantées sur de larges parapets, offrant par-tout à-peu-près le même spectacle, ce qui donne au pays de Caux une teinte assez rembrunie et très-monotone; mais ces haies boisées ont plusieurs buts d'une utilité majeure. Elles sont premièrement très-avantageuses aux propriétaires, parce que leurs coupes doublent souvent la valeur des propriétés où elles ont cru, et que leur émondage chauffe les cultivateurs. Elles sont ensuite un point de sécurité aux habitations isolées; et, par-dessus tout, elles ont l'inappréciable avantage d'abriter non-seulement les demeures des paisibles habitans, mais encore de protéger les moissons, en rompant l'impétuosité des vents de mer qui dominent ces plaines, et dont les ravages seraient infiniment redoutables, sur-tout vers les équinoxes. Il est bon de remarquer qu'on ne se rappelle pas d'avoir vu les récoltes entièrement ravagées dans le pays de Caux, comme elles le sont quelquefois dans les

autres contrées. Si quelques dommages sont occasionnés par des grêles, ils ne sont jamais que partiels, ce qu'on attribue à ces masses boisées que l'on considère comme des préservatifs ; à la vérité elles ont l'inconvénient de maintenir l'humidité, et conséquemment de retarder la maturité des récoltes ; mais la beauté des automnes en Normandie rend presqu'insensible le retard qu'elles apportent.

Les grandes sécheresses sont une véritable calamité pour les plaines du pays de Caux, n'y ayant d'autres eaux que celles des mares. Leur dessèchement est prompt lorsque les pluies sont rares ; alors les cultivateurs sont forcés de recourir aux rivières qui, presque toujours sont fort éloignées de leurs habitations. On ne trouve de Rouen au Havre que celle de Sainte-Austreberte, qui n'est qu'un ruisseau dont la source est au-dessus de Goupillère ; elle arrose Pavilly, Barentin, les Vieux, et va peu après porter ses eaux dans la Seine, à Duclair. La petite rivière de Rançon, qui, aussitôt qu'elle est éclose, perd aussi son nom dans la Seine. Le ruisseau de Sainte-Gertrude n'ayant pas un cours plus long va confondre ses eaux dans le même fleuve à Caudebec. La rivière de Bolbec est celle qui offre le plus d'intérêt ; elle prend sa source à Fontaine-Martel, son cours est dirigé dans la vallée qu'elle arrose et où elle se rend d'une utilité recommandable aux nombreuses manufactures de Bolbec. Après avoir enrichi ses industrieux habitans, elle vient apporter

le tribut de ses eaux à l'ancienne cité de Lillebonne, où elle fait mouvoir les rouages d'un superbe établissement et va se perdre peu après dans la Seine. La Lézarde prend sa source au pied de Saint-Martin-du-Bec, reçoit les petites rivières de Fontaine et de Saint-Laurent, baigne Montivilliers et Harfleur pour se rendre dans la Seine, près le hoc ou banc d'Amfar; ces ruisseaux sont les seuls, dans un espace de vingt lieues, qui baignent la partie sud du pays de Caux; toutes les hauteurs n'ont que des mares dont les eaux, si tant est qu'elles soient salubres, sont au moins désagréables au goût et à l'œil.

Toutes les hauteurs qui dominent la rive droite de la Seine, depuis Rouen jusqu'au Havre, sont implantées de bois. La forêt de Roumare borde les falaises de Rouen à Saint-Martin-de-Bocherville; celle du Trait, depuis Duclair jusqu'à Caudebec; celle de Maulévrier ensuite; la forêt de Gravençon, au sud-est de Lillebonne, et ensuite celle du Hallate entre Harfleur et le Havre. Ces forêts seraient parfaitement insuffisantes à la consommation du pays de Caux, si les haies boisées qui entourent les habitations ne remplaçaient leur insuffisance; si les joncs-marins qui sont très-abondans sur-tout dans les contrées voisines de la mer, ne fournissaient au besoin du peuple des campagnes.

On cultive beaucoup de lins dans les plaines du pays de Caux, et plus particulièrement dans les envi-

rons de Fécamp; on en fabrique des toiles qui sont très-estimées, quoique la méthode adoptée pour le rouissage des lins dans cette contrée ne soit pas la meilleure, en ce que cette opération indispensable se fait à l'air; il en résulte nécessairement une dessication journellement répétée et plus ou moins forte en raison du plus ou moins d'air et de chaleur, ce qui tend à l'altération de la filasse, journellement aussi imprégnée des vapeurs du sol ou de celles des météores.

La méthode usitée dans les provinces du nord paraît infiniment préférable; le rouissage s'y fait à l'eau. Conséquemment il n'en résulte qu'une seule dessication; la filasse alors conserve toute sa force, parce qu'elle n'a pas éprouvé d'altération par la transition journalière et alternative de l'humidité à la chaleur et de la chaleur à l'humidité.

Le seul but du rouissage étant de dégager facilement la filasse de son écorce, les deux méthodes ayant le même but et le même résultat, il semble que celle qui n'atténue pas la force du lin et qui lui conserve toutes ses qualités, est celle qui doit être préférée. On observera peut-être que le lin roui à l'air est plus moëlleux. Il ne l'est, dans ce cas, qu'aux dépens de sa force; parce que le lin le plus moëlleux, le plus doux, n'acquiert cette précieuse qualité qu'autant que sa culture la lui donne: tels sont les lins avec lesquels on fait les dentelles et celui dont on fabrique les batistes.

La culture du chanvre, quoique très en usage, n'y

n'est pas en proportion des besoins de la marine, qui en tire beaucoup du nord. Celle du colsat et celle des grains occupent plus particulièrement les cultivateurs du pays de Caux; néanmoins les bleds nourrissent à peine sa population.

Les habitans se livrent à la fabrication des toiles de coton, qu'ils viennent vendre à la halle de Rouen; on peut même considérer que la plus grande partie des toiles qui se vendent les vendredis de chaque semaine à cette halle, sortent des ateliers des industrieux cauchois, aussi bons cultivateurs qu'habiles fabricans.

Yvetot est la première ville qu'on rencontre à six lieues de Rouen; sa population, son industrie doivent la faire distinguer de la classe des bourgs, où on l'a rangée jusqu'à présent. C'était naguères une seigneurie qui a appartenu l'espace de cent trente-deux ans à la maison du Bellay; elle passa ensuite dans celle d'Albon-Saint-Marcel.

Cette cité a donné lieu à bien des fables, depuis que le Mathurin, Robert Gaguin qui, malgré ses erreurs n'en fut pas moins un homme de mérite, s'avisa dans son Histoire de France, terminée en 1499, de dire, livre II, folio 17 : » Que Gautier, seigneur d'Yvetot, » chambrier (1) ou valet de Clotaire Ier., ayant été » disgracié par son maître, s'était expatrié l'espace de

(1) Ou chambellan; cet officier possédait autrefois une des cinq grandes charges de la couronne. Le grand chambrier avait le pas sur le connétable.

» dix ans ; qu'au bout de ce terme, se flattant que le
» fils de Clovis serait adouci, il se détermina à ren-
» trer en France, et, en passant à Rome, le pape
» Agapet Ier. lui donna des lettres de recommanda-
» tion pour le roi, qui était alors à Soissons, capitale
» de ses états. Gautier d'Yvetot s'y rendit le jour du
» Vendredi-Saint de l'an 536; il se rendit sur-le-
» champ à l'église où Clotaire était, se jeta à ses pieds,
» le conjurant de le recevoir en grace, par le mérite
» de celui qui, à pareil jour, avait répandu son sang
» pour le salut des hommes; mais Clotaire, prince
» farouche et cruel, ayant reconnu son chambrier,
» lui passa son épée au travers du corps. «

Gaguin, indigné vraisemblablement du trait abominable du roi envers Gautier, et supposant qu'Agapet avait partagé la même indignation, dit : » Que ce
» pontife menaça Clotaire des foudres du Vatican, s'il
» ne réparait son crime ; que le monarque intimidé,
» érigea la seigneurie d'Yvetot en royaume, en faveur
» des héritiers et des successeurs du seigneur d'Yve-
» tot ; qu'il en fit expédier des lettres signées de lui
» et scellées de son sceau ; que c'est depuis ce temps là
» que les seigneurs d'Yvetot ont porté le titre de roi. »
Gaguin dit ensuite : « Que cet événement extraordi-
» naire s'est passé en l'an de grace 536, ainsi qu'il
» est prouvé par une autorité constante et indubi-
» table. «

Ce passage de l'Histoire de France, par Gaguin, a été

examiné avec la plus scrupuleuse exactitude par M. l'abbé de Vertot, dans une Dissertation insérée en 1714, parmi celles du Recueil *des Mémoires des Inscriptions, tome quatre, in-4*o., où ce savant abbé prouve qu'aucun des Historiens contemporains n'a fait mention de cet événement singulier ; que *Clotaire* Ier. *n'était pas souverain de la Neustrie*, puisqu'il était roi de Soissons ; enfin, que *le pape Agapet était mort*. Que, dans ce même temps, *les fiefs n'étaient pas héréditaires*, et qu'on ne datait point les actes *de l'an de grace*, comme le rapporte Robert Gaguin.

Il est vraisemblable que, dans l'espace qui s'est écoulé depuis 1370 à 1390, le souverain, par une grace particulière, eut tourné en franc-aleu et affranchi de tout devoir d'hommage et de vassalité la terre d'Yvetot, qui a joui depuis ce temps de tous les privilèges des francs-aleus nobles.

On peut à cet égard consulter la Dissertation de l'abbé de Vertot, le Traité de la Noblesse, par M. de la Roque; le Dictionnaire géographique de la France, le Mercure du mois de janvier 1726, et le Traité latin du royaume d'Yvetot, par Claude Malingre (1), intitulé : *De falsa regni Yvetoti narratione, ex majoribus commentariis, fragmentum*. Paris, 1615, in-8o.

---

(1) Historien du dix-septième siècle ; son ouvrage le plus recommandable est son *Histoire des Dignités honoraires de France*.

Yvetot est sur un tertre élevé, au milieu d'une plaine immense que traverse, du nord au sud, la grande route de Rouen au Havre. Ses fabriques de siamoises sont très-renommées; ses draps de coton, ses mousselines et ses mousselinettes, remplacent aujourd'hui les guinées. On y teint toutes les couleurs, à l'exception du rouge des Indes, du violet et du puce. Ce n'est pas au défaut d'industrie de ses habitans qu'il faut s'en prendre, mais bien à la pénurie des eaux, n'y ayant dans cette ville ni dans ses environs aucune rivière, aucune source, étant absolument réduite aux eaux bourbeuses d'une marre considérable où les eaux pluviales sont recueillies avec soin, et où s'abreuvent les hommes et les animaux.

A une lieue et demie au nord-nord-est d'Yvetot est le village de Motteville, surnommé *l'Esneval*, parce qu'il a appartenu aux seigneurs de ce nom, pour le distinguer de Motteville-sur-Durdan. Ce lieu a été rendu célèbre par mademoiselle Françoise Bertaut, fille de Pierre Bertaut, seigneur de Misy et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Louise de Bessin de Mathonville, née en 1615 : elle épousa M. Nicolas Langlois de Motteville, premier président de la chambre des comptes de Rouen. Madame de Motteville est auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV* : elle était la confidente de cette princesse. Ces Mémoires ont paru en 1732, en 6 vol. in-12. Il y en avait eu une édition en Hollande en 1723.

Cet ouvrage curieux est plein d'une grande connaissance de la cour et de la minorité de Louis XIV. Il faut cependant se défier de l'extrême attachement de cette dame pour Anne d'Autriche, attachement très-louable dans l'amitié, mais qui peut être suspect dans l'histoire. Madame de Motteville avait été disgraciée par le cardinal de Richelieu, jaloux du mérite des autres, et plus encore des favorites de la reine-mère. Après la mort de ce redoutable ministre, madame de Motteville fut rappellée par la reine Anne, déclarée régente; et, par reconnaissance, elle écrivit ses Mémoires. Elle mourut à Paris en 1689, à soixante-quatorze ans. Les agrémens de son esprit et de son caractère lui avaient concilié l'amitié d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, veuve de l'infortuné Charles Ier. Cette princesse eut en madame de Motteville une confiance sans bornes.

Entre Yvetot et Lillebonne est située la paroisse de Lintot, patrie d'Isaac Larrey, né le 7 septembre 1638, d'une famille noble et protestante. Il exerça d'abord la profession d'avocat; il y montra des talens distingués, mais la révocation de l'édit de Nantes le força de sortir de son pays. Il se réfugia en Hollande, où il obtint la place d'historiographe des états-généraux; il alla ensuite demeurer à Berlin, où l'électeur de Brandebourg lui donna une pension: il y mourut en 1719, à l'âge de quatre-vingts ans. Ses principaux ouvrages sont: 1°. *l'Histoire d'Auguste*, qui lui fit beaucoup d'honneur;

2o. celle d'Eléonore, reine de France et ensuite d'Angleterre; 3o. l'Histoire d'Angleterre en 4 vol. in-fol. Cet ouvrage est celui qui est le plus estimé; 4o. le Roman des Sept Sages; 5o. enfin, l'Histoire de France sous le règne de Louis XIV, en 3 vol. in-4o. et 10 vol. in-12. On remarque dans cette Histoire beaucoup d'inéxactitudes et de préventions; mais Larrey était une victime qu'avait immolée la révocation de l'édit de Nantes; à cela près, c'était un homme de beaucoup de mérite et de talens.

A deux lieues au sud d'Yvetot est la ville de Caudebec, qui a un assez bon port sur la Seine; elle n'est devenue recommandable que vers la fin du treizième siècle. Son commerce à cette époque prit de l'accroissement; elle devint, pour ainsi dire, l'entrepôt des marchandises qui arrivaient de l'Espagne et du Portugal. La navigation de la Seine, les rapports directs avec Rouen, facilitaient ses débouchés; quelques manufactures, telles que celles des chapeaux, y ont eu des succès; ces établissemens sont anéantis. Il lui reste quelques tanneries, des fabriques de siamoises, d'indienne et des curanderies.

Autrefois Caudebec réunissait toutes les autorités judiciaires du second ordre; c'était le siége du bailliage de Caux, qui avait dans sa dépendance six sergenteries et six cent soixante-six paroisses, un présidial, une prévôté, une maîtrise des eaux et forêts, une élection et un grenier à sel. Ces tribunaux n'existant plus, Cau-

debec a infiniment perdu de sa splendeur; sa population actuelle est au plus de trois mille habitans.

La situation de Caudebec est très-agréable; placé en amphithéâtre sur la rive droite de la Seine, chaque marée, en temps de paix, lui offre un spectacle ravissant. La vue se borne, au-delà du fleuve, sur la belle forêt de Brotonne, implantée sur des pentes douces et faciles, apportant le tribut de ses riches productions à la Seine, qui, de la Mailleraye à Vatteville, forme une ellipse parallèle dont le quai de Caudebec est le milieu.

L'Itinéraire d'Antonin désigne à six lieues gauloises *de Julio Bona*, Lillebonne, et non loin de Caudebec, un endroit qu'il nomme *Lotum*. Dans plusieurs manuscrits ce mot est écrit *Lolium*, *Lotium*, *Loium*. On estime que ce *Lotum* ou *Logium* était entre Caudebec et Saint-Wandrille.

Au septième siècle il y avait, en effet, un monastère appellé *Logium*. Sainte-Bathilde lui fit plusieurs donations vers 656 : *Et vicino Logiensi monasterio*. Wisle en fut abbesse en 700. Milon, son fils, moine de Fontenelle se retira près de *Logium*, sur le bord de la Seine, pour y mener une vie hérémitique, et s'y pratiqua dans les rochers une grotte qui se nommait encore, long-temps après lui, *la Grotte Milon*, *Milonis cripta*. Ce pieux solitaire demanda avant sa mort d'être enterré à l'entrée du monastère de *Logium*. Il subsistait encore vers le milieu du neuvième siècle, puisque Anségise, abbé de Saint-Wandrille, qui mourut en 833, lui légua par

son testament une livre d'or, *Ad logium libram unam direxit.*

Mém. de l'Acad. des Inscriptions, t. 32, in-12, p. 311.

On présume que le monastère de *Logium* fut ruiné en 862, par l'arrivée des normands, puisqu'il n'est plus fait aucune mention de ce lieu dans les temps postérieurs, et on n'en connaît plus aucuns vestiges.

Dom Toussaint Duplessis place ce *Logium* à l'endroit où le ruisseau de Fontenelle se jette dans la Seine, et où depuis s'est formé le hameau de Caudebéquet. M. l'abbé Belley le place au-delà de Caudebéquet et vers Caudebec. Ce ne peut être à Caudebec, comme le juge M. d'Anville, puisque cette ville qui existait du temps de Charlemagne, est appellée *Calidum-Beccum;* d'où il faut conclure que le monastère de *Logium* était situé entre Caudebéquet et Caudebec, mais plus près de cette ville, en-deçà de la quatrième colonne, par rapport à Rouen.

Non loin de Caudebec était la fameuse abbaye de Saint-Wandrille dont nous avons déjà parlé : elle fut fondée en 653 par Saint-Wandrille. Ce pieux cénobite était de Verdun, fils du duc *Valachise* et de la princesse *Dode*, sœur d'Anchise, aïeule de Charles Martel. Sa femme s'étant retirée dans un monastère, Wandrille embrassa l'état ecclésiastique, et s'adonna aux exercices de la vie monastique dans un lieu appellé *Fontenelle*, à huit cents pas de la Seine. Il y mourut en 689, à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Ce monastère devint si considérable, que l'on y chantait l'office jour et nuit,

Saint-Lambert, son deuxième abbé, fut élu évêque de Lyon en 666; Saint-Ausbert, le troisième, fut nommé évêque de Rouen; Saint-Cramberg, de simple religieux, fut choisi pour gouverneur de l'église de Toulouse, et revint mourir dans son monastère en 678. Saint-Volfranc, évêque de Sens, donna à cette abbaye sa terre de Milli en Gâtinais : il vint aussi y finir ses jours après sa mission de Frise. Saint-Bain quitta son évêché de Térouenne et fut abbé de Saint-Wandrille au huitième siècle.

C'était la terre des saints sous le gouvernement des trente-quatre premiers abbés, dont trente-trois sont dans nos sacrés dyptiques. Théodoric ou Thierry, fils de Childéric III, auquel Pepin succéda en 750, fut rasé et enfermé dans cette maison; son père mourut à Sithieu, aujourd'hui Saint-Bertin, en 754, et sa mère devint religieuse du monastère de Conchiliac.

L'abbé Anségise, picard, eut beaucoup de part au renouvellement des études sous Charlemagne, qui l'honora d'une amitié particulière : il jouit aussi de la faveur de Louis-le-Débonnaire. En reconnaissance des bienfaits qu'il avait reçus de ces deux princes, il réunit en un seul corps les Capitulaires, jusqu'alors connus de tous les rois de France. Il mourut en 834.

Le célèbre Eginard ou Eginhard, historien, ami et gendre de Charlemagne, le Mécène de son temps, quitta la cour pour venir s'ensévelir à Fontenelle : il s'y consacra sept années à la réforme de la discipline, qui

commençait à se relâcher dans cette abbaye. Il mourut en 837, dans une des terres dont l'empereur Louis avait récompensé ses services.

Le moine Ausgarde écrivit la vie de Saint-Lambert, évêque de Lyon, et celle d'Ausberg, évêque de Rouen. La première n'est point parvenue à la postérité; la seconde a été corrigée par une main étrangère. Cette histoire, assez méthodique, fait honneur à la piété de l'auteur, mais le style en est pitoyable. Il mourut en 709.

Le moine, auteur de la Chronique de Fontenelle, vivait en 834; deux autres l'ont continuée; le moins ancien des deux écrivains vivait en 1040. Ces moines, dit M. l'abbé Legendre, tome 1er., page 24 de son Histoire de France, en 3 vol. in-fol., n'écrivaient pas mal et parlaient assez librement : ils ne s'étendaient que sur ce qui concerne leur monastère, et ce n'est qu'en passant, et relativement à leurs affaires, qu'ils touchaient quelque chose de notre Histoire. Ils datent quelquefois par les années de J. C., et plus souvent encore par celles du règne des rois, ce qui embarrasse quelquefois; à cela près, je leur pardonnerais, continue Legendre, s'ils étaient plus exacts qu'ils ne le sont en beaucoup d'endroits. Je ne sais pourquoi ils affectent de traiter *d'exarque* Charles Martel. Cette Chronique commence par l'origine de Saint-Wandrille.

Cette abbaye, comme toutes les autres, éprouva les désastres qu'entraînent avec eux les conquérans. L'invasion des normands la ruina presqu'entièrement; elle fut

néanmoins rétablie par le roi Richard. Guillaume-le-Conquérant, au onzième siècle, y avait fait beaucoup de bien. Sous son règne furent établies, en Normandie, douze abbayes de moines et six de religieuses. Ce sont, disait-il, des citadelles dont j'ai pris plaisir à munir la Normandie; si je ne les ai pas toutes fondées, je les ai enrichies par mes libéralités.

L'abbaye de Saint-Wandrille avait la présentation à soixante-seize cures, dont une à Rouen, celles de Caudebec, d'Arques, d'Argentan, etc.

Près de cette abbaye et sur la rive gauche de la Seine, était la forêt *d'Arelatuum*, aujourd'hui *Brotonne*, dont nous venons de parler. Elle est nommée dans la Chronique de Fontenelle : *Arrelauno sylvâ, arlauno forestâ, arelaunensis saltus*. C'est là, selon les PP. Mabillon et Ruinard, et selon M. de Vallois, que Clotaire, roi de Soissons, brouillé avec Childebert, roi de Paris, se voyant trop faible pour hasarder une bataille, se retrancha en faisant abattre une grande quantité d'arbres autour de son camp. Son frère et son neveu Théodebert, roi de Metz, intimidés par un orage, firent la paix avec lui en 537.

Grégoire de Tours, l. 3, chap. 28.

Cette même forêt servit de retraite, en 600, à Clotaire II, après avoir perdu une bataille sur l'Ouaine en Sénonois, contre Thierry et Théodebert, rois de Bourgogne et d'Austrasie, ses neveux : il s'y retrancha aussi par de grands abatis d'arbres, comme avait fait son aïeul.

Pendant les troubles du calvinisme, une ignorance profonde et le libertinage des mœurs avaient succédé, dans l'abbaye de Saint-Wandrille, à la science et à la piété, qui y avaient fleuri avec tant d'éclat. Le sacristain abandonnant son cloître en 1580, emporta avec lui les plus beaux manuscrits qu'il vendit à vil prix; une grande partie tomba heureusement entre les mains de MM. Bigot et Duchêne, qui ont su s'en servir avec avantage pour la république des lettres.

Dom Charles-François Toustain, normand, bénédictin, profès de Jumiége, a donné avec dom Tassin, son ami, habile dans les langues, l'Histoire de l'abbaye de Saint-Wandrille: dom Toustain est mort à Saint-Denis en 1754.

Au sud-est de Saint-Wandrille, dans un méandre assez étroit de la Seine, était aussi une célèbre abbaye de bénédictins, fondée en 660 par Saint-Philbert, son premier abbé, des bienfaits de Clovis II et de Sainte-Bathilde, sa femme. Sous saint Ecadre, deuxième abbé, il y eut neuf cents moines. L'abbé, embarrassé de leur subsistance, eut révélation, dit la Chronique, que la moitié irait dans trois jours au ciel, ce qui fut vérifié par l'événement. Deux frères de Clovis II s'y firent religieux et y sont inhumés, aussi bien que Tassillon, duc de Bavière, et son fils.

Au neuvième siècle les normands, sous la conduite de Hastings, saccagèrent le monastère de Jumiége. Guillaume-Longue-Epée, deuxième duc de Norman-

die, le rétablit en 904. C'était la quatrième maison unie à la congrégation de Saint-Maur en 1616; elle a produit plusieurs hommes illustres, entre lesquels on compte Saint-Hugues, abbé et archevêque de Rouen, qui y est inhumé; Robert, évêque de Londres; Fréculfe, évêque de Lisieux; Jacques d'Amboise, évêque de Clermont; Hélisacar, abbé et chancelier de Louis-le-Débonnaire; Guillaume de Jumiége, historien fort crédule du onzième siècle, mort en 1088; dom Thomas Dufour, savant bénédictin de Jumiége.

Cette abbaye fut, dans les neuvième et dixième siècles, un séminaire d'évêques, dont il est parlé dans l'Histoire de l'église gallicane.

On y voyait encore, avant la révolution, la salle des gardes de Charles VII, longue de cent pieds, unique reste des appartemens que ce prince avait choisis pour son séjour, entre le dortoir et l'infirmerie, tandis que la belle Agnès Sorel faisait le sien au Mesnil, à un quart de lieue de Jumiége, où elle mourut, âgée de quarante ans, pleurée du roi et de ses sujets en 1450 (1). Elle fut appellée *la Belle des Belles;* et, plus attachée à la gloire du roi qu'à sa personne, elle ne voulut jamais souffrir que Charles VII abandonnât le siége d'Orléans. « Oubliez-moi, lui dit-elle, jusqu'à ce que » vous ayez vaincu vos ennemis. » C'est peut-être la seule maîtresse de nos rois dont on puisse dire qu'elle

(1) Le 9 février.

avait allumé le flambeau de la gloire aux feux de l'amour.

François I^er^. lui fit ces quatre vers :

Gentille Agnès plus d'honneur tu mérite,
Ta cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dans un cloître ouvrer
Clause nonain, ou bien dévot hermite.

On les a rendus en deux vers latins :

Lilia dum servas, plus Agnès pulchra mereris,
Quam castus frater, quamve pudica soror.

Les entrailles d'Agnès Sorel furent enterrées à Jumiége, et son corps à Loches. Son inscription en ces deux endroits finit ainsi :

Bella fui quondam Agnès nomine, regia pellex,
Nunc tumulo vermes turpe cadaver alit,
Illia gemeticis latitantur, cætera lochis.

Une plaine d'environ trois lieues, à l'ouest-nord-ouest, sépare Caudebec de la métropole des Calètes, que les anciens appellaient *Welebone* et que nous connaissons sous le nom de *Lillebonne*. Tout atteste que cette petite ville était autrefois considérable; elle a été vraisemblablement ruinée lors de l'invasion des Gaules. Elle reprit quelqu'éclat sous les ducs de Normandie, qui y firent leur résidence une partie de l'année. Guillaume-le-Conquérant sur-tout aimait beaucoup cette ville, soit à cause de sa proximité avec l'embouchure de la Seine, soit peut-être par sa situation au milieu

des bois. Ce qu'il y a de très-positif, c'est que l'enceinte de Lillebonne a dû être immense, si on en juge par les ruines et les fondations des murailles, par les souterrains, les tombeaux, les médailles du Haut et Bas-Empire qu'on trouve dans les environs de la ville actuelle.

De l'ancienne citadelle qui domine non-seulement la cité, mais toute la vallée où elle est située, on découvre presque toute l'embouchure de la Seine. Il ne reste de cette forteresse qu'une tour absolument en ruines, mais dont toute la hauteur est conservée. Un pan de muraille encore entier laisse appercevoir qu'elle a pu être la forme des appartemens du château, les cheminées, les jours, les communications. Les fossés qui entourent cette enceinte ne laissent aucun doute que cette citadelle n'ait été l'asyle des guerriers défenseurs de la métropole du pays : ces fossés sont aujourd'hui plantés d'arbres. Les lierres enchaînent ces antiques débris, qui, depuis des siècles, annoncent aux paisibles habitans des ces contrées que le redoutable fléau de la guerre a fait dans tous les temps le malheur de l'humanité.

Cette cité, qui n'est plus qu'un bourg assez chétif, se compose aujourd'hui d'environ neuf cents habitans, aussi industrieux que le sont en général tous les cauchois. On y trouve des tanneries, des fabriques de siamoises, de toiles de coton et autres ; une superbe filature, l'une des premières établies en Normandie.

Lillebonne a appartenu long-temps à la maison de Lorraine, sous le titre de comté, et ensuite à la maison d'Harcourt, dont les fils prenaient le titre de comtes de Lillebonne.

Notice de d'Anville, p. 393.

L'ancienne voie romaine qui conduit à Lillebonne se continue jusqu'à Bolbec par le Valasse (1). Bolbec offre le spectacle le plus intéressant par l'activité de ses nombreuses fabriques, portées à un dégré de prospérité qui fait à-la-fois l'éloge de l'industrie et de l'honnêteté de ses habitans, dont le nombre ne s'élève au plus qu'à cinq mille.

On fabrique dans cette ville des mouchoirs de lin, des coutils, des toiles peintes de différentes espèces et qualités, des siamoises, des toiles bleues-réserves, des calicots, etc., etc.: il y a aussi beaucoup de teintureries et des tanneries.

Bolbec a deux fois, dans le siècle dernier, été la proie des flammes; deux fois aussi il a été réparé par la sage économie de ses habitans, et par leur persévérante opiniâtreté au travail. Quelqu'ait été le zèle des malheureux habitans de Bolbec, lors du dernier incendie du 15 juillet 1765, pour réparer leurs habitations et leurs ateliers, l'Histoire doit consacrer les bienfaits qui les ont aidés à relever leurs métiers. Louis XV leur envoya quatre-vingt mille livres, le parlement de Normandie leur fit passer quarante mille livres, et le prieur

---

(1) C'était une abbaye de l'ordre de Cîteaux.

des génovéfins logea, nourrit et vêtit, pendant trois mois, plus de trois cents de ces malheureux incendiés.

L'église de Bolbec fut cédée à l'abbaye de Bernay par le concile tenu à Lillebonne en 1080, mais les seigneurs, depuis 1588, en sont devenus patrons.

Les plaines qui s'étendent de Bolbec à Harfleur sont très-fertiles et bien cultivées; non-seulement le sol y est bon, mais l'aisance des cultivateurs assure les succès d'une agriculture raisonnée, ainsi que dans tout le pays de Caux, où il n'y a d'autres reproches à faire que l'inutilité des jachères qui tiennent plus à l'habitude qu'ont les propriétaires d'y contraindre leurs fermiers par leurs baux, qu'aux fermiers eux-mêmes qui auraient indubitablement plus d'avantage dans la succession alternative des racines fibreuses et pivotantes, en multipliant les engrais que cette méthode exige impérativement, en même-temps qu'elle en facilite les moyens, offrant plus de résultats pour la nourriture des bestiaux.

A l'ouest de Bolbec est une paroisse connue sous le nom *de Saint-Gilles-de-la-Neuville*, où le digne pasteur qui dirigeait, en 1772, les habitans de ce village, ne se contentant point de s'occuper de leur salut, voulut encore leur procurer les moyens de conserver leurs mœurs, en les occupant utilement. Il fit construire deux grands ateliers, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles; il leur fournit les instrumens nécessaires à leurs métiers, fit les avances convenables à

Mercure de France, du mois de mars 1772, p. 18.

leurs manufactures, il donna même des prix d'émulation; il les occupait ainsi tous les jours stériles de l'hiver et durant les longues soirées d'été. M. l'archevêque de Rouen (1) lui offrit une cure de huit mille livres, qu'il refusa.

Au nord-nord-est de Bolbec est la terre de Bennetot, où, le 25 novembre 1655, prit naissance *René-Aubert de Vertot d'Aubœuf*, d'une famille noble et ancienne. Le jeune de Vertot entra chez les capucins à l'âge de seize ans. Mais son goût pour l'étude, contrarié par les règles de l'institut de Saint-François, lui ayant suggéré du dégoût, il obtint du Saint-Père la permission d'entrer chez les prémontrés, où il eût plusieurs bénéfices; il parvint enfin à se faire séculariser. L'abbé de Vertot devint successivement membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, censeur royal, secrétaire des commandemens de Son Altesse Sérénissime Madame la duchesse d'Orléans, administrateur de la commanderie de Santeny, prieur de Sainte-Marie-d'Esne et historiographe de Malte. Il mourut à Paris le 15 juin 1735, à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir donné au public *l'Histoire des révolutions de Suède et de Portugal*, *les Révolutions Romaines*, *l'Histoire de Malte*. Ces ouvrages précieux

---

(1) M. de la Rochefoucauld, dont le souvenir sera toujours cher aux habitans de son diocèse, auxquels il s'est rendu respectable par sa candeur, sa douceur, sa piété, ses mœurs, et par toutes les vertus qui rendent la religion aimable.

immortaliseront à jamais ce célèbre historien, l'ami de Fontenelle et de l'abbé de Saint-Pierre, ses compatriotes.

Est également né dans le pays de Caux, *Louis-Georges Feudrix de Bréquigny*, de l'académie française et de celles des inscriptions. On a de lui *les Vies des anciens orateurs*, *et l'Histoire des Révolutions de Gênes*.

*Harfleur*, autrefois *Harè-fleot* ou *Fleot-flet*, havre ou morte-mer. M. Huet prétend que *fleur* étant la terminaison de plusieurs lieux maritimes de Normandie, tels que Barfleur, Harfleur, Honfleur, etc., etc., ces noms, dans les anciens titres, sont terminés en *flot*: en ce cas, cette terminaison vient de *fluctus*, qui a passé par le Saxon; car *fleotus* en cette langue, signifie couler. *Flot* s'est changé en fleur, de là est venu fleur comme du latin *flos*. Les noms des lieux de Hollande, terminés en *üliet*, ont la même situation et la même origine. Le *flevus* des anciens est encore de ce genre et vient de la même souche. Nous ne devons pas oublier d'observer que le Bas-Breton désigne les lieux battus par les flots, par les syllabes de *pleu* ou *plou*, et que l'origine de ces syllabes ainsi que celle de *fleut* ou de *flou* qui signifie la même chose, peut avoir été commune à la langue celtique et à la langue germanique. Harfleur, en latin *Harèflotum*, *Heriflorium* en anglo-saxon, signifie la même chose que *l'Æstuarium* des latins c'est peut-être le *Caracotinum* de l'Itinéraire d'Antonin.

Origine de Caen, p. 448.

Cette ville est située à l'embouchure de la Lézarde dans la Seine; elle était la clef de la France du côté de l'Angleterre avant que le Havre fut bâti; depuis cette époque, elle a insensiblement perdu de son éclat à mesure que le Havre s'est aggrandi. Néanmoins les protestans y faisaient encore fleurir le commerce, lorsque l'impolitique mesure de Louis XIV força, par la révocation de l'édit de Nantes, les religionnaires à fuir ses états et sa domination. Aujourd'hui ses murailles rasées, son port comblé de sable et devenu un pré, ses fortifications démolies, son commerce tombé, annoncent à-la-fois et sa misère présente et sa grandeur passée. Tel est l'état pitoyable de cette ville, si fidèle à ses rois, maintenant réduite à trois cents feux. Quelques brasseries et des blanchisseries occupent sa faible population; c'est à quoi se borne son commerce, jadis si florissant. Nous avons parlé dans les volumes précédens des siéges qu'elle a soutenus pendant les guerres de la France avec l'Angleterre, et pendant celles de la ligue.

Vign. de Marv. mél. litt. t. 2. Antiquités d'Harfleur, in-8°., 1720.

Harfleur donna le jour au capitaine *Gonneville*, qui, au commencement du quinzième siècle, découvrit les terres Australes et en ramena le fils de l'un des chefs du pays, qui ne pouvant retourner dans sa patrie, adopta la France et y laissa sa postérité.

*Thomas Dufour* reçut le jour à Harfleur, au commencement du dix-septième siècle; il se fit bénédictin et mourut à trente-quatre ans, à Jumiége, après avoir

édifié ses contemporains par sa piété et par son érudition. Il a composé une *Grammaire hébraïque*, une *Paraphrase du cantique des cantiques*, et un *Commentaire sur les pseaumes*.

A une lieue à l'est d'Harfleur, au-dessous du château d'Orcher et au-dessus du niveau de la Seine, on trouve une source d'eau qui a la propriété d'incruster des sédimens gypseux sur les corps qu'elle baigne. On y voit des stalactites dont les grouppes en cul de lampe forment des grottes admirées des naturalistes.

Un habitant d'Harfleur ayant le talent de distinguer certains cailloux que la mer roule sur les côtes de Normandie, et qui renferment de fort beaux crystaux, en a fait un cabinet infiniment intéressant, que les curieux estiment valoir une somme assez forte.

De l'embouchure de la Lézarde au Havre, sont des marais qui ne paraissent formés que des vases successivement déposées par la Seine. En consultant non-seulement ce qu'ont écrit les anciens, mais en examinant les circonstances locales, on est convaincu que les eaux baignaient autrefois Graville qui est positivement sur la même direction qu'Harfleur; la distance de la première à la Seine est de cent soixante-dix toises; celle d'Harfleur au Hoc est de cent dix toises, sur une longueur de l'est à l'ouest de deux cent quarante toises, à partir de l'embouchure de la Lézarde; aussi ces marais sont-ils très-insalubres.

## DU HAVRE.

Le Havre doit son commencement à Louis XII, qui en jeta les fondemens en 1509; il n'y avait, avant cette époque, que deux tours qui vraisemblablement n'avaient été construites que dans l'intention d'observer les escadres ennemies : c'est néanmoins à François Ier. que cette ville doit ses premiers développemens. Ce monarque, après la bataille de Marignan, fit bâtir la grosse tour qui défend les jetées et la rade. Il voulut même qu'on appellât cette ville *Franciscopolis, Françoisville*; mais avec les princes meurent souvent leurs volontés. Le Havre conserva son nom malgré les faveurs dont ce monarque l'avait comblé.

L'enceinte du Havre commençait à peine à s'élever, que la mer, à l'époque d'une pleine lune, en submergea les deux tiers et presque tous les habitans. Vingt-huit navires pêcheurs furent portés jusqu'au pied des falaises de Graville. Une procession rappellait tous les ans ce triste événement arrivé le 15 janvier 1525.

En l'année 1718, la mer fit de nouveau éprouver au Havre la terreur de son voisinage; un coup de vent emporta un canon du calibre de trente-six de son affût. En 1765, la tempête connue sous le nom *de coup de vent de Saint-François*, y causa encore beaucoup de désastres. Depuis ce temps, la mer a perdu un espace

de terre in très-considérable. Le Havre, malgré cet éloignement, a encore essuyé un débordement en 1773.

Les religionnaires s'emparèrent de cette ville en 1562. (Voir ce que nous avons dit sous le règne de Louis IX.) Sous Louis XIII, le cardinal de Richelieu fit réparer et fortifier la citadelle à ses dépens; enfin, Louis XIV en fit une place importante. On y montre la maison qui servit de prison aux trois princes du temps de la Fronde, en 1650.

La ville a quarante rues tirées au cordeau; elle est décorée de six belles fontaines. Celle de la grande place où aboutissent quatre rues, jetent de l'eau de quatre côtés: le chantier, la corderie, l'arsenal méritent d'être vus.

La population du Havre, dans les temps de prospérité, a été évaluée à vingt-cinq mille habitans; mais l'anéantissement de son immense commerce depuis vingt ans a singulièrement réduit leur nombre.

La situation du Havre est une des plus heureuses de la France; sa proximité de la capitale, la facilité du transport de ses marchandises par les alléges qui naviguent sur la Seine, ajoutent à tous les avantages dont jouit ce port de mer.

Les premières entreprises du commerce et de la navigation du Havre furent les pêches du nord; elles déterminèrent des armemens considérables et formèrent pour ainsi dire de tous les habitans des côtes de la Haute-Normandie, des marins habiles, dont se servi-

rent à-la-fois la marine royale et la marine marchande. Les armateurs ne bornèrent bientôt plus leurs spéculations aux pêches maritimes ; ils embrassèrent des spéculations d'une toute autre étendue. Elles furent heureuses, il n'en fallut pas davantage pour que les quatre parties du globe vissent flotter le pavillon normand sur leurs mers.

Dès 1530, on avait introduit des nègres au Brésil ; la culture du sucre y avait pris un accroissement considérable. La prospérité de cet établissement excita l'envie des autres nations, et leur fit naître le désir d'imiter les portugais. Les français, ardens pour la nouveauté, furent les premiers. Le chevalier Villegagnon, vice-amiral de Bretagne, mécontent de l'ordre de Malte, dont il était chevalier-commandeur, fit part de ses dégoûts au célèbre amiral de Châtillon, ainsi que du désir qu'il avait de former quelques établissemens dans l'Amérique.

L'amiral, qui le connaissait aussi brave homme qu'habile marin, et en outre beaucoup plus instruit qu'on ne l'était de son temps, surtout dans la profession des armes ; croyant d'ailleurs Villegagnon dans les sentimens de la réforme qui faisait alors de grands progrès, lui promit de l'appuyer de ses moyens et de son crédit, à condition que la colonie qu'il établirait serait toute composée de protestans. Villegagnon, dans les dispositions où il était relativement à son ordre, souscrivit à tout ce que Coligny en exigea ; et cet amiral

appuya si fortement auprès d'Henri II la nécessité de faire des établissemens dans le Nouveau-Monde, et les avantages qu'on en retirerait par la suite, qu'il en obtint trois vaisseaux bien armés et équipés, avec les provisions nécessaires, et cent mille francs d'argent comptant, ce qui était parfaitement insuffisant.

L'amiral, en politique habile, mettait non-seulement une grande importance à former le premier établissement des français dans l'Amérique; mais c'était un moyen de sauver de la mort des hommes de son parti, des hommes autant utiles qu'industrieux.

Villegagnon fit néanmoins son armement au Havre au mois de mai 1555. Il embarqua sur ses vaisseaux beaucoup d'habitans du pays de Caux, qui tous étaient protestans; et, après une navigation assez traversée, il prit terre à une île déserte sur les côtes du Brésil. Il y bâtit un fort, qu'il appella fort Coligny, pour se maintenir contre les portugais et les sauvages, s'il arrivait que le voisinage des français portât ombrage ou donnât des inquiétudes aux uns ou aux autres: il informa ensuite l'amiral de son établissement, et sollicita de nouveaux secours qui lui furent envoyés.

L'amiral, prévenu pour la réformation, et très-zélé pour en répandre la doctrine et les principes, communiqua les dépêches de Villegagnon à Jean Calvin. Cet apôtre du calvinisme, non moins zélé que l'amiral pour la propagation de la nouvelle doctrine, détermina douze de ses plus ardens prosélytes à entreprendre le

voyage du Brésil pour y fonder une nouvelle église. Dupont, calviniste outré, et Richer, fanatique de la réforme, avec Guillaume Chartier, se mirent à la tête des émigrans. Cette troupe se renforça considérablement à Paris, à Rouen et au Havre, de sorte qu'il se trouva au moins trois cents hommes à l'embarquement qui se fit à Honfleur le 20 novembre 1556.

La différence des religions occasionna des querelles, des jalousies. La légèreté française, plus encore que la différence des opinions, ne permit pas d'attendre le fruit toujours long des nouveaux établissemens; on perdit en peu de temps tout ce qu'avait fait Villegagnon avec ses bretons et ses havrais.

La prospérite des colonies françaises de l'Amérique, l'état de splendeur auquel elles parvinrent, donnèrent au commerce du Havre et à son grand cabotage tous les développemens dont ils étaient susceptibles.

Pour se former une idée juste de l'étendue des opérations commerciales de ce port de mer, il est indispensable de les diviser en trois branches principales.

*La première* consistait dans ses rapports avec les îles de la Martinique, de la Guadeloupe et de Saint-Domingue; quatre-vingt-dix à cent navires étaient annuellement occupés de ce commerce. Ces navires, commodément et solidement construits au Havre, étaient les uns dans les autres du port de trois cents à trois cent cinquante tonneaux.

Les cargaisons de ceux destinés pour la Martinique

et la Guadeloupe se composaient de barils de bœuf, de lard, de beurre, de suif, de chandelle, qui se tiraient d'Irlande en exemption de tous droits; de farines de Rouen, de toiles de Bretagne, de Normandie et de Flandres, de sacs vides; de faïence de Rouen; de chaudières et marmites de fer provenant des forges de Conches et de Breteuil, de cercles, osier et bois à futailles façonnés dans les forêts de Normandie, et principalement dans la forêt de Lions; de bijouterie, mercerie, quincaillerie, meubles, glaces et marchandises de modes; de camelots de Lille, de draps de diverses manufactures, mais en petite quantité; de vins et jambons qui se tiraient de Bordeaux, de toileries de Cholet, de chapeaux, et généralement de tous les objets de nécessité et d'agrément. Ces cargaisons se vendaient plus ou moins bien, selon les circonstances plus ou moins favorables dans lesquelles arrivaient les navires.

Ils se chargeaient en retour de sucre de trois qualités; la première terrée, blanc ou commun; la seconde, de sucre appellé tête, et la troisième de sucre brut, de balles de coton en laine, de café en fûts et en sacs; de cacao en grain, de cuirs secs en poil, de sirop et liqueurs, de caret, de casse, de bois d'acajou, de Campêche, de gayac et de gingembre.

Les chargemens destinés pour Saint-Domingue étaient infiniment plus riches que ceux ci-dessus; ils consistaient principalement en toileries de toutes les fabriques de France; en beurre et lard d'Irlande,

d'Isigny et de Cherbourg ; en huile d'olive provenant d'Italie ; en bouteilles des verreries de Normandie et en paniers ; en vins, farines, bijouterie, mercerie, quincaillerie. Rouen fournissait sur-tout à ces cargaisons les étoffes de toutes ses manufactures, ainsi que Paris fournissait la bijouterie et les meubles ; Lyon, les chapeaux et les étoffes de soie.

Les navires expédiés pour Saint-Domingue rapportaient les beaux sucres blancs et bruts, des cotons, des indigos ; il est utile d'observer que toutes les denrées de cette colonie étaient infiniment supérieures en qualité aux denrées qu'on rapportait de la Guadeloupe et de la Martinique, sur-tout quant aux sucres et aux cotons. L'indigo est la plus précieuse ; il y en a de différentes sortes. On en rapportait aussi du cacao, des cuirs secs en poil, des bois de Campêche, d'acajou et de gayac.

Le commerce des Colonies, considéré en masse, s'élevait avant le mois d'août 1791 à plus de trois cent millions, dont le cinquième au moins restait en bénéfice à la métropole, en raison de ses échanges. Plus de neuf cents vaisseaux marchands d'un port considérable, et plus de quarante mille matelots étaient employés à cette navigation. Indépendamment de ces bénéfices, la vente des denrées coloniales procurait à la France une balance avantageuse avec une partie des états du nord de l'Europe.

Saint-Domingue, la plus grande et la plus riche de



ces îles, produisait à elle seule une masse de plus de deux cent trente-neuf millions de denrées, qui, tous frais déduits, rapportaient au commerce un résultat net de cent neuf millions. Le tableau ci-joint fera connaître l'état florissant de cette colonie au 20 août 1791, ainsi que le nombre des vaisseaux et des matelots employés à cette navigation.

*La seconde branche* était le commerce de Guinée, qui, depuis la paix de 1763, avait pris beaucoup d'accroissement; il se faisait par quinze à vingt navires du nombre de ceux ci-dessus; leur destination la plus ordinaire était celle de la côte d'Angole, des rades de Cabingue, Malimbre et Longrie. Les cargaisons pour la traite des noirs de cette partie de la côte d'Afrique étaient ordinairement composées de toiles de coton des Indes, ou rayées, ou à carreaux, des indiennes à grands dessins qui se tiraient de la Hollande, et que depuis les fabriques de Rouen fournissaient, du moins en majeure partie, parce qu'il s'en achetait aussi à Lorient à la vente de la compagnie des Indes. Pour assortir ces chargemens, il fallait encore de la poudre à canon, qui se mettait en petits barils de six à huit livres; des fusils, des pistolets, des sabres, des couteaux, de la verroterie, des cuivres, des fers en barres venant de Hollande; des draps de Carcassonne, des bayettes de Beauvais, des eaux-de-vie de Bordeaux ou de la Rochelle, quelques merceries et quincailleries, des étoffes de soie de Lyon ou de Paris; ce dernier article, avec

quelques manteaux de draps de diverses couleurs, et quelques bijoux en cannes à pommes d'or, étaient destinés à faire des présens aux princes des contrées où se faisait la traite. On donnait, pour la valeur d'un noir, une quantité proportionnée de tous ces objets.

Lorsque les échanges étaient consommés, on mettait à la voile pour Saint-Domingue, où on portait le plus souvent les nègres; leur vente avait lieu le plus promptement possible; et on chargeait, en retour, les denrées de l'Amérique pour revenir en Europe où s'était fait l'armement. Ces retours consistaient dans les plus beaux sucres de la Colonie, lesquels, au moyen des pièces justificatives qu'ils provenaient des fonds de la vente des nègres, jouissaient du bénéfice de moitié des droits d'entrée, lorsque toutefois ils restaient pour la consommation du royaume; ce qui était une faveur et un encouragement très-considérable, en ce que le droit tout entier était de douze livres tournois par quintal net.

Les navires ne pouvant entièrement se charger de sucres, ils complettaient leurs chargemens avec des cafés et autres denrées coloniales. Les fonds de la vente des nègres étaient d'une rentrée difficile, parce que ces ventes se faisaient à trop longs termes, et souvent à l'échéance on était contraint d'en accorder de nouveaux, ce qui occasionnait des pertes, soit par l'insolvabilité des mourans, ou des faillites qui survenaient dans les intervalles.

Les nègres se vendaient communément de quatorze à seize cents livres argent d'Amérique; de manière qu'un navire qui avait une cargaison de cinquante mille écus, aurait pu traiter de quatre cents noirs; ceux-ci évalués, les uns dans les autres, à quinze cents livres, avait un produit de six cent mille livres argent des Isles, faisant, argent de France, quatre cent mille livres. Il donnait donc un bénéfice à ses armateurs de deux cent cinquante mille livres, les fonds rentrés. Sur cette somme il fallait en distraire les frais d'armement, les gages de l'équipage, les conditions du capitaine et des officiers, ce qui pouvait s'évaluer au plus à soixante mille livres; ainsi le bénéfice net était de cent quatre-vingt-dix mille livres.

*La troisième branche* de commerce de la ville du Havre était de la plus grande importance, par cela qu'elle avait un accroissement considérable, puisqu'elle s'étendait immédiatement jusqu'au fond des Indes espagnoles et portugaises, et directement en Russie. Trente à quarante navires, depuis deux cents, deux cent cinquante à deux cent quatre-vingts tonneaux, chargeaient en ce port toutes les marchandises des manufactures d'Abbeville, d'Amiens, de Saint-Quentin, de Beauvais, de Rouen, de Paris, de Lyon, pour les ports d'Espagne et du Portugal; plusieurs de ces chargemens ont été évalués à plus de deux millions chacun.

Quinze à vingt navires chargeaient aussi chaque année pour la Russie. Leurs cargaisons consistaient

en toutes sortes d'ameublemens, de bijouteries, de merceries, et généralement de toutes les marchandises de modes; des soieries et des bas provenant des fabriques de Lyon.

Une partie des bâtimens qui allaient en Espagne et en Portugal, en rapportaient des cochenilles fines, des indigos, des bois de teinture, des cuirs, des vins, des laines, des huiles, des fruits secs et verts, et souvent des sommes considérables d'or et d'argent monnoyé et non monnoyé. Ces retours précieux se prenaient ordinairement à Cadix; les soudes à Alicante, et les vins à Malaga.

Les navires qui revenaient de Portugal apportaient des cuirs du Brésil, des bois de Fernambourg, des cotons, beaucoup de fruits verts et des vins.

Il arrivait annuellement au Havre trois cent cinquante à quatre cents navires de Marseille, d'Italie, de Bayonne, de Nantes, de Bordeaux, de Saint-Malo, d'Angleterre, de la Hollande, des villes anséatiques, de Suède et de Danemarck.

*Ceux de Marseille* étaient ordinairement chargés de coton de Smyrne, de savon bleu et blanc, d'huile, de vins, de fruits secs et de drogueries.

*Ceux d'Italie* apportaient des huiles d'olive et des fruits verts.

*De Bayonne*, des vins, des laines, des huiles de térébenthine, des brais secs, des résines et des eaux-de-vie.

*De Nantes*, des marchandises coloniales et des ardoises.

*De Saint-Malo*, des toiles de Bretagne et des morues sèches.

*De Bordeaux*, des vins, des eaux-de-vie, des prunes, des brais secs, des résines et quelquefois des cotons des Isles.

*Les navires d'Angleterre* apportaient des charbons de terre, des meules à taillandier, des plombs, des étains en lingot et en bloc; des drogueries servant aux teintures, des barils de bœuf salé, des lards, des suifs, des chandelles, des beurres, du saumon salé et des langues de bœuf salé.

*Ceux venant de la Hollande* apportaient des épiceries, des fromages, des aciers, de grosses quincailleries et merceries; des graines de lin, des planches de sapin, du brai, du goudron, des fers en barres, etc.

*Des villes anséatiques*, des planches de Prusse, du brai, du goudron, des laines, du plomb, des fers-blancs et noirs et quelquefois des grains.

*De Suède*, des fils de laiton, des cuivres, des planches, du brai, du goudron, des fers et des cuirs.

*Du Danemarck*, beaucoup de planches de sapin, du brai, du goudron et des fers.

Les navires français qui faisaient le commerce de Russie directement, y prenaient en retour des pelleteries, du chanvre, des suifs, des fers, des cires jaunes, des soies de porc; ce qui formait une branche

de commerce assez considérable. Ces mêmes navires chargeaient aussi, pour la Russie, des sucs qui étaient ordinairement les plus beaux de Saint-Domingue, ainsi que des cafés.

Tous les navires étrangers ci-dessus, excepté les suédois et les danois qui s'en retournaient presque toujours sur leur lest, ou qui ne prenaient que quelques balles de marchandises des manufactures d'Amiens, de Rouen, de Lyon, chargeaient tous les sucres et cafés des Colonies qui s'envoyaient à Hambourg, en Hollande et dans les villes anséatiques. Les navires français, dès 1774, au nombre de douze à quinze, avaient cependant commencé ce commerce d'exportation et étaient tous arrivés à leur destination, ce qui n'a pas peu contribué au bien et à l'agrandissement de la marine.

De toutes les marchandises provenant des Isles qui arrivaient au Havre, il n'en restait que la plus petite partie pour la consommation de la France, tels que les cotons, les indigos, les bois de teinture, les cuirs, la canéfice, la plus grande partie du cacao, et environ un million cinq cents milliers de café Martinique, une partie des beaux sucres blancs et bruts de Saint-Domingue, de la Martinique et de la Guadeloupe; le surplus passait à l'étranger par terre et par la navigation intérieure pour la Suisse, la Lorraine, l'Alsace, les trois Evêchés et la Flandre autrichienne. Ces transports avaient beaucoup augmenté depuis l'année 1768.

Le port du Havre, autant par sa sûreté que par sa

position avantageuse, eût infailliblement encore agrandi son commerce. Ses armemens pour toutes les contrées de l'Amérique ont généralement eu des succès avantageux. La guerre des anglo-américains avec la mère-patrie n'a pas peu contribué à améliorer le commerce de la France avec ses Colonies.

Dans le détail de la navigation de la ville du Havre, il ne faut pas omettre celui du petit cabotage avec tous les ports de la Manche, et notamment celui qui se faisait par les alléges dans lesquelles on transportait toutes les marchandises destinées pour Rouen et Paris. Ces alléges rapportaient toutes celles de l'intérieur, destinées soit à l'étranger, soit aux Colonies.

Au milieu de tous les avantages dont jouissait le port du Havre, il en est un permanent qui tient particulièrement à sa position à l'embouchure de la Seine; c'est que le retour de la marée qui lui revient de ce fleuve, maintient son plein pendant plus de quatre heures; et facilite l'entrée et la sortie des navires pendant cet espace de temps.

On s'occupe depuis long-temps à rendre son port plus vaste et à agrandir la ville même. Si un jour son commerce reprend faveur, le Havre pourra devenir le port maritime le plus considérable de la France.

La rade de ce port de mer est une rade foraine (1).

(1) On appelle *rade foraine* toutes celles où les bâtimens peuvent mouiller l'ancre, sans craindre le canon des forteresses qui commandent ces rades. Ordonnance de la marine de 1681, l. 4, tit. 8.

Les marins distinguent, par l'éloignement, cette rade en grande et en petite rade; celle-ci est la partie la plus rapprochée de terre; la première est beaucoup plus éloignée; mais l'une et l'autre ont, malgré la bonté du fonds, des inconvéniens à éprouver des coups de vent du sud-ouest et du nord-ouest.

Le Havre jouit d'une grande réputation pour les constructions navales. Cette ville a toujours eu le bonheur d'avoir des ingénieurs et des constructeurs fort intelligens, les étrangers même ont toujours admiré la coupe et le gabarit des bâtimens qui sortaient des ses chantiers. On y emploie les bois de la forêt de Brotonne (1), et particulièrement ceux des forêts du comté d'Evreux et de la belle forêt de Lions. Les bois qu'on n'y emploie pas sont portés à Brest, à Lorient et à Rochefort, pour les besoins de la marine.

Au milieu de cette grande activité qu'exige les détails du commerce de cette importante ville maritime, les

---

(1) La marine et la province de Normandie regretteront longtemps qu'on ait surpris au conseil du roi l'arrêt du 6 juin 1783, qui réduit l'aménagement de la forêt de Brotonne de cent vingt ans à soixante, sous le prétexte que les bois blancs remplacent d'abord les essences de chênes et hêtres; il en est de même dans les futaies, mais les essences en bois blanc disparaissent lorsqu'après le laps de temps convenable, les derniers les prédominent. Au reste, les coupes de cette forêt, à soixante ans, ne donnent que des gaulis, qui ne sont que des demi-résultats à peu près nuls.

J'ai réclamé l'ancien aménagement plus d'une fois; il n'en a été tenu aucun compte.

hommes et les femmes ont de l'instruction, de l'amabilité, cultivent les lettres, protègent les arts et les talens. Le Havre vit naître dans ses murs *Georges et Madeleine de Scudéry*. Le seul mérite du premier est d'avoir préparé le siècle de Corneille; c'était un des écrivains les plus féconds de l'académie française. Le trait suivant fait honneur à sa façon de penser.

Christine, reine de Suède, avait résolu de donner à Scudéry une chaîne d'or de mille pistoles pour la dédicace d'un poëme qu'il avait composé sous le titre *d'Alaric*; mais parce que le comte de la Gardie, dont l'auteur avait fait l'éloge dans le poëme, était tombé dans la disgrace de la reine avant que l'ouvrage fût publié, elle souhaita que le nom de ce comte en fût retranché. De Scudéry répondit que de quelque prix que fût la chaîne, il ne renverserait jamais l'autel sur lequel il avait sacrifié. Cette circonstance déplut à Christine, qui retint son présent. Georges de Scudéry était né en 1601, d'une famille originaire d'Apt, en Provence : il mourut à Paris le 14 mai 1667, à soixante-six ans. Indépendamment de ses poésies, on a de lui des Observations sur le *Cid* et d'autres ouvrages.

*Madeleine de Scudéry*, sœur de Georges, s'acquit une si grande réputation par ses romans et ses autres écrits, qu'on la surnomma la *Sapho de son siècle* : elle obtint le prix d'éloquence à l'académie française, en 1671, par son discours *de la Gloire*. Le cardinal Ma-

zarin lui laissa une pension dans son testament; le chancelier Boucherat lui en établit une sur le sceau, et le roi lui en donna une autre de deux mille livres en 1683. Mademoiselle de Scudéry entretenait commerce de littérature avec plusieurs savans, auxquels elle répondait en vers et en prose : elle mourut à Paris le 2 juin 1701, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Ses principaux ouvrages sont : 1°. *Artamène* ou *le Grand Cyrus;* 2°. *Clélie;* 3°. *la Promenade de Versailles;* 4°. *Ibrahim ou l'Illustre Bacha;* 5°. *Almaïde* ou *l'Esclave reine;* 6°. *Célinte;* 7°. *Mathilde d'Aguilar;* 8°. *des Conversations et des Entretiens*, en 10 volumes. Ces dix volumes de Conversations sont ce que mademoiselle de Scudéry a fait de meilleur. Elle était de l'académie des Ricovrati de Padoue, et de toutes les autres académies où les personnes de son sexe pouvaient être reçues.

Dans un voyage que firent George et Madeleine de Scudéry en Provence, ils couchèrent au Pont-Saint-Esprit. On les plaça dans une chambre où il y avait deux lits. Avant de s'endormir, Scudéry parla de *Cyrus*, et demanda à sa sœur ce qu'ils feraient du prince *Masare*. Après quelques contestations, il fut arrêté qu'on le ferait assassiner. Des marchands, qui étaient dans une chambre voisine, entendirent cette conversation, et crurent que ces deux étrangers méditaient la mort de quelque grand prince, dont ils déguisaient le nom sous celui de *Masare*. La justice fut avertie, et mon-

sieur et mademoiselle de Scudéry furent saisis et mis en prison. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils réussirent à se justifier et à obtenir leur élargissement.

*Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, comtesse de la Fayette*, prit aussi naissance au Havre. Cette dame, illustre par sa noblesse autant que par son esprit et ses ouvrages, était fille d'Aymar de la Vergne, gouverneur du Havre et maréchal de camp. Elle épousa, en 1655, François, comte de la Fayette, se fit estimer de M. Huet, de Ségrais, de Ménage, de La Fontaine et des autres savans : elle mérita leurs éloges et mourut en 1693. Elle a composé *Zaïde, la Princesse de Clèves et la Princesse de Montpensier*, romans estimés et bien écrits. Les deux premiers ont paru sous le nom de M. de Ségrais. On a encore de madame de la Fayette *des Mémoires de la cour de France* pour les années 1688 et 1689, qui sont curieux et bien écrits. Voltaire dit que la princesse de *Clèves* et *Zaïde* furent les premiers romans où l'on vit les mœurs des honnêtes gens et les aventures naturelles décrites avec grâce. Avant elle, ajouta-t-il, on écrivait d'un style ampoulé des choses peu vraisemblables. N'est-il pas dans l'ordre, en effet, que l'on dut *Zaïde* au tact naturel d'une femme dont l'esprit avait été cultivé? La *Princesse de Clèves* a quelque chose de plus aimable et de plus touchant; jamais l'amour combattu par le devoir n'avait été peint avec plus de délicatesse. Cette illustre bienfaitrice des gens de lettres fut généralement regrettée.

Le Havre a été la patrie de dom *Tournois*, savant bénédictin, très-versé dans les langues orientales; de *M. l'abbé Pleuvri*, auteur d'une *Histoire du Havre*, en 1 vol., dont la seconde édition est de 1769; de dom *Goret*, aussi bénédictin, éditeur *de Cassiodore*; de l'oratorien *Cordier*; de M. *Jean Duval*, né en 1731, mort le 22 juin 1800, auteur d'un *Mémoire sur le Port, la Navigation et le Commerce du Nord*; de *Dubocage*, dont on a des Mémoires sur le port et la navigation du Havre, avec quelques Essais relatifs au commerce; de M. *d'Après de Mannevillette*, habile navigateur, auquel on attribue d'avoir déterminé le premier les longitudes de mer par la distance de la lune au soleil.

Sans vouloir diminuer la gloire de M. d'Après, j'estime que les navigateurs feront sagement, pour s'assurer des longitudes en mer, de consulter *le Nautical almanach pour l'année* 1774, *et la Connaissance du temps pour l'année* 1775. On trouve dans ces deux ouvrages les calculs de la distance vraie de la lune aux étoiles pour tous les jours, de trois en trois heures, ce qui rend très-facile l'observation des longitudes en mer, sur-tout au moyen des Tables intitulées : *Tables for correcting the apparent distance of the mon and a star*, par MM. Lyons, Parkinson et William.

Cette ville vit aussi naître dans ses murs l'abbé Dicquemare, savant naturaliste, constamment occupé des insectes, des coquillages et des plantes marines. Ses ouvrages, sur les découvertes qu'il a faites, sont estimés de tous

les savans et traduits en plusieurs langues; entr'autres, il nous a laissé ses Découvertes sur les anémones, les orties, les grands polypes, les limaces de mer, les os pétrifiés, les coquilles-fossiles et les végétaux. M. l'abbé *Anfray*, son ami intime, également né au Havre et mort en 1807, joignit à toutes les vertus sociales un amour excessif pour les beaux-arts, sur-tout pour la peinture et la sculpture.

*Jacques-Henry Bernardin de Saint-Pierre* naquit aussi au Havre. Ses *Études de la Nature* le rangeront à jamais parmi les observateurs les plus profonds. La magie de son style, les charmes de sa poésie, rendent son ouvrage infiniment précieux. Ses vœux d'un solitaire, sont les siens; ce sont ceux d'un honnête homme qui connoît la majesté de son être. La plume de cet estimable écrivain n'a été conduite par aucune vue d'ambition; l'amour des sciences l'a seul dirigé; celle des grandeurs et des richesses ne l'a pas tenté. Sage dans ses écrits, modeste dans sa vie privée, il a mérité, avec la reconnaissance de ses contemporains, l'estime de tous les gens de bien.

## DU COURS DE LA SEINE.

Avant de quitter l'embouchure de la Seine, dont la rive droite baigne le pays de Caux depuis Rouen jusqu'à la mer, il est indispensable d'entrer dans les détails qui concernent son cours, sa navigation et l'influence des marées sur ce fleuve.

La Seine a sa source en Bourgogne, près de Chançeaux, à six lieues de Dijon, traverse la Champagne, reçoit l'Yonne, le Loing, arrose l'île de France, où la Marne vient grossir ses eaux dont elle embellit Paris. Elle fait ensuite plusieurs méandres très-considérables qui ralentissent son cours et sa navigation (1); l'Oise vient ajouter à son volume sans augmenter sa rapidité. Enrichie de ces quatre rivières, elle apporte lentement le tribut de ses eaux à l'antique Neustrie, en recevant encore l'Epte avant de baigner les murs de Vernon. Son cours du sud-est à l'ouest-nord-ouest, de Vernon à Courcelles, forme un canal droit, qui des deux rives offre des

(1) Cette rivière, après avoir traversé Paris, fait un circuit qui semble annoncer que c'est à regret qu'elle quitte la capitale, puisqu'elle revient, pour ainsi dire, sur ses pas. Elle en fait un second de Saint-Germain à Poissy, de manière qu'elle parcoure dix-huit lieues au lieu de sept, si de Paris à Poissy son canal était redressé.

points de vue admirables, diversifiés par de grandes îles et des îlots parsemés çà et là.

De Coursselles à Bouafles, la Seine fait un circuit dont le centre, sur sa rive gauche, est Villers-sur-le-Roule; ce circuit est de *quatre mille toises*. Si de Courcelles la Seine se rendait directement au-dessous de Bouafles dans un nouveau canal, elle n'aurait que *deux mille quatre cents toises* à parcourir : elle gagnerait donc *seize cents toises*, et une force impulsive d'autant plus précieuse, que sa pente serait rectilinéaire, conséquemment augmentée ainsi que la rapidité de ses eaux.

Une autre courbure suit immédiatement la première. La Seine va inutilement baigner les murs du petit Andelys au nord-est, pour retourner subitement à l'ouest; et, pour cela, elle parcoure *trois mille toises*, tandis qu'en creusant un nouveau lit au pied des rochers de Toeny, elle irait en direction rejoindre son canal au-dessous de la Garenne. Son lit alors n'aurait que *dix-sept cents toises* de longueur; ce serait encore *treize cents toises* en faveur du cours de ses eaux.

De la Garenne ce fleuve se dirige à l'ouest-sud-ouest jusqu'à Muids, situé sur la rive droite, où une nouvelle sinuosité de *trois mille trois cents toises* le ramène au nord. Un nouveau canal, creusé depuis Muids jusqu'aux pieds des falaises d'Andé, serait *de deux mille cent toises*; l'avantage serait *de douze cents toises*.

Au-dessous du territoire d'Andé, à partir de Porte-Joye et d'Herqueville, la Seine va se rendre sous les monts d'Anfreville, par un canal en droite ligne vers le nord, pour revenir à l'ouest recevoir les eaux de la rivière d'Eure aux Damps. Ce circuit est *de six mille toises*, qu'on pourrait utilement abréger, en dirigeant la Seine de Porte-Joye au Vaudreuil, où elle recevrait les eaux de l'Eure, dont elle occuperait ensuite le lit jusqu'aux Damps; en donnant à ce canal la largeur convenable, elle n'aurait plus alors de Porte-Joye aux Damps que *quatre mille toises* à parcourir; son cours serait encore rectifié *de deux mille toises;* mais on serait forcé de prolonger le cours de l'Andelle, qui a son embouchure sur la rive droite entre Pitre et la montagne des Deux-Amans. Ce prolongement de l'Andelle serait insensible, parce qu'il serait facile de conserver quinze cents toises de l'ancien lit de la Seine, pour conduire les eaux de cette rivière vis-à-vis les Damps. Ces quinze cents toises n'occuperaient en largeur que la huitième partie du lit abandonné de la Seine.

Des Damps, le fleuve se dirigeant toujours vers l'ouest, baigne le Pont-de-l'Arche pour se rendre à Elbeuf, et revenir ensuite sur ses pas jusqu'au dessous d'Oissel. Ce circuit considérable occupe *neuf mille toises* sans aucun avantage réel. Un seul endroit seulement permet le redressement de cette grande courbure; le nouveau canal s'ouvrirait en face de Criquebeuf, passerait par le

Val-Regnoult et Tourville, pour rentrer dans son ancien lit vis-à-vis d'Oissel. Ce redressement aurait *quatorze cent toises*, et abrégerait le cours du fleuve *de sept mille cinq cent cinquante toises*; néanmoins on laisserait un canal de communication entre Elbeuf et Oissel.

D'Oissel, le canal de la Seine se dirige au nord dans une direction de six mille toises, jusqu'au pied de la montagne de Blosseville-lès-Rouen. Là, commence un méandre dont le point central est cette capitale de Normandie. Cette courbure se prolonge jusques sous la côte de Canteleu. Il serait précieux, sans doute, de pouvoir former un nouveau canal, qui de Rouen se rendrait directement à Saint-Martin-de-Bocherville; on éviterait une sinuosité de onze mille toises, tandis que le redressement n'en occuperait que trois mille; mais une montagne assez élevée s'oppose à ce projet. Il en est de même de la courbure qui conduit de ce dernier endroit à Duclair, parce que les montagnes de la rive gauche empêchent le redressement.

Si la nature s'oppose, dans ces deux endroits, à abréger le cours du fleuve, au moins est-il facile d'enfermer Jumiége et tout son territoire dans le méandre où il est, en conduisant la Seine dans un nouveau lit qu'on lui ouvrirait entre Duclair et le Taillis, sur la rive droite, pour reprendre l'ancien lit entre la forêt du Trait et Gainville. Ce canal aurait *dix-neuf cents toises*, tandis que la courbure en occupe *neuf mille*

*six cents*; ce serait abréger encore dans cet endroit le cours du fleuve *de sept mille sept cents toises*.

Le dernier circuit susceptible d'être rectifié est celui de la Mailleraye à Vatteville, dont Caudebec est le centre sur la rive opposée. Le canal de redressement prendrait sous les murs du château de la Mailleraye pour rentrer dans le lit du fleuve au-dessous de Vatteville; ce canal aurait *trois mille deux cent soixante-dix toises*; le circuit en a *quatre mille cinq cent quatre-vingt*; le cours de la Seine serait *de treize cent dix toises* moins tortueux dans cet endroit. ( Voyez la carte du cours de ce fleuve ).

Ces sept espaces à rectifier occuperaient *vingt-deux mille six cents toises* de longueur, au lieu que l'état actuel de ces méandres occupe *trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt toises*, et qui ne fournissent à la pente des eaux, depuis Courcelles jusqu'à Vatteville, que *vingt-trois pieds quatre pouces*. Le redressement triplerait cette pente non-seulement par la force impulsive de la direction rectilinéaire; mais encore parce que la Seine a une largeur qui varie de deux à trois cents toises, ses courants s'amortissant en raison de ce que la perpendiculaire perd de sa force par l'étendue du lit qui contient ses eaux. Les canaux de redressement n'ayant besoin que d'une largeur de cent toises au plus, la pression latérale pouvant alors se combiner avec la direction rectilinéaire, le mouvement impulsif se communiquerait à la masse totale du fleuve,

sur-tout si, à ces utiles travaux, on ajoutait ceux qu'exige le redressement de la Seine à la sortie de Paris, et qu'on réduisît son cours de cette ville à Poissy. Il en résulterait que la navigation de Rouen à Paris serait près de vingt lieues moins longue que dans l'état actuel du fleuve.

La navigation de Rouen à la mer serait abrégée de quatre lieues et demie par le retranchement des deux méandres d'Ayainville et de la Mailleraye; ainsi de Paris à la mer, on aurait par eau vingt-quatre lieues et demie de moins à parcourir, et une pente plus rapide. C'est-là l'objet le plus essentiellement utile pour la navigation et pour l'enlèvement des sables et vases qui obstruent l'embouchure du fleuve.

La réparation des talus, ou leur formation dans les endroits où ils manquent, est un travail qui doit coïncider avec les travaux dont nous venons de parler, parce qu'il ne faut pas se dissimuler que l'action des eaux tend continuellement à accroître leur lit, sur-tout lorsque la force d'un refoulement les y contraint; et que toutes les fois que la nature des terres, qui composent les rives d'un fleuve, sont divisibles, il faut indispensablement prévenir cette action sur elles.

En réfléchissant à la quantité d'îles et d'îlots qui obstruent le cours de la Seine depuis Paris jusqu'à Rouen, on cesse d'être étonné que sa pente aille toujours en diminuant vers son embouchure. Dans les méandres à supprimer, on en trouve treize dans le premier, entre Courcelles et Bouafle, dont plusieurs ont de cinq cents

à huit cents toises de longueur, et cent cinquante toises en largeur; dans le second, il y en a huit; dans le troisième sept; dans le quatrième trente-trois, dont une a deux mille deux cents toises, du sud au nord, sur une largeur de deux cents de l'est à l'ouest; dans le cinquième, de Criquebeuf à Oissel, il s'en trouve cinquante-trois, dont deux ont douze cents toises de long sur cent soixante à deux cent dix toises de large; de Rouen à la mer les îles sont plus rares; il ne s'en trouve qu'une dans le circuit de Jumiége, et une dans celui de la Mailleraye.

La formation de ces îles est due aux sinuosités qui amortissent le courant, à la lenteur du mouvement des eaux qui produisent nécessairement les dépôts successifs. Ceux de ces dépôts qui ont pu s'attacher à quelques points solides ont formé des îles; les autres, entraînés par l'action et la réaction des marées, se sont emparé et ont obstrué la vaste embouchure du fleuve. De-là ces bancs qui y rendent la navigation périlleuse, et dont les uns tiennent au rivage, tels sont ceux de Fiquefleur, du Tot et d'Aizier. Les autres, détachés de la terre et mobiles, occupent différens points du milieu de la Seine; tels que ceux du Ratier, d'Honfleur, de Quillebeuf, de Tancarville et une infinité d'autres dont le déplacement journalier exige l'attention la plus sérieuse des pilotes. Ces bancs ont leurs bases plus ou moins mobiles, en ce qu'elles dépendent des graviers plus ou moins solides qu'y apportent les marées, et toujours

recouvertes par les argiles et les vases entraînées par les eaux de la rivière.

Ces bancs ne sont pas exclusivement le résultat des marées ; les dépôts qui les forment, ainsi que leurs changemens, sont dus plus souvent à la direction et à la force des vents qu'à toute autre puissance ; leur influence étant moins forte sur les rives abritées par les falaises que sur celles qui en reçoivent les efforts, il en résulte nécessairement des variations qui tiennent à l'instabilité de ces météores.

Ainsi tout concourt à-la-fois à la formation, à l'épaisseur, à la forme, à la mobilité de ces bancs : la force d'inertie des courans de la Seine qui lentement charrient les parties hétérogènes dont ils se chargent ; le dégradement des falaises dont les débris sont entraînés dans l'entonnoir du fleuve par les marées ; la capricieuse inconstance des vents, et leur alternative influence sur les rives du sud et du nord, telles sont les puissances qui concourent simultanément à l'encombrement de l'embouchure de la Seine.

Des projets furent enfantés dans les siècles derniers pour remédier à ces graves inconvéniens. On avait proposé de rétrécir le chenal pour accélérer la vîtesse ; on voulut tenter des canaux sur chacune des rives, afin d'éviter aux navires les dangers qui les menacent depuis l'embouchure jusqu'à Aizier. On parla d'écluses de chasse ; on projeta des épis flottans ; enfin, on proposa de faire miner le rocher de Quillebeuf. Tous ces projets

présentaient tant d'inconvéniens, exigeaient tant de dépenses, qu'on n'en mit aucun à exécution, quoique les entraves de la navigation se fussent multipliées de plus en plus.

Le but qu'on se proposait était d'appliquer le remède là où les inconvéniens sont accumulés, là où les dangers sont imminens, là enfin où le commerce voit continuellement ses richesses prêtes à être ensevelies sous les ondes; là aussi les remèdes sont effrayans, par cela qu'il faudrait que leur influence agisse sur l'étendue de l'embouchure.

C'est donc à la source de ces maux qu'il faut remédier et non à leurs résultats, dont les moyens curatifs ne deviennent possibles qu'autant que la masse agissante produise elle-même les effets qu'on en espère.

En effet, la cause motrice des fluides étant la pente qui les entraîne, si cette pente est rectilinéaire, le mouvement est uniforme, le fluide parcourt des espaces égaux dans des temps égaux. Si des obstacles ralentissent cette égalité, si ces obstacles se perpétuent, nécessairement la cause motrice ne peut plus produire les mêmes effets; son action n'existe que superficiellement et latéralement; aussi le mouvement des eaux de la Seine diminue-t-il en raison des nombreuses sinuosités qu'elles sont forcées de parcourir, et des obstacles que lui opposent toutes les îles qui obstruent son cours.

La démonstration de ces vérités est palpable; la force des courants de Paris à Mantes donne une pente

d'*un pied trois pouces* par mille toises ; de Mantes à Rouen, la rivière fait des circuits très-répétés ; elle est surchargée d'îles, sa pente se réduit *à dix pouces* sur une longueur égale à celle ci-dessus ; et, de Rouen à l'embouchure où toutes les vases accumulées obstruent presque tous les passages, la pente se réduit *à cinq pouces* par mille toises (1).

La grande étendue du canal, l'action latérale des courants, résultats infaillibles du défaut d'action directe, et la puissance active des eaux sur les rives dont le sol est divisible, sont les trois obstacles qu'il faut vaincre ; le redressement de tous les méandres qui en sont susceptibles est donc le seul moyen de donner au fleuve une impulsion directe, en empêchant à-la-fois l'action superficielle et latérale. En resserrant le lit dans tous les points qui peuvent le permettre, le courant acquérera plus de vîtesse, et cette vîtesse produira deux bienfaits ; celui d'entraîner les matières pesantes qu'y accumulent les îlots, et s'attérisent aux îles qui, lentement, mais successivement, s'agrandissent, et enfin celui d'enlever les bancs qui résistent à l'action

(1) Pour juger sainement de la force des courans d'un fleuve, il est indispensable de comparer sa vîtesse avec celles de plusieurs autres. Or, la Loire a deux pieds six pouces de pente par mille toises ; le Rhône a six pieds huit pouces sur le même espace. Cette différence dans la force des courants de ces trois fleuves, démontre évidemment les causes du ralentissement des eaux de la Seine, et du peu de force qu'elles ont pour débarrasser les sables, les graviers et les vases qui encombrent son embouchure.

molle des eaux, parce que ces masses seront forcées d'obéir à la force impulsive de la direction droite, parce qu'aussi la force accélérée, agissant depuis la superficie des eaux jusqu'à leur profondeur, elle creusera le canal, et s'opposera aux dépôts des graviers que les marées y apportent.

Afin d'apprécier l'influence de la *barre* de flot (1) sur les eaux de la Seine, et juger combien il est utile pour la sûreté de la navigation de remédier aux encombremens résultant de son action et de sa réaction, il est essentiel de savoir qu'elle se fait sentir jusqu'au-delà de l'embouchure de la rivière d'Eure, c'est-à-dire, à plus de *cent quarante mille toises* de l'Océan. A la vérité, elle ne remonte jusques là qu'aux époques des équinoxes et dans les grandes mers.

Le refoulement des eaux de la Seine ne doit être considéré que relativement à leur superficie, puisque sa force n'agit qu'à la profondeur de cinq à six pieds; s'il en était autrement, les rives de la Seine ne seraient point habitables, l'immense volume de ses eaux serait arrêté, leur gonflement produirait un effet tellement désastreux, qu'à l'exception des lieux très-élevés, tout serait submergé. D'ailleurs, la preuve que l'action des marées n'est que superficielle, c'est qu'au-

---

(1) Ce terme est consacré dans les ports de la Normandie, pour signifier la marée montante dans la Seine; en effet, au moment où elle arrive, on l'apperçoit comme une *barre* qui refoule les eaux du fleuve sur les deux rives.

delà des limites qu'atteint la force repoussante de la barre, le fleuve écoule paisiblement ses eaux sans qu'elles éprouvent de résistance ; ce qui serait physiquement impossible si l'action des marées agissait sur toute leur profondeur, parce qu'alors la stagnation du cours de la Seine serait complète, et l'élévation de ses eaux serait une calamité générale pour tout le bassin qu'elle arrose.

Une seconde preuve que l'action des marées n'atteint que la superficie des eaux du fleuve, c'est que la salure de la mer diminue insensiblement, et qu'après Villequier, les eaux ne sont plus saumâtres, quoique la barre s'étende encore à plus de cinquante mille toises au-delà de ce dernier endroit.

Cet effet de la barre ne pouvant agir sur les bancs qui sont au-dessous de son influence, ne pouvant déplacer que ceux que sa force peut atteindre, ces derniers se trouvent reportés ailleurs par les courants inférieurs des eaux du fleuve ; de-là ces variations, ces changemens qui rendent la navigation dangereuse.

On doit également conclure que sans les sinuosités nombreuses que parcourt la Seine, l'influence des marées s'étendrait beaucoup au-delà du terme qu'elle atteint.

Les redressemens projetés ne devant occuper que *seize mille huit cent vingt toises* en longueur, sur une largeur de cent à cent cinquante toises, l'ancien lit, par ses méandres, en occupant *trente-neuf mille quatre*

*cent quatre-vingt* aussi en longueur, sur une largeur de deux cent à deux cent cinquante toises ; ainsi, le résultat sera de *vingt-deux mille six cent soixante toises* de long, sur une largeur de cent à cent cinquante toises en plus ; en prenant seulement un taux commun de cent vingt toises de largeur en sus de celle du canal projeté, il en résulte que l'ancien lit doit donner *deux millions sept cent dix-neuf mille deux cents toises*.

Le rétrécissement du canal a toujours paru très-difficile ; cependant les deux rives sont la plupart bordées de falaises, dont les débris serviraient utilement cette opération. Dans toute la longueur des montagnes où on extrait la pierre à bâtir, les débris y ont singulièrement agrandi le rivage et rétréci le canal ; les propriétés y étaient infiniment resserrées entre les falaises et la rivière : ces habitations ont de nos jours de vastes plantations. Cet exemple peut être imité, et produire les plus heureux succès ; il faut néanmoins que les dimensions soient données pour que les travaux puissent concorder entre eux, et simultanément concourir à accélérer la vîtesse du courant.

Dès 1596, lors de la tenue de l'assemblée des notables à Rouen, M. de Sully fut chargé, par l'immortel Henri, de s'informer des moyens d'abréger le trajet de la navigation de la Seine jusqu'à Paris ; le vertueux ministre ne crut pouvoir mieux répondre à la confiance du monarque, qu'en lui indiquant la sup-

pression des sinuosités et le rétrécissement du canal : les circonstances étaient peu favorables à l'exécution du projet. Cependant, à cette époque, l'embouchure de la Seine était loin de ce qu'elle est aujourd'hui, et le courant avait une pente plus accélérée en raison de ce que les dépôts, qui, depuis, se sont continuellement accumulés, étaient infiniment moindres à la fin du seizième siècle.

L'embouchure de la Seine doit se prendre du cap de la Hève au nord du Havre, jusqu'à l'embouchure de la rivière de Touques, au sud, ce qui forme positivement un entonnoir où la marée se précipite avec d'autant plus de violence, que, resserrée entre le cap avancé de la Hague et les parties saillantes du sud de l'Angleterre, elle arrive agitée dans la baie de Caen, après avoir doublé le cap de Barfleur, et dirigeant ses courants au sud-sud-est, à cause que le passage étroit du Pas-de-Calais occasionne un refoulement sur les eaux qui, de l'occident, arrivent dans la Manche.

Le cap de la Hève reçoit l'effort des courants, et à plus forte raison celui des marées; sa base, comme nous l'avons dit, est de pierre calcaire, sur laquelle la mer a une puissance toujours active. Ce cap s'étendait autrefois beaucoup plus avant dans la mer, mais continuellement miné par la base, il se trouve aujourd'hui séparé de quatre cents toises du Banc de l'Eclat qui faisait partie de cette falaise. Ce banc de l'est à l'ouest a environ cent quatre-vingts toises, et du nord-ouest au sud-ouest à-peu-près huit cents toises.

Sur le haut de cette falaise et à très-peu de distance de son bord, on a élevé deux phares séparés l'un de l'autre de trente et une toises. Ces phares se trouvent à la hauteur de trois cents pieds au-dessus du niveau de la mer, et s'apperçoivent de très-loin ; ils indiquent aux navigateurs leur position dans la Manche, parce qu'un phare placé sur la pointe de Barfleur, et un autre sur celle d'Ailly, sont des signaux tellement précis, qu'il est impossible de s'y méprendre. La carte des côtes réduites de Normandie indique aux navigateurs les signaux établis pour la sûreté de la navigation.

A deux lieues au nord du Havre est la petite ville de Montivilliers, qui est fort ancienne. Les ordonnances de nos rois démontrent qu'autrefois cette ville possédait des fabriques de draps qui étaient estimés. Un célèbre monastère de filles de l'ordre de Saint-Benoît était le seul monument de Montivilliers ; la fondation de cette abbaye date du milieu du huitième siècle. La population de cette ville est de huit à neuf mille ames. Son commerce consiste en quelques fabriques de toiles et en plusieurs tanneries ; elle est située sur la Lézarde, à trois mille toises de sa source.

Du Havre à Fécamp par Montivilliers, on traverse une plaine où on cultive, avec succès, beaucoup de lins ; l'agriculture en général y est soignée, quoique les cultivateurs s'occupent du commerce de fabrique. A neuf mille toises au nord-ouest de Montivilliers, on



trouve le petit port d'Etretat, qui n'est absolument qu'un havre de pêcheurs; il est situé à l'est-nord-est du cap d'Antifer. Le seul intérêt qu'offre Etretat et ce qui occupe sa population est la pêche, et sur-tout son parc aux huîtres. A quatre mille toises à l'est d'Etretat est Yport, autre havre où les marins s'occupent également et privativement de la pêche; le poisson qui habite les eaux de la côte d'Yport est singulièrement estimé, et mérite d'autant plus de l'être, que c'est en effet le meilleur qu'on prend dans la Manche; ce qui vraisemblablement dépend des nourritures qu'il trouve dans ces parages.

A deux mille deux cents toises de ce dernier endroit est la ville et le port de Fécamp, l'un des meilleurs de la côte du pays de Caux; cette ville est située à l'extrémité de la vallée où la rivière de Ganzeville a son embouchure, après avoir préalablement reçu à mille toises de Fécamp les eaux de la rivière de Valmont.

Le port est à-peu-près quarré; deux retenues avec chacune une écluse de chasse, construites au commencement du dix-huitième siècle, contiennent les eaux destinées à nétoyer l'entrée du port, qui serait, sans cela, continuellement encombré de graviers apportés par les vents d'ouest et de nord-ouest. La distance entre les deux jetées est de quarante toises; la profondeur du chenal est telle, que les vaisseaux n'ont rien à redouter lors de leur entrée dans le port; ils peuvent

y arriver avec sécurité, en évitant seulement les vents d'est et de sud-ouest.

Le port est défendu par deux batteries de canon et une tour considérable. La batterie qui est à l'est s'appelle *cafagnet ;* celle qui est au couchant se nomme *batifou.* La première contient sept pièces d'artillerie ; la seconde, qui est presqu'au niveau de la mer, est armée de neuf canons. La tour qui se trouve entre ces deux batteries défend parfaitement l'entrée du port, et supplée à l'éloignement de la batterie du *batifou.*

La grande rade est vis-à-vis Criquebeuf, à la distance d'environ quinze cents toises ; les vaisseaux y sont à l'abri de presque tous les vents. Le fond de cette rade est de glaise ou terre de potier, mêlée de sable ; les ancres n'y chassent point. Il y a vingt brasses d'eau lors des marées, et seize en mer basse. La petite rade opposée à la batterie de batifou a dix brasses d'eau au flux, et jamais moins de sept à huit au reflux : elle est exposée aux vents du sud, du sud-ouest et d'est.

L'origine de Fécamp est très-ancienne. Quelques auteurs prétendent que cette ville existait du temps de César, et s'appellait *Fisci campus*, c'est-à-dire le camp où les habitans des environs apportaient les tributs dus au fisc. Quelle que soit cette opinion, il est généralement reconnu que l'embouchure des rivières a dû, dans tous les temps, être habitée de préférence à cause de la facilité qu'y trouvaient les habitans d'un pays, soit pour les communications intérieures et ex-

térieures, soit pour être à portée de recueillir les objets relatifs à leur subsistance, dont la mer apporte journellement le tribut, principalement à l'embouchure des fleuves, où les poissons trouvent plus de nourriture et continuellement des abris contre la voracité de leurs ennemis.

Le vulgaire ou peut-être l'adroite politique du sacerdoce, interprêta différemment le nom latin de *Fisci campus*, qu'il prétend être *le Champ du Figuier*, parce que c'est au pied d'un arbre de cette espèce qu'on dit avoir été trouvée la relique du précieux sang. Deux choses s'opposent à cette opinion, c'est que le figuier en latin ne s'écrit pas *fiscus*, qui signifie *fisc*, *trésor du souverain*, mais bien *ficus* (1). Qu'ensuite, le figuier croît mal en Normandie, où il n'est pas très-commun, sur-tout sur les bords de la mer. Cette observation dispense d'une discussion plus longue sur cette histoire fabuleuse.

Fécamp était une ville considérable sous la première et la seconde race des rois de France; les comtes de Caux y faisaient ordinairement leur résidence. Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, donna Fécamp à la célèbre abbaye de ce nom; mais depuis 1560, elle fut sous la domination des rois de France.

Guillaume-Longue-Epée rebâtit le château de cette ville avec la dernière magnificence. Il ne reste de ce

(1) Voyez Cicéron, Pline, Plaute, etc., etc.

palais que la seule tour quarrée. Les moines de l'abbaye l'ont nommée *la tour de Babylone;* on ne sait si c'est à cause qu'elle n'était pas achevée, ou si c'est relativement à sa hauteur.

Les habitans ayant pris le parti de la ligue contre Henri IV, ils construisirent un fort qu'ils appellèrent *le fort Beaudouin;* il fut démoli en 1595.

L'abbaye de Fécamp était une des plus riches et des plus considérables de France; c'était originairement un couvent de religieuses, fondé en 666 par Waning, seigneur de Fécamp. Guillaume-Longue-Epée transféra ces religieuses à Montivilliers, et mit à leur place un chapitre de chanoines réguliers.

Richard Ier. fit bâtir l'église nouvelle qu'il fit consacrer en 988 par les évêques de Normandie et ceux des provinces voisines, en présence de toute la noblesse du duché. Le jour de cette dédicace, il assigna au chapitre des priviléges considérables. Richard II confirma les donations de son père; il fit assembler Robert, archevêque de Rouen, avec ses suffragans, et leur fit signer une charte par laquelle il déclarait l'abbaye de Fécamp exempte de la jurisdiction épiscopale. Richard présenta cette charte à Robert, roi de France, qui accorda des lettres-patentes; enfin le pape Benoît VIII ratifia ce que le roi de France et le duc de Normandie avaient fait pour cette abbaye.

Richard II augmenta encore les bâtimens du monastère; mais n'étant pas satisfait de la conduite des

chanoines réguliers, il y appella Guillaume et ses religieux, qu'il fit venir de Dijon pour établir à Fécamp l'ordre de Saint-Benoît sous la règle du Montcassin; il les installa à la place des chanoines qu'il renvoya. La jurisdiction de cette abbaye s'étendait sur trente-six paroisses, onze prieurés et quatorze chapelles : elle jouissait d'un revenu qu'on évaluait à plus de cent mille livres.

Les moines étaient tenus de donner tous les jours de l'année une livre et demie de pain aux pauvres qui se présentaient, excepté pendant le mois d'août : cette aumône ne laissait pas que de diminuer leurs revenus lorsque le bled était cher.

L'église de ce monastère avait soixante-douze toises de longueur sur vingt-six de large; à côté de la chapelle de la Vierge, sont les tombeaux de Richard Ier. et de Richard II.

La vallée dans laquelle est assise la ville de Fécamp a deux cents toises de large et huit cents de longueur; elle est quelquefois inondée dans les grosses eaux. Malgré cette situation et ces inconvéniens passagers, l'air y est sain. Sa population n'excède pas six mille habitans; la pêche de la morue, celles du hareng et du maquereau occupent les marins et fournissent des ressources aux négocians de cette ville. Ils avaient autrefois des privilèges qui encourageaient les armateurs pour la pêche, aussi était-elle l'école où se formaient les matelots, si utiles à la marine militaire et au commerce maritime.

Le moment le plus favorable pour pêcher le hareng et le maquereau sont les nuits où la mer est agitée. La pêche du maquereau se fait alternativement sur les côtes de France et sur celles d'Irlande, selon que ce poisson adopte les unes ou les autres. Après ces deux pêches, Fécamp expédiait ses armemens pour la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve.

Il se faisait autrefois dans ce port un commerce assez important en thé et eaux-de-vie; les fraudeurs anglais venaient s'y approvisionner pour introduire ces marchandises en fraude des droits dans leur patrie.

Le marché de Fécamp est un des plus beaux de la province; il a quarante-huit toises de longueur sur quarante-deux toises trois pieds de largeur; les murs qui l'entourent ont vingt-cinq pieds de hauteur; ils renferment l'auditoire et la prison : on entre dans ce marché par deux grandes portes fermant à clef, l'une du côté de la mer, l'autre du côté de la ville.

Auprès de Fécamp et au pied d'un côteau du côté du levant, il y a une fontaine dont les eaux sont excellentes, et à une lieue sud-est de cette ville on trouve un puits d'eau minérale assez renommé.

On compte parmi les grands hommes sortis de cette ville, *Maurille, archevêque de Rouen.* Ce prélat mourut au mois d'août 1067, et fut enterré devant le crucifix de la cathédrale de Rouen.

*Durand*, savant moine de Fécamp et abbé de Troarn au onzième siècle. Guillaume-le-Conquérant

le consultait très-souvent ; il lui donna des marques publiques de sa considération. Ce religieux est auteur d'une savante *Epitre sur l'Eucharistie*.

Depuis le cap de la Hève jusqu'à l'embouchure de la Durdan, les habitans sont dans l'usage de récolter le varech. Tournefort nomme cette plante *fucus maritimus vesiculas habens* ; les bretons le nomment *gouémon*; par-tout ailleurs qu'en Normandie, l'usage qu'on fait du varech est de fumer les terres. Les habitans de la côte du pays de Caux font sécher le varech qu'ils ramassent sur les bords de la mer; lorsqu'il est bien sec, ils construisent des fosses longues de sept à huit pieds, larges de trois à quatre et profondes au-dessus de l'âtre de dix-huit ou vingt pouces; ils séparent ces fosses en trois ou quatre, au moyen de deux pierres plates qui en traversent la largeur; ils placent au fond des pierres brutes et plates, semblables à de gros carreaux qu'on trouve aisément. Quand ces fosses sont préparées, on les remplit de varech sec ; on y met le feu, qu'on alimente continuellement par de nouvelles plantes, jusqu'à ce que les cendres aient à-peu-près rempli une partie des fosses. La matière se liquéfie, tombe au fond du fourneau où elle se condense ; en se refroidissant, elle acquiert une telle dureté qu'on est obligé de la casser pour l'en tirer.

La soude obtenue par ce moyen, sur les côtes de Fécamp, est la meilleure de toutes celles qu'on fait ailleurs, quoiqu'elle soit très-inférieure aux soudes de Cartha-

gène et d'Alicante; mais on s'en sert avec succès dans plusieurs fabriques, et notamment dans les verreries.

De Fécamp à Cany on traverse une plaine qui n'offre d'autre intérêt que la culture des lins; mais le rouissage s'y fait toujours à l'air comme dans tout le pays de Caux.

La lisière qui côtoie les falaises est pour ainsi dire inculte. L'intérieur des terres se divise en fermes d'une grande étendue, presque toutes entourées de berges implantées d'arbres forestiers.

Cany est un bourg situé dans la vallée que parcoure la Durdan pour se rendre à la mer. Cette rivière prend sa source au-dessus de Saint-Denis et de Saint-Riquier-d'Héricourt; elle est très-renommée pour la beauté et la bonté de ses truites, connues sous le nom de *Truites de Paluel.*

A deux mille trois cents toises au sud-est de Cany, en remontant la rive droite de la Durdan, on trouve un autre bourg connu sous le nom *de Grainville-la-Teinturière.* Ce bourg a donné naissance à Jean de Béthancourt, vers la fin du quatorzième siècle. Ce gentilhomme, né avec toutes les dispositions qui caractérisent l'homme d'état, ayant reçu une éducation conforme à sa naissance, et ayant déja fait plusieurs campagnes sur les vaisseaux du roi, ne pouvant espérer d'employer ses talens et son courage sous le règne calamiteux de Charles VI, se détermina à parcourir les mers pour tenter de nouvelles découvertes. Après avoir disposé tout ce qui était nécessaire pour cette grande entreprise,

avoir associé à ses projets plusieurs de ses parens et quelques gentilshommes de son voisinage, il s'embarqua à Dieppe, fit voile vers la Rochelle qu'il quitta le 6 mai 1402. Deux mois après, Béthancourt s'empara de *Lancerote* (1), l'une des îles Canaries ; mais dans l'impossibilité de rien opérer de plus avec les faibles moyens qu'il avait, il se détermina à rendre hommage à Henri III, surnommé *le Valétudinaire*, roi de Castille, de toutes les conquêtes qu'il pourrait faire. Henri, quoique d'une santé faible, était un souverain ferme et judicieux ; il écouta favorablement Béthancourt, lui accorda les secours dont il avait besoin, et avec lesquels il s'empara de Forte-Ventura en 1404 (2) ; de Gomère, en 1405 (3) ; de l'Isle-de-Fer, en 1406 (4). Cet archipel était alors

(1) *Lancerote* a environ douze lieues de longueur sur sept de largeur ; elle est située à douze lieues du continent, et séparée par un détroit de cinq lieues de large de Forte-Ventura. Elle est couronnée au nord par quatre petites îles, savoir : Sainte-Claire, Alagrança, Rocca et Graciosa, sous le 5°. degré 25 minutes de longitude, et le 28°. degré 40 minutes de latitude.

(2) *Forte-Ventura* est une des îles les plus considérables de l'Océan atlantique, et l'une des Canaries ; elle est à trente-six lieues de Ténériffe, sous le 4°. degré de longitude, et le 28°. degré 30 minutes 15 secondes de latitude.

(3) *La Gomère* est du nombre des Canaries : elle est placée entre l'Isle-de-Fer et l'Isle de Ténériffe ; elle a environ vingt-deux lieues de tour. La ville de Gomère a un port excellent ; elle appartient aujourd'hui aux espagnols : son sol abonde en fruits, en sucre et en vins.

(4) *L'Isle-de-Fer* est la plus occidentale des Canaries ; elle a environ sept lieues de long sur six de large, et vingt-deux de

connu sous le nom *d'Isles Fortunées*, ce qui suppose qu'avant Béthancourt elles avaient été découvertes. Cette opinion est d'autant plus exacte, que le pape en donna, en 1344, la propriété à Louis de la Cerda, infant de Castille, qui ne put jouir de cette étrange libéralité de Benoît XII (1).

Les conquêtes de notre gentilhomme normand restèrent à l'Espagne. On y récolte des huiles, des soies, des sucres, des grains et sur-tout d'excellens vins. L'exportation du Malvoisis s'évalue annuellement de dix à douze mille pipes.

En 1768, selon M. l'abbé Raynal, la population des îles Canaries s'élevait à cent cinquante mille cent soixante-six habitans, indépendamment de cinq cent huit ecclésiastiques, de neuf cent vingt-deux moines, et de sept cent quarante-six religieuses.

Les succès de Béthancourt ne l'éblouirent pas; il revint dans sa patrie jouir du bonheur de vivre parmi les siens, et finit ses jours dans son château de Grainville-la-Teinturière, en 1425.

---

tour. Il y a un bourg de même nom, et peu d'habitans. Les géographes français placèrent leur méridien à l'extrémité occidentale de cette île, par ordonnance de Louis XIII. L'Isle-de-Fer est à dix-huit lieues de Ténériffe, sous le 27°. degré 40 minutes de latitude.

(1) *Benoît XII* était fils d'un meûnier de Saverdun, petite ville de Languedoc; il se fit religieux dans l'ordre de Citeaux, devint docteur de Sorbonne, abbé de Fond-Froide, évêque de Pamiers, puis évêque de Mirepoix, cardinal en 1327, et pape le 20 décembre 1334. Il était pieux et savant.

En quittant la vallée de la Durdan, on traverse une plaine d'environ trois mille cinq cents toises avant d'arriver à Saint-Vallery. Cette ville et son petit port sont assis dans un vallon où autrefois, dit-on, se rendait une petite rivière qui est disparue, on ne sait à quelle époque. Ce port n'est absolument qu'un havre de pêcheurs; néanmoins il est sûr, mais peu susceptible d'agrandissement, étant infiniment resserré par les montagnes, n'ayant d'ailleurs que de faibles moyens pour retenir les eaux nécessaires au nétoiement du port, souvent obstrué, ainsi que tous ceux de la Manche, par le galet qu'y apportent les marées, sur-tout quand les vents d'ouest dominent.

Les pêches qui occupent les marins de Saint-Vallery sont les mêmes que celles des autres ports du pays de Caux. Ces pêches forment d'excellens matelots; ceux de Saint-Vallery réunissent toutes les qualités désirables aux hommes de mer; leur constitution, leur courage et leur prudence, les rendent infiniment précieux.

L'industrie des habitans, dont le nombre ne s'élève pas à plus de cinq mille, se borne à la préparation de tout ce qui concerne la pêche; des douvelles pour le barillage, des filets et de l'apprêt des harengs sauris, salés et marinés; aussi lorsque les guerres apportent des entraves à la navigation, les malheureux habitans de Saint-Vallery voient s'anéantir les seules ressources de leur position maritime.

A trois mille toises de Saint-Vallery est un petit havre de pêche appellé *Veulles*, traversé par un ruisseau qui a sa source à deux cents toises de ce bourg. On prétend que Veulles était, dans les premiers temps de la monarchie, un port plus considérable; qu'il a été encombré par suite des dégradations que la mer a faites aux falaises, et dont les vents ont entraîné les débris dans l'anse qu'y formait ce port. Il est assez vraisemblable que ce havre ait jadis été comblé par les galets roulés par la mer; mais aucune histoire n'a fait mention de l'importance de ce port, qui n'a jamais pu, dans sa plus grande splendeur, être autre qu'un havre de pêcheurs.

En sortant de la petite vallée de Veulles, on parcourt une plaine de l'ouest à l'est, de trois mille cent toises, ayant l'Océan au nord. On descend dans la vallée *du Dun*, petite rivière qui a sa source au-dessous de Notre-Dame-la-Gaillarde, arrose le Bourg-Dun, et après un cours de quatre mille toises, se rend à la mer. On a élargi l'embouchure de cette petite rivière et placé une écluse de chasse, afin que ses eaux puissent facilement s'écouler, attendu que la force de sa pente était insuffisante pour emporter les galets que la mer y apporte par les vents de nord-ouest, ce qui occasionnait nécessairement des débordemens et des stagnations d'eau dans toute la vallée, conséquemment aussi des résultats fâcheux pour la santé des habitans.

De la vallée du Dun à celle de la Saane, la plaine à parcourir est de deux mille toises de l'ouest à l'est.

Cette vallée, du sud au nord, est de dix-huit mille trois cents toises; sa commune largeur est de quatre cents toises. La Saane, qui l'arrose dans presque toute sa longueur, prend sa source à la fontaine de Saint-Sulpice, au sud de Varvannes, arrose Englesqueville, Imbleville, Tiédeville, Auzouville et Saane, de qui la rivière prend le nom; Saint-Just, Biville, Rainfreville, Saint-Ouën, Braschy, Gueures, Ribeuf, Saint-Denis, Ouville et Longueuil. Elle forme ensuite dix méandres avant de mêler ses eaux à celles de l'Océan, à l'ouest des roches de l'Ailly, et après avoir reçu, au-dessous de Gueures, la rivière de Vienne, qui parcourt un embranchement de cette vallée dont la ramification s'étend à l'est de la première. La Vienne prend sa source à trois cents toises de Beaunay, baigne ensuite Saint-Mards, le bourg de Bacquéville (1), Lammerville et Hermanville. La vallée de la Vienne, du sud au nord, est de huit mille toises sur une largeur commune de quatre cents à quatre cent vingt toises.

Les falaises, à partir de la vallée de la Saane à Pour-

(1) Il y avait autrefois à Bacqueville un ancien prieuré, fondé par la famille des Martels, vers l'année 1100. Guillaume Martel le céda à l'abbaye de Tiron, en 1133; et il fut réuni par Paul V, en 1617, au collége de Rouen. Il y avait aussi une ancienne léproserie, dont parle un titre de 1458.

Les comtes de *Baqueville* étaient distingués autrefois : on en voit un (Guillaume Martel), porte-oriflamme à la bataille d'Azincourt, où il fut tué. Le dernier officier porte-oriflamme, fut un Charles Martel, sous Charles VII.

ville, sont les plus élevées de cette côte; elles parcourent trois mille trois cents toises d'une vallée à l'autre.

Sur le cap d'Ailly, s'élève le phare dont nous avons parlé, que la chambre du commerce de Rouen fit élever en 1775, afin d'indiquer aux marins les points de correspondance avec celui de Barfleur et ceux du cap de la Hève; ce cap d'Ailly ainsi que celui de la Hève, s'étendait anciennement bien avant dans la mer. Les roches de l'Ailly attestent évidemment qu'elles sont les restes de l'ancienne pointe de ce cap, que la mer a successivement anéantis. Ce qui confirme cette opinion, c'est la nature des pierres qui composent la base des falaises, qui sont absolument semblables à celles des roches; encore aujourd'hui les vagues dégradent continuellement et minent ces bases, qui occasionnent de fréquens éboulemens qui font malheureusement présager des affaissemens encore plus considérables.

La vallée qu'arrose la rivière de Scie a, du sud au nord, dix-huit mille toises sur une largeur commune de quatre cents toises. La Scie prend sa source dans cette vallée qu'elle parcourt entièrement jusqu'au dessous de Pourville, où elle se rend à la mer après avoir, dans son cours, arrosé le chef-lieu de l'ancien duché de Longueville, que Charles V, d'heureuse mémoire, donna au célèbre connétable Duguesclin, en 1364. Olivier Duguesclin le vendit à Charles VI en 1391. Charles VII en fit don, en 1443, au fameux Jean d'Orléans, duc de Dunois, fils naturel de Louis de France, duc d'Orléans

( assassiné par la faction des bourguignons ), et de madame de Cany. Le duc de Dunois fut la tige de la maison de Longueville. Louis XII érigea Longueville en duché en 1505; il fut réuni à la couronne en 1707, à la mort de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours.

Longueville s'honore d'avoir, en 1685, donné naissance au poète *Richer*. Cet homme célèbre fit, dès son enfance, paraître d'heureuses dispositions pour les belles-lettres et les sciences. Après avoir fait ses études avec distinction, il fut reçu avocat au parlement de Rouen. M. Richer quitta bientôt le barreau pour suivre son goût, et se livrer tout entier à la poésie et à la littérature. Il se rendit habile dans les langues grecque et latine : il avait une mémoire tellement prodigieuse, qu'elle lui rappellait à l'instant les noms, les époques, les dates et les circonstances même des faits historiques et littéraires. C'est celui de tous nos poètes qui a le mieux réussi dans la Fable, depuis l'inimitable La Fontaine. Il a fait aussi des tragédies, et mourut à Paris le 12 mars 1748, à l'âge de soixante-deux ans et sept mois.

De la vallée de la Seie, on traverse une plaine de neuf cent cinquante toises vers son extrémité, et de trois mille dans sa plus grande largeur, pour arriver à la vallée d'Arques, qui, du sud-est au nord-ouest, occupe un espace de vingt-deux mille cinq cents toises. La rivière d'Arques, qui baigne cette vallée dans toute sa longueur, prend sa source au-dessous de Montérol-

lier, arrose Saint-Saëns, Bellencombre, passe au pied du grand Torcy, reçoit dans son sein, au-dessous de l'ancien château d'Arques, les eaux de la Béthune, et peu après celles de l'Eaulne, avec lesquelles elle se rend aux écluses du bassin de Dieppe. C'est entre la Béthune et le château d'Arques qu'Henri IV plaça la petite armée qui décida la destinée de ce héros, l'idole chérie des français. On distingue encore de nos jours les ouvrages en terre élevés par l'une et l'autre armée.

Entre la vallée d'Arques et celle qu'arrose la Béthune, une plaine de cinq mille toises dans sa plus grande largeur, de l'ouest à l'est, et de onze cents toises à son extrémité nord, est en partie occupée par la belle forêt d'Eavy, qu'on croit être l'ancienne forêt *d'Arelanum* : elle occupe encore en longueur, du sud au nord, environ douze mille toises.

Entre le bassin de la Béthune et celui de l'Eaulne, la plaine est large de deux mille sept cents toises. A son extrémité nord est la forêt d'Arques; et, en descendant la plaine vers l'est, on trouve la forêt d'Hellet, qui occupe en longueur deux mille six cents toises.

L'Eaulne prend sa source à deux cent cinquante toises au-dessus du village de Mortemer, entre Neufchâtel et Aumale.

La réunion de ces trois rivières dans la vallée d'Arques, forme, au moyen des écluses de Dieppe, une retenue qui nétoie le chenal de ce port des galets qui l'obstruent continuellement.

## DE DIEPPE, DE SES PÊCHES ET DE SES MARINS.

La ville de Dieppe, située au confluent de l'Arqués, doit son origine à des pêcheurs, comme elle leur est redevable de sa prospérité; aussi nos rois ont-ils toujours favorisé les dieppois, parce qu'ils étaient convaincus qu'en protégeant les pêches, il se formerait des matelots pour la marine; en effet, il est difficile d'avoir de meilleurs marins que les dieppois.

Ce port était autrefois admis au nombre de ceux qui pouvaient faire le commerce des Isles; mais il ne s'y faisait aucun armement dans ce genre, soit parce que les fortunes des négocians ne leur permettaient pas ce commerce, soit qu'occupés des armemens de la pêche, dont les résultats leurs offraient des bénéfices peut-être plus assurés, ils ne voulaient pas en distraire leurs capitaux.

Il arrivait néanmoins dans ce port quantité de navires hollandais et autres étrangers, dont les cargaisons consistaient en épiceries qui arrivaient pour la foire du mois de décembre, à cause de la remise de la moitié des droits pendant l'espace de temps que durait cette foire. Il y venait aussi de petits navires du Havre avec des marchandises des Isles, par continuation d'entrepôt. Ces

denrées étaient destinées pour la conservation de la ville et des environs; elles ne formaient pas une branche de commerce.

Ce qui occupe le plus essentiellement les bâtimens dieppois, ce sont les différentes pêches qui s'y font, et particulièrement celle du poison salé, tels que le hareng, le maquereau et la morue.

Celle du hareng se fait deux fois l'année, au mois d'août et à la mi-octobre. La première a lieu le long des côtes d'Angleterre, vers le nord. Il y allait communément soixante à quatre-vingts bâtimens du port d'environ vingt-cinq à trente tonneaux, montés chacun de quinze hommes au plus. Leur armement consiste en sel pour la salaison du poisson, en barils vides pour les encaquer; ils emportent d'ailleurs les vivres nécessaires et reviennent vers le milieu du mois d'octobre. Cette pêche produit de meilleurs poissons que celle de l'arrière saison.

La seconde pêche se fait, avec de petits bateaux, le long des côtes de France, depuis Boulogne jusques vers le Havre. Les dieppois occupent à cette pêche cent vingt à cent trente bateaux plus petits que ceux de la première pêche. Ce poisson, beaucoup moins gros et moins bon que celui pris sur les côtes d'Angleterre, s'envoie presque tout dans la province et à Paris, où il se mange frais.

La pêche du hareng faite par les dieppois remonte au commencement du onzième siècle. Cette pêche avait lieu dans les mers du Nord; et comme ils ne pouvaient

en rapporter le poisson frais, ils le salaient en mer. Si à cette époque ils voguaient dans les mers de la Norwège, il est facile d'appercevoir, d'après cela, que l'art utile de conserver le hareng est dû aux normands.

Le maquereau se pêche ordinairement vers le mois de juillet, sur les côtes de Picardie, parce que ce poisson, qui n'est que passager, entre dans la Manche au mois d'avril. Il avance vers le Pas-de-Calais à mesure que l'été approche. On se sert pour cette pêche de grands bateaux pontés, du port depuis vingt jusqu'à cinquante tonneaux, montés depuis douze hommes jusqu'à vingt. Il y a aussi des bâtimens dieppois qui vont faire cette pêche entre les Sorlingues et Ouessant, vers le milieu du mois d'avril : ils y portent avec eux le sel nécessaire pour la salaison de leur poisson, qu'ils envoient ensuite à Paris et dans les provinces de l'intérieur de la France.

La morue se distingue en verte et en sèche. La verte se pêche dans le commencement de février jusqu'à la la fin d'avril, et les vaisseaux qui vont la faire au banc de Terre-Neuve, sont à deux ponts et du port de cent à cent cinquante tonneaux, quoiqu'ils ne chargent au plus que trente à trente-cinq milliers, et cela dans la crainte que le poisson ne se gâte.

La pêche de la morue sèche se fait avec des bâtimens de toute grandeur; il faut néanmoins qu'ils soient d'un grand fond, parce que cette morue est plus embarrassante que pesante. Il faut que les vaisseaux partent vers

les mois de mars et d'avril pour qu'ils profitent de l'été, afin de pouvoir faire sécher leur poisson.

Il y avait encore des vaisseaux qui allaient à Terre-Neuve avec des chargemens d'eau-de-vie, de farine, fèves, syrop de sucre, quelques toiles et des draps, qu'ils donnaient aux habitans des Colonies françaises en échange de morues sèches de leur pêche. Ces derniers peuvent partir de France vers les mois de mai, juin et juillet.

Ces pêches occupent un grand nombre de marins; elles vivifient le commerce de Dieppe; elles occupent tous les ateliers, les chantiers pour la construction des bâtimens, la confection des filets pour la pêche, celle des hameçons, des cordages, des voiles, des barils; ensuite vient la préparation des poissons et leurs expéditions journalières, ainsi que celle du poisson frais, qui se renouvelle pour ainsi dire à chaque marée.

Les pêches ont fait des dieppois des marins intrépides. Dès le milieu du quatorzième siècle, ils naviguaient au-delà du Tropique; ils arborèrent le pavillon normand sur les côtes d'Afrique; ils s'établirent sur le Niger, au Sénégal, sur la rive de Gambie, sur celle de Siéra-Léona, à la côte de Maniquette. Ils construisirent le petit Dieppe. Ce fort, resté à la France, atteste que les découvertes de la Guinée, en 1364, sous Charles V, ont devancé d'un siècle celles des autres nations. Les dieppois y naviguaient, en effet,

plus de soixante ans avant qu'aucun peuple en eût connaissance (1).

Il est encore certain que les bretons et les dieppois avaient, en 1504, découvert le banc de Terre-Neuve, et que, dès-lors même, ils y pêchaient la morue.

Après l'expiration du privilége accordé à Girard le Flamand, en 1616, pour l'île de Java, le capitaine Reginon, qui avait fait plusieurs voyages de long cours, pendant lesquels il prit connaissance des côtes d'Afrique, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à la mer rouge, ainsi que des rives de l'Arabie heureuse, du golfe Persique, des terres du grand Mogol, reconnut le trafic et la navigation qui se faisaient toutes les années par les nations orientales du royaume de Duel, Surate, Goa, Marsingues et autres lieux des Indes, qui fournissaient aux foires de la Mecque pour les y vendre et en faire le retour en argent ou en marchandises. Il voulut profiter des connaissances qu'il avait acquises à son retour de France; il engagea les dieppois à entrer dans une carrière qui aurait produit de grands

(1) Les dieppois n'y ayant pas formé d'habitations, les portugais s'y établirent au 15e. siècle, et l'année 1604 fut l'époque fatale de la déroute des dieppois. Les hollandais les chassèrent des forts, des comptoirs qu'ils avaient sur les côtes, et les contraignirent de se retirer bien avant dans les terres; où, pour se maintenir, ils s'allièrent avec les naturels du pays. Depuis cette époque, les hollandais et les anglais font presque tout le commerce des côtes de Guinée : les brandebourgeois et les danois y ont cependant quelques comptoirs.

avantages, si le ministre avait eu la sage politique de seconder les vues et les efforts des négocians de Dieppe. Richelieu s'occupait plus à étendre, à maintenir son pouvoir, à exercer ses vengeances, qu'à protéger le commerce et la navigation. Néanmoins, sur les rapports de Reginon et par les soins de Rigaud, il se forma une compagnie à laquelle le ministre accorda, le 24 juin 1642, une permission exclusive pour faire le commerce et la navigation de l'Orient. Le roi confirma cette permission par lettres-patentes du 20 septembre de la même année.

Lorsque l'Angleterre prenait possession des meilleures terres de l'Amérique septentrionale, les dieppois, sur la plus légère espérance d'un petit commerce de pelleteries, équipèrent quelques vaisseaux; ils établirent une colonie dans le Canada, pays couvert de neiges et de glaces huit mois de l'année, habité par des barbares, des ours et des castors : cette terre, découverte auparavant, avait été abandonnée. Les dieppois, quoique mal appuyés par un gouvernement qui n'avait point de marine, réussirent à fonder Québec en 1608; c'est-à-dire, qu'ils bâtirent quelques cabanes qui devinrent ensuite une ville. Le lieu qu'ils avaient choisi était bien le plus avantageux pour le commerce, étant situé sur le bord du fleuve Saint-Laurent (1).

(1) Cette grande rivière est encore appellée *rivière du Canada.* On n'en connaît pas la source, quoiqu'on l'ait, dit-on, remonté jusqu'à cinq ou six cents lieues. On sait seulement que ce fleuve

Ce ne fut qu'en 1673 que les français, instruits par les sauvages qu'il y avait un grand fleuve qui ne coulait ni au nord ni à l'est, en conclurent que, s'il coulait au sud, il devait se rendre dans le golfe du Mexique; et que s'il dirigeait son cours à l'ouest, il devait avoir son embouchure dans la mer du sud.

Un canadien intelligent, nommé *Joliet*, et le père Marquette, jésuite missionnaire, furent chargés de l'importante commission de vérifier ce qui en était. A leur retour, par la rivière des Illinois, ils trouvèrent cette nation bien disposée à entrer en liaison avec les français: ils rendirent le compte le plus fidèle de leurs voyages et de leurs découvertes.

Il y avait alors dans les Colonies françaises de l'Amérique septentrionale un normand, nommé *la Sale*, génie ardent, autant ambitieux de fortune que de gloire : voyant que le gouverneur du Canada ne songeait pas à suivre la découverte importante qu'on venait de faire, il passa en France, se présenta à la cour, s'y fit écouter et même admirer dans un temps où le prince s'enflammait à la seule idée d'un projet qui devait augmenter sa gloire. *La Sale* repassa au Canada, comblé de grâces, et avec l'ordre de suivre la découverte de Joliet; mais telle ardeur que pût mettre la Sale, il sentit que la prudence exigeait qu'il s'assurât de

va se perdre dans un golfe, auquel il donne son nom, après avoir arrosé une immense étendue de pays.

l'espace qui se trouve entre le Canada et les bords du fleuve qu'il voulait reconnaître. Il commença donc par y établir plusieurs postes. Ces préliminaires furent plus longs qu'on ne se l'était persuadé, par mille incidens qu'il n'avait pas été possible de prévoir, et il fallut attendre pour consommer le projet, ce qui ne pût avoir lieu qu'en 1682. C'est à cette époque que la Sale fit la découverte du Mississipi; il s'embarqua sur ce fleuve et le descendit jusqu'à son embouchure.

Ce sont encore des navigateurs de Dieppe qui arborèrent le pavillon français au Brésil, dans la partie connue de nos jours sous le nom de *Capitainerie de Maragnan*. Au couchant de celle *de Para*, et à l'orient de la *Capitainerie de Siara*, en 1612, les français y jetèrent les fondemens de la ville de Maragnan, que les portugais ont élevée quand ils s'en sont rendus maîtres.

En 1562, avant la bataille de Dreux, au milieu des horreurs de la guerre civile, Coligny, le génie le plus étendu de son siècle et l'un des plus grands politiques, songeant à donner de l'éclat à son titre d'amiral, voulut reprendre le projet conçu sous le règne de Henri II, en fondant des colonies françaises. Il envoya le dieppois Jean Ribaud, célèbre navigateur, à la Floride. Jean Ponce de Léon l'avait découverte en 1512. Jean Ribaud aborda à cette immense contrée de l'Amérique septentrionale, qui du Mexique s'étend à la Caroline. Il y trouva un ciel serein, une terre abondante, un climat

tempéré, des sauvages amis de la paix et de l'hospitalité : il y bâtit un fort, y établit une colonie; mais l'insubordination déconcerta bientôt notre habile navigateur. Son autorité fut méconnue; on viola les droits des naturels du pays; on négligea la culture des terres; on n'exécuta aucuns des ordres donnés par le sage Coligny. Les troubles civils qui désolaient la France, détournèrent les regards de la mère-patrie, et neutralisèrent les avantages qu'aurait produits l'établissement de Jean Ribaud à la Floride. Philippe II y envoya Menendez avec une flotte pour exterminer les français; ils furent attaqués dans leurs retranchemens; ceux qui échappèrent au fer de l'ennemi furent pendus avec cette inscription : *Non comme français, mais comme hérétiques.*

Le ministère de Charles IX ne chercha point à venger cet outrage, parce que cet établissement avait été conçu par le chef des huguenots. Il fut cependant vengé par le brave *Dominique de Gourgues*, qui vendit son patrimoine, construisit des vaisseaux, s'associa des compagnons, aborda à la Floride, poussa les espagnols de poste en poste, les battit par-tout, et les fit pendre aux arbres avec cette inscription : *Non comme espagnols, mais comme assassins.*

Un jeune homme, nommé *Pierre Bruy*, natif du Havre, rendit des services signalés à de Gourgues. Il avait été abandonné dans ce pays depuis deux ans : il connaissait les forces et la situation des espagnols, de

manière qu'il donna à ce célèbre aventurier tous les renseignemens possibles qui le mirent dans le cas de concerter, avec sûreté et précision, le plan de ses attaques.

Sous la régence de Catherine de Médicis, qui ménageait la cour d'Espagne, de Gourgues pensa payer de sa tête le service qu'il venait de rendre au roi et à l'état, quoiqu'intérieurement on ne blâmât pas sa conduite; mais sur l'avis du danger qu'il courait à demander à la cour sa récompense, il vint chercher un asyle à Rouen, où la cour l'oublia, ou feignit de l'oublier.

En 1619, il partit de Dieppe trois vaisseaux, l'un desquels appellé *le Montmorency*, était commandé par Augustin de Beaulieu, natif de Rouen, qui après avoir mouillé l'ancre à Rufisqué, à Tingrin, à la baie de la Table, à celle de Saint-Augustin, dans l'île de Madagascar, dans l'île d'Angosse, au Cap-Fin et à Quadufu, arriva enfin à Sumatra où il fut bien reçu. Il y chargea du poivre et revint ensuite en France en 1622.

Aucune nation européenne n'avait encore occupé la Guadeloupe, lorsque cent cinquante français conduits par deux gentilshommes normands, *Solive* et *Duplessis*, y arrivèrent de Dieppe le 28 juin 1635. Le manque de provisions les ayant obligés d'attaquer les sauvages, ceux-ci brûlèrent les cases, percèrent de leurs flèches empoisonnées les français, et ravagèrent

les plantations. Une famine horrible fut la suite de ce désastreux événement (1).

Parmi les navigateurs célèbres qu'a produits la marine de Dieppe, on range encore les capitaines Guerard, Roussel et Dumesnil, qui se sont distingués dans les siècles derniers.

Dans la quantité de traits nombreux de l'intrépide valeur des flibustiers, l'Histoire rapporte celui d'un dieppois, nommé *Legrand*, n'ayant sur son petit bâtiment que vingt-huit hommes et quatre petits canons; malgré cette infériorité, il attaqua le vice-amiral des Galions et s'en rendit maître. Il débarqua le capitaine et le monde inutile au premier cap.

Les pêches maritimes et les navigations lointaines n'ont pas exclusivement occupé les dieppois; ils avaient anciennement des manufactures de draps. Les ouvrages en ivoire et les dentelles les ont successivement remplacés. L'ivoirerie sur-tout y a été perfectionnée; elle était une branche de commerce assez considérable et faisait vivre un grand nombre d'ouvriers.

Dieppe, quoique généralement bâtie en brique, est une ville régulière; ses rues sont droites et bien percées. Cette régularité est due au malheur qu'éprouva cette cité à la fin du dix-septième siècle; les ennemis à

(1) Les dieppois avaient des observations maritimes, faites depuis deux cent vingt ans. M. de Colbert voulut les faire copier, ou les acquérir pour sa bibliothèque; la chose fut négligée. Onze ans après, la ville et ses précieuses observations furent brûlées.

cette époque, insultèrent nos ports sans succès. Ils firent une descente à Brest, le 18 juin 1694, d'où ils furent chassés avec perte. Le 22 juillet suivant, ils bombardèrent Dieppe, et y lancèrent trois mille bombes et quatre mille boulets; toutes les maisons furent réduites en cendre. A la vérité les habitans eurent à se reprocher de n'avoir pas apporté à leurs habitations les secours indispensables en pareilles circonstances. L'industrie des dieppois répara bientôt les malheurs de la guerre. Leur ville devint plus intéressante sous le rapport de ses bâtimens et de sa salubrité.

Cette ville partage, avec presque toutes celles de la Normandie, la gloire d'avoir vu naître dans ses murs des savans; elle a donné le jour à *Jean Pecquet*, célèbre médecin, qui a rendu son nom immortel par la découverte du réservoir du chyle, qui de son nom est appellé *le Réservoir de Pecquet*. Il publia aussi *ses Expériences d'anatomie*, en 1651, et mourut à Paris au mois de février 1674.

*Jean Doublet* est aussi né à Dieppe; il a traduit en français quelques Œuvres de Xénophon. Quoique son style ne soit pas toujours de bon goût, il est presque toujours poétique.

*Abraham Duquesne*, général des armées navales de France, et l'un des plus grands hommes de mer de son siècle, naquit à Dieppe, en 1610, d'une famille noble; il apprit le service de la marine sous son père qui était un habile capitaine; il se distingua dès l'âge

de dix-sept ans. Le marquis Duquesne passa en Suède en 1644, et y fut fait major-général de l'armée navale, puis vice-amiral ; c'est en cette qualité qu'il servait le jour de la fameuse bataille, où les danois furent entièrement défaits ; et c'est lui qui prit leur vaisseau amiral, appellé *la Patience*, où le général de l'armée danoise fut tué. Le marquis Duquesne fut rappellé en France, en 1647, et commanda une des escadres qui furent envoyées à l'expédition de Naples ; comme la marine de France était fort déchue, il arma, en 1650, plusieurs vaisseaux à ses dépens, à l'occasion des premiers mouvemens de Bordeaux. Les espagnols arrivèrent dans la rivière en même temps que lui, mais il y entra malgré eux, ce qui fut la principale cause de la réduction de cette ville. Il ne fut pas moins heureux dans les dernières guerres de Sicile ; il vainquit les hollandais en trois différens combats ; dans le dernier, le fameux Ruyter (1) fut tué d'un coup de canon, devant la ville d'Agouste, en Sicile ; dans la suite il foudroya les vaisseaux des tripolitains et obligea leur république à conclure une paix glorieuse à la France. Le marquis Duquesne força, quelques années après, Alger et Gênes à implorer la clémence du roi ; enfin,

(1) Michel-Adrien Ruyter, lieutenant-général, amiral des Provinces-Unies, naquit à Flessingue en 1607, d'un bourgeois de cette ville. Il parvint, par son mérite et sa valeur, au premier grade de la marine hollandaise. Les états-généraux lui firent dresser un superbe mausolée.

l'Asie, l'Afrique et l'Europe, furent témoins de sa valeur et publièrent ses exploits. Quoiqu'il fut calviniste, le roi, pour récompenser ses services, lui donna la terre de Boucher, près d'Etampes, une des plus belles de la France : le monarque l'érigea en marquisat, avec cette condition qu'elle s'appellerait la terre *de Duquesne*, afin d'immortaliser la mémoire de ce grand homme. Il mourut le 2 février 1688, à soixante-dix-huit ans, laissant quatre fils qui se sont tous distingués. On lui a fait cette épitaphe :

Après avoir dès son printemps,
A son fier pavillon attaché la victoire,
Accablé de lauriers, et vaincu par les ans,
Duquesne, en ce tombeau, repose avec la gloire (1).

Dieppe s'honore également d'avoir, le 13 mai 1628, donné le jour à *Richard Simon*, célèbre prêtre de l'oratoire. Il entra dans cette congrégation après avoir

---

(1) Un auteur moderne, étonné de ce qu'après la mort de Duquesne on ne lui eut pas élevé un monument public, dit que ses enfans lui avaient préparé une sépulture dans une terre étrangère. Il ajoute qu'on trouvait en 1785, sur les frontières de la Suisse, une sépulture vide, ou cénotaphe, avec cette inscription : « Ce tombeau attend les restes de Duquesne ; son nom est connu » sur toutes les mers. Passant, si tu demandes pourquoi les » hollandais ont élevé un superbe monument à Ruyter vaincu, » et pourquoi les français ont refusé la sépulture au vainqueur » de Ruyter, ce qui est dû de respect à un monarque dont la » puissance s'étend au loin me défend toute réponse. » *Mémoires et Anecdotes de la cour de Louis XIV.*

achevé sa philosophie, et en sortit peu de temps après. Il y entra en 1662, et s'appliqua avec une ardeur extraordinaire à l'étude des langues orientales, pour lesquelles il eut toute sa vie beaucoup de goût et de facilité ; il professa ensuite la philosophie au collège de Juilly, au diocèse de Meaux ; mais s'étant attiré beaucoup d'ennemis par les opinions hardies et singulières dans les livres qu'il donnait au public, il sortit de l'oratoire en 1678, et se retira à Belleville, village du pays de Caux, dont il était curé depuis 1676. Il quitta cette cure en 1682, et après être resté quelque temps à Dieppe, il vint à Paris pour y faire imprimer quelques ouvrages. Il eut des démêlés littéraires assez vifs avec MM. Deveil, Spanheim, Leclerc, Jurieu, Michel Levassor et plusieurs autres savans de son temps. Il mourut à Dieppe le 11 avril 1712, à soixante-quatorze ans. On a de lui un très-grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : 1°. une édition des Opuscules *de Gabriel de Philadelphie* (1) en grec et en latin, avec des notes ; 2°. *les Cérémonies et Coutumes des Juifs*, traduites de l'italien, de Léon de Modènes, avec un supplément touchant les sectes des Caraïtes et des Samaritains ; 3°. *Histoire critique du Vieux Testament*, dont la meilleure édition est celle de Roterdam, chez Regnier Leers, en 1685 ; 4°. *Histoire critique du texte*

(1) Savant archevêque de Philadelphie au 16e. siècle ; il fit imprimer, à Venise, son traité des Sacremens en grec, en 1600, et une Apologie en 1604.

*de l'Ancien Testament*, Roterdam, 1689, in-4°., qui fut suivi en 1690 d'une *Histoire critique des versions du Nouveau Testament;* et en 1692, de *l'Histoire critique des Commentateurs du Nouveau Testament*, avec une Dissertation critique sur les principaux actes manuscrits cités dans ces trois parties; 5°. *Nouvelles Observations sur le texte et les versions du Nouveau Testament*, Paris, 1695, in-4°.; 6°. *Lettres critiques*, dont la meilleure édition est celle d'Amsterdam, en 1730, quatre volumes in-12; 7°. une traduction française *du Nouveau Testament*, avec des remarques littérales et critiques. M. de Noailles, archevêque de Paris, et M. Bossuet, condamnèrent cet ouvrage; 8°. *Bibliothèque critique*, sous le nom de Saint-Jorre, avec des notes, quatre volumes in-12. Cé livre fut supprimé par arrêt du conseil; 9°. *Bibliothèque choisie*, deux volumes in-12; 10°. *Critique de la Bibliothèque des auteurs Ecclésiastiques*, du même, quatre volumes in-8°. avec des éclaircissemens et des remarques du P. Souciet, jésuite, qui est l'éditeur de cet ouvrage; 11°. *Histoire critique de la Créance et des Coutumes des nations du Levant*, sous le nom de Moni, etc. On remarque dans tous les ouvrages de Richard Simon beaucoup de critique et d'érudition; mais assez souvent peu d'exactitude dans les citations, et presque toujours des opinions singulières et extraordinaires.

Au nombre des savans qui sont nés à Dieppe, on doit ranger *Descaliers*, professeur d'hydrographie; cet

homme, le premier en France qui s'occupât de donner au public des connaissances nautiques, le fit d'abord avec un désintéressement louable, et dans l'unique intention d'être utile à ses concitoyens. Cet exemple fut suivi dans les autres ports maritimes de la France, où le ministère établit successivement des chaires d'hydrographie. Descaliers est mort vers la fin du quatorzième siècle, laissant à *Cousin*, son élève, le soin d'instruire les marins; celui-ci fut, en effet, professeur d'hydrographie après le prêtre Descaliers. A Cousin succéda *Prescot*, et enfin *Jean Guerard*, qui fut commissionné de l'amiral Coligny pour l'enseignement de cette science; ce ne fut que sous le ministère de Colbert qu'à cette chaire fut attaché un traitement de douze cents livres : c'était, à cette époque, *Guillaume Denis* qui donnait aux dieppois des leçons d'hydrographie.

*Nicolas le Nourry* est né à Dieppe en 1647; il était bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur; ce savant se livra à l'étude des antiquités ecclésiastiques, et travailla à l'édition de *Cassiodore*, du père Garet. C'est dom le Nourry qui a fait la vie, la préface et les tables qui accompagnent le texte. Il a également donné au public un *Apparatus ad bibliothecam patrum*, et une édition de *Lucilius Cæcilius, de mortibus persecutorum*. Il mourut en 1724, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

*Antoine-Auguste Bruzen de la Martinière*, naquit à Dieppe vers la fin du dix-septième siècle. Il donna plusieurs ouvrages sur l'histoire, la géographie

et la littérature; mais son Dictionnaire géographique, historique et critique, lui acquit beaucoup de célébrité; il est mort vers le milieu du dix-huitième siècle.

*Claude Groulard*, premier président du parlement de Rouen, en 1585, était de Dieppe; il a donné au public une traduction des Harangues de Lysias, orateur qui brillait à Athènes quatre siècles avant J. C. Claude Groulard est mort en 1667.

*Thomas Gouye*, jésuite, est né à Dieppe en 1650; il se livra tellement à l'étude des mathématiques, qu'il devint un savant distingué. Il a donné plusieurs ouvrages, entr'autres, des Observations physiques et mathématiques pour servir à la perfection de l'astronomie et de la géographie. Il est mort en 1725.

*Gouye de Longuemare* était aussi de Dieppe. Entre tous les ouvrages émanés de cet écrivain, on distingue, 1°. *Ses éclaircissemens sur quelques points de l'Histoire des enfans de Clovis, et une Dissertation sur la chronologie des rois Mérovingiens*; il est mort en 1763.

Dieppe a eu aussi d'habiles artistes; tels sont Molard, Mauger, Lemarchand et autres, dont les ouvrages ont été estimés.

*Le pilote Boussard* doit occuper un rang distingué parmi les hommes recommandables de la ville de Dieppe. *Ce brave homme* (nom que lui a donné le vertueux Louis XVI), apperçut le 31 août 1777,

à neuf heures du soir, un navire (1) qui approchait la tête des jetées de Dieppe, sans que le pilote-côtier pût, après quatre tentatives infructueuses, sortir pour diriger son entrée dans le port. La mer était extraordinairement agitée et le vent très-impétueux. L'intrépide Boussard, voyant que le pilote du navire faisait une fausse manœuvre qui le mettait en danger, chercha à le guider avec le porte-voix et par des signaux; mais l'obscurité, le sifflement des vents, le bruit des vagues et la grande agitation de la mer, empêchèrent le capitaine de voir et d'entendre; bientôt le navire fut jeté sur le galet, et échoua à trente toises au-dessus de la jetée.

Lettre de l'intend. de Rouen, du 17 décem. 1777, à M. Necker, directeur général des finances.

Aux cris des malheureux qui allaient périr, *Boussard*, malgré toutes les représentations et l'impossibilité apparente du succès, résolut d'aller à leur secours; il fit emmener sa femme et ses enfans qui voulaient le retenir, se fit ceindre aussitôt d'une corde, dont l'autre bout fut attaché sur la jetée, et se précipita au milieu des flots agités pour porter jusqu'au navire un cordage avec lequel on put amener l'équipage à terre. Il approchait du navire lorsqu'une vague l'entraîna et le jeta sur le rivage; il fut ainsi vingt fois repoussé par les flots, et roulé violemment sur le galet, couvert des débris du navire que la fureur de la mer mettait en pièces. Son ardeur ne se rallentit point; une vague l'entraîna

(1) Ce navire venait de la Rochelle; il était chargé de sel.

sous le navire ; on le croyait mort lorsqu'il reparut, tenant dans ses bras un matelot qui avait été précipité du bâtiment, et qu'il rapporta à terre sans mouvement et presque sans vie. Enfin, après une infinité de tentatives et des efforts incroyables, il parvint au navire ; il y jeta un cordage. Ceux de l'équipage qui eurent la force de profiter de ce secours, s'y attachèrent ; et furent tirés sur le rivage.

Boussard croyait avoir sauvé tous les hommes du navire ; accablé de fatigue, le corps meurtri et rompu par les secousses qu'il avait éprouvées, il gagna, avec peine, la cabane où le pavillon est déposé ; là, il succomba et tomba en faiblesse. On venait de lui donner quelques secours ; il avait rejeté l'eau de la mer et il reprenait ses esprits, lorsqu'on annonça que l'on entendait encore des gémissemens sur le navire. Aussitôt *Boussard* rappellant ses forces, s'échappe des bras de ceux qui s'empressaient de le secourir ; il court à la mer, s'y précipite de nouveau, et il est assez heureux pour sauver encore un des passagers qui s'était lié au bâtiment, et que sa faiblesse avait empêché de profiter du secours fourni à ses compagnons. Des dix hommes qui étaient dans le navire, il n'en périt que deux, dont les corps furent trouvés le lendemain. Le roi récompensa cet intrépide pilote, par une pension annuelle de trois cents livres, indépendamment d'une gratification de mille livres.

La situation de cette ville, bâtie dans une gorge,

entre la falaise de l'ouest et celle du nord-est, fait présumer qu'anciennement, et peut-être avant que les eaux de la Béthune et de l'Eaulne n'eussent été réunies à la rivière d'Arques, l'embouchure de ces trois rivières, dans un marais, ne pouvait offrir d'asyle qu'à des pêcheurs; aussi n'y avait-il, dans ce vaste emplacement, que quelques cabanes construites par des marins.

Le bourg d'Arques, défendu par un château bâti au huitième siècle pour s'opposer à l'invasion des normands, et qui par sa position commande à toute la vallée, réunissait la population du canton. Les seigneurs et leurs officiers de justice y faisaient leur résidence.

Depuis que Dieppe est devenu un port fameux par ses pêches, sa navigation et l'intrépidité de ses marins, il a réuni toutes les autorités civiles et militaires, qui néanmoins ont jusqu'en 1790 conservé le nom de justice d'Arques, comme ancien chef-lieu.

Au nord-est de cette ville, on remarque sur la gauche de la route qui conduit à Eu, des levées en terre qui renferment un espace assez considérable, et paraissent avoir été l'assiette d'un camp retranché. Le vulgaire nomme cette enceinte *le Camp de César*. Il est vraisemblable que cette dénomination n'a été donnée que par le peuple ou par des hommes peu instruits de la marche du général romain dans les Gaules.

La première et la seconde campagne de César au-

delà des Alpes, s'ouvrirent par les soumissions des helvétiens, des suèves et des belges; la troisième eut lieu contre les peuples de Vannes, plus connus sous le nom de *Venètes*. Ce héros gagna sur eux une bataille navale, et les força de se rendre à discrétion. Pendant ce temps-là, Publius Crassus, le fils du triumvir, et l'un des lieutenans de César, faisait respecter l'aigle romaine à une autre extrémité des Gaules; il subjuguait l'Aquitaine jusqu'aux limites des Pyrénées. Titurius Sabinus, un autre de ses lieutenans, vint dans le Contentin avec ses troupes pour maintenir les provinces de l'ouest. Le reste de la Gaule se soumit aux autres lieutenans; et César, vainqueur des usipiens et des teuctères, passa le Rhin pour soumettre les germains; il entreprit ensuite de subjuguer la Grande-Bretagne. Il s'embarqua avec ses légions, passa le détroit; cette expédition ne lui fut pas favorable. Mais, l'année suivante, il mit Cassivellan, qui régnait au-delà de la Tamise, dans l'impossibilité de lui résister; il éprouva, à son retour, des défaites. Ambiorix vainquit Cotta et Sabinus; César s'en vengea en exterminant les éburons; Vercingentorix fut choisi par les gaulois pour les soustraire à la domination romaine. Ce général, vaincu et prisonnier, fut enchaîné et conduit dans le camp des romains, pour décorer un jour le triomphe de son vainqueur.

César fut huit années le fléau des Gaules; la prise de Duxellodunum, et la soumission de l'Aquitaine, ter-

minèrent cette guerre mémorable, sans que jamais César eut mis le pied dans la seconde Lyonnaise soumise à ses lieutenans.

L'endroit fortifié près de Dieppe n'a donc jamais pu être le camp de César, mais bien le camp des anglais, qui firent le siége de cette ville en 1442, sous le règne de Charles VII.

Toute la plaine entre la mer et la vallée, arrosée par la rivière d'Eaulne, produit beaucoup de chanvres. La quantité de cordages nécessaires à la marine et aux travaux de la pêche, a stimulé la culture de cette plante, dont les récoltes sont ordinairement fort abondantes.

A douze cents toises environ de la vallée de Criel, qu'arrose la rivière d'Yères, est le village d'Assigny, patrie de M. Desclieux, maréchal des camps et cordon rouge. Ce généreux citoyen fut chargé en 1726 de porter à la Martinique deux rejetons du cafier, élevé au Jardin-Royal des Plantes, et dont on était redevable au zèle de M. de Ressous, lieutenant-général de l'artillerie, amateur de la botanique, qui se priva en faveur du jardin du roi d'un jeune pied qu'il avait fait venir de Hollande. M. Desclieux s'embarqua, avec ce précieux dépôt, qui devait enrichir la culture des Colonies françaises. La traversée fut longue et pénible; l'eau devint tellement rare, que la portion de M. Desclieux étant extrêmement réduite, il la partagea avec ses arbustes. Il parvint, par ce généreux sacrifice, à sauver la moitié

du dépôt qui lui avait été confié par le roi. Ses sacrifices furent amplement récompensés. Le café se multiplia avec une rapidité, avec un succès extraordinaire; ce vertueux citoyen jouit jusqu'à la fin de 1774, qu'il mourut à Rouen, de la douce satisfaction d'avoir, pour ainsi dire, sauvé une colonie importante, et de l'avoir enrichie d'une nouvelle branche d'industrie. La famille de M. Desclieux habite encore, de nos jours, la terre d'Assigny.

La plaine entre Dieppe et la vallée de Criel, de l'ouest à l'est, a dix mille deux cent soixante et dix toises; Criel est un bourg près de la mer, où l'industrie est la même que celle de tous les habitans de cette partie maritime, qui, hors le temps des moissons, s'occupent les uns de la pêche, les autres à faire les filets qui y sont nécessaires.

Une autre plaine s'étend de la vallée de Criel à celle qu'arrose la Bresle; elle a, de l'ouest au nord-est, quatre mille cinq cent soixante-quatre toises. La culture y est aussi la même que dans celle qui la précède.

La Bresle est la limite qui sépare la Normandie de la Picardie; elle prend sa source à dix-huit cents toises au sud-est de Lannoy, déverse ses eaux dans la mer, après avoir baigné Aumale, reçu la rivière de Liger à Sénarpont, situé sur la rive droite, se rendant de-là à Blangy, ensuite à Eu et au Tréport. On prétend que la Bresle, avant le douzième siècle, avait son embouchure à Mers en Picardie; que le comte d'Eu détourna

cette rivière, et lui ouvrit le canal qui conduit encore de nos jours ses eaux au Tréport.

Vraisemblablement le comte d'Eu avait l'intention de favoriser le commerce, en rendant le Tréport en état d'avoir un havre qui pût offrir un abri aux bâtimens; mais il paraît que ses efforts, pour empêcher l'embouchure de la Bresle d'être comblée de sables et de graviers, furent vains. A la fin du dix-septième siècle et vers le milieu du dix-huitième, on fit beaucoup de sacrifices pour réparer les jetées et le bassin. Les vents d'ouest rendirent ces travaux inutiles, et le Tréport est encore réduit à faire avec de petits bâtimens la pêche du hareng. Cependant, il ne serait pas impossible de rendre l'embouchure de cette rivière infiniment utile, en retenant ses eaux qui, au moyen d'une écluse de chasse, dégagerait le banc qui obstrue l'entrée du chenal. Ce premier succès obtenu, on parviendrait aisément à déterminer l'industrie des habitans vers la grande pêche.

Le Tréport est à quinze cents toises de la ville d'Eu; il en est séparé par une superbe vallée, dont le milieu est occupé par le canal de la Bresle. La ville d'Eu pourrait un jour voir dans son enceinte des bâtimens de commerce, si on rendait le bassin du Tréport susceptible de les recevoir. Il est à désirer que ces vues se réalisent. La population d'Eu, qu'on peut évaluer à trois mille cinq cents habitans, n'a jamais eu ni commerce, ni industrie, qui l'ait pu ranger au nombre des

villes industrieuses de la Normandie : elle n'y est comprise que par les malheurs qu'elle a éprouvés pendant les guerres qui ont ensanglanté le duché, depuis la conquête des normands jusqu'en 1475, et notamment en 925 que le comte de Vermandois vint, au nom de Raoul, faire le siége d'Eu. Ce comte y fit donner l'assaut et s'en rendit maître. Tous les hommes et les garçons furent inhumainement massacrés. Raoul, pour récompenser le vainqueur, donna l'archevêché de Reims à son fils, qui n'avait que cinq ans. C'est le premier exemple d'une nomination si peu conforme aux lois ecclésiastiques.

Dès le dixième siècle, Richard Ier., duc de Normandie, avait érigé Eu en comté, qui depuis eut toujours des seigneurs particuliers. Le dernier qui l'a possédé fut le duc de Penthièvre. La mémoire de ce vertueux prince sera toujours précieuse à ses vassaux, qu'il a comblés de faveurs et qu'il a constamment protégés.

Le principal revenu du comté d'Eu consiste dans le produit des belles forêts qui occupent une grande partie du territoire entre Eu, Aumale et Neufchâtel. Comme ces forêts sont assez éloignées des grandes villes, les bois se consomment en grande partie par les verreries établies dans les hautes et basses forêts. Ces usines étaient vivement protégées, non-seulement parce qu'elles donnaient par leur consommation beaucoup de valeur aux propriétés du comté, mais encore parce que le résultat de leur fabrication fournis-

sait au commerce d'exportation, et que ce commerce a toujours été considéré, avec raison, comme le plus avantageux à une nation aussi industrieuse que la France. Il faut espérer qu'on sentira un jour le prix de ces réflexions, et qu'on secondera l'industrie de ces utiles établissemens.

Si la ville d'Eu n'a fourni aux lettres aucun homme recommandable; si elle n'a pas contribué à grossir la liste nombreuse des savans qui ont illustré la Normandie, elle a le droit de se glorifier d'avoir donné le jour aux frères *Anguier*, qui ont excellé dans l'art de la sculpture. On doit entr'autres à ces célèbres artistes le *portail et le chœur de l'église du Val-de-Grace*, *le Crucifix de la Sorbonne*, *la porte triomphale de Saint-Denis*, *l'amphithéâtre de Versailles*. Il suffit de citer ces superbes monumens de sculpture pour compléter l'éloge des frères Anguier.

Un espace de vingt mille cinq cent trente-huit toises sépare la ville d'Eu de celle d'Aumale, dont une grande partie, comme nous l'avons dit, est occupée par des forêts dépendantes, les unes, du comté d'Eu, les autres du duché d'Aumale, et toutes ayant fini, sous Louis XIV, par appartenir au même prince.

Les plaines y sont bien cultivées; c'est la seule contrée de la Normandie où la culture du houblon soit en faveur. Les vallées qu'arrosent l'Yère et la Bresle ont d'excellens pâturages.

Dans cet espace se trouve le bourg de Blangy, qui n'a

rien de remarquable, si ce n'est toutefois d'avoir donné le jour à Jean de Blangy, évêque d'Auxerre. Ce prélat fut du nombre des docteurs qui condamnèrent le sentiment du pape Jean XXII, *sur la Vision béatifique* (1). Il mourut en 1344.

Aumale, comme la ville d'Eu, est arrosée par la Bresle; l'une et l'autre sont précisément sur les limites de la Normandie.

Guillaume-le-Conquérant, en faisant épouser sa sœur Adelise à Eudes, comte de Champagne, lui donna en dot le comté d'Aumale. Il passa successivement, par mariage, dans les maisons de Dammartin, de Ponthieu, de Harcourt et de Lorraine. En 1547, Henri II l'érigea en duché-pairie en faveur de Claude de Lorraine, qui avait épousé Antoinette de Bourbon, princesse du sang. En 1513, Claude forma la branche d'Aumale, cadette de Guise.

Le duché d'Aumale passa ensuite par mariage à la maison de Savoie, branche de Nemours, de qui Louis-

(1) La question de la vision béatifique à laquelle le pape Jean XXII avait donné occasion, par deux sermons prêchés auparavant, fit un grand éclat en France. Le pape employa *Gérard* son nonce, alors général des cordeliers, et un autre docteur, pour faire adopter son opinion dans l'Université ; mais il ne put y réussir. Le roi Philippe-de-Valois la fit examiner par trente docteurs qui la condamnèrent. Le pape se rétracta la veille de sa mort, qui eut lieu le 4 décembre 1334, à quatre-vingt-dix ans, après avoir occupé le saint-siége dix-huit ans, quatre mois et deux jours. Benoît XII fut son successeur.

Auguste de Bourbon, duc du Maine, l'acheta sous Louis XIV.

La ville d'Aumale, beaucoup plus industrieuse que celle d'Eu, fabrique des serges tellement estimées dans le commerce, qu'elles ont pris le nom d'*Aumale*. Ce sont les serges qui ont le plus de réputation après celles connues sous le nom *de serges de Londres*.

La situation de cette ville, bâtie sur le penchant d'une colline dominée par un ancien château, et descendant en amphithéâtre vers une prairie arrosée par la Bresle, offre un spectacle fort agréable. Il paraît évident qu'Aumale a été autrefois plus considérable que de nos jours, puisque l'abbaye d'Auchy (1), qui en est éloignée de deux cents toises, était dans son enceinte; la nécessité de se fortifier a forcé les habitans à restreindre le territoire de leur cité. La population d'Aumale n'excède pas dix-huit cents habitans.

C'est près d'Aumale qu'est né Martin le Franc, protonotaire du saint-siége, prevôt et chanoine de Lausanne, puis secrétaire de l'anti-pape Félix V et du pape Nicolas V. Ce savant passait pour un des meilleurs poètes de son temps. On a de lui, 1°. un poème contre *le Roman de la Rose*, intitulé *le Champion des Dames*, dans lequel il parle *de la prétendue papesse Jeanne*; 2°. un autre en prose et en vers, intitulé :

---

(1) L'abbaye d'Auchy a eu le bonheur d'avoir pour abbé l'aimable Anfrie de Chaulieu, dont nous avons parlé.

*l'Estrif de la Fortune et de la Vertu*, imprimé à Paris en 1505.

*Simon Morin* naquit à Richemont, près d'Aumale. Ce fanatique se croyant illuminé, tomba dans toutes les erreurs des hommes de sa sorte; il les débita inconsidérément dans un écrit intitulé : *Pensées de Morin.* Il assurait que Jésus-Christ s'était incorporé en lui pour réformer l'église. Il fut brûlé à Paris pour ses impiétés, le 14 mars 1663. Lorsque le greffier lui eut lu son jugement, M. de Lamoignon, premier président, lui ayant demandé, en raillant, s'il était écrit que le nouveau messie dût éprouver le supplice du feu? Morin lui cita pour réponse ces paroles du pseaume 16 : *Igne me examinasti et non est inventa in me iniquitas*. Il rétracta ses erreurs avant son supplice. Au moment de l'y conduire, on trouva, dans un de ses bas, un papier dans lequel il demandait à Dieu pardon de toutes ses erreurs. Cela devait, sans doute, le sauver, mais la sentence était confirmée; il fut exécuté sans miséricorde.

On avouera que de telles aventures font dresser les cheveux. Et dans quel pays n'a-t-on pas vu des événemens aussi déplorables? Les hommes oubliaient partout qu'ils étaient frères, et se persécutaient jusqu'à la mort. Il faut se flatter, pour la consolation du genre humain, que ces temps terribles ne reviendront plus. Dans le dix-huitième siècle, Morin eût été enfermé à Charenton, ainsi que Saint-Sorlin Desmarest, son

accusateur, et un premier président ne se serait pas permis d'insulter à un infortuné. Au surplus, le petit livre intitulé : *Pensées de Morin*, ne contient que 176 pages ; il est très-rare.

Les environs d'Aumale sont bien cultivés ; le sol est généralement bon et d'un produit avantageux ; les cultivateurs s'y livrent moins au commerce que dans le pays de Caux ; aussi obtiennent-ils de leurs champs des récoltes plus abondantes.

La distance d'Aumale à Neufchâtel est de onze mille trois cents toises ; la route qui y conduit, au travers d'une plaine richement meublée, est une des plus belles de la province. Cette plaine n'est coupée que par la belle vallée de Mortemer (1) qu'arrose la rivière d'Eaulne. Cette vallée a de mille à onze cents toises de largeur dans presque toute son étendue, depuis Flamets jusqu'au dessous de Martin-Eglise, où l'Eaulne va déverser ses eaux dans la rivière d'Arques, au sud-est de Dieppe. La vallée de Mortemer est riche en pâturages ; tous ceux de ces contrées sont, au surplus, infiniment précieux et d'un très-grand produit.

---

(1) Il ne faut pas confondre Mortemer avec l'abbaye de ce nom, qui était située dans la forêt de Lions.

## DU PAYS DE BRAY.

Neufchatel, dont le nom seul annonce que cette ville n'est pas d'une origine ancienne, n'était qu'une bourgade avant le douzième siècle. Ce ne fut qu'après l'usurpation de Henri Ier., roi d'Angleterre, sur son frère Robert, que cette ville prit quelque consistance. Henri y fit bâtir un château dont les ruines ont subsisté jusqu'à nos jours, ainsi que les débris de ses fortifications, qui ont attiré à cette place toutes les calamités que la guerre traîne à sa suite. Neufchâtel eut des seigneurs particuliers sous les ducs de Normandie, et successivement aussi des gouverneurs chargés de défendre la ville; elle a soutenu neuf siéges depuis 1143 jusqu'en 1492, sous le règne de Charles IX. Ce fut aussi cette même année qu'eut lieu le massacre de la Saint-Barthélemy. Ce ne fut qu'en 1596, époque de la destruction de ses murailles, qu'elle fut exempte des orages dont elle avait été la triste victime pendant plus de quatre siècles et demi.

Neufchâtel offre peu de ressource au commerce; cependant, il s'y est établi quelques fabriques de toiles ou siamóises, qui ont de la réputation pour leur beauté, leur finesse, la solidité et l'éclat de leur couleurs.

Au nord-ouest de Neufchâtel est la paroisse de Bures, célèbre par le combat des troupes d'Henri IV avec celles

des ducs de Parme et de Mayenne. Bures est la patrie de la belle Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, maîtresse chérie de ce héros, dont le souvenir ne s'effacera jamais.

Les contrées qui avoisinent cette petite ville ont des herbages précieux pour les bestiaux. Les laitages y sont tellement bons, que Paris, l'Isle de France et toute la Normandie, en tirent d'excellens beurres et des fromages, dont la finesse et la bonté rivalisent avec les meilleurs de l'Europe; aussi, en temps de paix, il s'en fait des envois considérables à l'étranger.

Pour faire ces fromages si renommés, on prend le lait tout frais tiré à midi, auquel on joint la petite crême fine du matin; de cette manipulation première dépend leur délicatesse.

Au sud-est de Neufchâtel, une plaine très-bien cultivée et très-riche conduit à Forges, endroit renommé pour ses eaux minérales, dont les qualités curatives sont reconnues depuis des siècles.

Il ne paraît pas problématique que le nom de ce bourg lui ait été donné à cause des mines de fer qu'on y exploitait anciennement; par-tout le sol atteste encore la présence du minerai, et les eaux ferrugineuses confirment son existence. Il est assez vraisemblable que si on a renoncé à l'exploitation de ces mines, c'est que les forêts de Forges et de Bray, dont la majeure partie est convertie en landes, sont insuffisantes aux besoins des usines qui emploieraient le minerai.

Ce qui est plus surprenant, c'est que les fontaines minérales de Forgès soient devenues une propriété particulière, où le pauvre et le riche sont mis à contribution.

La situation de ce bourg est autant agréable qu'elle est salutaire; si ses habitations ne répondent pas à l'attente des étrangers, c'est que la saison où ces eaux agissent efficacement sur la santé est de trop courte durée, pour que les habitans aient osé hasarder de former des établissemens comme ceux qu'on trouve aux eaux de Saint-Amand, d'Aix-la-Chapelle et dans les autres endroits où les eaux minérales sont en réputation.

La petite éminence sur laquelle ce bourg est assis est remplie de sources, dont les eaux prennent leur direction au sud et au sud-est; celles du sud roulent sur une argile blanche, dont on se sert avec succès pour faire les pots nécessaires aux verreries et aux glaceries; à peine s'apperçoit-on du séjour des eaux sur cette terre argileuse. Des amas considérables de matières végétales les recouvrent et forment une seconde couche de terre qui les dérobe à l'œil; dans plusieurs endroits de la forêt, cette couche de terre végétale semble flotter et flotte en effet. Sa densité est telle, que les bois y croissent; mais ils y éprouvent un inconvénient remarquable. Dès que le pivot des arbres qui y sont excrus a atteint la région des eaux, ne rencontrant plus les substances nutritives indispensables à l'élaboration de

la sève, ne recevant plus par ses suçoirs que des parties aqueuses, ce pivot devient livide et meurt. La cîme de l'arbre dont la correspondance est intime et journalière avec cet organe principal, ne recevant plus également de sucs élaborés et suffisans à sa croissance, éprouve le même sort et meurt à son tour. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ces pertes se réparent avec le temps; les racines secondaires remplacent le pivot en s'étendant horisontalement dans la couche de terre végétale, pompent des sucs plus substantiels, et rendent à l'arbre sa vigueur première; une autre cîme paraît, elle remplace celle qui est morte, et la végétation n'en est pas moins belle.

Ce phénomène étonne sans doute quand on n'a pu s'assurer des causes qui le produisent. Pour parvenir à le résoudre, il a fallu creuser la couche végétale, examiner l'état du pivot d'un sujet dépérissant, répéter la même opération au pied d'un arbre convalescent, afin de surprendre la nature dans ses causes morbifiques et dans ses moyens de régénération.

En rapprochant néanmoins ce travail des arbres dans cette couche superficielle, de celui des arbres que les planteurs confient à la terre et dont ils retranchent le pivot et la cîme, on se rend facilement raison de ce phénomène, puisque l'arbre mutilé du planteur fournit une nouvelle cîme par le secours de ses racines secondaires qui, dans ce cas, font aussi l'office du pivot dont on a privé le sujet.

Les eaux des sources de Forges qui se dirigent au sud, forment la rivière d'Andelle; celles qui roulent au sud-est sont celles de l'Epte; toutes deux se rendent dans la Seine, ainsi que nous l'avons dit. L'Epte arrose la belle vallée de Bray, d'où proviennent les excellens beurres dont la vente se fait à Gournay. Le sol des herbages est une terre végétale extrêmement productive, assise sur une couche intérieure d'argile qui, recelant l'humidité, la communique immédiatement au sol qui la recouvre, ce qui favorise l'accroissement des plantes; la nature de celles-ci détermine leurs bonnes qualités et celles des laitages qui en sont le résultat.

Ce n'est cependant pas seulement et exclusivement à la bonté des herbages qu'on doit les beurres du pays de Bray; on les doit aussi à la méthode qu'on y fait et que nulle part ailleurs on n'est parvenu à imiter; aussi le secrétaire de la société d'agriculture (M. Jorre) a fait connaître, en 1763, l'usage suivi au pays de Bray. Son rapport est consigné dans le Recueil des Mémoires de cette société: comme c'est un article d'intérêt public et l'un des produits les plus marquans de l'économie rurale de la Haute-Normandie, nous croyons devoir insérer ici ce rapport tel qu'il est dans ce Recueil.

» Les laitages sont déposés dans des caves voûtées,
» profondes et fraîches, à-peu-près comme il convient
» qu'elles le soient pour bien conserver les vins. Leur
» température, en hiver comme en été, est à-peu-près

» de huit à dix dégrés du thermomètre de Réaumur; » elles sont carrelées de carreaux de terre ordinaire, ou » simplement de briques à plat; lorsque l'on craint » que la chaleur ne pénètre dans les caves, on ferme » les soupiraux avec des bouchons de paille pendant » la chaleur du jour. L'hiver, on se conduit de sorte » que le froid n'y puisse entrer, en bouchant les soupi- » raux lors de la gelée; l'entrée de ces caves et les sou- » piraux doivent être ouverts du côté du nord et du » couchant; souvent l'entrée est dans les maisons; » mais dans un appartement où l'on ne fait jamais de » feu.

» La propreté de ces caves est jugée si nécessaire, » qu'on en écarte les ustensiles de bois, les planches, » etc., qui avec le temps répandraient de l'odeur en » pourrissant dans ce lieu frais; il ne paraît aux voûtes, » aux soupiraux, aucune ordure; et, pour entretenir » cette propreté, on lave souvent les carreaux, et on » n'y entre jamais qu'avec des sabots qui restent tou- » jours à la porte. Les personnes qui prennent soin de » la laiterie, les chaussent en ce lieu et y déposent leur » chaussure ordinaire; la moindre odeur qu'on y res- » sentirait, autre que celle du lait doux, serait con- » traire à la perfection du beurre et regardée comme » un défaut d'attention de la part des servantes.

» Les vases dans lesquels on dépose le lait nouvel- » lement trait, sont des terrines proprement échau- » dées à l'eau bouillante, pour en détacher le lait an-

» cien qui s'incorpore dans la terre dont elles sont » faites. Ce lait rance est un levain invisible, mais » connu, qui fait aigrir celui qui est nouveau. Des » expériences réitérées ont manifesté cet inconvénient; » ces terrines sont larges de quinze pouces par le haut, » six pouces par le bas, et profondes de six pouces; » toutes ces mesures ont été prises de dehors en de- » hors; plus de profondeur serait nuisible, plus de » largeur serait incommode. Chacune de ces terrines » contient au plus quatre pots de lait. On pose ces ter- » rines sur le carreau de la cave bien nétoyé (1); la » fraîcheur de ce lieu communique aux terrines et em- » pêche le lait de se cailler, car tout l'appareil de la cave » tend principalement à empêcher le lait de se cailler » et s'aigrir, en été avant qu'on en ait tiré la crême, » et en hiver avant que le froid ne soit si considérable » dans les caves qu'il puisse geler le lait et rendre trop » difficile la façon du beurre, formé d'une crême qui » aurait éprouvé un grand dégré de froid.

» Ces terrines, ainsi remplies, sont déposées pen- » dant vingt-quatre heures, et souvent moins, sur le

(1) On apporte le lait des herbages dans des seaux de bois, ou des vases de terre où il a été trait: tout vase de cuivre est regardé comme dangereux dans les opérations de la laiterie. On le laisse reposer environ une heure dans la cave, jusqu'à ce que la mousse en soit tombée, et qu'il ait perdu la chaleur naturelle qu'il tient de l'animal d'où il est sorti. Alors on le coule dans des terrines, au travers d'un tamis, de sorte qu'aucun poil des vaches ou autres ordures ne restent dans le lait.

» carreau de la cave ; on les écrême ensuite. On ne
» doit point attendre plus long-temps, autrement la
» crême perdrait de sa douceur, deviendrait épaisse,
» et le lait qui est dessous, en été, pourrait se cailler
» et prendre de l'aigreur, ce qui est absolument op-
» posé à la perfection du beurre. Pour écrêmer, on
» procède ainsi :

» On lève doucement la terrine, on pose le conduit
» sur une cruche contenant dix-huit pots ; et, du bout
» du doigt, on ouvre la crême à l'endroit du conduit de
» la terrine ; de sorte que le lait qui est dessous, versé
» dans la grande cruche, s'échappe par cette ouver-
» ture, et la crême seule reste dans la terrine. Toutes
» les terrines de la même heure sont ainsi vidées de
» lait dans le même instant. On rassemble toutes les
» crêmes dans des cruches particulières pour en faire
» le beurre dans un autre moment. Si la saison exige
» que l'on tire les vaches trois fois par jour, on opère
» de même trois fois par jour, dès que le lait a été dé-
» posé vingt-quatre heures dans les terrines.

» Il est à observer que les terrines n'ayant que six
» pouces de profondeur, les parties butireuses du lait
» passent alors promptement à la superficie, et elles y
» sont parvenues dans le courant de dix-huit à vingt
» heures, sur-tout quand la température de l'air de
» la cave empêche le lait de se coaguler.

» Si le temps est orageux, très-chaud et menace de
» tonnerre, le lait crême, se caille et aigrit prompte-

» ment, ce qu'il faut prévenir; ainsi, dès que celle
» qui est chargée du soin de la laiterie entend le ton-
» nerre dans le lointain, elle court à la cave, en fait
» boucher les soupiraux, rafraîchir le carreau en y
» versant de l'eau. Cette eau sert de conducteur à la
» matière électrique contenue dans l'orage et qui forme
» la foudre. L'on écrème toutes les terrines où la
» crême paraît un peu faite; dans ces cas extraordi-
» naires, elle monte à moins de douze heures.

» En tirant le lait de dessous les crêmes par épanche-
» ment, dans le courant de vingt-quatre heures au
» plus, le lait de beurre, qui est dans la crême, n'a
» point acquis d'aigreur, puisque le lait de dessous
» n'en a point. Ce dernier étant alors une liqueur très-
» fluide, il n'en reste point avec les crêmes qui puisse
» s'aigrir pendant quatre ou cinq jours qu'on les con-
» serve dans la cave avant d'en faire le beurre.

» Ceux qui connaissent l'usage généralement suivi
» dans la Haute et Basse-Normandie, pour le gouver-
» nement des laiteries, jugeront facilement que les ter-
» rines de neuf à dix pots qu'on y emploie commu-
» nément, ne peuvent pas être rafraîchies comme au
» pays de Bray; que l'usage d'y verser le lait encore
» chaud, est totalement opposé aux moyens de le ra-
» fraîchir; que les parties butireuses du lait ne peu-
» vent pas s'élever à la superficie aussi promptement
» qu'il convient pour les obtenir avant que le lait soit
» aigri; que l'usage de tenir ces grandes terrines égale-

» ment exposées au grand froid et au grand chaud,
» sans aucune attention à prévenir l'odeur et la mal-
» propreté naturelle du lieu, y sont encore plus oppo-
» sées; que laisser aigrir et cailler le lait, et n'écrémer
» qu'après cinq, six et même huit jours et souvent plus,
» sont des usages qui détruisent le lait et la crême,
» au point qu'il n'en peut rien provenir d'avantageux.
» Il est d'expérience générale que les acides détruisent
» sensiblement les parties grasses, et qu'ils donnent
» la consistance de savon à celles qu'ils ne réduisent
» pas en eau; aussi est-il reconnu dans le pays de Bray
» que la crême levée, lorsqu'elle est légère, nouvelle
» et douce, sur un lait encore doux, rend une plus
» grande quantité de beurre, proportion gardée, que
» lorsqu'elle a été lévée ancienne sur un lait caillé,
» aigri et vieux tiré; non-seulement le beurre est en
» moindre quantité, mais encore il est gras, ne peut
» être gardé frais, et n'est nullement propre aux sa-
» laisons. »

Le surplus du rapport de M. Jorre concerne la méthode de saler les beurres; mais comme cela tient moins à l'économie rurale qu'à l'économie domestique, nous nous dispenserons des détails qui concernent cette manipulation.

Une vaste portion de landes entoure les forêts de Forges et de Bray. Si ces bruyères étaient utilisées, il en résulterait un très-grand avantage pour cette contrée. Des prétentions assez mal fondées ont à cet égard con-

trarié le vœu formé depuis long-temps de rendre à la culture ces immenses terrains. Sans doute que, guidée par le besoin, la charrue ouvrira un jour le sein de cette terre vierge, qui n'attend que des mains industrieuses pour être fécondée, et offrir d'heureux résultats à des hommes assez peu raisonnables pour n'en avoir pas jusqu'à présent senti tout le prix.

## RIVE GAUCHE DE LA SEINE.

Vernon est la première ville assise en Normandie, sur la rive gauche de ce beau fleuve; elle est dans une plaine qui descend en amphithéâtre vers cette rivière. Cette ville a eu ses seigneurs particuliers sous les ducs de Normandie, et jusqu'à ce que Philippe-Auguste en eût fait l'acquisition. Depuis, les rois de France l'ont, à différentes reprises, donné en appanage aux reines (1). Elle a ensuite fait partie du bailliage de Gisors, qui fut cédé, avec le duché de Chartres et plusieurs autres terres, par François Ier., à Renée de France, duchesse de Ferrare; le tout passa à la fille de la duchesse Renée-Anne d'Est, qui épousa en secondes noces le duc de Nemours; et c'est par lui que le comté de Gisors et ses dépendances vinrent à la maison de Savoie. Louis XIV le réunit au domaine; mais, dans la suite, il donna Gisors et ses dépendances en apanage, avec le titre de vi-

(1) Sous le règne de Saint-Louis, il fut rendu un arrêt remarquable contre le seigneur de Vernon, par lequel il fut condamné à dédommager un marchand qui, en plein jour, avait été volé dans un chemin de sa seigneurie. Telle était la loi, que les seigneurs étaient obligés de faire garder les chemins depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant, à cause du droit de péage qu'ils percevaient à ce sujet. On trouve un pareil arrêt rendu contre le comte d'Artois en 1287. (*Bouchel.*)

comté, à son petit-fils le duc de Berry, qui mourut sans enfans avant le roi, son aïeul, l'an 1714. Nous avons déjà dit que Louis XV érigea la vicomté de Gisors en duché-pairie, en faveur du maréchal de Bellisle.

Plusieurs auteurs ont prétendu qu'il s'était tenu à Vernon un concile national en 755. Ce concile eut lieu, en effet, le 11 juillet de cette année, sous le règne de Pepin; mais il se tint à Véru, jadis château royal, entre Paris et Compiègne. Ce concile est assez connu par ses décisions sur la discipline ecclésiastique et les droits de l'église, pour que l'on ne puisse confondre le lieu où Pepin l'assembla (1). Cette année d'ailleurs est mémorable par l'acte de donation que Pepin, devenu maître de Rome, fit à Saint-Pierre, s'étant néanmoins conservé la suzeraineté sur tous les pays qu'il lui donna.

Vernon n'a eu d'autre titre, pour figurer dans l'Histoire, que l'hommage rendu dans cette ville par le jeune et infortuné Artur de Bretagne, à son perfide oncle Jean-

(1) Ce fut à ce concile où l'on décida que chaque ville considérable aurait son évêque; qu'indépendamment de la coutume établie de porter tous les ans un présent au roi, les abbesses ne sortiraient pas de leur cloître sans permission; que les abbés ou abbesses des monastères royaux, ou de ceux mis sous la protection spéciale des rois, rendraient compte au roi de l'administration des biens de leur monastère; qu'aucun prêtre ne s'ingérerait de baptiser ou de dire la messe sans la permission de l'évêque diocésain; que les évêques ne feraient aucune fonction, hors de leur diocèse, sans la permission de l'évêque diocésain; que les évêques, les abbés, les laïcs même, ne pourraient prendre aucun salaire pour rendre la justice.

Sans-Terre, en sa qualité de duc de Normandie. Philippe-Auguste et Jean étaient tous deux à Vernon à cette époque.

Cette ville est assez bien peuplée; il s'y fait un commerce considérable en bled provenant du Vexin, en toiles et en couvertures de laine.

A cinq cents toises au sud-est de Vernon était le superbe château de Bizi, appartenant à M. le duc de Penthièvre, avec un parc magnifique, restauré parfaitement en 1804 et 1805. Il contient, du sud-est au nord-ouest, trois mille sept cents toises sur deux mille de largeur de l'est au sud.

Une superbe plaine conduit du parc de Bizy à la la rive droite de l'Eure où on trouve d'abord Pacy, ville autrefois célèbre par sa forteresse dans le temps des guerres entre les rois de France et les ducs de Normandie. Pacy n'est plus qu'une petite ville entourée de prairies qui servent à parquer les troupeaux de bœufs qu'on conduit journellement pour l'approvisionnement de Paris.

A sept mille huit cents toises de Pacy, et dans la même vallée qu'arrose l'Eure, sur la droite de cette rivière, est situé le bourg d'Ivry, au pied d'une colline où était un château fort par sa position, et ruiné maintenant.

Ce fut dans la plaine qui, au nord-ouest domine le bourg d'Ivry, que se donna la fameuse bataille où Henri IV battit les ligueurs. Une pyramide élevée par

les soins du duc de Penthièvre, sur le terrain où le monarque se reposa, devait être un monument impérissable. La rage insensée des révolutionnaires le fit disparaître; il fut relevé en 1805 (1).

Le commerce d'Ivry consiste en cuirs qu'on y prépare; il y a aussi une manufacture de peignes qui en fournit Paris et la Normandie.

Moréri, éd. de 1759.

A deux mille toises au nord-ouest d'Ivry, sur la gauche de la route de Saint-André, est le bourg de la Couture, l'endroit de France où l'on fait les meilleurs haut-bois, les flûtes allemandes, et les autres instrumens de cette espèce.

La plaine de Saint-André est coupée par la forêt d'Ivry, au sud-ouest du champ de bataille d'Henri IV. Cette plaine est très-productive, sauf toutes les terres qui environnent cette forêt, quelque bonnes qu'elles soient; elles manquent continuellement des engrais nécessaires à leur amendement par l'habitude où sont les cultivateurs d'envoyer journellement leurs bestiaux dans les bois où ils disséminent inutilement leurs fumiers. Ce droit de pâturage, consacré par les lois depuis des siècles, est autant opposé à la prospérité des bois qu'aux succès de l'agriculture.

De la forêt d'Ivry à la rivière d'Aure, la plaine a

(1) M. A.-Cl. Masson de Saint-Amand, à cette époque préfet de l'Eure, a posé la première pierre de cette pyramide, élevée par les soins et sur les dessins de M. Cahouet, ingénieur en chef.

quatre mille sept cents toises du nord-est au sud-est, et dix-sept cents toises à l'ouest jusqu'à Nonancourt, également baigné par l'Aure, dont la source est dans la forêt du Perche. Cette rivière, avant Nonancourt, a arrosé Verneuil et Tillières; elle se jette ensuite dans l'Eure, entre Motel et N.-D. de Cocherel, à l'extrémité occidentale de la forêt de Dreux.

Nonancourt fut, ainsi que Verneuil, Tillières, Anet (1) et Ivry, fortifié par Henri, duc de Normandie et roi d'Angleterre. Si cette ville n'a produit aucun

(1) *Anet* est dans la Beauce, sur la rive droite de l'Eure. Son château, détruit pendant la révolution, avait été bâti par Henri II, roi de France, pour sa maîtresse Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, fille de Jean de Poitiers, comte de Saint-Valier, d'une très-ancienne maison, lequel fut arrêté comme complice de la rébellion du connétable de Bourbon. Il aurait eu la tête tranchée, si Diane ne lui eut sauvé la vie, en obtenant sa grace de François Ier., dont elle gagna le cœur par sa beauté. Elle fut mariée à Louis de Brézé, comte de Maulévrier, seigneur d'Anet, gouverneur et sénéchal de Normandie, dont elle eut deux filles qu'elle maria très-avantageusement. Henri II, sur l'esprit duquel elle eut un grand crédit, la fit duchesse de Valentinois; il se gouverna par ses volontés et par ses caprices. Après la mort de ce prince, arrivée en 1549, la reine Catherine de Médicis se contenta de la renvoyer de la cour, après lui avoir fait rendre des pierreries de grand prix, et lui avoir fait céder sa belle maison de Chenonceaux, sur le Cher. Diane de Poitiers, qui s'était attiré la haîne publique, se voyant abandonnée de tout le monde, se retira dans son château d'Anet, où elle mourut le 26 avril 1565, à soixante-six ans. Elle fut enterrée dans la grande chapelle du château, où on voyait son mausolée de marbre, élevé au milieu du chœur.

homme de lettres, le noble procédé de madame Lhopital envers le prétendant est un événement qui fait beaucoup d'honneur à la ville de Nonancourt (1), et qui vaut toutes les illustrations littéraires.

Au nord de Nonancourt est le bourg d'Illiers, sur le ruisseau de Caudanne, qui prend sa source à cinq cent cinquante toises à l'ouest de ce bourg, et se jette dans l'Aure, au-dessous d'Aulnay-sur-Muzy. L'église et la dîme d'Illiers furent possédées, au commencement du dixième siècle, par Leutgarde, fille de Herbert, comte de Vermandois, qui les donna à Avis Grandus, son parent, et ce dernier au chapitre de Chartres en 906. Illiers était anciennement une châtellenie et une baronnie. Philippe-Auguste prit Illiers et sa forteresse en 1204, sur Simon d'Anet, et en donna la confiscation à Pierre de Courtenai, son cousin. Robert de Courtenai, évêque d'Orléans, le vendit à Philippe de Cahors, évêque d'Evreux, en 1273. On voit par une charte que le fief d'Illiers est mouvant du duché de Normandie, et que l'évêque d'Evreux en est le seigneur.

Recherches sur la France, tome 1er., p. 390, édition 1766.

Dans la vallée sinueuse que parcourt la rivière d'Aure, à six mille toises à l'ouest de Nonancourt, est le bourg de Tillières, autrefois fortifié par les ducs de Normandie, afin de préserver leurs frontières des in-

(1) Nous avons rapporté le détail de cet événement, en parlant de la régence du duc d'Orléans. La famille de cette dame est encore à Nonancourt.

vasions subites des armées du roi de France; ce bourg est le chef-lieu d'un comté (1).

De Tillières à Verneuil, la distance est de quatre mille sept cents toises, laissant la vallée de l'Aure au sud, et traversant une plaine agréablement diversifiée.

Verneuil est la dernière ville de Normandie sur la frontière du Perche; elle fut assiégée par Louis VII, dit le Jeune, en 1173; cette place était alors très-considérable. Indépendamment du château, il y avait trois espèces de villes, chacune fermée d'un bon mur, et entourée de fossés pleins d'eau; après avoir fait une résistance vigoureuse l'espace d'un mois, elle demanda à capituler, si toutefois elle n'était pas secourue. Elle fut la dupe de sa bonne foi, car ayant ouvert ses portes au monarque français, loin de lui rendre ses ôtages, il fit saisir les principaux citoyens qu'on jetta dans une prison. Louis se déshonora par cette conduite, et ne jouit pas long-temps de sa conquête; le roi d'Angleterre le força de l'abandonner quelques jours après.

Plus heureuse en 1424, au commencement du règne de Charles VII, lorsque le royaume était en proie à l'étranger, les français attaquèrent les anglais près de cette ville; ils furent vaincus après un combat sanglant et opiniâtre. Cinq mille hommes restèrent sur la place,

(1) On trouve, dans le Dictionnaire géographique de Vosgien, Tillières placé sur l'Iton; c'est une faute, puisque l'Iton roule ses eaux à sept mille sept cents toises au nord de Tillières, tandis que l'Aure a sa pente à l'est.

et la victoire, qui ne coûta que seize cents combattans aux ennemis de la France, leur ouvrit les portes de Verneuil.

Cette ville rentra sous la domination du roi de France en 1449, que le même Charles VII l'enleva sur les anglais; depuis, elle a fait partie du duché d'Alençon.

Son commerce consiste en graines, en draperies et en bonneteries.

En continuant la frontière de Normandie jusqu'à la Rille, la plaine qui borde au sud la forêt de Verneuil a six mille six cents toises jusqu'à la rivière d'Iton; celle-ci prend sa source au Perche, près de l'abbaye de la Trappe. De l'Iton à Laigle, la distance est de six mille toises; cette ville, assez jolie, a été prise de force par le vicomte de Dreux en 1563, sous le règne de Charles IX.

Laigle fait un commerce considérable en grains, en quincailleries, et sur-tout en épingles, où il y a une quantité innombrable de manufactures, ainsi que dans les environs (1).

(1) Les épingles réputées les meilleures sont celles d'Angleterre, celles de Bordeaux suivent, et ensuite celles qui se font à Rugles et à Laigle; il s'en fait encore dans quelques endroits de la Normandie. Les épingles de Paris valaient autrefois celles d'Angleterre; elles conservent même encore leur réputation, quoiqu'il ne s'y en fabrique plus, et que toutes celles qu'on y vend, et dont le commerce est très-considérable, viennent de la Normandie.

La Rille (1) prend sa source au nord de Ferrières, et au sud-ouest du Fay, dans le duché d'Alençon, après avoir baigné Laigle; elle dirige ses eaux au nord ainsi que l'Iton, dont elle n'est séparée dans son cours que de neuf mille toises au plus et six mille au moins. Ces deux rivières renferment les forêts de Breteuil et de Conches; la première a six mille cinq cents toises de l'est à l'ouest, et huit mille sept cents toises du sud-ouest au nord-est; la seconde a huit mille toises de l'ouest au nord, et cinq mille cent toises du sud-est au nord-est. Celle de Breteuil se compose de seize mille cent quatre-vingt-six arpens; celle de Conches, de quinze mille cinquante-neuf arpens. Le terrain de cette dernière forêt est rempli de mines de fer, qu'on trouve ordinairement dans la première couche de terre, par fragment détaché, qu'en terme de l'art on nomme *rognons*, vraisemblablement parce que le minerai en a la forme.

D'après l'inspection du minerai qu'on trouve dans la forêt de Conches, et sa couleur brune foncée, j'estime qu'il doit être considéré comme *fer limoneux*; néanmoins, comme ce n'est que dans l'art du fondeur et du forgeur que consiste la ductilité, la tenacité et la douceur du fer, qualités indispensables pour qu'il subisse les autres opérations de la forge, on

(1) En latin *Risela*. Son cours est de vingt lieues; elle se rend dans la Seine, à deux lieues au-dessous de Quillebeuf.

fait grand cas des fers qui sortent des dix forges qui sont établies dans le comté d'Evreux. La fabrication du fer y occupe annuellement six à sept mille chefs de famille.

A l'ouest de la forêt de Conches est le bourg de Lyre, sur la Rille, où en 1060 Guillaume de Normandie fonda une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît : Alix, sa femme, et Guillaume, son fils, y sont inhumés. Saint-Thomas de Cantorbéry, réfugié en France, demeura quelque temps dans ce monastère. Cette abbaye valait dix-sept mille livres.

Lyre est la patrie de *Nicolas de Lyra* ou de *Lyranus*, célèbre cordelier du quatorzième siècle, et l'un des plus savans hommes de son temps. Il naquit, disent plusieurs Auteurs, de parens juifs. Après avoir été instruit dans les sciences des rabbins, il embrassa la religion chrétienne, et entra chez les cordeliers à Verneuil en 1291; il vint ensuite à Paris, où il enseigna avec réputation. Son mérite l'éleva aux premières charges de son ordre, et lui acquit l'estime des grands. La reine Jeanne, comtesse de Bourgogne, et femme de Philippe-le-Long, le nomma un des exécuteurs de son testament, en 1325. Il mourut le 23 octobre 1340, dans un âge très-avancé. On a de lui *des Apostilles ou petits Commentaires sur toute la Bible*, qui ont été autrefois en très-grande réputation; *une Dispute contre les Juifs, un Traité particulier contre un rabbin*, qui se servait du Nouveau Testament pour combattre la religion chrétienne, et d'autres ouvrages.

A l'extrémité nord de la forêt de Conches est la petite ville de ce nom, dont le territoire termine le pays d'Ouche, *uticensis pagus*, qui comprend les territoires de Conches, de Breteuil et de Laigle.

Conches a été fortifiée par Raoul de Toesny, qui y fit d'abord construire un château fort. Cette ville s'agrandit successivement, et fut érigée en comté; elle posséda une belle abbaye de bénédictins, fondée par le fils de Raoul de Toesny, également nommé Raoul, et dont le revenu s'évaluait treize mille livres.

La situation de cette petite ville est très-pittoresque, étant située sur le penchant d'un côteau, ayant au sud-ouest la forêt qui borde ses murs, et au levant une jolie vallée qui domine immédiatement la ville. Il s'y fait un commerce assez considérable en grains et en fers de toutes espèces, provenant des forges qui l'environnent.

Conches a donné naissance à *Guillaume Roussel*, savant bénédictin et célèbre prédicateur : il est auteur d'une très-belle Traduction des lettres de Saint-Jérôme. Il est mort en 1717.

A sept mille toises au sud-est, après avoir traversé une plaine fort riche, se trouve Damville, bourg situé dans la vallée qu'arrose l'Iton; il a été érigé en duché en 1610. Damville est distant de Breteuil, au sud-ouest, de six mille quatre cents toises.

Cette dernière ville fut bâtie et nommée *Breteuil*, vers le milieu du onzième siècle, par Guillaume, duc

de Normandie, surnommé depuis *le Conquérant*. Il y fit construire un château fort dans l'intention d'opposer une barrière au roi de France, qui déjà s'était emparé de Tillières. Louis-le-Gros s'empara de Breteuil par la lâcheté du gouverneur anglais qui commandait dans la place. Elle fut ensuite fortifiée par Eustache, vicomte de Breteuil, qui s'était mis dans le parti d'Amaury de Montfort, contre le roi d'Angleterre son beau-père. Cette lutte ne tourna pas à son avantage; Henri se rendit maître de la ville et du fort.

Est né à Breteuil, en 1648, *François Rose*, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Il s'est livré à la poésie; il a laissé quelques *Tragédies chrétiennes* et le *Nouveau Systême par pensées sur l'ordre de la Nature*; il est mort en 1703.

Entre Breteuil et Damville, l'Iton baigne Condé. Ce bourg fut donné à l'évêque d'Evreux par Richard Ier., roi d'Angleterre et duc de Normandie, avant son départ pour la Terre-Sainte. On croit que ce *Condé* est celui que l'Itinéraire d'Antonin marque entre *Noviomagum et Darocasses*. Voici un fait qui honore l'humanité :

Un malheureux des environs de Condé, poursuivi pour un paiement de loyer de maison, de la part d'un huissier qui en était propriétaire, étant sur le point de se voir enlever sa moisson par son avide créancier, cette affaire portée devant un juge compatissant fut décidée par sentence conçue en ces termes : « Parties

» ouïes, nous avons accordé acte des offres faites par le » débiteur de la somme de *trente-six livres*. » L'avocat de l'huissier soutient qu'il n'y a point d'offres. Le juge ajoute tout de suite : *Et de ce qu'il a présentement payé ladite somme de trente-six livres*, qu'il met sur le bureau pour le paiement de l'huissier, et il sauve un malheureux prêt à périr.

Mercure de France, octobre 1773.

Cet excès de générosité surprit beaucoup. On la doit au bailli de Condé, l'une des justices de l'évêque d'Evreux, connu par d'autres actions semblables, qui mériteraient aussi d'être publiées.

La plaine de Damville se termine au nord par la forêt d'Evreux ; cette plaine est traversée par l'Iton, qui se perd sous terre à trois mille deux cents toises de Damville, pour ne reparaître que dans la vallée de Glisolles, à douze cents toises de Bonneville. Son canal souterrain est d'environ quatre mille cent cinquante toises, si toutefois son cours sous terre égale celui du lit qu'il laisse à sec, ce qu'il est impossible de vérifier ; mais ce dont on est obligé de convenir, c'est que le canal subitement abandonné par cette rivière à Villalet a été nécessairement occupé autrefois par ses eaux. Au surplus, cette circonstance n'est pas un phénomène appartenant exclusivement à cette petite rivière. La Rille se perd également à onze cent cinquante toises de la Ferrière, et reparaît peu au-dessous du prieuré de Grammont, à environ douze cents toises de l'endroit où ses eaux s'infiltrent dans la terre. Il est vraisem-

blable que, dans la direction du nord-ouest où ces accidens sont arrivés, les argiles, ou sont plus profondes, ou ont été entraînées par les eaux, et n'ont laissé que des cailloux, au travers desquels disparaissent ces deux rivières, distantes l'une de l'autre, dans cet endroit, de onze mille toises; elles reparaissent toutes deux lorsque leurs pentes ont retrouvé un niveau imperméable.

C'est ainsi que le Rhône, à quatre lieues de Genève, se précipite dans la fente d'un rocher, qui n'a que deux à trois toises de largeur et vingt toises de profondeur, dans laquelle ce fleuve roule avec beaucoup de rapidité et de bruit.

Ce qui paraît confirmer mon opinion sur la perméabilité du sol où se perdent la Rille et l'Iton, ce sont les eaux qui se rendent à Conches et qui se jettent dans l'Iton à Glisolles. Ces eaux commencent à paraître au-dessus de la forge des Vaugoins. Avant cette usine, jusques vers la partie méridionale de la forêt de Breteuil, c'est-à-dire l'espace de huit mille quatre cents toises, on n'apperçoit que la trace d'un ancien canal qui est à sec, et dont la pente se continue jusqu'à l'endroit où les eaux reparaissent. Dans les temps calmes on entend le bruit des eaux souterraines, mais on ne découvre ni la source de ces eaux, ni le bassin qui leur sert de réceptacle. Il doit néanmoins y en avoir un au-dessus de cet ancien lit, à environ huit cents toises de l'extrémité méridionale de cette forêt.

Cette rivière souterraine est connue dans le pays

d'Ouche sous le nom *du Lemme;* elle dirige son cours vers le nord, ayant la Rille à l'ouest et l'Iton à l'est, toutes trois ayant la même pente et la même direction. Or, si trois rivières se perdent sous terre dans un espace aussi rapproché, il est naturel d'en conclure qu'elles doivent leur disparution à la perméabilité du terrain.

Le cours du Lemme, dès qu'il reparaît à la lumière, devient flottable au-dessous de Conches; il est conséquemment infiniment précieux pour l'enlèvement des bois des forêts de Conches et de Breteuil, et pourrait l'être davantage si son canal souterrain était découvert depuis la partie méridionale de cette dernière forêt, où les traces de son ancien lit ne paraissent pas équivoques.

## DU COMTÉ D'ÉVREUX.

L'Iton en reparaissant, baigne la partie ouest de la forêt d'Evreux, qui a trois mille cinq cents toises du sud au nord, et quatre mille cent toises de l'est à l'ouest. Cette rivière offre infiniment d'avantage à cette forêt pour le transport des bois.

Au pied de la pente nord-ouest de la forêt d'Evreux sont les beaux jardins et le château de Navarre, embellis par les eaux argentées de l'Iton. Cette belle demeure n'est éloignée que de onze cents toises de la ville d'Evreux, qui elle-même est arrosée par cette rivière.

La ville est fort ancienne; elle était connue sous le nom de *Mediolanum Eburovicum*. Saint-Thaurin en fut le premier évêque; ce saint vivait au commencement du cinquième siècle. La Neustrie, devenue la propriété des ducs normands, Evreux et son territoire furent érigés en comté. Elle éprouva successivement tous les malheurs qui furent la suite des guerres continuelles qu'eurent les ducs de Normandie avec les rois de France et leurs vassaux. Alternativement brûlée, pillée et saccagée, les malheureux habitans de cette cité furent tantôt victimes de la jalouse haine des uns, tantôt de la cruauté ou de l'injustice des autres : elle n'a joui de la tranquillité qu'à l'époque de la réunion,

de la Normandie à la couronne de France. Evreux fut érigé en comté-pairie.

Cette ville, agréablement située, n'a d'autre commerce que celui des consommations, si ce n'est quelques draperies et quelques fabriques de toiles.

Mais elle s'honore d'avoir donné le jour à *Simon Vigor*, savant docteur de Sorbonne, au seizième siècle; il fit ses études à Paris, et fut reçu de la maison de Navarre, ensuite recteur de l'université de Paris en 1540. Il devint pénitencier d'Evreux, et accompagna l'évêque de cette ville au concile de Trente. A son retour, il fut nommé à la cure de Saint-Paul, à Paris; il prêcha avec zèle contre les calvinistes, et fut fait archevêque de Narbonne en 1570: il mourut à Carcassonne le 1er. novembre 1575. Ses sermons ont été imprimés en plusieurs volumes: c'est lui et Claude de Saintes qui eurent, en 1566, une fameuse conférence de controverse avec les ministres de l'Epine et Sureau-du-Rosier. Simon Vigor, l'un de ses neveux, fut un zélé défenseur de Richer: on a de lui plusieurs ouvrages.

*Mathieu*, d'Evreux, dominicain, vivait vers la fin du quatorzième siècle: il est auteur d'un *Commentaire* sur le *Pentateuque*, et de plusieurs autres ouvrages.

*Jean Benoît*, fameux théologien et supérieur général des frères prêcheurs, est auteur des *Introductions de la Dialectique*; il est mort à Langres en 1515.

*Louis Morainvilliers d'Orgeville* naquit au diocèse d'Evreux, et entra dans la maison de Sorbonne en

1607; son ouvrage le plus célèbre a pour titre : *Examen philosophiæ Platonicæ.* Il mourut à Saint-Malo, où il était grand-vicaire, en 1654.

*Jean-Maximilien Langle*, ministre protestant, est né à Evreux en 1590 : il a laissé deux volumes de *Sermons* et une *Dissertation pour la défense de Charles* Ier., *roi d'Angleterre* : il mourut en 1674, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

*Germain Forget*, avocat au présidial d'Evreux, a vécu dans le seizième siècle. L'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur est son *Traité des personnes et choses ecclésiastiques et décimales*, qui contient également son *Traité du Droit de Régale.*

*Hilaire Courtois*, avocat au châtelet de Paris, naquit à Evreux sur la fin du quinzième siècle ; il a laissé un recueil de poésies latines, intitulé : *Hilarii Cortæsii Neustri civis Ebroici volantillæ.*

*Martin le Métayer* est également né à Evreux, en 1625. Ce savant était à-la-fois historien, philosophe et théologien : il était distingué parmi ses contemporains. On a de lui un livre intitulé : *Dissertation sur les Pensions, selon les libertés de l'église gallicane* : il mourut en 1704.

Deux savans bénédictins sont aussi nés dans le diocèse d'Evreux. *Dom Guillaume Bessin*, de Glos-la-Ferrière, le 25 mars 1654 ; il est auteur d'une édition *des Conciles de Normandie*, in-fol., et de quelques autres ouvrages. Il régenta avec succès la philo-

sophie et la théologie dans plusieurs maisons de son ordre. Il mourut à Rouen le 18 octobre 1726. *Dom René Massuet*, né à Saint-Ouen-de-Macelles, le 31 août 1665 : il donna en 1710 une édition de *Saint-Irénée*, ensuite le cinquième volume *des Annales de l'Ordre de Saint-Benoît*. On a de lui encore d'autres ouvrages : il est mort âgé de cinquante ans, en 1716.

*Louis-Paul Duvaucel*, célèbre par ses négociations à Rome, et la part qu'il eut à la fameuse affaire de la *Régale* (1), était né à Evreux. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a laissé, on distingue particulièrement son *Traité général de la Régale*, et ses *Considérations sur la Doctrine de Molinos*. Il est mort en 1715.

Parmi les hommes célèbres du comté d'Evreux, il ne faut pas mettre en oubli le fameux *Robert d'Evreux, comte d'Essex*, dont nous avons déjà parlé. Il est constant que l'infortuné comte était un des descendans de Gautier de Rosmare, troisième fils de Robert, comte d'Evreux. Il fut un des seigneurs qui accompagna Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, où il se fixa.

Robert d'Evreux, comte d'Essex, avait reçu de la nature tous les dons qui flattent les hommes et qui en

(1) *La régale* est un droit qui appartient au roi. On distingue deux sortes de régale, *la spirituelle* et *la temporelle*. *La régale spirituelle* est le droit qui appartient au roi de conférer tous les bénéfices non cures dépendans de l'évêché ou archevêché vacant, lorsque ces bénéfices viennent à vaquer. *La régale temporelle* est le droit que le roi a de jouir de tous les fruits et revenus de l'évêché ou archevêché qui est vacant, en régale.

imposent à la multitude. A une figure agréable, à un maintien noble, il joignait la bravoure, l'esprit de chevalerie, le ton de la galanterie la plus recherchée et le goût de la parure; ces qualités lui avaient si bien gagné l'affection de la reine Elisabeth, que chaque jour lui amenait de nouveaux bienfaits et de nouveaux honneurs; il abusa bientôt de l'empire qu'il avait sur la souveraine. Il osa même manquer plusieurs fois à ce qu'il lui devait, ce qui la mit enfin dans la dure nécessité de l'abandonner à toute la rigueur des lois. Cependant, depuis l'exécution de cet illustre infortuné, la reine tomba insensiblement dans la mélancolie la plus sombre. Quand on lui demandait grâce pour d'autres rebelles: *Ah!* s'écriait-elle, *vous ne m'avez pas demandé grâce pour ce pauvre comte d'Essex.* Au commencement du printemps de 1603, étant allée à la chasse, et ayant demandé à qui appartenait un château qu'elle ne connaissait pas, quelqu'un lui ayant répondu qu'il avait appartenu au comte d'Essex, il lui prit une faiblesse, et l'on fut obligé de la rapporter à Londres dans une litière. Sa mélancolie n'en devint que plus sombre, au point qu'elle ne mangeait ni ne dormait, ne voulant plus se mettre au lit, et se jetant souvent à terre en poussant de longs gémissemens, et en répétant sans cesse : *Ah! comte, ah! malheureux comte d'Essex!*

Elle vécut dans ce cruel état jusqu'au 4 avril de la même année, qu'elle mourut âgée de près de soixante-dix ans.

Cet infortuné seigneur, dit un Auteur du temps, fit revivre, en effet, l'ancien esprit de chevalerie, portant toujours à son bonnet un gant de la reine Elisabeth. Un jour qu'elle se promenait dans un jardin, où, sur son passage, était un endroit rempli de fange, le comte d'Essex détacha sur-le-champ un manteau brodé d'or qu'il portait sur ses épaules, et l'étendit sous les pieds de sa souveraine, qui fut très-sensible à cette galanterie.

Robert d'Evreux, comte d'Essex, ayant été condamné par les pairs du royaume à être écartelé et son corps placé en quatre différens endroits de la ville : « Vous avez bien fait, dit-il aux juges en souriant, parce » que les parties de mon corps n'étant pas séparées, il » aurait pu faire encore beaucoup de mal à l'Angleterre. »

La reine adoucit la sentence; il fut décapité. On lui fit cette épitaphe :

Ci-gît qui vous apprend, âmes fières et vaines,
De favoris, et de puissans sujets,
Qu'impunément vos pareils n'ont jamais
Bravé les rois, et moins encor les reines.

*Charles-le-Mauvais*, roi de Navarre, a eu un genre de célébrité qui ne doit pas échapper à l'histoire du comté d'Evreux; il était fils de Philippe, comte d'Evreux (1) et de Jeanne de France (2).

(1) Petit-fils de Philippe-le-Hardi.

(2) Héritière du royaume de Navarre et fille de Louis Hutin, dont elle était l'unique rejeton. La loi salique l'excluait du trône de France, dont elle eût aussi hérité au préjudice de Philippe-le-Long, son oncle.

Nous avons parlé des crimes et de l'horrible fin de ce comte d'Evreux; pour ne pas nous répéter, nous rapporterons seulement l'épitaphe qui lui a été faite et qui le peint parfaitement :

Sous cette tombe, asile du trépas,
Gît un mortel qui n'en méritait pas,
Qui (sans souiller notre mémoire
D'horreurs qu'on aura peine à croire),
Par ses coupables excès,
N'a que trop su mériter dans l'histoire,
Le nom de Charles-le-Mauvais :
Et que le ciel enfin lassé de ses forfaits,
Punit du plus affreux supplice
Que put sur un tyran signaler sa justice.

La plaine qu'on parcourt au nord-est d'Evreux conduit à Gaillon, où les archevêques de Rouen avaient une superbe maison de campagne. Ce monument érigé par les cardinaux d'Amboise et de Bourbon, qui ont occupé le siége archiépiscopal de Rouen cent dix ans, a été singulièrement augmenté et enrichi par Nicolas Colbert, quatre-vingt-dix-sept ans après la mort de Charles de Bourbon, troisième du nom : on admirait sur-tout une galerie percée de soixante-dix arcades de chaque côté.

Le parc de Gaillon est un des plus beaux qu'il y ait en Normandie ; situé sur une élévation dominant au midi la plaine qui conduit à Vernon, à l'est le canal de la Seine, et tout le rideau qui borde la rive droite de ce fleuve ; à l'ouest le bourg de Gaillon et la grande route de Paris à Rouen. Ce spectacle est ravissant ; mais

c'est aussi tout ce qui reste de ce beau palais des archevêques de Rouen (1).

Charles IX, Henri III (2) et Louis XVI, s'y reposèrent à leur retour de Normandie.

---

(1) On doit la conservation de ce parc à M. le Baube, qui a su le préserver de la rage révolutionnaire. Ce brave homme était singulièrement estimé du cardinal de la Rochefoucauld; il a cru s'acquitter d'un devoir précieux en conservant l'endroit où cet archevêque se plaisait.

(2) Henri III était à Gaillon au mois de juillet 1584, se promenant avec le cardinal de Bourbon, troisième du nom, archevêque de Rouen, oncle du roi de Navarre, depuis Henri IV.

On avait insinué à ce bon cardinal que si Henri III mourait sans enfans mâles, la couronne lui appartiendrait, étant d'un degré plus proche que son neveu; que d'ailleurs le roi de Navarre était calviniste.

Henri III voulant connaître à cet égard la manière de penser du cardinal, lui dit: « Dieu ne m'a pas donné d'enfans, et » suivant les apparences je n'en aurai pas. Si je mourais, la » couronne tombe dans votre maison: cela arrivant, n'est-il » pas vrai, M. le cardinal, que vous voudriez exclure le roi de » Navarre votre neveu?

» Sire (lui répondit le cardinal), je prie Dieu de m'appeller » à lui avant que je puisse voir un si grand malheur. Il est contre » toute apparence, et contre l'ordre de la nature. Oui (dit le » roi); mais cet ordre est tous les jours interverti, et le ciel » dispose de tout comme il lui plaît. La chose peut donc arriver, » et je veux savoir si alors vous ne contesteriez pas la couronne » à votre neveu? »

Le cardinal avoua qu'il croyait que la préférence lui était due, et qu'il ne la céderait à personne. Le roi, souriant à cette réponse, lui frappa sur l'épaule, en lui disant: *Mon bon ami*, le châtelet vous la donnerait; mais la cour vous l'ôterait, et le quitta en se moquant de lui.

La Chartreuse de Gaillon est une des plus belles qu'aient eues en France ces pieux cénobites, et aussi une des plus riches; elle fut construite par le cardinal de Bourbon. Dans le chœur sont les tombeaux des comtes de Soissons.

C'est dans ce monastère qu'a écrit et où est mort *dom Bonaventure d'Argonne*, natif de Paris. Ce savant religieux a fait un ouvrage fort utile, intitulé *la Lecture des Pères de l'Eglise*, dont la meilleure édition est de 1697. Il est également auteur *des Mélanges d'Histoire et de Littérature*, sous le nom de Vigneul de Marville. Cet ouvrage fait honneur à son esprit. L'abbé Baunier en a donné une édition en 1725, en trois volumes in-12. Dom Bonaventure d'Argonne est mort en 1705.

A cinq mille deux cents toises à l'ouest de Gaillon, l'Iton vient aux Planches perdre son nom et ses eaux dans la rivière d'Eure, dont elle augmente le volume, pour aller au nord à huit cents toises embellir le château d'Acquigny, appartenant aux descendans des anciens vidames de Normandie; et à mille toises de ce dernier endroit, l'Eure baigne les murs du château de Pinterville, qui, avant que les cardinaux d'Amboise eussent acquis Gaillon, était la maison de campagne des archevêques de Rouen: elle est devenue depuis une propriété particulière, appartenant à une famille des plus respectables de la Normandie.

La rivière se partage en deux bras, à onze cents

toises de Pinterville, pour aller utiliser les superbes manufactures de Louviers.

Cette ville, fort ancienne, a été érigée en comté; elle fut donnée en 1196 à Gauthier-le-Magnifique, archevêque de Rouen, en échange de la seigneurie d'Andely, du Château-Gaillard et de la forêt adjacente, connue encore de nos jours sous le nom de forêt d'Andely. Cet échange eut lieu après les nouvelles hostilités qui furent la suite du traité de paix signé au commencement de cette même année, entre Gaillon et le Vaudreuil. Quelques auteurs prétendent que c'est à Louviers même qu'eurent lieu les conférences et la signature du traité de paix, cela peut être, parce qu'en effet Louviers est placé entre Gaillon et le Vaudreuil. Cependant ce traité porte textuellement: Scellé de nos armes, *fait entre Gaillon et le Vau-de-Reuil.* Il semble qu'il était plus naturel d'indiquer positivement la ville de Louviers, si tant est que cette ville fut en effet l'endroit où les plénipotentiaires étaient. Il est beaucoup plus vraisemblable de croire que c'est en pleine campagne que cela s'est passé, parce que c'était depuis plusieurs siècles l'usage des souverains, qui ne traitaient qu'à la tête de leurs armées et entre les deux camps.

*Louviers*, qu'en latin moderne on nomme *Lupariæ*, était une ville très-fortifiée. Ses tours abattues, ses fossés comblés et changés en promenades agréables, annoncent que depuis long-temps elle a joui ainsi que toute la Normandie d'une paix non interrompue.

Aussi y a-t-il peu de villes aussi industrieuses; ses belles manufactures de draps doivent être considérées comme les premières fabriques de laine de l'univers et les plus anciennes de France, puisque dès 1350 les draps de Louviers étaient réputés dans le commerce comme les meilleurs et les plus beaux. Ces manufactures se sont singulièrement améliorées; elles occupent une population considérable; le commerce de cette ville est immense et il s'y fait grandement. Les chefs de tous ces beaux et vastes établissemens sont instruits; ils ont le ton de la meilleure compagnie; les femmes y sont aimables. Tout concourt à rendre Louviers un séjour intéressant sous les rapports du commerce et des agrémens de la société.

Il se fabrique aussi dans cette ville une espèce de toile connue sous le nom *de Guibert*, du nom de l'inventeur; il y en a de fines, de moyennes et de grosses; elles ont depuis soixante-dix jusqu'à soixante-quinze aunes de longueur, sur deux tiers de largeur. Il y en a qui ont sept huitièmes; ces toiles servent à faire des draps et des chemises.

*Michel Linant*, poëte du dix-huitième siècle, est né dans cette ville en 1708 : trois fois il a été couronné à l'académie française. Il a donné des pièces de théâtre estimées, entre autres la tragédie *d'Alzaïde*; il est mort en 1749, à l'âge de quarante-un ans. L'abbé Sabattier a voulu qu'il soit né à Rouen; ce jeune auteur qui a osé peser dans sa balance légère, d'une

main partiale, les *Trois Siècles de la Littérature moderne*, traite fort mal Michel Linant; mais M. l'abbé Yart, traducteur des poésies anglaises, a vengé son ami dans une lettre insérée au Journal Encyclopédique, juin 1773, troisième partie.

Linant avait donné à lire dans une société de beaux esprits sa tragédie d'*Alzaïde*; elle n'eut cependant aucun succès, ce qui affligea infiniment le tribunal où elle avait été jugée et où présidait une femme. On était le lendemain tristement assemblé sans dire mot; mais la femme qui, la première, avait donné son suffrage, rompit le silence et dit : » Cette pièce n'a » pourtant pas été sifflée. » ... » Parbleu, répondit » brusquement un homme qui se trouvait là par » hasard, comment voulez-vous qu'on siffle quand on » baille. «

*Jean-Baptiste Gauthier*, savant théologien des évêques de Boulogne (1) et de Montpellier (2), est aussi né à Louviers en 1685; il est mort à Gaillon en 1755, âgé de soixante-onze ans. Ce savant joignait à beaucoup de douceur, à un caractère égal, une pureté de mœurs exemplaires, quoiqu'il ait répandu du fiel dans ses critiques. On peut voir dans la France Littéraire, 1758, la liste de ses ouvrages; les meilleurs sont : *La Vie de M. Soanen, évêque de Senez*; *l'Histoire du*

---

(1) M. de Langles.
(2) M. de Colbert.

Diction. des hommes, illustres, édition de 1772.

*Parlement durant les troubles du commencement du règne de Louis XIV;* et celui qu'il a composé contre *le Système Socinien* des PP. Hardouin et Berruyer, en trois volumes, 1756. Il est écrit avec force, semé de réflexions justes; c'est la meilleure critique qu'on ait fait des romans du jésuite Berruyer.

Toute la partie nord-ouest et nord de la campagne de Louviers est occupée par des bois et des forêts, à l'est et au nord jusqu'à la Seine. La plaine, dans sa plus grande largeur de l'est à l'ouest, est de deux mille six cents toises, et de six mille de longueur du sud au nord; cette plaine est parfaitement cultivée. Le chardon à bonnetier ou à foulon, *dipsacus fullonum*, occupe une grande partie du terrein. Aucune substance n'a pu jusqu'à présent suppléer à cette espèce de chardon pour le service des manufactures de draps. Celui qui vient naturellement ne forme pas *des pignes* assez fortes ni assez dures; la culture seule donne à ces plantes la force dont elles ont besoin pour avoir des pignes en état de laner les draps.

Le chardon se vend à une mesure qu'on nomme *balle;* elle est composée de deux cents poignées, et chaque poignée de cinquante *têtes*, ou *pommes*, ou *bosses*, ou *pignes*, ce qui fait dix mille têtes. Les grosses têtes sont appellées *mâles;* elles sont communément réservées pour les bonnetiers; les moyennes et les petites sont pour la draperie. Les pommes de chardon les plus estimées sont celles dont la forme est par-

faitement cylindrique, allongée, dont les crochets sont fins et roides.

La gaude ou vaude, *reseda luteola*, tient un rang distingué dans la culture de ces contrées. Cette plante est aussi essentielle aux teintures jaunes et vertes que la garance l'est pour les rouges. La culture de cette plante est très-avantageuse pour les manufactures de draps; aussi se cultive-t-elle avec le plus grand succès en Normandie, dans presque tous les terreins légers et qui ont du fonds. L'on doit cette précieuse ressource au zèle de M. Dambournay, secrétaire perpétuel de la société d'agriculture de Rouen. Cet estimable savant a fait pour la culture de la gaude ou vaude ce qu'il a fait pour celle de la garance.

La récolte de cette précieuse plante exige beaucoup de soins; à mesure qu'on l'arrache, on fait des petits paquets qu'on lie avec de la paille; on les réunit ensuite en plus gros, et on les transporte près du logis. Là, les paquets sont détachés, et chaque brin est placé perpendiculairement contre des murs, des haies, etc., où il reste exposé à toute l'activité du soleil, pendant un, deux ou trois jours, suivant la chaleur du climat. On étend ensuite sur le sol de grands draps sur lesquels on bottèle les brins en paquets de douze à quinze livres, et les capsules qui renferment la graine la laissent échapper sur les draps. Ces bottes ensuite réunies plusieurs ensemble sont portées dans des greniers, sous des angars où règne un courant d'air. Si les bottes

étaient trop amoncelées, encore humides, la fermentation s'y établirait, et la partie colorante et pulpeuse serait bientôt altérée.

La belle terre du Vau-de-Reuil est au milieu de la plaine, entre la forêt de Bord, à l'ouest, et la Seine à l'est. Ce château est fort ancien; il était celui de Frédégonde, femme de l'infortuné Chilpéric I^er^., roi de France, et mère de Clotaire II. Cette horrible mégère, couverte de crimes, s'enferma dans la forteresse du Vaudreuil, pour se soustraire aux fureurs de Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des visigoths en Espagne, et femme de Sigebert I^er^., roi d'Austrasie. Cette princesse, dont nous avons parlé dans le premier volume de l'Histoire de Normandie, subit une mort infâme.

La forteresse du Vaudreuil paraît avoir été rasée avant la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste. On présume que ce monarque a profité de l'emprisonnement de Richard Cœur-de-Lion en Allemagne, pour faire démolir le Vaudreuil, qui nuisait à ses projets d'envahissement.

Depuis cette époque, la terre du Vaudreuil a eu ses seigneurs particuliers. Les derniers sont le président Portail et le marquis de Conflans, au droit de sa femme.

La rivière d'Eure a son embouchure dans la Seine, à l'est du village des Damps, à deux mille huit cents toises du Vaudreuil.

A trois mille quatre cents toises de ce beau lieu, on

passe la Seine sur le pont appellé *de l'Arche*, *Pons arcus* ou *Pons arcuensis*, ou *Pons arcuatus*. Ce pont a donné le nom à la petite ville qui le précède, et qui fut bâtie vers le milieu du neuvième siècle, par l'empereur Charles-le-Chauve, qui, après la paix faite avec ses frères, conserva l'Aquitaine et la Neustrie. Il y fit également construire une forteresse sur la rive droite de la Seine, pour défendre l'entrée du pont. Elle arrêta, en effet, les courses des normands, lors de leur première invasion en Neustrie. Ce fort est entièrement démoli. Le Pont-de-l'Arche fut la première ville qui eut la gloire de se soumettre à Henri IV, à son avènement à la couronne.

A sept cents toises à l'ouest du Pont-de-l'Arche, sur les bords de la Seine, était l'abbaye de Bonport, de l'ordre de Citeaux, dont M. de Polignac était abbé à la fin du dix-septième siècle. Envoyé par Louis XIV en Pologne, en 1693, et ayant réussi à faire élire le prince de Conti, roi de Pologne, après la mort de Sobieski (1), le prince ayant trop tardé à se rendre dans ses nouveaux états, le parti opposé à son élection sut s'en prévaloir; il fut obligé de se rembarquer, et l'effet d'une négociation habile fut entièrement perdu. Louis XIV eut l'injustice d'en savoir mauvais gré à l'abbé de Po-

(1) Il est mort le 17 juin 1696, à soixante-douze ans. C'était l'un des plus grands guerriers du dix-septième siècle. Il gagna la fameuse bataille de Choczin contre les turcs, le 11 décembre 1673.

lignac ; il l'exila dans son abbaye de Bonport en 1698. Ce fut-là qu'il conçut le plan de son *Anti-Lucrèce*, qui ne fut publiée qu'après sa mort, mais dont tous les fragmens étaient recherchés par tous les hommes instruits et d'un goût délicat. Il réfute dans ce poème latin le système et la doctrine d'Epicure, en suivant les principes de la philosophie de Descartes. M. de Bougainville a donné au public une belle traduction française de ce poème du cardinal de Polignac.

En côtoyant la rive de la Seine à quatre mille six cents toises de Bonport, on arrive à Elbeuf, érigé en duché-pairie par Henri III, en 1581, en faveur de de Charles de Lorraine. Il est resté dans cette maison jusqu'en 1791. Ce titre honorifique était la moindre qualité dont cette ville ait jamais cherché à se prévaloir. Ses fabriques de draps, quoique moins anciennes que celles de Louviers, datent au moins du commencement du quinzième siècle, et non du dix-septième comme l'ont dit quelques écrivains, qui ont confondu l'époque de leur origine avec celle où ces fabriques reçurent des réglemens sous le ministère de M. de Colbert.

La fabrication des draps occupe à Elbeuf une population d'environ six mille habitans. Ses draps jouissent d'une réputation méritée. Ses fabriques emploient les laines de Champagne, celles d'Auxois, de Berry, de Rousillon, etc., pour les draps ordinaires : elles emploient celles d'Espagne et de Rambouillet pour les

draps superfins. On fabrique aussi à Elbeuf beaucoup de draps légers en cinq huit, pour lesquels on se sert de laines fines, telles que celles de Ségovie et de Léonaises secondes. On compte quatre-vingts établissemens dans cette ville.

La situation d'Elbeuf, quoique sur les bords de la Seine, n'est pas aussi favorable que celle de Louviers. Les eaux de ce grand fleuve ne se prêtent pas, comme celles de l'Eure, à faire mouvoir les rouages dont ces fabriques ont besoin pour fouler les draps. On est obligé de les envoyer dans la vallée d'Andelle par le Pont-de-l'Arche. Néanmoins, la situation de cette ville est une des plus agréables qu'il y ait pour la perspective. De l'éminence qui domine Elbeuf, on découvre le fleuve et ses îles, et au-delà de la Seine, une campagne qui se termine en amphithéâtre de l'un et de l'autre côté du méandre qu'elle décrit, et dont le point central est presque vis-à-vis la ville même; au sud-ouest, la forêt d'Elbeuf couronne les hauteurs, et va rejoindre celle de Bord qui couvre, au sud, le Pont-de-l'Arche; celle de la Londe est au nord-ouest.

Le cours de la Seine, d'Elbeuf à la Bouille, est de vingt mille toises, tandis que d'Elbeuf à ce dernier endroit, la distance par terre n'est que de huit mille quatre cents toises, et de la Seine au-dessous d'Orival à la Seine vis-à-vis Moulineaux, la distance par terre n'est que de quatre mille trois cents toises.

De cette direction à la Seine, vis-à-vis Rouen, cet

espace renferme la forêt de Rouvray, les villages de Couronne, de Quevilly, d'Oissel, de Saint-Etienne et de Sotteville, indépendamment du faubourg Saint-Sever-lès-Rouen, ce qui forme réellement une presqu'île dont l'isthme est renfermé entre Orival et Moulineaux. Cette presqu'île, dont le terrain descend en amphithéâtre de tous côtés, offre à la ville de Rouen une vue majestueuse, et peut-être unique dans son genre. A l'est et à l'ouest cet amphithéâtre se termine par des prairies arrosées de chaque côté par les eaux de la Seine; sur l'autre rive, l'horison de droite et de gauche se borne par des montagnes décorées çà et là de châteaux, de parcs et de maisons de plaisance, où, loin des affaires et du tumulte de la ville, le paisible négociant va reposer ses idées spéculatives au sein de sa famille et de ses amis.

En revenant au point d'où nous sommes partis, pour parcourir le méandre que forme la Seine entre Orival et Moulineaux, on laisse sur la gauche de la route du Pont-Audemer, une autre presqu'île dont l'isthme se renferme entre le Val-des-Leux et Iville, à l'extrémité sud de la forêt de Mauny, appartenant à l'ancienne famille des marquis d'Etampes.

A deux mille cinq cents toises, à l'ouest, est la terre du Landin, où on trouve une des plus belles vues qu'il y ait en France. Ce lieu délicieux a été long-temps occupé par l'aimable abbé de Boimont, de l'académie des sciences, et où ce savant homme réunissait la meilleure

compagnie. Les jardins du Landin, créés par lui, offrent des variétés étonnantes.

Le Landin est à l'extrémité sud-est de la belle forêt de Brotonne, dont nous avons déjà parlé. Cette forêt est entrecoupée d'avenues magnifiques qui la traversent en tout sens, ayant la Seine à l'ouest, à l'est et au nord : elle se compose de treize mille deux cent quatre-vingt-quatorze arpens quarante-sept perches. A huit cents toises de son extrémité à l'est, on trouve l'ancien château de la Mailleraye, sur les bords de la Seine.

A l'ouest de la forêt de Brotonne, en côtoyant le fleuve, on arrive à Quillebeuf, que Baudrand (1) nomme en latin *Henricopolis*, terme qui répond au mot *Erricarville*, qui était l'ancien nom de Quillebeuf. Cette petite ville, dont nous avons parlé lors de la retraite des ducs de Parme et de Mayenne devant l'armée d'Henri IV, avait été fortifiée par les ordres de ce héros : elle était sans défense avant cette époque. C'était encore une ville assez importante sous le règne de Louis XIII ; mais ses fortifications et ses murailles ayant été rasées, elle n'est plus maintenant que la demeure des pilotes, qui, dans cet endroit, sont des hommes précieux pour la sûreté des navires qui remontent la Seine.

A cinq mille toises, à l'ouest de Quillebeuf, est le

(1) Célèbre géographe du dix-septième siècle. Son Dictionnaire géographique, imprimé en latin, est fort estimé ; la traduction ne l'est pas autant.

confluent de la Rille dans la Seine. L'espace à parcourir entre Quillebeuf et cette embouchure est un marais totalement insalubre, nommé *le Marais Vernier*, malgré qu'on ait fait pour son desséchement un large fossé qui reçoit les eaux pour les déverser dans la Seine. Ce marais occasionne chaque année des fièvres dont les habitans des villages voisins sont souvent les tristes victimes. Le marais Vernier, de l'est à l'ouest, a trois mille deux cents toises, et du nord au sud, deux mille deux cent cinquante.

De ce lieu pestilentiel au Pont-Audemer, la campagne offre par-tout les richesses d'un sol productif et bien cultivé, ainsi que toute la contrée connue sous le nom de *Roumois*. Cette contrée occupe tout l'espace qui est entre la Seine et la Rille.

## DU ROUMOIS.

Le Pont-Audemer, en latin *Pons Audomari*, est assis sur cette rivière qui traverse la ville du sud-est au nord-ouest. Une multitude de canaux sont divisés pour l'utilité du commerce de cette jolie ville; il consiste dans la préparation des cuirs. Les établissemens nombreux qui s'en occupent ont fait des progrès considérables depuis une trentaine d'années; de sorte que les cuirs de ces ateliers ont acquis une réputation bien méritée. C'est, en effet, l'endroit de la France où ils sont le mieux apprêtés.

Le Pont-Audemer est une cité fort ancienne; on prétend même qu'elle a été bâtie par un des chefs des gaulois, appellé *Odomer* ou *Audomer;* ce qui semble confirmer cette opinion, c'est son nom latin *Pons-Audomari*. Cependant, il en est de cette fondation comme de toutes celles dont chaque peuple, chaque ville, cherche à prouver l'ancienneté, par cela qu'on se croit infiniment plus recommandable quand on peut citer ses aïeux. Cela le serait, en effet, si une chaîne non interrompue de vertus sociales les avait caractérisés; mais l'Histoire nous atteste le contraire; ses pages ne sont remplies que de leurs faits sanguinaires, d'atrocités révoltantes, que l'ambition ou le fanatisme leur a fait commettre. Au reste, toutes ces fables ou ces

vérités n'honorent point l'espèce humaine; elles n'ajoutent rien à l'intérêt qu'elle doit inspirer. La ville du Pont-Audemer, abstraction faite de ses titres d'ancienneté, est infiniment recommandable par la douceur et l'affabilité de ses habitans; elle l'est encore par son industrie et l'étendue de son commerce.

Cette ville a été donnée au roi de Navarre, Charles d'Evreux, par le roi Jean, l'an 1353; mais Charles III, roi de Navarre, céda ses prétentions sur cette ville au roi Charles VI, l'an 1404. Ensuite les anglais ayant conquis la Normandie, et même la plus grande partie du royaume, Henri, qui se disait roi de France et d'Angleterre, réunit le Pont-Audemer et plusieurs autres lieux au domaine du duché de Normandie. Cette réunion fut confirmée par Charles VII, lorsqu'il fut maître de cette province.

Cette ville a donné naissance, le 10 septembre 1649, à Pierre de Vallemont, prêtre et laborieux écrivain; son véritable nom est le *Lorrain*: il prit celui d'abbé de Vallemont, on ne sait trop par quel motif. Quoiqu'il en soit, ses principaux ouvrages sont : 1°. *La Physique occulte, ou Traité de la Baguette divinatoire*. Cet ouvrage démontre clairement que l'auteur n'entendait rien à cette matière, non plus que le père Lebrun, qui l'a réfuté (1); 2°. *les Élémens de l'Histoire*, en 4 vol.

(1) M. Formey compare l'effet de la baguette à celle de l'aiguille aimantée; il suppose que la matière magnétique sortie du sein de la terre, s'élève, se réunit dans une extrémité de l'aiguille,

in-12. Quoique ce soit son meilleur ouvrage, il n'en est pas moins très-médiocre. 3°. *Un Traité du secret des Mystères*, ou *Apologie de la rubrique des Missels, qui ordonnent de dire sécrètement le canon de la messe*, etc. M. Baudouin, chanoine de Laval, a écrit contre ce dernier ouvrage. L'abbé de Vallemont est mort le 30 décembre 1721, à l'âge de soixante-douze ans.

*Guillaume Dagoumer*, né au Pont-Audemer, a été un savant recommandable et un des philosophes les plus renommés. Il fut d'abord professeur de philosophie au collége d'Harcourt, à Paris, ensuite recteur de l'université de cette ville, et mourut en 1745. On a de lui plusieurs ouvrages; celui qui a eu le plus de célébrité est son *Cours de Philosophie*.

En remontant la Rille sept mille deux cents toises au-dessus du Pont-Audemer, est la petite ville de Monfort, entre la rivière et une élévation au sommet de laquelle on entre dans la forêt de ce nom. A cent toises de Monfort, au milieu des lichens, des mousses et de quelques sépées dispersées çà et là, on rencontre encore les ruines de l'ancien château qu'Henri I[er]., roi d'Angleterre et duc de Normandie, assiégea pour punir Hugues de Montfort de la conjuration dans la-

---

comme elle se réunit sur l'extrémité fourchue de la baguette de coudre, d'aune, de hêtre ou de pommier. Au surplus, on attribue au mouvement de cette baguette la propriété de découvrir les minières, les eaux, etc., etc. La pluralité des physiciens révoquent en doute les effets de cette baguette.

quelle il était entré en 1122. Après avoir brûlé la ville et pris le fort, les assiégés se retirèrent dans la tour, et s'y défendirent avec opiniâtreté pendant trente jours. Contraints enfin de se rendre, Raoul-de-Chaudé, qui y commandait, rendit la tour à Henri, qui eut la générosité de lui pardonner en faveur de la bravoure avec laquelle il s'était défendu.

En 1153, Monfort et son château, qui avaient été relevés, furent de nouveau assiégés par Waleran, comte de Meulan et oncle de Robert de Montfort. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un bourg et son ancien château des ruines, dont les débris attestent les efforts que firent les assiégeans pour s'en rendre maîtres dans le douzième siècle.

A trois mille huit cents toises de Monfort était la célèbre abbaye du Bec-Hélouin, bâtie et fondée en 1033, sous le règne de Robert-le-Libéral, duc de Normandie, par Hélouin, après la bataille qu'il perdit avec le comte de Briosne, contre Enguerrand de Ponthieu. L'église du Bec fut dédiée à la mère du Sauveur en 1704, en présence de Guillaume-le-Conquérant et des archevêques métropolitains de Cantorbéry et d'Yorck, par Jean II, archevêque de Rouen. Hélouin mourut peu après, et fut enterré au milieu du chapitre : une grande pierre noire recouvre ses cendres.

L'abbaye du Bec-Hélouin a donné de grands hommes à l'église, tant en Angleterre qu'en France.

*Bougeville*, auteur d'une *Chronique d'Angleterre*,

depuis 1090 jusqu'en 1280, était un religieux de cette abbaye, né en Normandie.

*Jean du Bec*, né au village dont il portait le nom, a été évêque de Saint-Malo : il a donné des *Paraphrases sur les Pseaumes*. Il est mort en 1610.

Le Bec n'est distant de Briosne que de dix-sept cents toises. Ce bourg fut décoré, dès le commencement du onzième siècle, du titre de comté ; il est sur la Rille. Il s'y tint, en 1040, une célèbre conférence entre les plus habiles docteurs du duché de Normandie et le fameux Bérenger (1), en présence du conquérant. Bérenger y fut réfuté, réduit au silence et contraint de sortir de Normandie ; son hérésie fut cause qu'on introduisit dans l'église la coutume de l'élévation de la sainte-hostie et du calice à la messe, afin de rendre un hommage plus éclatant à la vérité de la présence réelle.

---

(1) Bérenger était trésorier et écolâtre de Saint-Martin de Tours, puis archidiacre d'Angers au onzième siècle ; il nia la transubstantiation, et soutint que le sacrement de l'Eucharistie ne contenait point le corps et le sang de J.C., mais seulement la figure. Il entraîna dans ses erreurs Brunon, évêque d'Angers, et plusieurs autres personnes. Il fut condamné dans les conciles de Rome, de Versailles et de Paris en 1050 ; il se rétracta au concile de Tours, et promit avec serment de professer désormais la foi de l'église. Mais quelque temps après ayant recommencé à dogmatiser, on lui fit faire une profession de foi dans le concile de Rome, composé de cent treize évêques, en 1059 ; on l'y obligea même d'y brûler ses écrits et ceux de Jean Scot : Bérenger se rétracta encore au concile de Rouen en 1063, de Poitiers en 1075, de Rome en 1078, et enfin en celui de Bordeaux, en 1080.

Histoire de la littérature de France, tome 8.

Cette cérémonie n'était cependant pas encore établie lorsque Jean d'Avranches, évêque de Rouen, publia son Traité de *Divinis officiis*.

Briosne est dominé, à l'est, par un rocher où était autrefois une forteresse réputée imprenable sous le règne de Guillaume-le-Conquérant. On en voit encore les ruines aujourd'hui. Ce bourg et ses environs fabriquent des toiles fort connues sous le nom de *Briosne* : ces toiles sont de deux tiers ou sept huitièmes de large; les pièces contiennent depuis cent jusqu'à cent vingt-quatre aunes, mesure de Paris. Il y en a de plusieurs qualités, de fines, de moyennes et de plus grosses, qui s'emploient ordinairement à faire des rideaux. On ne laisse cependant pas de s'en servir à faire des chemises et d'autres sortes de lingeries (1).

(1) Il ne faut pas confondre les toiles de Briosne, qu'on nomme aussi quelquefois Bréaune, avec les toiles blancards qui viennent toutes de Normandie; le nom de celles-ci vient de ce que le fil a été à demi-blanchi avant que d'être employé à leur fabrication. Leurs chaînes sont de deux mille fils. Leur largeur en écru de quinze-seizièmes, et la pièce de soixante à soixante-six aunes.

## CAMPAGNE DU NEUFBOURG.

L'INTÉRIEUR entre le Bec, Briosne et la Seine, à l'est, est la superbe plaine du Neufbourg, si riche en grains de toute espèce et si bien cultivée. L'acre de terre y donne communément de deux cent quatre-vingts à trois cents gerbes, dont il en faut six au boisseau, pesant quatre-vingt-dix livres.

Le Bourgtheroulde est le premier endroit qu'on y rencontre, en allant de Rouen à Briosne, sur la route de Bordeaux. Ce bourg a été bâti par le précepteur de Guillaume-le-Conquérant; il s'appellait Theroulde. Ce brave homme fut assassiné en 1039, par les rebelles qui se refusaient, après la mort du duc Robert, à reconnaître pour leur souverain le bâtard de ce prince. Depuis cette époque, ce bourg a conservé le nom de son fondateur, et s'est toujours appellé le *Bourg-Theroulde*.

Au milieu de cette plaine est placé le *Neufbourg*, infiniment recommandable par son marché, où se vend une énorme quantité de grains pour toute la Haute-Normandie, et qui sont l'heureux produit de la belle plaine dont nous venons de parler.

Le Neufbourg est un petit endroit qui n'a eu autrefois d'autre célébrité que le mariage qu'on y célébra, en

1139, entre Henri (1), fils de Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie, et de Marguerite de France, fille de Louis-le-Jeune. Comme cette princesse n'avait que sept ans lors de la célébration de son mariage, elle fut, du consentement de l'un et l'autre roi, confiée à Robert du Neufbourg, frère de l'évêque d'Évreux (1).

A quatre mille trois cents toises à l'ouest du Neufbourg, était l'ancien château d'Harcourt, appellé en latin *Horecortis*, *Hercusia*, ou *Hardicusia*. Il fut érigé en comté par le roi Philippe VI en 1338. Ce comté comprend vingt paroisses.

Il y avait dans le bourg d'Harcourt un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de Sainte-Géneviève, où sont les tombeaux des anciens comtes d'Harcourt, fondateurs de ce prieuré.

Le château d'Harcourt a été bâti par le fils du comte d'Harcourt, tué à la conquête d'Angleterre, aux côtés de Guillaume-le-Conquérant, qu'il avait accompagné dans cette expédition. Cette maison, féconde en hommes de mérite, date de la conquête de la Neustrie par les normands, et descend de Robert le Danois, qui, après

(1) Ce Henri, fils du roi d'Angleterre, fut surnommé *Henri au Court-Mantel*. Après sa mort, Marguerite épousa, en secondes noces, *Bela, roi de Hongrie*.

(2) C'est dans le château du Neufbourg que le marquis de Sourdeac fit représenter *la Toison-D'or*, de Corneille; cette pièce, très-extraordinaire, est la première où il y eut de la musique et des machines: c'est ce marquis de Sourdeac qui se mit en tête de naturaliser l'opéra en France.

avoir partagé les périls et la gloire de Rollon, l'accompagna lors de l'investiture du duché par le roi Charles-le-Simple.

Le château d'Harcourt et tout le domaine qui en dépendait, sont passés depuis dans la maison de Lorraine, qui devint prince d'Elbeuf par Louise de Rieux, dame d'Elbeuf. Henri, prince d'Elbeuf, fut titré comte de Harcourt, et, le 20 novembre 1645, comte d'Armagnac. C'est le quatrième aïeul du dernier prince de Lambesc et le bisaïeul du prince de Marsan.

La maison d'Harcourt avait néanmoins conservé une superbe propriété entre Harcourt et le Neufbourg, appellée *le Champ de Bataille*. Les circonstances politiques l'ont décidée à l'aliéner.

Au sud-ouest du Neufbourg, sur la rive droite de la Rille, est située la petite ville de Beaumont, bâtie par Roger, seigneur contemporain et vassal de Guillaume-le-Conquérant. Il la fit fortifier; cela était indispensable à cette époque, où chacun était malheureusement contraint, par les circonstances, de défendre ses propriétés, sa personne et ses vassaux, par la force des armes.

Beaumont a toujours conservé à la suite de son nom celui de son fondateur; peut-être n'est-ce pas par reconnaissance de ce qu'il a fait d'utile pour ses vassaux, mais afin qu'on pût distinguer ce Beaumont des autres endroits qui portent le même nom.

Le fondateur de cette ville était un des grands pro-

priétaires du duché. La forêt, qui est au sud et au sud-ouest de la ville, porte également son nom, ainsi que plusieurs autres villages de la Normandie; aussi aida-t-il puissamment le duc Guillaume contre ses ennemis.

Il ne reste plus des anciennes fortifications de Beaumont-le-Roger, que des ruines qui attestent son ancienne existence militaire; elles rappellent que cette ville a été incendiée, ainsi qu'Evreux et le Neufbourg, à la fin du douzième siècle, par Philippe-Auguste.

Beaumont eut un échiquier particulier, qui avait été accordé à Robert d'Artois, troisième du nom, prince du sang, pour les terres de Beaumont-le-Roger et autres, situées en Normandie; ce qui fut fait probablement en 1328, lorsque Philippe de Valois lui donna ces terres en apanage. Cet échiquier ne subsista que quatre ans. Robert d'Artois ayant été convaincu d'avoir fabriqué des titres, par lesquels il prétendait établir son droit sur l'Artois, contre Mahaud, sa tante, il fut banni du royaume, et ses biens confisqués par un arrêt solennel, rendu par le roi, séant en son lit de justice en 1331.

On voit cependant qu'en 1338 l'échiquier de Beaumont-le-Roger fut encore tenu, mais au nom du roi, et par les mêmes commissaires qui tinrent l'échiquier général de Normandie. Dans celui de 1346, que présida Jean alors duc de Normandie, et qui fut depuis le roi Jean, on fit lecture des lettres-patentes de Philippe de Valois, qui enjoignaient à l'échiquier général de renvoyer toutes les causes du comté de Valois, Beau-

mont-le-Roger, Pontorson, et autres terres que possédait en Normandie Philippe second, fils du roi, aux hauts jours des mêmes terres qui se tenaient à Paris.

A quatorze cents toises au nord de la forêt de Beaumont-le-Roger, la rivière de Charentonne perd ses eaux dans la Rille, à Nassandre, après un cours de vingt-cinq mille deux cents toises. Sa source est à l'est de la forêt de Saint-Evroult, et à l'ouest de Notre-Dame-des-Bois. Elle reçoit, après un cours assez lent de douze mille cent cinquante toises, le ruisseau du Ternant près la Trinité, ce qui augmente à-la-fois son volume et sa rapidité; elle baigne ensuite Chambray et Bernay: elle est infiniment utile dans ce dernier endroit pour les blanchisseries des toiles, connues sous le nom de toiles de Bernay, où il s'en fait un commerce assez considérable.

Indépendamment de ses toiles, Bernay a un grand nombre de métiers à frocs, qui occupent une partie de sa population.

Cette ville, qu'en latin on nomme *Bernacum*, a été érigée en comté; elle avait une riche abbaye de bénédictins, dont le reveau était évalué à 16,000 livres. Judith de Bretagne, première femme de Richard II, duc de Normandie, fut sa fondatrice; elle y a sa sépulture.

En remontant la Charentonne et le ruisseau du Ternant, on trouve sur la rive gauche Montreuil-l'Argillé, autrefois fortifiée; mais ayant été saccagée dans le douzième siècle, cette ville n'a d'autre célébrité que d'avoir donné naissance à *Jean Boivin*, fils et petit-fils

de deux célèbres avocats. Jean Boivin était pensionnaire de l'académie des belles-lettres, l'un des quarante de l'académie française, professeur royal en langue grecque, garde de la bibliothèque du roi. Il était frère de *Louis Boivin*, avocat en parlement, pensionnaire de l'académie des inscriptions et belles-lettres; il a donné plusieurs Dissertations dans les tomes deux et quatre des Mémoires de l'académie, et une *Histoire de Zarine et de Stryangée*. Il est mort en 1724, âgé de soixante-quinze ans (1). Jean Boivin, attiré à Paris par son frère Louis Boivin, s'y distingua dans les belles-lettres, et principalement dans la langue grecque. Son mérite lui fit d'illustres protecteurs, tels que MM. Lepelletier, l'abbé de Louvois, Bignon, Daguesseau et Rollin; il mourut à Paris le 29 octobre 1726, deux ans après son frère, à l'âge de soixante-cinq ans, et fut inhumé à Saint-Eustache. Il était poëte latin, grec et français. Ses principaux ouvrages sont : 1°. L'*Apologie d'Homère sur le bouclier d'Achille*. 2°. *Une Traduction française de l'OEdipe de Sophocle*, et *des Oiseaux d'Aristophane*. 3°. *La Batrachomyomachie* en vers français, etc., etc. (1).

---

(1) Son éloge est dans l'Histoire de l'Académie des Inscriptions, par M. de Roze, tome 7°.

(2) *La Batrachomyomachie* est le combat des grenouilles et des rats, attribué à Homère. La traduction de M. Boivin est aussi exacte qu'élégante, à cela près que pour la commodité de la rime, il a quelquefois donné aux rats et aux grenouilles des noms différens de ceux qu'ils ont dans le texte grec.

## DU DUCHÉ D'ALENÇON.

Ce duché occupe la partie sud de la Normandie, depuis les limites du Perche à l'est, et les frontières du Maine au midi; nous avons vu que ce duché avait eu ses seigneurs particuliers, jusqu'à la vente qu'en fit Elise, sœur de Robert III, au roi Philippe-Auguste, qui dès-lors réunit ce grand fief à la couronne.

Les ducs d'Alençon ayant également possédé le comté du Perche, ils avaient fixé leur résidence au château de Bellesme, situé dans cette dernière province, où chaque gentilhomme, possédant des fiefs au duché d'Alençon, était tenu de monter la garde, ainsi qu'il est constaté dans les titres de Bellesme.

Quoique le duché d'Alençon fut un fief de la Normandie, il eut un échiquier particulier pour le bailliage d'Alençon, et parfaitement indépendant de l'échiquier général de Normandie, qui se tenait à Rouen. Ce tribunal ne fut établi qu'après la réunion du duché à la couronne de France, et donné en apanage aux princes de cette maison.

Lorsqu'en 1515 l'échiquier de Normandie fut érigé en parlement, le bailliage d'Alençon n'étant plus à cette époque du ressort de l'échiquier de Normandie, Charles de Valois, duc d'Alençon, qui en jouissait à

titre d'apanage, y faisait tenir son échiquier, indépendant de celui de Rouen.

Ce prince étant mort en 1525, sans enfans, la duchesse, sa veuve, qui était Marguerite, sœur unique de François Ier., demeura en possession de son échiquier jusqu'à sa mort, arrivée en 1548.

Le parlement de Normandie revendiqua alors son ancien ressort sur le bailliage d'Alençon; une députation se présenta au roi Henri II pour demander la réunion de l'échiquier d'Alençon à celui de Rouen. Mais il y eut opposition de la part du parlement de Paris, motivée sur ce que le duché d'Alençon était un *duché-pairie;* il y en eut également une de la part des habitans d'Alençon, qui furent jaloux de conserver leur échiquier, avec le droit de juger souverainement.

Le roi, sur le vû des titres produits par le parlement deNormandie, ordonna qu'il serait convoqué une assemblée dans le bailliage d'Alençon; ce qui fut suivi de lettres-patentes du mois de juillet 1550, par lesquelles toutes les causes du bailliage d'Alençon furent renvoyées au parlement de Rouen, pour y être jugées souverainement. Le duché d'Alençon était alors retourné à la couronne, et réduit au ressort du parlement de Rouen. Les lettres y furent enregistrées, avec injonction aux juges du bailliage d'Alençon, de faire tous les ans leur comparence en la cour, comme il se pratiquait à l'égard des autres siéges.

Charles IX ayant donné en 1566 à François de

France, son frère, le duché d'Alençon pour son apanage, le parlement de Paris se donna des mouvemens pour se faire attribuer la connaissance des appels de ce bailliage, attendu que ce duché était une *pairie*.

Le parlement de Normandie fit de nouvelles remontrances au roi, et envoya une députation pour représenter à Sa Majesté, qu'Henri II, en 1550, avait rétabli ce parlement dans ses anciens droits sur le bailliage d'Alençon; l'on tient que le roi les assura qu'il ne changerait point l'état des choses, et que cela fut exécuté en 1570.

Il paraît néanmoins que le duc d'Alençon ayant voulu rétablir son apanage tel qu'il était sous Charles, dernier duc mort en 1525, obtint du roi, son frère, qu'il pourrait faire tenir un échiquier pour juger les procès en dernier ressort.

Le parlement de Normandie, informé de cette décision, arrêta, par une délibération du mois d'août 1571, qu'il serait fait de très-humbles remontrances au roi sur cette distraction de ressort : on ne voit point dans les registres du parlement si ces remontrances furent faites, ni quel en fut le succès; ce qui est positif, c'est que le parlement ne rentra dans son droit de ressort sur le bailliage d'Alençon, qu'après la mort du duc, sous le règne d'Henri III. L'échiquier fut alors supprimé par des lettres-patentes du mois de juin 1584, Bérault. Laurière. Frolard.
qui énoncent que le duc avait toujours joui du droit d'échiquier pour son apanage; par ce moyen, le bail-

liage d'Alençon revint dans son premier état, c'est-à-dire que depuis ce temps il ressortit au parlement de Rouen.

Lorsque, par l'effet des circonstances, les ducs ne firent plus leur résidence à Bellesme, ils habitèrent Alençon. On voit encore dans la paroisse de Notre-Dame, sous les tombeaux des ducs d'Alençon, le vieux château où ils faisaient leur résidence.

Ces princes avaient un chancelier particulier.

Loysel, dans son *Dialogue des Avocats*, « parle de
» Brinon, président à Rouen, lequel faisant aupara-
» vant la profession d'avocat, était en même-temps
» *chancelier* d'Alençon. Jacques Olivier, premier pré-
» sident au parlement, mort le 20 novembre 1519,
» était chancelier de Charles de Valois, quatrième du
» nom, duc d'Alençon, comte du Perche.

» Guy Dufour, seigneur de Pibrac, président à
» mortier, fut chancelier de François, duc d'Alençon,
» frère du roi Henri III, qui mourut en juin 1584;
» il avait pour apanage le duché d'Anjou, ceux
» d'Alençon et du Brabant.

» Charles de France, duc de Berri, ayant eu par
» lettres du mois de juin 1710, le duché d'Alençon
» en apanage, son chancelier ne fut point appellé
» autrement que *chancelier garde des sceaux du duc*
» *de Berri*, et non plus chancelier d'Alençon ».

L'apanage des ducs d'Alençon se composait :

1°. De la ville et du château d'Alençon, de la ville

et du château de Domfront, de la ville et du château d'Argentan, de la ville et du château d'Essay, de Saint-Sylvain, du Theil, de Bonmoulin, de Sainte-Ecolace et de la ville et du château de Verneuil.

### Comté du Perche.

2°. De la ville et du château de Bellesme, de la ville de Mortagne, du château de Céton, du château de Senonche et de la ville de Bresolles.

### De la vicomté de Beaumont.

3°. De la tour de Beaumont, de la ville et du château de Fresnay, de la ville et du château de Sainte-Susanne, de la ville et du château Gontier, de la ville et du château de Pommé, du château de Saint-Loche, du château de Sablencé, près de Tours, du château de Cany au pays de Caux.

Louis XIII créa un bureau des finances à Alençon, au mois de novembre 1625, et au mois de mai 1636. Il créa la généralité d'Alençon, dont le ressort était toute l'étendue du duché, divisé en neuf sections, qui étaient Alençon, Bernay, Lisieux, Conches, Verneuil, Domfront, Falaise, Argentan et Mortagne au Perche.

Ainsi cette généralité, la troisième de la province, réunissait la campagne d'Alençon, l'Ouche, le Houlme, une partie du pays d'Auge et du Lieuvin.

La ville d'Alençon, sur la limite du Maine, est située sur la Sarthe, qui prend sa source entre Soligny et

Saint-Étienne; elle reçoit la Briante au-dessous du pont d'Alençon, et au-dessous du faubourg de Montsort. Cette rivière la sépare du Maine, comme elle sépare la Normandie du Perche entre Longpont et le Mesle.

Cette ville, qui passe pour la troisième de Normandie, était la résidence de l'intendant ou commissaire départi par le roi : elle fait un commerce de dentelles très-considérable; ces ouvrages sont fort connus sous le nom *de point d'Alençon.* Ces précieuses dentelles se portent l'hiver par les femmes et les hommes : on y fabrique aussi des crêpons, des toiles de bougrans, des canevas et des passementeries.

Alençon était autrefois très-fortifié; son château, situé entre les portes de Lancrel et de la Barre, doit sa ruine au commencement des guerres de la ligue. Il résulte de l'examen qui a été fait des ruines de cette forteresse, qu'elle réunissait de beaux bâtimens avec des appartemens somptueux; cela est d'autant moins surprenant, que les ducs d'Alençon ayant toujours été de hauts et puissans seigneurs, appartenant à la maison de France, voulaient que le lieu de leur résidence répondît, par sa somptuosité, au nom, au crédit et à la puissance dont ils jouissaient.

*Gilles de Caux*, poète français, est né dans la généralité d'Alençon, en 1682, dans la paroisse de Ligneris. Il est auteur d'une tragédie intitulée *Marius* : elle fut jouée la première fois en 1715. Il fit aussi plusieurs petites pièces fugitives, entr'autres celle qui a pour

titre : *L'Horloge de sable, Figure du Monde*. Il mourut à Bayeux en 1733, à l'âge de cinquante-un ans.

*Pierre Allix* naquit à Alençon ; il devint savant ministre protestant : il exerça son ministère à Rouen et à Charenton. La déclaration de l'édit de Nantes le détermina à passer en Angleterre, où il fut fait chanoine de Windsor, ensuite trésorier de l'église de Salisbury, où il mourut en 1717. Les plus estimés de ses ouvrages sont : 1°. *Réflexions sur tous les livres de l'ancien et du nouveau Testament* ; 2°. *Jugement de l'ancienne église judaïque contre les Unitaires* : ce dernier ouvrage est en anglais.

*Guillaume Rouillé*, savant jurisconsulte, est né à Alençon, au seizième siècle. On a de lui *un Commentaire sur la Coutume du Maine*, et des notes *sur la Glose de celle de Normandie*.

La belle et vaste campagne d'Alençon est très-fertile ; elle abonde en toutes sortes de grains et de fruits : elle a des pâturages excellens, où il s'engraisse une énorme quantité de bestiaux pour l'approvisionnement de Paris.

On trouve dans les environs d'Alençon, et notamment au village de Hertrey, des cailloux-crystaux qu'on nomme *diamans d'Alençon*. Ces cailloux, en quille, se trouvent dans le granit ; ce sont des crystaux de roche ou des quartz.

Au nord-est d'Alençon est la forêt de Bourse ainsi que celle de Bonmoulin ; au nord-ouest,

celle d'Ecouve avec le Bois-Mallet, et le Défens de Teuville.

A neuf mille deux cents toises au nord-nord-est de cette dernière ville, est celle de Séez, en latin *Saïum, Saïorum, civitas Sagiorum, civitas Sagium.* Elle est le siége de l'évêque qui gouverne spirituellement le duché d'Alençon. Il paraît que cet évêché fut érigé dans le commencement du cinquième siècle, ou peu de temps après la conversion de Clovis; et même si on en croit les Chroniques, ses trois premiers évêques ont été des Saints. Ce qui est plus positif, c'est qu'en 536 un évêque de Séez assista au second concile d'Orléans; en 540, au troisième; et en 552, au cinquième; en 682 un évêque de Séez assista au concile de Rouen. C'est, en effet, un siége épiscopal très-ancien : il comprend quatre cent quatre-vingt-dix-sept paroisses (1).

En 1162 le chapitre de Séez fut la victime d'un acte de sévérité, qui heureusement n'a pas été imité par les princes. Ce chapitre s'était permis de procéder à l'élection d'un évêque sans le consentement de Geoffroi, père de Henri. Ce prince, qu'on a considéré comme un homme fort doux, condamna cet évêque

Fitz Steph. page 18.

(1) En 1105, l'évêque de Séez prêcha avec tant de force contre les longues barbes et les longues chevelures, que Henri I^er^, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui était au sermon, consentit sur-le-champ à être rasé par le prédicateur, et l'auditoire suivit l'exemple de ce prince.

Anecdotes ecclésiastiq., tome 1^er^.

et tous les chanoines à souffrir une opération aussi cruelle que honteuse, et se fit apporter dans un bassin la preuve de l'exécution de ses ordres.

La ville ayant été prise et brûlée vers le milieu du douzième siècle, n'a plus été une ville close depuis cette époque : elle est sur l'Orne, qui la traverse de l'est au nord-est; sa population n'excède pas trois mille habitans.

Son commerce consiste dans la fabrication des petites serges, dont le débit est considérable.

Séez est la patrie du fameux *Jean Lenoir*, chanoine et théologien de cette ville : il prêcha avec une grande réputation à Paris et dans les provinces; mais s'étant ensuite brouillé avec son évêque, il s'attira, par son zèle imprudent, des affaires très-fâcheuses. Il censura les mœurs et la doctrine de ses supérieurs; il fut exilé en 1663. Vingt années d'exil n'ayant pu maîtriser la fougue de ce prêtre turbulent, on l'enferma à la bastille en 1683. L'année suivante, par arrêt du 24 avril, il fut condamné à faire amende honorable devant la porte principale de l'église métropolitaine de Paris, et aux galères à perpétuité. On le conduisit à Saint-Malo, ensuite dans les prisons de Brest et dans celles de Nantes, où il mourut le 22 avril 1692. On a de lui plusieurs ouvrages infiniment curieux, quoique remplis d'injures et d'emportemens. Si cet homme fut la victime de son caractère indocile, il ne s'en distingua pas moins par son esprit et par ses talens.

*Dom Robert Quatremaires*, fameux bénédictin, est né à Courtevaux, diocèse de Séez, en 1611, et mort à l'abbaye de Ferrières en Bourgogne, le 16 juillet 1671, à cinquante-neuf ans. Il a beaucoup écrit pour prouver que Gersen, bénédictin et abbé de Verceil, est auteur du livre de *l'Imitation de Jésus-Christ*. On a de lui d'autres ouvrages sur *la Grâce et la Prédestination*, dont le recueil parut sous le nom *de Gilbert Manguin*. Il a aussi écrit en faveur des intérêts et de la gloire de son ordre.

*Dom Dufriche*, bénédictin, est né à Séez dans le dix-septième siècle. On a de lui la belle édition de *Saint-Amboise*. Dufriche est mort en 1693.

*Jacques Hommey*, de l'ordre des Augustins, est également né à Séez en 1644 : il a laissé deux ouvrages très-estimés : *Mille loquium Sancti Gregorii et supplementum patrum*. Hommey est mort en 1713, âgé de soixante-neuf ans.

*Pierre-Charles Jamet* naquit dans le diocèse de Séez : en 1701, il composa divers ouvrages ; ses principaux sont ses *Essais métaphysiques*, et sa *Lettre sur le lieu et l'espace*. Son frère *François-Louis Jamet*, né en 1710, donna une belle édition du *Manuel lexique*.

*Charles-François Toustain*, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, dont nous avons déjà parlé relativement à l'abbaye de Saint-Wandrille, est né dans le diocèse Séez, en 1700, d'une illustre et très-ancienne famille de Normandie. Il était collaborateur de

dom Tassin pour l'édition des *OEuvres de Saint-Théodore Studite*. Il a composé les premiers volumes de la *Nouvelle diplomatique*. Il est mort en 1754.

A onze mille quatre cent dix toises au nord-ouest de Séez, au milieu d'une belle plaine très-fertile, et sur une petite montagne dont le pied est baigné au sud par la rivière d'Orne, est situé Argentan, que les anciens appellaient *Argentomagum*. Cette ville fut érigée en *marquisat* et avait le titre de *vicomté*.

Le commerce d'Argentan est très-considérable, surtout ses tanneries; ses salpêtres, ses dentelles sont en grande réputation. Il y a tant à Argentan que dans les campagnes des environs, quantité de fabriques de toiles, d'étamines et d'autres étoffes légères, ce qui occupe toute la population de la contrée et y attire beaucoup d'aisance.

Cette ville ressortissait, au spirituel, du diocèse de Séez, et au temporel de la généralité d'Alençon.

Argentan a vu naître dans ses murs *Jacques le Hongre*, grand-vicaire du cardinal d'Amboise, en 1563. Il était le plus célèbre prédicateur de son siècle. Entr'autres ouvrages estimés, il a donné *la Vie et l'Oraison funèbre du duc de Guise*. Il est mort en 1575.

A quatre mille cinq cents toises au nord-ouest d'Argentan est *la paroisse de Ry*, où naquit, en 1610, François Eudes, qui prit par la suite le surnom *de Mézeray*, d'un hemeau voisin de Ry. Son père était chi-

rurgien dans ce village. François Eudes fit ses études à l'université de Caen; il vint ensuite à Paris, où il s'appliqua à la poésie avec une ardeur presqu'incroyable; mais soit que la carrière qu'il entreprenait lui présageât des dangers, soit qu'il ne dût pas y réussir, Desiveteaux, son compatriote et alors fort en crédit, lui conseilla de quitter l'étude de la poésie pour se livrer à l'histoire et à la politique. Il lui procura, dans les armées de Flandres, l'emploi d'officier-pointeur que Mézeray exerça pendant deux campagnes. De retour à Paris, il se renferma au collége de Sainte-Barbe, au milieu des livres et des manuscrits, et publia en 1643 le premier volume de *l'Histoire de France*, in-fol., n'étant alors âgé que de trente-deux ans. Ceux qui ont dit que cet ouvrage avait été commencé par Baudouin (1) se sont trompés. Mézeray publia son second volume en 1646, et le troisième et dernier volume en 1651. Mézeray surpassa, dans cet ouvrage, tous ceux qui avaient écrit l'*Histoire de France* avant lui; et le roi lui donna pour le récompenser une pension de quatre mille livres. Dans la suite, aidé des conseils de MM. de Launoy et Dupuy, il donna un *Abrégé de son Histoire de France* en 1668, en trois volumes in-4°. Cet Abrégé fut très-bien reçu du public; mais comme Mézeray y avait inséré l'origine de tous les impôts avec des

(1) Jean Beaudoin, de l'Académie française, a traduit en français *Davilla*, *Dion Cassius*, *la Jérusalem du Tasse*, etc.

réflexions excessivement libres, M. de Colbert s'en plaignit, Mézeray promit de s'en corriger dans une seconde édition; mais les corrections n'ayant paru être que de faibles palliatifs, le ministre lui fit supprimer la moitié de sa pension. Mézeray en murmura; et n'obtint pour réponse que la suppression de l'autre moitié. Chagrin de cet événement, il prit la sage résolution de n'écrire désormais que sur des matières qui ne pussent l'exposer à de semblables revers, et composa son *Traité de l'Origine des Français*, qui lui fit beaucoup d'honneur. Il fut secrétaire de l'académie française après la mort de Conrard (1). Mézeray mourut en 1683, à soixante-treize ans. Indépendamment de son *Histoire de France*, on a de lui, 1°. une continuation de *l'Histoire des Turcs, depuis* 1612 *jusqu'en* 1649, in-fol.; 2°. une traduction française du *Traité latin* de Jean Salisbury, intitulée: *Les Vanités de la Cour* (2); 3°. on lui attribue encore plusieurs Satyres contre le gouvernement, et en particulier celles qui portent le nom de *Sandricourt*.

*Jean Eudes* était frère aîné de François Eudes de Mé-

(1) C'est dans la maison de *Conrard* que l'Académie française commença à se former en 1629, et où les académiciens s'assemblèrent jusqu'en 1634.

(2) *Jean de Sarisbery*, ou *Salisbery*, célèbre évêque de Chartres, l'un des plus savans hommes de son siècle et des plus polis, est né en Angleterre vers l'an 1110; son Traité des vanités de la cour, est intitulé: *Polycraticus, sive de nugis curialium et vestigiis philosophorum*.

teray. Entré dans la congrégation de l'oratoire, il en sortit en 1643, et institua à Caen une autre congrégation de prêtres séculiers, dont l'institut était de former à l'église des ecclésiastiques pour la conduite des séminaires. Les prêtres de cette congrégation furent appellés *Eudistes*, du nom de leur fondateur. Eudes mourut à Caen le 19 août 1680, à soixante-dix-neuf ans. Il est auteur *de la Dévotion et de l'Office du cœur de la Vierge*, ouvrage qui a fait beaucoup de bruit.

*Charles Eudes*, frère cadet des deux précédens, fut un très-habile chirurgien; il prit le nom de *Douay*.

Au nord-ouest d'Argentan et à une distance de onze mille cinq cents toises de cette ville, est celle de Falaise, baignée par la petite rivière d'Ante, qui à peu de distance perd son nom dans la Dive.

La naissance de Guillaume-le-Bâtard en 1027, duc de Normandie après la mort de Robert en 1035, et roi d'Angleterre en octobre 1066, illustra la ville de Falaise, qui, si on en croit l'abbé de Longuerue, a été bâtie par les Normands.

Cette ville est très-renommée non-seulement par son commerce de serges (1) et de toiles, mais bien plus encore pour la foire qui se tient dans un de ses

(1) Les serges sont des étoffes de laines piquées ou croisées, manufacturées sur le métier à quatre marges ou pédales, de la même manière qu'on fabrique les ratines et les autres étoffes.

faubourgs, qu'on nomme *Guibray*. Cette foire va de pair avec celle de Lyon, de Bordeaux et de Beaucaire, les quatre plus célèbres de la France pour la quantité des marchandises qui s'y vendent, les acheteurs qui s'y rendent de toutes parts, la police qui y maintient l'ordre et assure les intérêts des particuliers. Cette foire, année commune, produit en vente six à sept millions. La seule foire de Beaucaire l'excède de deux à trois millions. On attribue l'établissement de cette foire à Guillaume-le-Conquérant.

Falaise s'honore aussi d'avoir donné le jour *à Roch-le-Bailli*, plus connu sous le nom de la Rivière, médecin du seizième siècle, très-instruit des belles-lettres et de la philosophie ; il avait adopté les principes de Paracelse (1), ce qui lui attira des critiques et l'obligea de faire l'apologie de sa doctrine. Il publia, en 1578, *de Monsterion sive* 300 *aphorismi continentes summam doctrinæ Paracelsicæ*, et en 1580, un Traité de la Peste. On a encore de lui d'autres ouvrages. Il mourut à Paris, le 5 novembre 1605. Il avait été premier médecin d'Henri IV.

---

(1) Aurèle-Philippe Théophraste Bombast, de Hohenheim Paracelse, fameux médecin du seizième siècle, né à Einsfled, bourg du canton de Schweitz. Il fut l'un des premiers qui se servirent avec succès des remèdes chimiques ; ce qui lui acquit une grande réputation. Il se faisait gloire de détruire la méthode de Gallien qu'il croyait peu sûre, et s'attira par là la haine des autres médecins. Il est mort à Saltzbourg, en 1534. La meilleure édition de ses OEuvres est celle de Genève, en 1558, trois volumes in-folio.

*Charles Toutain de Mazurie*, lieutenant-général de la vicomté de Falaise, y naquit au seizième siècle. Il a donné au public *les Chants Philosophiques et les Chants d'Amour.*

Est encore né en 1541, au château de la Boderie, non loin de Falaise, *Gui-Lefèvre, sieur de la Boderie, Guido Fabricius Boderianus*, l'un des plus savans hommes du seizième siècle, d'une famille noble; il se rendit excessivement habile dans les langues orientales, et eut avec son frère Nicolas la plus grande part à l'édition de la Polyglote d'Anvers (1), quoiqu'on attribue communément cet honneur au savant Arias Montanus. Il fut d'abord précepteur et ensuite

(1) Cette Polyglote est celle de Philippe II; elle a été imprimée à Anvers, en 1572, par les soins d'*Arias Montanus.*

On y a ajouté indépendamment de ce qui était déjà dans la Bible de Complute, les paraphrases chaldaïques sur le reste de l'Ecriture, outre le Pentateuque, avec l'interprétation latine de ces paraphrases. Il y a aussi dans cette polyglote une version latine fort littérale du texte hébreu, pour l'utilité de ceux qui veulent apprendre la langue hébraïque.

Et à l'égard du Nouveau-Testament, outre le grec et le latin de la Bible d'Alcala, on a mis dans cette édition l'ancienne version syriaque, en caractères syriaques et en caractères hébreux, avec des points voyelles pour en faciliter la lecture à ceux qui étaient accoutumés à lire l'hébreu. On a aussi joint à cette version syriaque une interprétation latine par Gui-Lefèvre, qui était chargé de l'édition syriaque du Nouveau-Testament. Enfin on y a ajouté plusieurs petits traités, qui ont été jugés indispensables pour éclaircir les matières les plus difficiles du texte.

secrétaire du duc d'Alençon, frère du roi Henri III; il composa plusieurs ouvrages en vers et en prose, et mourut en 1598, à l'âge de cinquante-sept ans.

*Nicolas Lefèvre de la Boderie*, frère du précédent, fut aussi un savant distingué et mourut en 1605.

*Antoine Lefèvre de la Boderie*, leur frère, se distingua sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII, par sa capacité dans les négociations et par ses ambassades à Rome, dans les Pays-Bas et en Angleterre. Il découvrit à Bruxelles les intelligences du maréchal de Biron, et rendit au roi Henri IV des services importans. Il mourut en 1615, à soixante ans. On a de lui un *Traité de la Noblesse*, *traduit de l'italien*, de *Jean-Baptiste Nenna*, imprimé en 1583, in-8°. On a publié (en 1749) ses lettres et ses négociations; il avait épousé la sœur du marquis de Feuquières, gouverneur de Verdun, dont il eut deux filles; l'une mourut fort jeune, et l'autre épousa M. Armand d'Andilli, en 1613, auquel elle apporta les terres de Pompone et de la Briotte.

*Nicolas Vauquelin*, *seigneur Des Iveteaux*, naquit à la Fresnaie, près Falaise. Il fut précepteur du dauphin qui régna depuis sous le nom de Louis XIII. Il était d'une bonne famille: il écrivait bien en vers et en prose, mais sa vie licencieuse le fit exclure de la cour un an après la mort d'Henri IV. Il se retira dans sa maison du faubourg Saint-Germain, où il finit ses jours dans les plaisirs et la volupté. Il mourut fort âgé,

le 3 novembre 1612. Des Iveteaux a donné lui-même une idée de son systême moral, dans ce sonnet:

Avoir peu de parens, moins de train que de rente;
Rechercher en tout temps l'honnête volupté;
Contenter ses désirs, conserver sa santé,
Et l'âme de procès, et de vices exempte.

A rien d'ambitieux ne mettre son attente,
Voir les siens élevés en quelque dignité;
Mais, sans besoin d'appui, garder sa liberté,
Crainte de s'engager à rien qui ne contente.

Des jardins, des tableaux, la musique, des vers,
Une table amusante, et de peu de couverts;
Avoir bien plus d'amour pour soi que pour sa dame.

Etre estimé du prince, et le voir rarement
Beaucoup d'honneurs sans peine et peu d'enfans sans femme,
Fait attendre à Paris la mort très-doucement.

Son père *Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaie*, a laissé un *Recueil de Poésies*; il est mort en 1606, à l'âge de soixante-douze ans.

*Antoine de Montchrétien de Vatteville* est né à Falaise; il est auteur de plusieurs pièces de théâtre que l'on a recueillies avec plusieurs poëmes et de petits vers qui ne sont point estimés; ce Recueil est intitulé: *les OEuvres de Montchrétien*. Les intrigues et l'humeur querelleuse de cet auteur lui attirèrent de mauvaises affaires, dans l'une desquelles il fut tué en 1621.

Au sud-sud-ouest de Falaise, dans le Passais, est la ville de Domfront, *Domfrontium, castrum domni fortis*; elle tire son nom et son origine d'un château bâti

sur un roc escarpé, au onzième siècle, par Guillaume, comte de Bellesme.

Domfront fut réuni dans le treizième siècle au comté d'Alençon. Il fut assiégé et pris par le maréchal de Matignon, en 1574. Henri IV s'en rendit maître sur les ligueurs, en 1590.

Nous ne devons pas passer sous silence un trait de dévouement héroïque du siècle d'Henri IV. Falaise était dans le parti de la ligue, Henri l'assiégeait, on allait donner l'assaut; un bourgeois, nommé *Lachenaie*, l'amant préféré d'une fille de son état, lui proposa un moyen qu'il imaginait pour sortir de la ville et la mettre en sûreté : » Comme je suis persuadée, lui répondit-elle, » que vous ne pensez à abandonner vos compatrio- » tes lorsqu'ils vont combattre, que parce que vous » tremblez pour moi, la proposition que vous me fai- » tes ne vous ôte ni mon estime ni mon amour, et » pour vous le prouver, je suis prête à unir ma desti- » née à la vôtre; venez, je veux vous donner ma foi, » mais ce sera sur la brèche. « Elle marcha, en prononçant ces mots. Les représentations, les craintes, les larmes de son amant, furent vaines : elle arriva au rempart. L'un et l'autre combattirent avec tant de courage, *qu'Henri IV, admirateur des belles actions, commanda qu'on leur sauvât la vie, s'il était possible*; mais Lachenaie ayant été tué d'un coup de fusil, sa maîtresse refusa quartier et continua de combattre jusqu'à ce que se sentant blessée à mort, elle s'approcha

Mézerai.

C'est près de Domfront qu'on trouve la glaise avec laquelle on fait les pots connus sous la dénomination de *grès de Normandie;* ils ont de la réputation pour la conservation des beurres.

On compose ce grès de cette terre glaise et d'un petit sablon semblable à celui d'Etampes. Les expériences qui ont été faites prouvent que cette glaise est infiniment plus onctueuse que la commune; qu'elle se dissout sur la langue, et y laisse un goût de savon sans aucun vestige de stipcité. Au sortir de la terre, elle est humide; elle ne tarde cependant pas à sécher.

La poterie de cette terre se fabrique près de Mortain. On commence par la couper en feuilles minces et légères avec un couteau à deux manches; on jette ces feuilles dans des fosses avec du sable et de l'eau; on agite ensuite ce mélange avec une pelle à différens intervalles; on le laisse en cet état pendant vingt-quatre heures. La dose de sable varie; elle est ordinairement d'un quart sur trois quarts de terre. On retire ce mélange de la fosse pour le marcher ou fouler avec les pieds; il en devient plus homogène; après, on le pétrit avec les mains, et on fabrique des vaisseaux sur le tour du potier de terre. On fait sécher au soleil le vaisseau tourné; on a soin d'en vérifier l'exposition, afin que la dessication s'en fasse également; sans cela sa forme s'altérerait. Lorsqu'il est séché, on le fait cuire au four l'espace de trois jours et trois nuits.

On a remarqué que dans les trous d'où on a tiré la

terre glaise destinée à ce genre de fabrication, on y trouve de petits poissons que les ouvriers pêchent et qu'ils mangent. On ignore d'où viennent ces poissons, puisqu'il n'y a dans les environs ni étangs, ni rivières, ni aucune eau courante.

## DU LIEUVIN, (LEXOVIENSIS AGER.)

Ce petit pays, situé entre la Rille et la Touque, est intérieurement arrosé par les rivières de *Calones*, dont la source est à la Barbotière, dans la vallée de *Fontuanes*. Ses eaux se perdent dans la Touque; celle d'Orbec, qui a sa source au nord de la Foletière, se confond à Lisieux avec la rivière de Gaçé, qui prend, après cette réunion, le nom *de Touques*.

Le Lieuvin renferme Lisieux, Cormeilles, Orbec et Honfleur. C'est une des plus belles contrées de la Normandie et des mieux cultivées : elle abonde en grains de toutes espèces; on y cultive avec beaucoup de succès les lins et les chanvres; les pâturages y sont fort riches, ses laines en réputation. Les cidres sur-tout y sont excellens, et très-recherchés dans toute la province.

Lisieux, qui en est le chef-lieu, et qu'en latin on nomme *Civitas Lexoviorum*, ou *Lixovium*, ou *Lexovium* a été autrefois érigé en comté. Cette ville est au confluent de l'Orbec; elle est jolie, très-commerçante; ses toiles sur-tout sont très-réputées ainsi que les frocs qu'on y fabrique.

Ses édifices publics, ses églises et son palais épiscopal sont très-beaux. L'abbaye de Notre-Dame-du-Pré, ou de St.-Désir, avait été fondée en 1050 par Lesceline, femme de Guillaume, comte de Briosne et d'Auge.

Il se pratiquait tous les ans au chapitre de Saint-Ursin une cérémonie assez bizarre, la veille et le jour de Saint-Ursin. Deux chanoines étaient élus *Comtes* par le chapitre; ils allaient à cheval en surplis, avec des bandoulières de fleurs, des bouquets à la main, précédés de vingt-cinq hommes armés de toutes pièces, et suivis des officiers de la haute justice à cheval. Dans cet équipage, ils prenaient possession des portes de la ville; et, pendant ces deux jours, la justice criminelle et civile, ainsi que la nomination aux bénéfices, leur appartenait; il ne leur était imposé d'autre condition que de donner à chacun de leurs confrères un pain et quatre bouteilles de vin.

Lisieux ne doit jamais oublier que *J. Hennuyer*, leur évêque, fut du petit nombre des amis de l'humanité qui s'opposèrent au massacre des protestans, lors de l'exécrable journée de la Saint-Barthélemy. Si le nom de ce vertueux prélat n'est pas classé au nombre des Saints, il ne faut pas s'en étonner; mais il doit l'être dans le cœur de tous les hommes sensibles, parce qu'il a des droits à la reconnaissance et à la vénération de tous les âges.

Il s'est tenu trois conciles à Lisieux, dans les onzième et douzième siècles.

On doit à Guy d'Harcourt, évêque de Lisieux, l'origine du collége de Lisieux à Paris. Il légua en 1336, à cet établissement, mille livres pour vingt-quatre pauvres écoliers de son diocèse. Trois illustres frères,

de la noble et ancienne famille normande *d'Estouteville*, dont l'un était évêque de Lisieux, l'autre abbé de Fécamp et le troisième seigneur de Torchy, fondèrent un autre collège auquel le premier fut réuni et incorporé en 1422; aussi les supérieurs de ce collége ont toujours été les évêques de Lisieux et les abbés de Fécamp. Les boursiers devaient toujours être des normands.

Ce collége a été détruit pour fournir l'emplacement de l'église de Sainte-Géneviève, et transféré au collége de Beauvais. Celui-ci passa ensuite au collége de Louis-le-Grand, après l'expulsion des jésuites.

Pendant les troubles de la ligue et le siége de Paris, les études de l'université avaient été suspendues, tellement qu'il n'y avait plus en exercice, en 1591, que le seul collége de Lisieux, où le célèbre Georges Critton, écossais, professait la rhétorique.

*Fréculphe*, évêque de Lisieux au neuvième siècle, est auteur d'une *Chronique* et d'un *Commentaire sur les huit premiers Livres de l'Ancien Testament.*

*Ordéric Vital*, moine de Saint-Evroult, était né au diocèse de Lisieux, au douzième siècle : il a écrit *l'Histoire ecclésiastique de Normandie*, qu'on trouve dans le *Recueil* de Duchesne, et dont nous avons cité divers passages.

*Arnoul*, évêque de Lisieux au douzième siècle, est auteur de plusieurs ouvrages estimés; ses *Epîtres*, entr'autres, contiennent des Anecdotes intéressantes et fort bien écrites.

*Le père Zacharie*, célèbre capucin, est né à Lisieux en 1582. Ce savant religieux a donné plusieurs ouvrages estimés : on distingue sur-tout son *Seculi genius*, son *Gyges gallus* et son *Somnia sapientis*. Le père Zacharie mourut à l'âge de soixante-dix-neuf ans, en 1661.

Lisieux a aussi donné le jour au *père Ambroise*, procureur-général des pénitens du tiers-ordre. Ce savant théologien a laissé des paraphrases latines sur les évangiles et les épitres. Il est mort à Rouen en 1630.

*François Bellenger*, très-savant docteur de Sorbonne, né à Saint-Gervais, diocèse de Lisieux, a donné un *Essai critique des ouvrages de Rollin, des Traductions d'Hérodote* (1) et du *Dictionnaire de la Martinière*. Il est mort en 1749, à soixante-un ans.

On trouve à huit mille toises au nord-est de Lisieux le bourg de Cormeilles, assis sur la rivière de Calones. Il était autrefois érigé en baronnie; il y avait une abbaye de bénédictins, dont la mense abbatiale valait douze mille livres.

A huit mille cinq cents toises au sud-est de Cormeilles, se trouve la petite ville d'Orbec. Ce petit endroit, ainsi que tous les autres et les campagnes même, concourent à l'industrie qui anime et fait vivre les artisans du Lieuvin.

---

(1) *Hérodote d'Halicarnasse* était le plus célèbre de tous les historiens grecs.

(2) *Bruzen de la Martinière* s'est rendu célèbre par son grand Dictionnaire géographique, et par plusieurs autres ouvrages.

Honfleur termine au nord le territoire du Lieuvin, sur la rive gauche de la Seine et à son embouchure dans la mer. Cette ville, dans les anciens titres, s'appellait *Honnefleu* et *Honneflotum*. Ce mot vient de *ham*, *hameau*, *village*; et *fleot* ou *fleet*, qu'on écrit dans les Pays-Bas, *vliet*, signifiant un petit golfe de mer, un lieu situé sur un golfe. De *Ham-fleot* on a fait *Hon-fleu*; et à cause de la conformité avec le mot *fleur*, qui est généralement connu, on a ajouté un *r* à Honfleu, dont on a fait *Honfleur*.

Devalois, not. gal., p. 241.

Honfleur, dès le commencement du douzième siècle, figurait déjà au nombre des villes recommandables de la Normandie. C'est de ce port de mer que partit Chicot Paulmier, en 1503 (1), pour la découverte des Terres Australes, qu'il nomma *Indes méridionales*. La navigation de Paulmier, dans cette partie du monde, non plus que celle des autres navigateurs qui y ont été, ne nous ont pas avancé dans la connaissance du pôle méridional à l'occident de la nouvelle Hollande. On s'est contenté de la découverte du passage dans la mer du sud par le détroit de Magellan, pour côtoyer le Chili et le Pérou. On négligea les terres vues à l'orient du détroit; conséquemment on ignore encore *si la nouvelle Guinée, la nouvelle Hollande, la Terre de Diémen, la Terre*

(1) Il est né au pays d'Auge et issu d'une famille noble. Nous aurons occasion de parler de cette famille, en nous occupant des hommes célèbres qu'a produits cette riche contrée de la Normandie.

*australe du Saint-Esprit*, forment un continent, ou si ce sont des îles séparées par des courans, ou enfin si elles forment un archipel. Il en est donc de cette découverte comme de toutes celles faites dans cette partie du monde; elles n'offrent aucun résultat.

Honfleur, dans tous les temps, a fourni à la marine des hommes recommandables par leurs connaissances et leur bravoure. La marine marchande y a également trouvé des capitaines et des matelots expérimentés.

En 1617 le nommé le Lièvre, d'Honfleur, partit de Dieppe avec trois vaisseaux, frétés par trois négocians, pour faire le voyage des Indes-Orientales. Ayant doublé le cap de Bonne-Espérance, il arriva à Sumatra, à Java et à Achin, où il fut très-favorablement reçu des rois du pays, qui lui accordèrent leur protection pour faire le commerce dans leurs états, malgré la jalousie des hollandais qui le traversèrent autant qu'ils le purent.

La pêche étant le commerce principal de ce port de mer, il est tout simple qu'elle soit aussi la pépinière où l'état trouve des sujets pour l'exécution des manœuvres de ses vaisseaux.

Dans le calme de la paix, le bassin d'Honfleur offre des navires de toutes grandeurs et beaucoup d'activité. On y fait, comme au Havre, des armemens pour les courses lointaines.

Les femmes sont presque toutes occupées à faire de la dentelle. Cette branche d'industrie concourt à l'ai-

sance des habitans, dont le nombre peut s'évaluer entre huit et dix mille.

La situation d'Honfleur est infiniment agréable. Cette ville, bâtie en amphithéâtre, est adossée à une montagne, au sommet de laquelle on parvient par une pente assez douce. On y jouit d'une vue excessivement variée et très-étendue, ainsi qu'on y respire l'air le plus pur. C'est au sud-est de cette montagne qu'on cultive, avec tant de succès, les melons généralement connus sous le nom de *melons d'Honfleur*, et dont le volume étonne autant que la bonté.

Le Lieuvin, dans sa partie sud, est un pays assez couvert; dans sa partie nord, il est terminé par la forêt de Touques, qui est une des plus belles forêts de la Normandie, étant implantée dans un sol excellent: elle appartenait précédemment aux princes de la maison d'Orléans.

## DU PAYS D'AUGE.

Toute la contrée comprise entre la rivière de Touques, à l'est, et la Dive, à l'ouest, est connue sous le nom de *Pays d'Auge*.

La première de ces deux rivières prend sa source au pied de la forêt de Saint-Evroult : elle porte d'abord le nom de *Lezon*, et ne prend celui de *Touques* qu'après sa jonction avec l'Orbec. Son cours, au nord-est, est de seize lieues.

La Dive a sa source à douze cents toises du Lezon, au sud-est de Courmesnil et non au-dessous de Gacé comme l'indique le *Dictionnaire géographique* : elle se dirige au nord-ouest après avoir reçu la rivière de *Vic*, qui prend sa source entre le Mesnil-Hubert et les Atelles ; elle se rend ensuite à la mer, à l'ouest du bourg de Dive, auquel elle donne son nom.

Le pays d'Auge ne renferme que les villes de Vimoutiers, Pont-l'Evêque, *Pons Episcopi*, et le bourg d'Hiesmes ou Exmes ; la première prend son nom de la Vic qui l'arrose à l'est, et de la forêt de Moutiers qui est au nord-est.

Le bourg d'Hiesmes ou d'Exmes au sud du pays d'Auge, était autrefois le chef-lieu d'un comté, appellé l'Hiémois ou l'Exmois. Ce bourg est sur une montagne stérile, à neuf mille cent toises de la ville de Séez.

M. Huet prétend que les osismiens, dont parle César, étaient les peuples d'Hiesmes. Ce savant s'est trompé, parce que les osismiens étaient les peuples qui habitaient à l'extrémité de la Basse-Bretagne.

La ville de Pont-l'Evêque, assise sur la rivière de Touques, est au milieu de la plus riche campagne, non-seulement de la province, mais même de la France; les excellens pâturages qui l'environnent à l'ouest, et qui vont rejoindre la superbe vallée de Corbon, sont couverts de bœufs, dont le labeur a enrichi le Poitou, et dont les herbages du pays d'Auge réparent, en peu d'instans, les fatigues du labourage, changent, pour ainsi dire, leur constitution ainsi que leur structure. Le climat entre à la vérité pour beaucoup dans les progrès rapides qu'y font ces animaux, la température du pays d'Auge étant de près de trois dégrés plus nord que celle du Poitou et du Limousin. Les pays froids conviennent mieux aux bœufs que les pays chauds; c'est pourquoi ceux du Danemarck, de la Podolie, de l'Ukraine, d'Irlande, d'Angleterre et de la Hollande, sont les plus gros et les plus beaux bœufs connus.

Si les pâturages du pays d'Auge favorisent puissamment l'engrais des bœufs destinés à la nourriture de la capitale et de la province, l'intelligence, les soins, l'attention des cultivateurs, n'ont pas moins de part à ces succès que la nature du sol et l'influence du climat. La division de leurs pâturages, le soin qu'ils ont de faire successivement passer ces animaux dans une

autre division, lorsque les herbes d'une d'elles sont mangées ; les saignées qu'ils pratiquent pour que les eaux s'écoulent et ne rendent pas, par leur séjour, l'herbe aigre et peu nourrissante ; l'attention qu'ils ont de faire éparpiller les excrémens des animaux, qui, placés près après, ruineraient leurs pâturages. Une bouse de bœuf, recouvrant une surface de huit à dix pouces de diamètre, l'herbe, ainsi recouverte, privée des bienfaits de la lumière du soleil, et du contact immédiat de l'air, l'étiole pourrit, et quoiqu'elle ne meure pas et qu'elle repousse même avec plus de vigueur, le temps que cette herbe emploie à reprendre la consistance nécessaire est un temps perdu pour les engrais.

L'extraction des herbes parasites est sur-tout observée rigoureusement, non-seulement par l'effet d'antipathie, mais parce qu'elles privent des bienfaits atmosphériques les plantes qui les avoisinent, et dont l'étiolement est infaillible, lorsqu'on néglige d'enlever les premières.

La bonté des herbages, indépendamment de la nature du sol et des soins multipliés des herbagers, tient encore à l'espèce d'animaux qui les pâturent. Le bœuf, dont le pied fourchu incise les plantes et les marcotte, les multiplie conséquemment, et cette multiplication rend l'herbe plus fine et plus nourrissante, par cela que chaque plante tirant sa substance isolément, et étant plus rapprochée de celles dont elle a été séparée, elle prend une direction plus perpendiculaire que lors-

qu'elle a une consistance plus forte qui l'oblige à une direction horisontale, nuisible à elle-même et à ses voisines. Aussi voit-on toutes les prairies pâturées par les bœufs et les vaches, être les meilleures et les plus productives. Telles sont, en Normandie, celles du pays de Brai, du pays d'Auge et du Cotentin.

On ne peut trop faire l'éloge de la culture du pays d'Auge ; cette contrée ne se compose que de vergers, d'enclos entourés de fossés, de haies impénétrables. Chaque canton offre des productions renommées ; tels sont les fromages de Pont-l'Evêque, les cidres des environs de Touques, les poules de Crèvecœur, etc. etc.

Tout concourt dans cet heureux pays à enrichir ses habitans ; le sol et ses productions, le climat et les animaux dont la température est en harmonie avec leur constitution, l'intelligence et l'industrie des cultivateurs, et la grande consommation des cités populeuses peu éloignées de la contrée qui les favorise.

On trouve près de Sainte-Barbe, en Auge, une montagne faite de main d'homme, appellée *la montagne de la Ricordande :* ce mot paraît dériver de *ricordando*, ressouvenir, parce que ces sortes de terres n'étaient élevés que comme des monumens destinés à rappeller la mémoire de ceux à qui ils servaient de sépulture, puisque dans les autres trouvés en France on y a découvert des pierres en forme de sépulcre, des urnes de terre sigillée, et quelques chaînons d'or qu'on croit provenir des anciens gaulois.

Le pays d'Auge, dont nous venons d'esquisser le tableau, ne produit pas seulement des cultivateurs distingués ; il a donné le jour à des hommes qui se sont illustrés dans les sciences.

*Pierre de l'Enauderie* est né au pays d'Auge, d'une famille noble et riche; il cultiva les sciences, et porta une affection toute particulière aux savans; aussi fut-il un des bienfaiteurs de l'université de Caen. On a de lui, 1°. un *Traité concernant les droits et priviléges des docteurs ;* 2°. un autre *à la Louange du mariage et des femmes vertueuses.* Il est mort en 1515.

*Henri Morin*, né à Saint-Pierre-sur-Dive, était de l'académie des inscriptions et belles-lettres; il est auteur de plusieurs Dissertations qui se trouvent dans les Mémoires de cette académie. Il mourut en 1728.

*Jacques le Paulmier de Grantemesnil* fut un savant critique du dix-septième siècle; il naquit au pays d'Auge, le 5 décembre 1587, d'une famille noble. Il fut élevé dans la religion prétendue réformée, et fit de si grands progrès dans les belles-lettres et dans les sciences, qu'il devint un des plus habiles hommes de son temps. Il servit avec honneur en Hollande et en France, et se retira chez lui pour se livrer à l'étude. Il mourut à Caen, le 1er. octobre 1670, à quatre-vingt-trois ans. Ses principaux ouvrages sont : 1°. *Observationes in optimos autores græcos*, in-4°. 2°. *Une Description de l'ancienne Grèce*, en latin, in-4°. On trouve la vie de l'auteur à la tête de cet ouvrage.

## DU BESSIN.

La campagne de Caen, proprement dite, se renferme entre la Dive à l'est, et l'Orne à l'ouest; elle fait partie du Bessin.

L'Orne a sa source au village d'Aunon, à l'est de la ville de Séez, à quelque distance de cette dernière; elle reçoit la Senevière, la Touvie, le Noireau, la Laize, et enfin l'Odon à Caen même, pour se rendre ensuite dans la baie de ce nom, où elle a son embouchure à l'est de Trehan.

La campagne de Caen est appellée par les anciens auteurs *Campo domensis à camporum dominatu.* Cette contrée n'est pas la plus fertile de la Normandie; mais tout ce qui l'entoure l'est tellement, que ses habitans ne peuvent avoir aucun motif de regret. Les productions de la vallée d'Auge, de celle de Corbon, du Bocage, le voisinage de la mer, les rivières poissonneuses, et la récolte des pommiers, rendent la campagne de Caen précieuse à ceux qui l'habitent.

## DE LA VILLE DE CAEN ET DES SAVANS A QUI ELLE A DONNÉ LA LUMIÈRE.

CAEN que plusieurs chartes, et notamment celle de 1026, nomment en latin *Cathim super olnam* (1), est la seconde ville de Normandie. M. Huet prétend que c'était la demeure des *Cadètes*. Cela peut être ; cependant lors de l'invasion de Jules-César dans les Gaules, il n'y avait aucune ville sur la rivière d'Orne, tandis que tous les peuples de la seconde Lyonnaise et le nom qu'ils avaient sont littéralement spécifiés. Sous les rois prédécesseurs de Clovis, les villes de la Neustrie étaient Rouen, Villebonne, Fécamp, Lisieux, Evreux, Bayeux, Valognes, Coutances et Avranches. Caen ne figurait nullement à ces deux époques ; ce qui fait présumer que M. Huet a fait une erreur, ou qu'il a qualifié *de peuple* quelques pêcheurs dont les cabanes étaient au bord de l'Orne où Caen a été bâtie depuis.

Ce qu'il y a de positif, c'est que cette ville fait partie du Bessin, dont Bayeux a toujours été le chef-lieu ; que les premiers établissemens, dès l'origine du christianisme, furent les évêchés ; on les placa dans les villes les plus marquantes. Or, dès le quatrième siè-

(1) *Olna* ou *Olena* est la rivière d'Orne ; c'est ainsi du moins que la nomment les anciens.

cle l'évêché existait à Bayeux. Caen n'a donc pas été le chef-lieu d'une peuplade antérieure à l'invasion des romains ; cette peuplade n'existait pas davantage sous les rois prédécesseurs de Clovis ; son origine n'est donc pas aussi ancienne que M. Huet le prétend.

Cette ville, par elle-même, a tant de titres par la supériorité de ses lumières, qu'elle n'a pas besoin d'y joindre ces prétentions chimériques, dignes tout au plus de ces villes sans nom, qui voudraient se consoler par une antiquité imaginaire du néant de leur existence.

Le port de Caen, sur la rivière d'Orne, pourrait, à très-peu de frais, devenir infiniment recommandable, d'autant plus que le canal de cette rivière ne parcourt de Caen à la mer qu'un espace de sept mille neuf cents quatre-vingt-sept toises, sans beaucoup de sinuosités.

La baie de Caen offre un abri aux vaisseaux qui naviguent dans la Manche. Cette baie ne présente à l'est que des dunes jusqu'à l'embouchure de la Dive ; au-delà de cette rivière, les vaches noires ou les rochers d'Auberville, ainsi que les rochers d'Hennequeville. Au-dessus de Touques ne sont que des points périlleux très-disséminés, que des balises ou autres signaux peuvent indiquer aux navigateurs ; à l'ouest, les rochers de Lyon, ou roches du Calvados qui sont dangereux, ayant une étendue de l'est à l'ouest de dix mille deux cent soixante toises ; les mêmes précautions peuvent être prises pour prévenir les accidens.

Le château de Caen, si *durement épaud et plantureux*, dit Froissard, fut bâti par Guillaume-le-Bâtard. Il fut réparé par les rois Louis XII et François Ier. La ville est assez bien bâtie : le monument le plus marquant est l'abbaye des bénédictins sous l'invocation de Saint-Etienne, dont la mense abbatiale valait soixante-dix mille livres. Ce monastère fut fondé par Guillaume-le-Bâtard, après sa conquête d'Angleterre, la charte étant sous la date de 1082.

L'établissement le plus utile à cette ville, ainsi qu'à toute la province, est celui de l'université, qui doit sa fondation à Henri VI, roi d'Angleterre, dont les lettres-patentes furent données à Rouen en 1431, et enregistrées au parlement de Paris le 12 novembre 1433, malgré l'opposition de l'université de Paris, jalouse à cette époque de réunir dans ses écoles la jeunesse du duché de Normandie.

Cette première création était néanmoins très-incomplète, en ce qu'elle n'établissait que l'enseignement gratuit de la jurisprudence civile et canonique. Le conseil du monarque anglais apprécia cette insuffisance, et le roi y ajouta les facultés de théologie et des arts, par de nouvelles lettres données aussi à Rouen, le 15 février 1436, et le 19 mars suivant, il créa la faculté de médecine par lettres-patentes datées d'Angleterre, déléguant le bailli de Caen pour maintenir les priviléges de cette université, dont l'évêque de Bayeux était créé chancelier.

On pensait dans ces temps-là que tout ce qui tenait aux sciences et à l'enseignement public devait concerner le Souverain Pontife de l'église, assez vraisemblablement, parce qu'une partie de l'enseignement était confiée à des ecclésiastiques. Quoi qu'il en soit, on considéra l'autorité du monarque tellement insuffisante, que les états de Normandie s'adressèrent au pape Eugène IV, qui occupait alors le trône pontifical; ils en obtinrent les bulles de création de cette université, et les papes Nicolas V, Calixte III, Pie II et Innocent VIII, donnèrent aussi des bulles de confirmation.

Charles VII, roi de France, ayant recouvré la Normandie sur les anglais, donna des lettres de création aux années 1450 et 1452, à la demande des habitans du duché. Marie de Clèves, mère de Louis XII, donna à l'université de Caen la nue propriété du terrein et des bâtimens où se faisait l'enseignement public.

Ces quatre facultés où les élèves allaient gratuitement puiser des connaissances, attirèrent à Caen des hommes du premier mérite; les sciences fleurirent bientôt dans cette ville. M. de Brieux, ancien conseiller au parlement de Metz, attira chez lui plusieurs savans et forma une espèce d'académie. Après sa mort, M. de Matignon, lieutenant de roi de la province de Normandie, soutint ce nouvel établissement de tout son crédit. Après lui, M. de Ségrais se chargea du soin de sa conservation; on n'y admettait que des hom-

mes distingués par leurs lumières, tout autre considération n'était d'aucun prix aux yeux des académiciens de Caen, aussi cette ville a-t-elle fourni à la littérature française des hommes du plus grand mérite.

Dans le quatorzième siècle, *Nicolas* ou *Nicole Oresme* naquit à Caen. Savant docteur de Sorbonne, il fut élu grand maître du collège de Navarre, archidiacre de Bayeux, doyen de la métropole de Rouen, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris. En 1360, le roi Jean le choisit pour être précepteur de son fils Charles, depuis roi de France, sous le nom de Charles V, surnommé le Sage. Ce monarque le récompensa en lui donnant l'évêché de Lisieux, en 1377; il mourut en 1382. Ses principaux ouvrages sont : 1°. un *Discours contre les déréglemens de la cour de Rome*; 2°. un beau Traité *de Communicatione idiomatum*; 3°. un *Discours contre le changement de la Monnaie*; 4°. un Traité savant, curieux et solide, *de Antichristo*, imprimé dans le neuvième tome de *l'Amplissima collectio*, du P. Martenne, etc.; on lui attribue encore une traduction de la Bible; mais cette traduction est constamment de Guyar des Moulins.

Le quinzième siècle vit naître à Caen *Jean Soreth*, vingt-cinquième général de l'ordre des carmes; il fut empoisonné par les religieux de la maison des carmes d'Angers, le 25 juillet 1471. Ce savant homme avait refusé des évêchés et le chapeau de cardinal. On a de lui plusieurs ouvrages, entr'autres un commentaire

sur *le Maître des Sentences* (1) et des *Commentaires sur les Règles de son ordre.*

Au onzième siècle *Jean Rouxel.* Malgré l'obscurité où il cherchait à vivre pour se livrer à l'étude, il fut obligé d'accepter la chaire d'éloquence et de philosophie en l'université de Caen, sa patrie. Jacques Cahaignes prononça son oraison funèbre et publia ses vers. On trouve les éloges de Jean Rouxel dans *Sainte-Marthe, Dorat, Critton et Frédéric Morel.* Il mourut à Caen en l'année 1586.

*Jean Marot* naquit à Caen, ou dans le village de Mathieu, près Caen, au cinquième siècle; il fut poète de la reine Anne de Bretagne, et valet-de-chambre de François Ier. Son plus grand mérite est d'avoir été le père de Clément Marot, qui le surpassa et fut un des plus beaux esprits de son siècle. Comme Jean Marot, son père, il était valet-de-chambre de François Ier., et suivit ce monarque en 1521. Il fut blessé à la bataille de Pavie; et, comme son maître, il fut fait prisonnier. Clément Marot s'appliqua avec ardeur à la poésie, et s'y rendit infiniment supérieur à son père. De retour à Paris, il fut accusé d'hérésie et mis en prison, d'où

(1) L'excellent ouvrage *des Sentences* est de Pierre Lombard, appellé *le Maître des Sentences.* Il eut l'évêché de Chartres que lui donna Philippe, fils de Louis-le-Gros et frère de Louis-le-Jeune, dont Pierre Lombard avait été l'instituteur. Son ouvrage est la source et l'origine de la théologie scholastique, dans l'église latine.

il sortit par la protection du roi. Il se retira chez la reine de Navarre, ensuite auprès de la duchesse de Ferrare; il ne revint à Paris qu'en l'année 1536; mais s'étant ouvertement déclaré pour le parti calviniste, il fut contraint de se réfugier à Genève. On dit que Marot débaucha en cette ville la femme de son hôte, et que la peine rigoureuse qu'il avait raison d'appréhender fut commuée en celle du fouet, à la recommandation de Calvin. Marot sortit ensuite de Genève, et se retira en Piémont. Il mourut à Turin en 1544, âgé de cinquante ans.

Les vers de Clément Marot sont agréables, d'un style naïf et aisé, mais trop licencieux. La Fontaine, qui a fait gloire d'être son imitateur et son disciple, n'a pas peu contribué à remettre en vogue les Œuvres de cet ancien poète. Marot a aussi traduit en vers une partie des Pseaumes que Bèze a continué, et que ceux de la religion prétendue réformée chantent encore dans leurs temples. Cette traduction fut censurée en Sorbonne, et le roi François Ier. la défendit.

L'épigramme que Marot fit sur la fin tragique de Samblançay mérite d'être connue. On sait que ce surintendant des finances de François Ier. fut condamné à mort quoiqu'innocent. Il fut conduit au supplice par le lieutenant criminel Maillard, dont la réputation était aussi mauvaise que celle de Samblançay était respectée :

Lorsque Maillard, juge d'enfer, menait
A Montfaucon Samblançay l'âme rendre

A votre avis, lequel des deux ténait
Meilleur maintien? Pour vous le faire entendre,
Maillard semblait homme que mort va prendre,
Et Samblançay fut si ferme vieillard,
Que l'on cuidait pour vray qu'il menât pendre
A Montfaucon le lieutenant Maillard.

Les Œuvres de Marot et celles de son père ont souvent été imprimées. Michel Marot, son fils, est aussi auteur de quelques vers; mais ils ne sont pas comparables à ceux de Jean, et encore moins à ceux de Clément Marot. Les Œuvres des trois Marots ont été recueillies et imprimées ensemble à la Haye, en 1731, en trois volumes in-4°., et en six volumes in-12.

*Jean Drosay*, seigneur de Sainte-Marie-en-Auge, professeur en droit de l'université de Caen, avait aussi étudié les langues hébraïque et grecque. Il publia une Grammaire en l'an 1544; et, l'année suivante, il mit au jour une *Méthode* pour apprendre le droit selon l'*Esprit de Justinien*.

*Bernardin de Bourgueville*, dont le père et le grand-père s'étaient distingués dans les lettres, mais qu'il surpassa, est auteur de plusieurs pièces de poésies pleines de feu et d'imagination. Il mourut sans enfans.

*Jacques Dalechamps*, savant médecin du seizième siècle, naquit à Caen, où il étudia la médecine; il s'établit à Lyon et y obtint des succès étonnans : il joignit à la pratique l'étude de la langue grecque, et pu-

blia le sixième *Livre de Paul Eginette* (1), traduit en français, et enrichi de savans commentaires. Cet ouvrage renferme toute la chirurgie des anciens et des modernes. Il donna ensuite la traduction française de *Gallien* (2), un *Traité de la Peste;* celui de ses Œuvres le plus renommé est son *Histoire des Plantes*, avec des notes sur l'*Histoire naturelle de Pline*. Cet ouvrage parvint en manuscrit à l'université de Caen, qui en fit hommage au chancelier Séguier lorsqu'il vint en cette ville l'année 1640. Sa *Version latine d'Athénée* (3) lui coûta trente ans de travail, et ajouta beaucoup à sa réputation.

*Guillaume Gosselin*, né à Caen, a traduit d'italien en français le *Traité des nombres et mesures* de Nicolas Tartaglia (4). Gosselin augmenta ce Traité par des annotations.

---

(1) *Paul Eginette* était un médecin grec du septième siècle, qui laissa un abregé des OEuvres de Gallien, et plusieurs autres ouvrages en grec, qui renferment des choses très-curieuses et intéressantes.

(2) Claude Gallien était né à Pergame, en l'année 131. Il avait composé deux cents volumes qui furent brûlés dans l'embrâsement du Temple de la Paix; les meilleures éditions de ceux qui restent, sont celles de Bâle en 1538, et celle de Venise en 1625, en sept volumes. On considère Gallien comme le plus grand médecin de l'humanité après Hyppocrate: ses ouvrages sont écrits en grec.

(3) Athénée était un célèbre médecin, né en Cilicie, et contemporain de Pline, très-souvent cité par Gallien.

(4) Tartaglia, savant mathématicien du seizième siècle, natif de Bresse, dont on a un Commentaire sur Euclyde, et d'autres ouvrages.

*Jean Gosselin*, parent de Guillaume Gosselin, né à Caen et non à Vire, comme le dit Lacroix-du-Maine, a été bibliothécaire du roi sous les règnes de Charles IX et d'Henri III. Il s'attacha à Marguerite de France, reine de Navarre, qui aimait et protégeait les savans. Il fit imprimer en latin, en 1571, *l'Histoire des Constellations*, et une *Table de la réformation de l'année en* 1582. Il est aussi traducteur en français du *Calendrier grégorien perpétuel*. Cet estimable auteur périt bien malheureusement ; le feu prit à sa bibliothèque. Son grand âge et les infirmités qui en furent la suite ne lui ayant pas donné la possibilité de se dérober à cet incendie, il en fut la déplorable victime en l'année 1600.

*Robert Constantin*, savant médecin, natif de Caen, enseigna les belles-lettres dans l'université de cette ville. Il s'acquit beaucoup de réputation par son habileté dans la connaissance de la langue grecque, et l'histoire de la médecine. Ses principaux ouvrages sont : 1°. Son *Lexicon græco latinum*, infiniment estimé ; 2°. ses *Annotations sur Dioscoride* (1) ; 3°. ses *Aphorismes d'Hyppocrate*, traduits en vers grecs et latins (2) ; 4°. un *Traité des Antiquités grecques et la-*

(1) Dioscoride était un célèbre médecin d'Anazarbe, ville de Cilicie, sous le règne de Néron, dont on a des ouvrages précieux.

(2) Les aphorismes de ce grand homme, ses pronostics et tout ce qu'il a écrit sur les symptômes des maladies, passent pour des chefs-d'œuvre.

tines. Il mourut en 1605, à l'âge de cent trois ans, d'après M. de Thou. Joseph Scaliger prétend que Constantin n'avait que soixante-quinze ans lorsqu'il est mort; ce qui vraisemblablement est une erreur, parce que Constantin, qui était intimement lié avec Jules-César Scaliger, père de Joseph Scaliger, n'aurait eu, d'après le compte de ce dernier, que vingt-huit ans à la mort de son ami. Or, est-on à cet âge l'ami intime d'un vieillard de soixante-quinze ans, et Jules, en mourant, aurait-il confié à un jeune homme ses manuscrits, l'eût-il chargé de l'édition de ses principaux ouvrages? Il est naturel de croire que M. de Thou ne s'est pas trompé, puisque Jules est mort en 1558, et Constantin en 1605, c'est-à-dire quarante-sept ans après son ami. Or, selon M. de Thou, Constantin aurait eu à la mort de Jules Scaliger cinquante-six ans; ce qui le rapproche de l'âge de ce dernier, et ce qui rend son intime liaison plus vraisemblable.

*Jean Bertaut* est né à Caen, en 1552, de François Bertaut, homme de lettres. Il fut pendant treize ans secrétaire du cabinet sous le règne d'Henri III, ensuite aumônier de la reine Marie de Médicis. On lui donna l'abbaye d'Aunay (1) en 1594, et l'évêché de Séez en 1606. Ce fut la récompense de la part qu'il eut à la conversion d'Henri IV. Il mourut le 8 juin 1611, à l'âge

(1) L'abbaye d'Aunay était dans le diocèse de Bayeux ; sa mense abbatiale valait 7000 livres.

de cinquante-neuf ans. Il était l'ami de Ronsard et de Desportes ; il les surpassa dans ses poésies, qui roulent presque toutes sur des sujets de piété. Le cardinal du Perron les trouvait polies et ingénieuses, quoiqu'il s'y trouve une infinité de pointes dans le goût de Sénèque. Cependant, on lit encore et on répète avec plaisir, de nos jours, ce refrain d'un de ses cantiques :

Félicité passée,
Qui ne peut revenir,
Tourmens de ma pensée
Que n'ai-je, en te perdant, perdu le souvenir.

*François le Metel de Bois-Robert* a reçu le jour à Caen ; il eut l'abbaye de Châtillon-sur-Seine (1), et fut l'un des quarante de l'académie française. Il se fit aimer du cardinal de Richelieu, par son esprit naturellement tourné à la plaisanterie. Il raillait agréablement et délassait l'esprit du cardinal, en lui rapportant toutes les petites nouvelles de la cour et de la ville. Ce divertissement était tellement utile à cette Eminence, que son médecin était dans l'habitude de lui dire : *Monseigneur, toutes nos drogues sont inutiles, si vous n'y mêlez une dragme de Bois-Robert.* Il mourut en 1662. Ce poète a donné au public des *Contes* et un *Recueil de poésies* dont on parle encore, mais qu'on ne lit plus.

*Jacques de Cahaigne*, professeur en médecine de

(1) En Bourgogne.

l'université de Caen, a publié la *Centurie des hommes de lettres de sa Patrie*, et donna une édition des *Poésies de Jean Rouxel.*

*Jean de Tourneroche*, savant professeur d'éloquence au collége d'Harcourt et à l'université de Caen, sa patrie, fut deux fois recteur de celle de Paris : il publia son livre des *Jeux Olympiques et du Cirque des Romains.* Il avait donné, en 1593, un *Traité sur le Bidental* (1), qui fut réimprimé à Paris. Enfin, il fit un *Poème sur le Cirque*, et mit au jour ses *Commentaires* sur *Juvénal* (2) et *Perse* (3). Jean de Tourneroche est mort à Paris, dans le dix-septième siècle.

*François de Malherbe* naquit à Caen en l'année 1555, d'une famille distinguée dans la magistrature de son pays; il étudia l'éloquence sous Jean Rouxel. Son père l'envoya, à l'âge de dix-sept ans, en Allemagne et en Suisse, où il prit, à Heidelberg et

---

(1) *Les Bidentales*, chez les romains, étaient des prêtres institués pour faire certaines cérémonies, et les expiations prescrites, lorsque la foudre était tombée quelque part. La principale de ces expiations était le sacrifice d'une brebis de deux ans, qui, en latin, s'appelle *Bidens.* Delà le lieu frappé de la foudre s'appelait *Bidental*, et les prêtres *Bidentales.* Ce nom se trouve dans les inscriptions antiques : *Semoni sancto Deo fidio sacrum sex. Pompeïus sp. f. col. Mussianus quinquennalis de cur. Bidentalis donum dedit.*

(2) *Juvénal*, poëte latin du premier siècle, dont nous avons seize satyres pleines de force et d'esprit.

(3) *Perse, aulus persius flaccus*, poëte latin sous l'empire de Néron, a été célèbre par ses satyres.

à Bâle, les leçons des plus habiles hommes de ces contrées.

Député de son pays pour assurer Henri IV de la fidélité de ses compatriotes, la cour de ce prince sut apprécier son mérite. Il alla ensuite en Provence, où il s'attacha à la maison d'Henri d'Angoulême, fils naturel du roi Henri II, et le servit jusqu'à ce que ce prince fût tué par Altoviti en 1586. Malherbe y épousa la veuve d'un conseiller, fille d'un président de Provence, dont il eut plusieurs enfans, qui tous moururent avant lui.

Dans la suite, le cardinal du Perron, instruit des talens de Malherbe, le fit connaître à Henri IV, qui eut pour lui une estime particulière. Il vint à la cour en 1605, un peu avant que le roi n'allât à Limoges. À cette époque, Sa Majesté lui commanda de faire des vers sur son voyage; le poète s'en acquitta tellement, que le roi voulant le retenir à son service, ordonna d'avance à M. de Bellegarde de lui donner sa maison jusqu'à ce qu'il l'eût fait mettre sur l'état de ses pensions. Ce seigneur donna à Malherbe sa table, un cheval et mille livres d'appointemens. Racan, qui était alors page de la chambre, fit connaissance avec Malherbe; il apprit de lui l'art de faire des vers, et contracta avec notre poète une amitié qui dura jusqu'à la mort. Après celle du roi Henri IV, la reine Marie de Médicis gratifia Malherbe de cinq cents écus de pension. Il mourut à Paris en 1628, âgé de soixante-

treize ans. La meilleure édition de ses Œuvres poétiques et la plus complette est celle de 1666, avec les Remarques de Ménage. Elles consistent en quelques paraphrases des Pseaumes, en Odes, Stances, Sonnets, Epigrammes, etc. Malherbe y excelle tellement au-dessus de tous les autres poètes qui l'ont précédé, qu'on le regarde comme le père de la poésie française; ce qui a fait dire à Boileau :

Enfin Malherbe vint, et le premier en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence;
D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir,
Et réduisit la Muse aux règles du devoir.
Par ce sage écrivain, la langue réparée,
N'offrit plus rien de rude à l'oreille épurée :
Les stances avec grâce apprirent à tomber,
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber.
Tout reconnut ses lois, et ce guide fidèle,
Aux auteurs de ce temps sert encore de modèle.
Marchez donc sur ses pas, aimez la pureté,
Et de son tour heureux imitez la clarté.

Pour bien connaître les particularités de la vie de Malherbe, il faut la lire dans Ménage, qui l'a écrite exactement, et voir les Mémoires de Racan, son disciple et son ami.

Malherbe fut le premier modèle du style noble et créateur de la poésie lyrique, dont il avait l'enthousiasme, les mouvemens et les tournures. Témoin cette paraphrase d'un Pseaume sur la grandeur périssable des rois :

Ont-ils rendu l'esprit? Ce n'est plus que poussière
Que cette majesté si pompeuse et si fière,

Dont l'éclat orgueilleux étonnait l'univers;
Et dans ces grands tombeaux où leurs âmes hautaines
Font encore les vaines
Ils sont rongés des vers.
Là, se perdent ces noms de maîtres de la terre,
D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre;
Comme ils n'ont plus de sceptre, ils n'ont plus de flatteurs;
Et tombent avec eux d'une chute commune,
Tous ceux que la fortune
Faisait leurs serviteurs.

*Patrix*, né à Caen en 1583, et mort à Paris en 1678, âgé de quatre-vingt-huit ans, après s'être fait connaître par de jolis vers, et sur-tout par cette petite pièce :

Je rêvais cette nuit, que de mal consumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avait inhumé;
Mais ne pouvant souffrir ce fâcheux voisinage,
En mort de qualité, je lui tins ce langage:
Retire-toi, coquin, vas pourrir loin d'ici;
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.
Coquin, ce m'a-t-il dit, d'une arrogance extrême,
Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-même;
Ici tous sont égaux, je ne te dois plus rien,
Je suis sur mon fumier, comme toi sur le tien.

Il entra au service de Gaston d'Orléans, qu'il suivit constamment dans la bonne et mauvaise fortune; et, après sa mort, il fut attaché, avec la même fidélité, à Marguerite de Lorraine, sa veuve. Il fit les délices de cette cour, par son esprit et son enjouement, ainsi que par sa conversation, aussi agréable que facile. L'esprit de plaisanterie l'accompagna jusqu'au tombeau : il dit à ses amis, qui le félicitaient d'être revenu d'une

grande maladie à quatre-vingts ans, et qui lui conseillaient de se lever : « Hélas! Messieurs, est-ce bien » la peine que je m'habille? »

Quoiqu'il ait fait des Recueils de morale et de piété, il prétendait être le premier auteur du style enjoué dont Voiture a fait usage.

*Pierre Heurtaut*, natif de Caen, y rendit des services importans en 1617, lorsque la peste affligea cette ville; ce qui lui fournit des matériaux nécessaires pour composer son *Traité de la Peste*, qui fut imprimé à Caen en 1621 : cet ouvrage fut tellement bien accueilli, qu'il en fit un autre sur *la Saignée*, qu'il mit au jour l'année suivante.

*Georges Fournier*, fils de Claude Fournier, professeur en droit de l'université de Caen, naquit dans cette ville en 1595. Il se fit jésuite, indépendamment des représentations de son père, qui employa tout ce qui était en lui pour l'en détourner. Georges s'appliqua entièrement aux mathématiques, ce qui l'empêcha d'acquérir d'autres connaissances relatives à l'état qu'il avait embrassé. On l'envoya sur les vaisseaux de l'armée navale en qualité d'aumônier. Ce fut-là qu'il se rendit capable de composer son *Hydrographie*, ouvrage infiniment utile aux marins. Il a en outre fait un *Commentaire sur les six premiers Livres d'Euclide* (1); d'autres *Commentaires*

(1) Célèbre mathématicien, natif d'Alexandrie; le plus excellent de ses ouvrages est celui des Elémens de géométrie.

*géographiques*, et une *Description des côtes maritimes de la terre.* Il mourut à la Flèche le 23 avril 1652, âgé de cinquante-sept ans.

*Jean-François Sarrasin*, fils d'un trésorier de France, est né dans la paroisse d'Hermanville-sur-Mer, près de Caen : il étudia dans cette ville, qu'il quitta pour se rendre à Paris. Sarrasin fut de tous les poètes français le plus poli et l'écrivain le plus ingénieux. Il avait le rare talent d'amuser, d'intéresser et d'égayer toutes les sociétés où il se trouvait. Il devint secrétaire des commandemens de M. le prince de Conti ; mais ayant été maltraité par ce prince pour s'être mêlé d'une affaire qui lui avait déplu, il en mourut de chagrin à Pézenas en 1664. On a de lui, 1°. plusieurs pièces de poésies, qui sont très-ingénieuses ; 2°. plusieurs ouvrages en prose, ou mêlés de prose et de vers, dont les principaux sont : *L'Histoire du siége de Dunkerque*, par Louis de Bourbon, prince de Condé ; la *Pompe funèbre* de Voiture ; la *Conspiration de Walstein*, un *Traité du nom et du jeu des Echecs.* M. Ménage est l'éditeur des ouvrages de Sarrasin.

On a remarqué cette strophe de son Ode sur la bataille de Sens :

Il monte un cheval superbe
Qui furieux aux combats,
A peine fait courber l'herbe
Sous la trace de ses pas.
Son regard semble farouche,
L'écume sort de sa bouche :

Prêt au moindre mouvement,
Il frappe du pied la terre,
Et semble appeler la guerre
Par un fier hennissement.

*Tannegui-Lefèvre*, célèbre professeur de belles-lettres à Saumur, né à Caen en 1625. Il devint habile dans les langues grecque et latine. Le cardinal de Richelieu lui fit donner une pension de deux mille livres pour avoir l'inspection des ouvrages qui s'imprimaient au Louvre. Il voulait le faire principal du collége qu'il avait l'intention d'ériger sous le nom de *Richelieu;* mais la mort du ministre fit évanouir les espérances de Tannegui-Lefèvre; sa pension fut mal payée. Quelque temps après, étant allé à Langres avec M. de Francière, qui en était gouverneur, il embrassa la religion prétendue réformée, et fut appellé à Saumur pour être professeur en grec. Tannegui-Lefèvre y enseigna avec des talens et une réputation si extraordinaires, qu'on lui envoyait des jeunes gens de toutes les provinces de France et des pays étrangers. Les théologiens, les professeurs même, se faisaient gloire d'assister à ses leçons. Il se préparait pour aller à Heidelberg, où il était invité de se rendre par le prince palatin, lorsqu'il mourut le 12 septembre 1672, âgé de cinquante-cinq ans. On a de lui des notes sur *Anacréon* (1),

(1) *Anacréon* était un excellent poëte lyrique; ce qui nous reste de ses Odes a été donné au public par Henri Etienne.

*Lucrèce* (1), *Longin* (2), *Phèdre* (3), *Justin* (4), *Térence* (5), *Virgile* (6), *Horace* (7), etc.; deux volumes de lettres, et plusieurs autres ouvrages. On estime particulièrement son *Poëme d'Adonis* et les *Fables de Locman* (8). Il écrivit bien en latin, et fit paraître dans tous ses ouvrages beaucoup de critique et une grande connaissance de l'antiquité. *Tannegui-Lefèvre*, son fils, est auteur du traité *de Futilitate Poetices*, ouvrage rempli d'érudition, mais peu judicieux. A tous

(1) *Lucrèce*, *Titius Lucretius carus*. Il ne nous reste de ses ouvrages que *le Système d'Epicure*, dans les six livres *de la Nature des choses*.

(2) *Longin*, *Cassius Longinus*, judicieux critique du troisième siècle; il ne nous est resté qu'un excellent *Traité du Sublime*, en grec.

(3) *Phèdre*, poëte latin, affranchi d'Auguste. Nous avons de lui cinq livres de fables en vers latins, à l'imitation d'Esope. François Pitou les découvrit et les fit imprimer.

(4) *Justin*, célèbre historien du deuxième siècle. Nous avons de lui, en beau latin, un Abrégé de l'Histoire de *Trogue Pompée*.

(5) *Térence*, célèbre poëte comique de l'ancienne Rome. Nous n'avons de lui que six comédies.

(6) *Virgile*, le prince des poëtes latins; il composa ses Eglogues à l'imitation de Théocrite, ses Géorgiques à l'imitation d'Hésiode, et son Énéide à l'imitation d'Homère.

(7) *Horace*, le plus bel esprit et le plus judicieux critique du siècle d'Auguste. Nous avons de lui des odes, des épîtres, des satyres et un Art poétique.

(8) Fameux philosophe d'Ethiopie, dont il est parlé dans l'Alcoran. Ce qu'en disent les orientaux fait croire que Locman et Esope étaient la même personne sous deux noms différens.

les titres de reconnaissance que la postérité doit à Tannegui-Lefèvre, un des plus précieux, sans doute, est d'avoir donné le jour à madame *Dacier*, qui fut l'une des plus savantes personnes de son siècle : elle fit paraître de bonne heure un génie propre aux sciences. Tannegui-Lefèvre avait cultivé avec soin les heureuses dispositions de sa fille; elle épousa depuis M. Dacier, élève de son père, et dont il connaissait aussi tout le mérite. Après sa mort, mademoiselle Lefèvre vint à Paris, où sa réputation l'avait précédée : elle préparait à cette époque l'édition de *Callimaque*, qu'elle publia en 1674. En ayant fait voir quelque chose à M. Huet et à quelqu'autre savant de la cour, on admira tellement son travail, que le duc de Montausier lui fit proposer de publier différens auteurs latins à l'usage du dauphin. Elle s'en défendit d'abord; mais le duc ayant été la voir, elle y consentit et entreprit l'édition de *Florus* (1), qui parut aussi en 1674. La réputation de mademoiselle Lefèvre s'étant répandue dans toute l'Europe, la reine Christine de Suède lui fit faire des complimens par le comte de Conigsmark. Mademoiselle Lefèvre, flattée des égards de cette grande reine, lui envoya une édition de *Florus*, qu'elle accompagna

(1) Poëte grec, natif de Cyrène, florissait sous Ptolomée Philadelphe, et sous Ptolomée Evergette. Il ne nous reste de tous ses Poëmes que des hymnes, des épigrammes, et le Poëme de la Chevelure de Bérénice, traduit en vers latins.

(2) Historien latin, de la même famille que Sénèque et Lucain.

d'une lettre latine. Sa Majesté lui fit une réponse obligeante et lui écrivit, quelque temps après, une seconde lettre, pour l'engager à quitter la religion protestante; elle lui fit même des offres considérables pour l'attirer à la cour.

Mademoiselle Lefèvre ayant en 1682 dédié un livre à Louis XIV, il ne se trouva personne à la cour qui osât l'introduire auprès du monarque, parce qu'elle était protestante.

Le duc de Montausier, dès qu'il en fut instruit, offrit de lui-même à cette demoiselle de lui rendre ce service, et la présenta elle et son livre au souverain. Sur quoi Louis dit séchement au duc qu'il avait tort d'appuyer les gens de la religion de cette demoiselle; que non-seulement il défendait que son nom parût à la tête d'un tel ouvrage, mais qu'il en ferait saisir tous les exemplaires.

« Est-ce ainsi, sire, lui dit l'intrépide gouverneur » du dauphin, que Votre Majesté protège les lettres? » Peut-elle oublier qu'un grand roi ne doit pas être » bigot? Quant à moi, sire, continua-t-il, en remer» ciant en votre nom Mademoiselle, je lui remettrai » cent pistoles, qu'il dépendra de Votre Majesté de » me rendre ou de ne me rendre pas ».

Louis sentit tout ce qu'il devait d'estime à la noble

---

Son abrégé de l'Histoire Romaine est écrit d'un style fleuri. Il vivait deux cents ans après Auguste.

franchise du duc de Montausier, pair de France, gouverneur du grand Dauphin, et n'en remit pas loin la preuve.

Mademoiselle Lefèvre épousa M. Dacier en 1683, et déclara à MM. Bossuet et Montausier le dessein qu'elle avait depuis quelque temps de rentrer dans l'église romaine; mais M. Dacier n'étant pas encore convaincu de la nécessité d'un tel changement, ils se retirèrent à Castres en 1684, pour examiner les points de controverse entre les protestans et les catholiques. Après un sérieux examen, ils se déterminèrent pour ces derniers, et firent leur abjuration publique en 1685. Louis XIV, informé du mérite de ces deux époux, leur donna à l'un et à l'autre des marques de son estime. Madame Dacier mourut le 17 août 1720 à 69 ans. Elle a laissé au public, 1°. une belle édition latine de *Térence*, avec sa traduction française et des remarques, dont la meilleure édition est celle de Hollande. 2°. Une traduction de *l'Illiade et de l'Odyssée d'Homère*. 3°. Une traduction *d'Anacréon, d'une partie de Plaute* (1) *et d'Aristophane* (2).

---

(1) *Plaute*, né à Sarsine, ville d'Ombrie, très-célèbre poëte comique latin. Il reste de cet ancien auteur vingt comédies, dont on estime surtout l'*Amphytrion* et l'*Epidicus*.

(2) *Aristophane*. Cet athénien fut l'un des plus célèbres poëtes comiques de la Grèce; il était l'ennemi de Socrate et d'Euripide. Il a composé cinquante comédies, dont il n'en reste que onze, remplies de cet esprit fin et délicat qui carastérise le sel attique.

*Basly Lemière*, né à Caen, donna en 1664 un recueil d'épigrammes, intitulé *Seria et joci.*

*Gilles André de la Roque, sieur de la Lontière*, gentilhomme normand, natif de la paroisse de Cormeilles, près Caen. Il est l'auteur de plusieurs bons ouvrages sur *les Généalogies et sur le blason*, ainsi que d'*un Traité savant et curieux de la Noblesse et de ses diverses espèces.* Il mourut à Paris le 3 février 1687, à quatre-vingt-dix ans.

*Étienne Lemoine*, savant ministre de la religion prétendue réformée, naquit à Caen en 1624. Il se rendit infiniment habile dans les langues grecque et latine, ainsi que dans les langues orientales. Il professa la théologie à Leyde, avec beaucoup de réputation; il mourut en cette ville le 3 avril 1589, à soixante-cinq ans. On a de lui plusieurs Dissertations imprimées dans son recueil intitulé : *Adversaria sacra*, 2 vol. in-4°,, et quelques autres ouvrages. C'est lui qui, le premier, publia le livre de *Nilus doxo patrius*, touchant les synodes. Il disait avoir beaucoup travaillé à une nouvelle édition de *Joseph l'historien* (1); mais, après sa mort, on ne trouva rien sur ce sujet dans ses papiers.

---

(1) *Flavius Joseph*, célèbre historien, surnommé *le Tite-Live des grecs.* Outre les sept excellens livres qu'il a donnés de la Guerre des Juifs, on a de lui vingt livres d'antiquités judaïques qu'il acheva sous le règne de Domitien, deux livres contre Appion, et un excellent discours sur le martyre des Machabées.

*Jean Renaud*, *sieur de Ségrais*, né à Caen, l'an 1624, fut un célèbre poète, et l'un des quarante de l'académie française; il s'adonna à la poésie dès sa première jeunesse, et débuta par le poème pastoral d'*Athis*. Ce début ne lui fut pas infructueux; il n'avait alors que dix-neuf ans, et avait quatre frères et deux sœurs, que son père avait laissés sans fortune. L'année suivante, le comte de Fiesque (1) le connut et l'apprécia dans un voyage qu'il fit à Caen; il l'amena à la cour, et le fit entrer dans la maison de la princesse Anne-Marie-Louise d'Orléans, en qualité de son gentilhomme ordinaire; et ce fut pendant le séjour que cette princesse fit à Saint-Fargeau, que Ségrais travailla à la traduction de l'Enéide en vers français. Il sortit de chez Mademoiselle en 1672, pour s'être opposé à son mariage avec le comte de Lausun, et se retira chez Marie-Madeleine Pioche-Delavergne, comtesse de la Fayette, qui lui donna un appartement. Ce nouveau repos lui fit prendre part à Zaïde et à la Princesse de Clèves (2). Enfin, lassé du grand monde, il se retira à Caen, sa patrie, où il épousa une riche héritière, sa parente. Il mourut le 25 mars 1701, à l'âge

(1) Le comte de Fiesque était fils de la gouvernante de Mademoiselle, fille aînée du duc d'Orléans, frère de Louis XIII, homme généreux, d'un esprit agréable et amateur du mérite.

(2) Ces deux romans estimés et bien écrits, quoique publiés sous le nom de Ségrais, sont de madame de la Fayette, qui les a composés, aidée vraisemblablement de Ségrais.

de soixante-dix-sept ans, d'une hydropisie. On a de lui des poésies et d'autres ouvrages, dont les plus considérables sont : 1°. *La Traduction de l'Enéide et des Géorgiques de Virgile*. 2°. *Des Eglogues, etc.*, dont la meilleure édition est celle d'Amsterdam 1723. 3°. Le recueil intitulé : *Diverses Poésies*. 4°. Le recueil intitulé : *Ségrésiana*, a été recueilli de ses entretiens.

Ségrais était tellement admirateur de Malherbe, qu'il fit élever à la façade de sa maison à Caen, une statue de ce poète, au-dessus de laquelle il mit les quatre vers suivans :

Malherbe, de la France éternel ornement,
Pour rendre hommage à ta mémoire,
Ségrais enchanté de ta gloire,
Te consacre ce monument.

Bernard de la Monnoye, l'un des plus habiles et des plus judicieux critiques de son siècle, fit à l'occasion de la mort de Ségrais, l'épigramme suivante :

Quand Ségrais affranchi des terrestres liens,
Descendit plein de gloire aux Champs Elysiens,
Virgile, en beau français, lui fit une harangue ;
Et comme à ce discours Ségrais parut surpris :
Si je sais, lui dit-il, le fin de votre langue,
C'est vous qui me l'avez appris.

*Antoine, comte d'Hamilton*, de l'illustre et ancienne maison d'Hamilton, en Ecosse, est né à Caen ; il est auteur de quelques jolies poésies. C'est lui qui, le premier, a fait des romans dans un goût plaisant, qui ce-

pendant n'est pas le burlesque de Scarron. On lui attribue les Mémoires du comte de Grammont, l'un des ouvrages les mieux écrits en français. C'est, dit Voltaire, le modèle d'une conversation enjouée, plus que le modèle d'un livre. Son héros n'a guère d'autre rôle dans ses Mémoires que celui de friponner au jeu ses amis, d'être volé par son valet de chambre, et de dire quelques prétendus bons mots sur les aventures des autres.

*Pierre-Daniel Huet*, célèbre évêque d'Avranches, et l'un des savans les plus érudits de son siècle, naquit à Caen le 8 février 1630. Il fit, dès son enfance, paraître des dispositions étonnantes pour les belles-lettres et pour les sciences. Il s'appliqua d'abord à l'étude du droit; mais les principes de *Descartes et la Géographie sacrée de Samuel Bochart* le firent ensuite changer d'étude. Il s'appliqua à la philosophie et aux mathématiques, aux langues et aux antiquités. M. Huet eut tant d'admiration pour Samuel Bochart, qu'il désira le connaître; il se lia avec lui d'une étroite amitié, et accompagna ce savant homme en Suède, d'où il tira de grands avantages pour les ouvrages dont il a depuis enrichi le public. De retour à Caen, il se trouva élu membre de l'académie des belles-lettres, et en institua lui-même une de physique, dont il fut le chef. M. Bossuet ayant été nommé précepteur du Dauphin en 1670, le roi lui donna M. Huet pour adjoint, en qualité de sous-précepteur. C'est pour ce jeune prince

qu'il forma le plan des éditions, *ad usum Delphini*, et qu'il en rédigea l'exécution. M. Huet avait quarante-six ans lorsqu'il fut ordonné prêtre. Sa Majesté le nomma peu de temps après à l'abbaye d'Aunay, qu'avait eu précédemment Jean Bertaut, son compatriote, et lui donna après l'évêché de Soissons en 1685, mais il n'en prit jamais possession : il permuta, avec M. Brulart de Sillery, nommé à l'évêché d'Avranches. M. Huet gouverna pendant dix ans ce diocèse, et y fit fleurir du même pas la science et la piété. Il se rètira ensuite chez les jésuites de la maison professe de Paris qu'il avait toujours aimé. Il leur légua sa bibliothèque qui était très-considérable. Ce qu'il y a de très-extraordinaire, c'est qu'il avait en quelque sorte prévu la destruction de la société, puisqu'il avait apposé pour condition à son legs, *que dans le cas où elle cesserait d'exister en France, ses héritiers pourront réclamer cette bibliothèque.*

Cette réclamation a été faite en 1763, après l'abolition de cette célèbre société. Il mourut le 26 janvier 1721, à quatre-vingt-onze ans. On a de lui un très-grand nombre d'ouvrages bien écrits et remplis d'une vaste érudition. Les principaux sont : 1°. *De Claris interpretibus et de optimo genere interpretendi.* 2°. Une édition des *Commentaires d'Origêne* (1) *sur l'Ecriture-Sainte*, en grec et en latin. 3°. Un traité de *l'Origine*

(1) *Origène* a été l'un des plus célèbres écrivains de l'église, et un des plus savans hommes qui aient fleuri dans la primitive église, au troisième siècle. Il naquit à Alexandrie l'an de J. C. 185.

*des Romans* (1). 4°. *La Démonstration évangélique*, en latin, in-fol. 5°. *Questiones Alnetanæ de concordiâ rationis et fidei.* 6°. *De la situation du Paradis terrestre.* 7°. *Histoire du Commerce et de la Navigation des anciens.* 8°. *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus.* 9°. *Traité de la faiblesse de l'esprit humain.* C'est une traduction que M. Huet a faite de la première partie de ses *Questiones Alnetanæ.* 10°. *Huetiana.* 11°. *Vers latins et grecs*, estimés. 12°. Plusieurs lettres, etc.

Une infinité d'auteurs ont parlé du célèbre Huet, entr'autres l'éloge historique qu'en fit l'abbé *d'Olivet*, en 1722, sous le titre d'*Huetiana ou Pensées diverses de M. Huet, évêque d'Avranches*; il ne parle nullement de sa famille. *Moréri* n'en dit pas plus; mais, dans un des grands ouvrages qu'a produits l'ordre laborieux des bénédictins, intitulé : *Gallia Christiana*, on y voit que *Julien Huet*, père de *Pierre Daniel*, occupait la première place de judicature *à Gisors* : *Cadomensis origine, Petrus Daniel, filius Juliani Huet, Gisorstii primarii prætoris.* Tome II, p. 505, épi 60.

*M. Nervet*, originaire d'Evreux, dont les aïeux étaient liés avec *M. Huet*, par le goût des sciences et des lettres, a rendu en leur nom un nouvel hommage

---

Il fut surnommé *Adiamantus*. Pour connaître la vie et les ouvrages d'Origène, il faut voir le livre de M. Thomas Dufossé, intitulé : *Vie de Tertullien et d'Origène.*

(1) Ce Traité est un chef-d'œuvre où M. Huet a épuisé tout ce qu'on peut dire sur ce sujet de plus juste et de plus lumineux.

à sa mémoire, en faisant au mois de septembre 1777 une donation à l'évêché d'Avranches, acceptée par M. de Belbeuf, alors évêque de ce diocèse, de la collection de tous les ouvrages de l'illustre *Huet*, au nombre de plus de trente volumes, tant in-folio, in-4°. qu'in-12.

L'acte notarié renferme les précautions nécessaires: il autorise le chapitre d'*Avranches* à réclamer cette collection, à chaque mutation d'évêques, et à en charger le successeur, etc.

*Guillaume Massieu*, célèbre académicien de l'académie des belles-lettres et de l'académie française, naquit à Caen le 13 avril 1665; il acheva ses études à Paris où il entra chez les jésuites. Il en sortit ensuite afin de suivre avec plus de liberté son goût pour les belles-lettres. M. de Sacy lui confia l'éducation de son fils. L'abbé Massieu fit chez lui connaissance avec M. de Toureil, qui le prit en amitié et le produisit chez plusieurs savans. Il fut nommé en 1710, professeur en langue grecque au collége royal; il remplit cette place avec distinction jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 26 septembre 1722. On a de lui, 1°. plusieurs belles *Dissertations sur les Mémoires des Inscriptions;* 2°. une *Préface* à la tête des Œuvres de M. de Toureil, dont il donna une nouvelle édition en 1721. Il avait entrepris une traduction de *Pindare* (1)

(1) *Pindare*, le prince des poëtes lyriques, était de Thèbes, et vivait cinq cents ans avant J. C.

avec des notes; mais il n'en a donné que quatre Odes; 3°. l'*Histoire de la Poésie française*, in-12.

*Jacques Savary*, poète latin du dix-septième siècle, natif de Caen, est auteur d'un *Poème latin sur la chasse du lièvre*, et d'un autre sur le *Manège*, dans lesquels il y a beaucoup d'invention; on a encore de lui d'autres poésies. Il mourut le 21 mars 1670, à soixante-trois ans.

*Pierre Varignon*, prêtre et célèbre mathématicien, naquit à Caen en 1654. Les ouvrages de Descartes lui ayant tombé dans les mains, il les lut avec avidité, en conçut une passion extrême pour les mathématiques. L'abbé de Saint-Pierre le connut ensuite, lui fit une pension de 300 liv., l'amena avec lui à Paris et le logea dans sa maison (1). M. Varignon s'y livra tout entier à l'étude des mathématiques, fut reçu de l'académie des sciences et devint professeur de mathématiques au collège Mazarin; il s'acquit une grande réputation par ses leçons et par ses ouvrages. Il mourut à Paris le 22 décembre 1722. On a de lui, 1°. un *Projet d'une nouvelle mécanique*; 2°. des *Nouvelles conjectures sur la Pesanteur*; 3°. un *Traité Posthume de mécani-*

(1) Il n'est pas indifférent d'observer que l'abbé de Saint-Pierre n'avait que dix-huit cents livres de rente, et qu'il dit à son ami Varignon: *Ce n'est pas une pension que je vous donne, c'est un contrat, afin que vous ne soyez pas dans ma dépendance, et que vous puissiez librement me quitter pour aller vivre ailleurs, quand vous commencerez à vous ennuyer de moi.*

*que*, et plusieurs autres Écrits qu'on trouve dans les Mémoires de l'académie des sciences.

*Fontenelle*, en parlant de ce digne membre de l'académie des sciences : » Je n'ai jamais vu personne qui » eût plus de conscience, je veux dire qui fût plus appliqué à satisfaire exactement au sentiment de ses » devoirs, et qui se contentât moins d'avoir satisfait aux » apparences. «

*Etienne Morin*, savant ministre de la religion prétendue réformée, à Caen, et académicien de cette ville au dix-septième siècle, est auteur de huit Dissertations latines, savantes et curieuses, sur des *matières d'antiquité*, imprimées à Genève, en 1683, in-8°. Henri Morin son fils, mort à Caen le 16 juillet 1728, à soixante-treize ans, était de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. On a de lui plusieurs Dissertations savantes dans les Mémoires de cette académie.

*Etienne Dubois*, connu sous le nom d'abbé de Bretteville, naquit à Caen, entra chez les jésuites en 1667, et en sortit en 1678. Il est auteur d'un ouvrage intitulé *l'Éloquence de la Chaire et du Barreau, selon les principes les plus solides de la Rhétorique sacrée et profane*. Il est mort en 1688, âgé de trente-six ans.

*Jean Cavelier*, imprimeur du roi à Caen, sa patrie, naquit en 1624. Son goût pour l'étude le détermina à quitter son état, afin de se livrer tout entier aux belles-lettres. Il a laissé plusieurs ouvrages sur les *Antiquités Romaines*, et mourut en 1701, à soixante-dix-sept ans.

*Charles Lecène* naquit à Caen, en 1647. On a de lui *une Version française de la Bible*, qui a été imprimée après sa mort, à Amsterdam, par les soins de son fils ; il mourut à Londres en 1703, à cinquante-six ans.

*Jean Lechartier*, prêtre, recteur de l'université de Caen, naquit dans une paroisse près de cette ville, en 1667. Il était très-versé dans la langue grecque, dont il était professeur. On a de lui une *Dissertation sur la vraie cause de l'exil d'Ovide*. Il est mort en 1737, âgé de soixante-dix ans.

*Gilles Lehays, sieur Delafosse*, né près de Caen, au village d'Amayé, a été un célèbre professeur de rhétorique de l'université de Caen ; il a laissé des vers latins élégans et qui peuvent être comparés à ceux des poëtes du siècle d'Auguste : il est mort en 1679, à l'âge de soixante ans.

*Michel Hébert*, jésuite, né à Caen en 1672, fut secrétaire des pères Lachaise et Letellier. On a de lui plusieurs pièces en vers latins fort estimés, entr'autres, l'*Imago vitæ humanæ quatuor anni tempestatibus expressa*. Il est mort à Paris en 1711.

*Jean Hermant*, né à Caen. Entr'autres ouvrages, il a donné au public *l'Histoire des Conciles* ; il est mort en 1725.

*Jean-Jacquet de Saint-Honorine* est né à Caen dans le dix-septième siècle ; ses connaissances dans la littérature grecque et latine et dans l'art poétique lui

acquirent beaucoup de réputation. On a de lui des vers grecs, latins et français, qui prouvent à-la-fois son talent et sa facilité.

*Paul-Jacques Malouin* est né à Caen, où il étudia avec beaucoup de succès; il pratiqua la médecine à Paris, et devint médecin de la reine. Membre de l'académie des sciences, il a donné au public d'excellens ouvrages. Il est l'auteur des articles de chymie insérés dans le Dictionnaire Encyclopédique, et a publié, 1°. la *Description de l'Egypte*, *l'Histoire générale des Cérémonies Religieuses*, etc., etc. Il est mort en 1760, âgé de soixante-trois ans.

*Charles Porée*, né à Caen en 1675, entra chez les jésuites, où il professa la rhétorique pendant trente-trois ans avec un succès étonnant, au collége de Louis-le-Grand; il est mort le 11 janvier 1741. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages très-estimés; les principaux sont ses *Harangues*, dont on a fait un Recueil portant le nom de leur auteur, et dans lesquels on remarque beaucoup d'esprit, des expressions ingénieuses, et des pensées vives et brillantes.

*Malfillastre* naquit à Caen en 1732; il est mort à l'âge de trente-quatre ans, en 1767. Son *Ode sur le Soleil* est pleine de verve : elle donna de lui les plus grandes espérances, et fit regretter qu'une mort prématurée l'eût enlevé à la littérature.

*Guillaume le Roy* est né à Caen en 1610; après avoir été chanoine de l'église de Paris et abbé de Haute-

Fontaine, il se retira à Port-Royal (1) dont il fut un des hommes les plus éclairés. L'abbé le Roy a laissé beaucoup d'ouvrages précieux; celui qui a fait le plus de bruit est sa *Prière de la Grace*. Il mourut en 1684, à l'âge de soixante-quatorze ans.

*François-Henri Turpin*, professeur de l'université de Caen, a donné la *Vie de Louis de Bourbon*, prince de Condé, et celle du *maréchal de Choiseul*.

*Marin-Jacques-Clair Robert*, docteur, régent de de la faculté de médecine de Paris, est né près de Caen en 1732. Il est auteur des *Recherches sur la nature et l'inoculation de la petite vérole*.

Est également né près de Caen, *Duperron*, dont on a un poëme à la louange de Louis XIII, intitulé : *Les Palmes du Juste*, et un volume de poésies françaises sur divers sujets.

Les arts d'agrément eurent aussi des hommes de mérite dans la ville de Caen. *Michel Lasne*, célèbre dessinateur et graveur, y prit naissance, et mourut en 1667, à soixante-douze ans. Il avait beaucoup de génie et un talent admirable pour exprimer les passions. Il a donné des planches au burin d'après Raphaël, Paul

---

(1) C'est de Port-Royal que sont sorties les excellentes méthodes des langues grecque, latine et italienne, tant recherchées et si souvent réimprimées depuis qu'elles ont été mises au jour. C'est à Port-Royal que vécurent MM. d'Arnauld, Pascal, Nicole, Lemaître, de Sacy et autres savans : c'est encore-là que fut élevé l'immortel Racine.

Véronèse, Rubens, Annibal Carrache, Vouët, Lebrun et autres. Son génie a également produit des morceaux qui sont recherchés.

*Jean-Baptiste Fontenay*, né à Caen en 1654, fut employé par Louis XIV, eut un logement au Louvre et une pension. Il travailla pour les tapisseries des Gobelins, et donna des dessins pour la manufacture royale de Chaillot : rien n'est plus beau que les vases de fleurs et les fruits de Fontenay. Les insectes y paraissent vivans et animés ; les fleurs et les fruits y conservent toute leur fraîcheur et toute leur beauté. On y voit découler la rosée des tiges, avec le transparent et l'éclat du diamant. Cet habile peintre fut nommé conseiller de l'académie de peinture, et mourut à Paris en 1715.

Lorsqu'on réfléchit à la quantité de savans qu'a produits la ville de Caen, dans les quinzième, seizième et dix-septième siècles, on est étonné de la prodigalité de la nature pendant cet espace de temps. Il n'est nullement douteux que les établissemens qu'on y avait formés n'y eussent contribué. Cependant, il ne dépend ni des institutions, ni des instituteurs, tel mérite qu'ils puissent avoir, de former des hommes de génie ; ce don de la nature n'est point au pouvoir des humains ; elle s'en est réservé les germes pour les dispenser à son gré, et nous a seulement laissé la faculté de les développer.

Cette ville, où les muses semblaient être naturali-

sées, où elles ont eu si long-temps leur sanctuaire, se ressent encore de nos jours du charme qu'elles y ont répandu; aussi y a-t-il peu de villes où la société soit aussi instruite et où règne un meilleur ton.

Louis XVI accorda, au mois de mai 1787, aux officiers du bureau de la généralité de Caen, le don de son portrait en pied. Cette faveur leur fut annoncée par M. le baron de Breteuil, ayant le département de la Normandie, et par M. le comte Dangiviller, directeur et ordonnateur-général des bâtimens du roi.

Son commerce maritime est peu important. Dans les temps prospères, il est réduit au cabotage de port en port; il ne s'y fait point d'armemens pour les courses lointaines. Les hasards de la guerre seuls y amènent quelquefois des navires neutres ou réputés tels.

Il s'y fait beaucoup de dentelles qui ont de la réputation et un grand débit.

La pierre, connue sous le nom de *pierre de Caen*, provient des carrières des environs; elle tient de l'ardoise, est fort noire et dure; elle reçoit très-bien le poli. On en fait des compartimens de pavé dans les églises, les vestibules, les salles à manger, etc. Cette espèce de pavé se paie à la toise superficielle.

A onze mille cinq cents toises au sud de la ville de Caen est le bourg d'Harcourt. Autrefois on l'appellait *Tury*, qui de marquisat fut érigé en duché par Louis XIV en 1700, sous le nom *d'Harcourt*, en

*faveur de Henri d'Harcourt de Beuvron*, d'une noble et ancienne maison de Normandie, féconde en hommes de mérite. Henri se signala en divers siéges et combats: il fut ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1697. C'est à son retour de cette ambassade que Tury fut érigé en duché; trois ans après, il reçut le bâton de maréchal de France, et mourut le 19 octobre 1718, à soixante-quatre ans.

Le Bessin proprement dit, pris de la rive gauche de l'Orne, à la rive droite de la Vire, qui se jette dans l'anse connue sous le nom de *petit et grand Vey*, contient, de l'est à l'ouest, trente-quatre mille deux cent trente toises, et du sud au nord, c'est-à-dire jusqu'à la mer, treize mille six cent quatre-vingt-douze toises. Ce pays est arrosé à l'est par l'Orne et la Seule; à l'ouest, par l'Aure, la Dromme et l'Elle : ces trois dernières se jettent dans la Vire.

Les environs de Bayeux sont autant fertiles que la campagne de Caen l'est peu. Ce pays est en général bien cultivé; il produit d'excellens bleds, du gibier très-délicat, de bons cidres; le poisson y est très-abondant; on y cultive les plantes utiles aux teintures, et on y trouve des carrières d'ardoises fort estimées.

*Bayeux*, cette ancienne métropole des bayocassiens (bajocasses), connue dans la seconde lyonnaise sous le nom *d'Aragenus*, occupe le milieu de cette contrée à égale distance de l'Orne et de la Vire, ainsi que du Bocage au sud, et de la mer au nord. Nous ne répéte-

rons pas ici ce que nous avons dit dans le premier volume sur les bayocassiens et le pays des *vadicasses* ou *bajocasses*. Il nous suffira de dire, à l'appui de son ancienneté, que sous la première et seconde race de nos rois, on frappait monnaie à Bayeux ; ce qui prouve qu'à ces époques elle était une ville fort importante. Le Blanc a rapporté des monnaies d'or de la première race, avec l'inscription *Baïocass*, et des deniers d'argent de Charles-le-Chauve, avec ces mots : *H. baïocas civitas*.

Le premier évêque connu de Bayeux est, dit-on, Saint-Exupère ou Spire, à la fin du quatrième siècle. Cet évêché était le plus riche des suffragans de la Normandie, dont il est le premier ; il valait quatre-vingt-dix mille livres.

Pendant la guerre qu'Henri Ier., roi d'Angleterre, faisait à son frère Robert, duc de Normandie, Bayeux fut brûlé avec sa cathédrale. L'église fut rebâtie par les soins de Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, en 1660. Elle est une des cathédrales les plus belles ; elle a trois tours, dont une est légère, élégante et très-bien ornée.

Les habitans de Bayeux sont industrieux, ont de l'esprit et sont bons commerçans. Il se fait dans cette ville beaucoup de dentelles qui ont infiniment de débit. Cette fabrication occupe presque toutes les femmes.

Parmi les hommes célèbres à qui cette ville s'honore

d'avoir donné le jour, on cite *Saint-Marcoul*, né de parens nobles. Il a été considéré comme un savant et très-habile prédicateur de son siècle; il a été le fondateur du monastère de Nanteuil, près de Coutances. Ses reliques sont conservées à Reims dans une église qui porte son nom, et où les rois de France, lors de leur sacre, ont l'usage de faire une neuvaine pour obtenir de la Divinité la faculté de guérir les écrouelles.

Est né à Bayeux, vers la fin du quatorzième siècle, *Alain Chartier*, successivement secrétaire des rois, Charles VI et Charles VII. On le considéra comme le plus savant homme du quinzième siècle. L'Histoire rapporte une anecdote qui prouve l'estime qu'on avait pour lui. « Marguerite d'Écosse, première femme du » dauphin, depuis roi sous le nom de *Louis XI*, passant » par une salle où Alain s'était endormi sur une chaise, » cette princesse s'approcha de lui et le baisa. Les sei» gneurs de sa suite paraissant surpris de cette action, » elle leur dit en riant *qu'elle n'avait pas baisé* » *l'homme, mais la bouche qui avait prononcé tant de* » *belles choses.* »

Alain Chartier réussissait mieux en prose qu'en vers : il fut appellé le père de l'éloquence française. Ses Œuvres ont été imprimées en 1617, in-4°. On estime sur-tout le *Curial* et le *Traité de l'Espérance*. On trouve dans ce Recueil beaucoup de pièces qui lui ont été faussement attribuées.

Ce savant descendait d'Alain Chartier, fiscalin de

Philippe Ier. Guillaume Chartier, frère du premier, fut évêque de Paris. Cette famille s'est constamment distinguée dans les armes et dans la robe. Michel Chartier de Losbinière reçut de Louis XVI des récompenses honorables en 1784. Leurs descendans habitent encore en Basse-Normandie, dans leurs terres à Thorigny.

*Guillaume Brebeuf*, célèbre poète français, est né à Bayeux en 1618. Sa *Traduction de Lucain* eut des succès sans doute, mais seulement pour ceux qui préfèrent la magie poétique au sublime de la poésie. Brebeuf est encore auteur de plusieurs autres ouvrages. Son *Lucain travesti* passe pour une satyre ingénieuse des grands et de ceux qui flattent leurs vices; c'est la meilleure pièce qu'il ait composée. Outre ses poëmes, on a de lui la *Défense de l'Eglise romaine*. Il est mort en 1661, à l'âge de quarante-trois ans.

*Pierre Hallé* ou *Halley*, *Hallæus*, professeur en droit canonique de l'université de Paris, naquit à Bayeux le 8 septembre 1611. Il fit ses études à Caen, et s'y distingua tellement par le style mâle de ses poésies, qu'on le nomma professeur de rhétorique, et recteur de l'université de cette ville. Des troubles ayant appellé en Normandie M. le chancelier Séguier, ce premier magistrat étant à Caen, conçut pour Hallé beaucoup d'estime, et l'emmena à Paris. Hallé y devint régent de rhétorique au collége d'Harcourt, ensuite lecteur en grec au collége royal; et enfin professeur en droit canon. Il mourut le 27 décembre

1689, à soixante-dix-huit ans. On a de lui un Recueil de poésies et de harangues latines qui sont estimées, et plusieurs ouvrages de droit.

*Antoine Hallé* fut professeur d'éloquence dans l'université de Caen, et l'un des plus célèbres poètes latins de son siècle. Il mourut à Paris le 3 juin 1675, à quatre-vingt-trois ans. On a de lui plusieurs pièces de poésies in-8°.

*Pierre Duboc* naquit à Bayeux l'an 1623. Il fut long temps ministre de la religion protestante à Caen. Sa sagesse, sa candeur, son érudition lui attirèrent la jalousie de quelques fervens catholiques, qui le dénoncèrent à la cour, dont il éprouva des disgrâces très-imméritées. Il se réfugia en Hollande, où il mourut à Rotterdam en 1692. On a de lui de très-bons Sermons, publiés en deux volumes in-8°.

*Jean Brebeuf*, oncle de Guillaume Brebeuf, entra de bonne heure chez les jésuites, où il professa avec distinction dans différens colléges de son ordre. Il passa ensuite au Canada en qualité de missionnaire. Etant chez les hurons pour les instruire, les iroquois (1), qui étaient en guerre avec eux, le prirent et le brûlèrent à petit feu. Il était né dans les environs de Bayeux, le 24 mars 1593.

*Gabriel-Charles Buffard* naquit à Bayeux en 1683.

(1) Les iroquois sont une nation considérable de l'Amérique septentrionale, autour du lac Ontario. Ce peuple est très-vaillant et fort uni ; mais il est ennemi irréconciliable.

Il a donné l'*Essai d'une Dissertation*, où il démontre l'inutilité des nouveaux formulaires. Il est mort en 1763, âgé de quatre-vingts ans.

*Jean de Bayeux*, ainsi nommé parce qu'il prit naissance dans cette ville. Son mérite l'éleva à l'évêché d'Avranches, ensuite à l'archevêché de Rouen. Ce fut un des plus savans et des plus illustres évêques de France du onzième siècle. Il tint un concile en 1074, et fut tué en 1079, par les moines de Saint-Ouen, dans une maison de campagne où il s'était retiré après avoir quitté son archevêché. On a de lui un livre des *Offices ecclésiastiques*, imprimé en 1679, six cents ans après le décès de l'auteur.

*Marguarin de la Bigne*, célèbre docteur de la maison et société de Sorbonne, natif de Bayeux, d'une famille noble et ancienne. Le mérite de Marguarin de la Bigne le fit députer aux états de Blois en 1576. Il s'y acquit la réputation d'être un des plus habiles hommes de son siècle; il assista aussi à l'assemblée du clergé de France, commencée à Melun et terminée à Paris en 1580. Il avait été reçu de la société de Sorbonne en 1565, prieur de la même maison en 1567, et docteur en 1572. Il devint ensuite chanoine et théologal de Bayeux, après cela doyen de la cathédrale du Mans. C'est lui qui a recueilli le fameux ouvrage, intitulé en latin : *La Bibliothèque des Pères*, dont il donna les huit premiers volumes in-folio en 1579, auquel il ajouta un volume in-folio, sous le titre d'*Appendix*, en 1576. Il s'en

est fait depuis un grand nombre d'éditions, augmentées de cet Appendix, avec des supplémens. Il mourut en 1588, à soixante-huit ans.

*Guillaume-Mathieu de Meyserey*, médecin célèbre, naquit dans les environs de Bayeux : il est auteur de la *Méthode aisée de guérir la suette* (1), de la *Médecine d'armée*, de la *Méthode aisée de guérir plusieurs maladies épidémiques*.

*François Timoléon de Choisi*, doyen de la cathédrale de Bayeux, et l'un des quarante de l'académie française, naquit en 1644 : il fut envoyé vers le roi de Siam en 1685, avec le chevalier de Chaumont, et fut ordonné prêtre dans les Indes par le vicaire apostolique. Il mourut à Paris en 1724, à quatre-vingt-un ans. Il a mis au jour divers ouvrages, dont les principaux sont : 1°. *Relation du Voyage de Siam*; 2°. la *Vie de David*, avec une *Interprétation des Pseaumes*, celles de *Saint-Louis*, de *Philippe de Valois*, du *Roi Jean*, de *Charles V*, de *Charles VI* et de madame de *Miramion*; 3°. quatre *Dialogues sur l'Immortalité de l'âme*, qu'il composa avec M. Daugeau; 4°. une *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*, dédiée à madame de Maintenon, avec cette épitaphe qui ne parut que dans

(1) *La suette* est une maladie particulière aux anglais; elle est nommée *la sueur anglaise*, parce que la sueur en est le symptôme principal ainsi que l'unique remède. Elle est connue dans les différens auteurs sous les noms de *fièvre sudatoire*, *peste britannique*, etc.

une seule édition: *Concupiscet rex decorem tuum*; 5°. des *Mémoires de la Comtesse des Barres*: cette comtesse des Barres c'était lui-même.

Il s'habilla, dit M. de Voltaire, et vécut en femme plusieurs années. Il acheta, sous le nom de *comtesse des Barres*, une terre auprès de Tours. Ses Mémoires racontent avec naïveté comment il eut impunément des maîtresses sous ce déguisement. Pendant qu'il menait cette vie, il écrivait l'*Histoire ecclésiastique*, en onze volumes in-12. Dans ses Mémoires sur la Cour, on trouve des choses vraies, quelques-unes de fausses et quelqu'autres de hasardées.

*Jean-Baptiste Couture* fut professeur d'éloquence au collége royal, et membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres: il naquit près de Bayeux en 1651. Il y avait à ses leçons une affluence de monde considérable, attendu qu'à beaucoup d'érudition, il joignait un goût sûr et une diction très-élégante. On voyait même à ses leçons des ecclésiastiques. On a de lui des *Dissertations sur le Faste*, la *Vie privée des Romains et leurs Vétérans*. Il est mort en 1728, à soixante-dix-sept ans.

*Philippe Dubois*, docteur en Sorbonne, est né près de Bayeux. Il est mort en 1703, après s'être fait connaître dans la république des lettres par son édition de *Tibulle*, *Catulle* et *Properce*, *ad usum Delphini*.

Toute la partie nord du Bessin est baignée par le

mer; il s'y trouve un petit havre nommé *port en Bessin*, qui n'a rien de remarquable. La seule occupation de ses habitans est la pêche. Ils se servent d'une espèce particulière de filets pour faire la pêche du poisson sur leur côte, qu'on nomme, dans toute l'amirauté de Bayeux, *vas-tu, viens-tu*. Il est de la même espèce que ceux dont se servent les pêcheurs de l'amirauté de Quimper.

Cette pêche se fait à pied, sans bateau et à la basse eau, soit de jour, soit de nuit. On attache une poulie à une petite ancre; on passe dans la poulie un cordage qui vient double jusqu'à terre; on y attache un filet de l'espèce des seines à harengs, de la hauteur environ d'une brasse et demie, flotté et pierré par le bas. On l'amarre au cordage dont on hale à mesure l'autre côté pour le faire aller sur la poulie, et en s'écartant du lieu où elle est arrêtée. On forme par cette manœuvre une enceinte avec l'autre bout du filet qui est resté à terre, et celui que le cordage de la poulie a tiré au large.

De cette manière on prend toutes sortes d'espèces de poissons ronds, bars, mulets, colins et truites saumonnées, qui se trouvent enclavés dans le circuit du filet.

Cette pêche se pratique dans la fosse de port et dans celle nommée le *goulet du vary*. Elle commence ordinairement dans le mois de décembre, et se continue jusqu'à la fin du mois de mai. La pêche du maquereau

et celle du hareng qui lui succède empêchent qu'elle ne se continue toute l'année.

A onze mille cinq cents toises à l'ouest-nord-ouest de Bayeux est un gros bourg, situé sur la rive droite du Vey-Saint-Clément, qu'on nomme *Isigni*, *Isiniagum*, avec un petit port où il se fait beaucoup d'embarcations pour le cabotage des côtes de la Manche. Cette partie du Bessin étant la plus fertile, elle abonde en excellens pâturages. On y fait du beurre qui a de la réputation, et qui en aurait bien davantage, si les isigniens perdaient l'habitude de saler avec des sels blancs qu'on appellait autrefois *sel de quart-bouillon* (1), parce que tout sel blanc étant dégagé des parties conservatrices, il ne communique que de l'âcreté aux salaisons; au lieu que le sel gris a l'avantage, sur-tout quand il a été longtemps gardé, de conserver ce qu'on lui confie dans l'état naturel.

Il se fait également à Isigni un commerce considérable en cidres; ils ont à juste titre une grande réputation. La Haute-Normandie s'en approvisionne, et en fait une consommation étonnante, lorsque les récoltes sont abondantes.

A onze mille six cents toises au sud d'Isigny, en re-

(1) *Le quart-bouillon* était ainsi nommé, parce qu'il se faisait dans des ruches qui donnaient communément cinquante livres de sel, qui étaient évaluées de six à sept francs; le quart de cette valeur était payé au roi. Une partie de la généralité de Caen jouissait de ce privilége.

montant la Vire, on trouve Saint-Malo, *Fanum Sancti Laudi*. Cette ville, comme bien d'autres, a la prétention de faire croire que son origine se perd dans la nuit des temps. Quelques auteurs veulent que son premier nom ait été *Briavera*, composé de deux mots, *bria* ou *briva*, un pont, et *vera* la rivière de Vire, sur laquelle elle est assise. Il est plus vraisemblable que cette ville doit son origine, ainsi que le nom qu'elle porte, à une église bâtie sous l'invocation de Saint-Lo, *Sanctus Laudus* ou *Laudo*, évêque de Coutances, né dans le château du lieu, et qui vivait vers le milieu du sixième siècle, sous le règne des enfans de Clovis.

Saint-Lo a des manufactures de serges et des raz : c'est son principal commerce, ainsi que l'apprêt des cuirs.

La campagne des environs de Saint-Lo est fort bien cultivée et très-productive : on y fait beaucoup d'élèves de bestiaux, qui se vendent dans toutes les foires et marchés de la Normandie.

C'est dans les environs de Saint-Lo qu'est né *François de Briqueville*, baron de Colombières, excellent capitaine du seizième siècle. Il se signala par sa valeur dans le parti des calvinistes, et mourut les armes à la main en 1574, sur la brèche de Saint-Lo, pour sacrifier, disait-il, tout son sang à la vérité évangélique. Il avait épousé Gabrielle, dame de la Luzerne, dont il eut Paul et Gabriel de Briqueville, qui se signalèrent en plusieurs occasions. Leurs descendans

se sont pareillement distingués; ils portent aujourd'hui le nom de la *Luzerne*, parce que la terre de la Luzerne est passée dans cette maison en 1556, par le mariage de la dame de la Luzerne avec François de Briqueville.

Saint-Lo s'honore également d'avoir donné le jour, le 6 février 1653, à *Joachim Legrand*, habile critique et judicieux historien, élève du père Lecointe (1), qui le détermina à entrer dans la congrégation de l'Oratoire en 1671; il en sortit cinq ans après, et fut chargé de l'éducation du marquis de Vins, puis de celle du duc d'Étrées. Le roi le nomma secrétaire d'ambassade en Espagne et en Portugal. Ses ouvrages historiques sont curieux et profonds. Il en composa quelques-uns par ordre du ministère. On lui doit une excellente traduction française de la *Relation de l'Abyssinie* du *père Lobo* (1): il l'a enrichie de lettres, de mémoires et de dissertations curieuses. Cette traduction a été imprimée à Paris, chez Guerin, en 1728, in-4°. L'abbé Legrand avait

(1) Charles le Cointe, prêtre de l'Oratoire, enseigna les humanités à Vendôme, à Nantes, à Angers, à Condom, chéri et estimé des grands et des savans. Il a publié en latin les Annales ecclésiastiques de France, en huit volumes in-folio, ouvrage estimé.

(2) Jérôme Lobo, jésuite portugais, demeura long-temps en Ethiopie et dans l'Abyssinie. Sa relation passe pour être d'une grande exactitude. Thévenot ne l'a pas insérée dans le quatrième volume de ses ouvrages, comme on le dit communément; il n'y a compris que quelques conversations du père Lobo.

déjà donné long-temps auparavant une traduction de l'*Histoire de l'Isle de Ceylan*, du capitaine Rebeyro, avec des additions. Il mourut à Paris le 1er mai 1733, à quatre-vingts ans. (Lisez *les Mémoires des Hommes illustres, du père Niceron, tome* 26.)

## DU BOCAGE.

Ce petit pays est borné au nord par le Bessin; à l'ouest et au sud par l'Avranchin; à l'est par la campagne de Caen, et à l'est-sud-est par le Houlme.

Vire est la capitale du Bocage; elle est appellée en latin *Vira, Viria :* elle donne son nom à la rivière qui l'arrose, et dont la source est à quatre mille six cents toises au sud-est de cette ville. La forêt de Saint-Sever en occupe la partie ouest-sud-ouest; c'est pourquoi il y avait à Vire une maîtrise des eaux et forêts. Il s'y fait un commerce assez considérable de gros draps, dont il y a plusieurs manufactures. La ville est assez grande quoiqu'il n'y ait qu'une paroisse, mais ses faubourgs sont vastes et populeux.

On dit qu'un foulon de Vire inventa les vaudevilles, qui d'abord furent nommés *vau-de-vire*, parce qu'on commença à les chanter au *vau-de-vire*. Pour bien entendre cette dénomination, il faut savoir que *vau* est le synonyme de *vallée*, et qu'en effet c'était dans la vallée de Vire que les habitans de la ville et des faubourgs s'assemblaient pour chanter en dansant. Olivier Basselin était l'auteur des chansons qui prirent le non de la *vallée* ou du *vau-de-vire*.

*André Duchesne*, dans ses *Antiquités des Villes de France*, après avoir parlé de Vire, ajoute : « Que

» d'icelui ont pris leur origine ces anciennes chan-
» sons qu'on appelle communément *vaudevilles* pour
» *vau-de-vire*, desquels, dit-il, fut auteur un Olivier
» Basselin, ainsi que l'a remarqué Belleforêts. »

*Toussaint Desmares*, prêtre de l'Oratoire, naquit à Vire en 1599; il fit ses premières études à Caen, se mit ensuite sous la conduite du cardinal de Bérulle, et entra dans la congrégation nouvellement établie. Il s'attacha particulièrement à l'étude de l'écriture-sainte, de Saint-Augustin, de Saint-Thomas, et parvint à se distinguer en qualité de prédicateur. Il fut l'un des députés à Rome pour la défense de la doctrine de Jansénius, dont on poursuivait la condamnation. Il prononça un discours, en faveur de cette doctrine, devant Innocent X (1). De retour en France, il reparut en chaire et prêcha sur la grâce, avec un applaudissement qui lui a mérité l'éloge de Despréaux, sat. X, v. 118.

> Ah, bon ! voilà parler en docte janséniste,
> Alcippe, et sur ce point, si savamment touché,
> Desmares, dans Saint-Roch, n'aurait pas mieux prêché.

Mais ces applaudissemens irritèrent ses ennemis; la cour s'en mêla; elle le fit chercher pour le mettre à la bastille. Afin d'échapper à ces poursuites, le duc de Luynes le cacha dans sa maison; et, bientôt après,

(1) Ce pape condamna les cinq fameuses propositions de Jansénius; par une bulle du 1er. mai 1653; et Alexandre VII, son successeur, par la sienne du 16 octobre 1656.

le duc et la duchesse de Liancourt lui donnèrent, sous le bon plaisir du roi, un logement dans leur château de Liancourt, au diocèse de Beauvais. Il travaillait dans cette douce retraite à un *Traité de l'Eucharistie*, lorsqu'il mourut en 1687, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Le discours qu'il prononça en présence du pape, en faveur de la doctrine de Jansénius, se trouve inséré dans le Journal de Saint-Amour (1).

*Jean-Baptiste Duhamel* naquit à Vire en 1624, de Nicolas Duhamel, avocat de cette ville. Dès l'âge de dix-huit ans il éclaircit, dans un petit Traité, les *Sphériques de Théodose* (2), et il y ajouta une Trigonométrie très-courte et très-éclairée pour servir d'introduction à l'Astronomie. Ayant achevé sa philosophie à Paris, il entra chez les PP. de l'Oratoire, d'où il sortit au bout de huit ans pour être curé de Neuilly-sur-Marne. La physique était alors appauvrie et dépouillée de tout ce qui peut la rendre intéressante ; elle n'avait

(1) Louis Gorin de Saint-Amour, fameux docteur de la maison et société de Sorbonne, était député à Rome avec Toussaint Desmarès, pour la cause des défenseurs de Jansénius ; il fut exclu de la Sorbonne pour n'avoir pas souscrit à la condamnation de M. Arnauld. Il mourut le 15 novembre 1687. Son journal fut imprimé en 1662, in-folio.

(2) Vers l'an 52 avant l'ère chrétienne, on trouve *Théodose*, auteur de trois livres sur les sphériques. Ses ouvrages ont été publiés en grec et en latin, par *Dasipodius*, et l'astronomie en a retiré de grands secours. Il est aussi l'inventeur de l'ancien cadran qui avait la forme d'une hache. *Riccioli Almag.* tom. 1er.

plus pour son partage que des questions stériles et épineuses. M. Duhamel entreprit de la remettre sur un meilleur pied; il publia, pour l'exécution de son projet, son *Astronomie physique* et son *Traité des Météores et des Fossiles*. Ce sont des Dialogues ingénieux, écrits très-purement en latin, et imprimés en 1670. Trois ans après, il quitta la cure de Neuilly, et fit imprimer le fameux Livre *de Consensu veteris et novæ philosophiæ*. En 1666, l'établissement de l'académie des sciences ayant été approuvé par Louis XIV, à la sollicitation de M. de Colbert, M. Duhamel fut choisi pour en être le premier secrétaire; quelque temps après, il accompagna M. de Croissy à Aix-la-Chapelle et ensuite en Angleterre, où il s'acquit l'estime de tous les savans, et en particulier du célèbre Boyle (1), qui lui ouvrit tous ses trésors de physique expérimentale. Les catholiques anglais eurent tant de vénération pour sa piété, qu'en allant entendre la messe chez l'ambassadeur de France, ils disaient ordinairement : *Allons entendre la messe du saint prêtre*.

De retour à Paris, il publia plusieurs Traités qui lui acquirent une grande réputation; il devint professeur de philosophie au collége royal. M. Duhamel demanda

(1) Physicien du dix-septième siècle, mort en 1691. Les anglais ont donné à Londres, en 1744, une magnifique édition de ses ouvrges, en cinq volumes in-folio. Son *Discours sur la profonde vénération que l'esprit humain doit à Dieu*, est le plus estimé de ses Traités théologiques.

à l'académie, en 1697, un successeur dans la place de secrétaire, à cause de ses infirmités. Ce fut M. de Fontenelle qui lui succéda (1). M. Duhamel mourut à Paris le 6 août 1706, âgé de quatre-vingt-trois ans, d'une mort douce et paisible, sans aucune maladie; les forces de la nature manquaient; il s'endormit pour toujours. Ses principaux ouvrages, indépendamment de ceux dont nous avons parlé, sont : 1°. Un Traité *de Corporum affectionibus*; 2°. *de Mente humana*; 3°. un Livre *de Corpore animato*, où règne la physique expérimentale, et sur-tout l'anatomie; 4°. un *Cours entier de Philosophie*, selon la forme usitée dans les colléges, intitulé : *Philosophia vetus et nova ad usum scholæ accommodata*. Il composa ce Cours de Philosophie pour l'abbé Colbert, qui enseignait au collége de Bourgogne. Il est justement estimé, et il y en a plusieurs éditions. 5°. Un *Cours de Théologie*, intitulé : *Theologia speculatrix et practica*, en 7 vol. in-8°.; 6°. un *Abrégé de ce Cours de Théologie*, sous ce titre : *Theologiæ clericorum seminariis accommodatæ summarium*, en 5 vol.; 7°. des *Prolegomènes sur la Bible*, avec des Commentaires sur le Pentateuque, sur les Pseaumes, etc. et des notes sur toute l'Écriture-Sainte; 8°. *l'Histoire de l'Académie des Sciences*, dont la meilleure édition est celle de 1701. Tous ces ouvrages sont écrits en latin, avec beaucoup de pureté et d'élégance.

(1) Ainsi les deux premiers secrétaires de l'Académie des sciences furent deux normands.

*Michel Tellier*, fameux jésuite, naquit auprès de Vire le 16 décembre 1643, et mourut à la Flèche le 2 septembre 1719, à soixante-seize ans. Il régenta d'abord avec succès les humanités et la philosophie dans les colléges, et par dégrés il parvint aux premiers emplois de son ordre. Après la mort du père de la Chaise, en 1709, il devint confesseur de Louis XIV (1), et ce fut un malheur pour le royaume. Voici comme on s'explique sur le père Tellier, dans le tome troisième de l'Essai sur l'Histoire générale.

« Homme sombre, ardent, inflexible, cachant ses » violences sous un flegme apparent; il fit tout le mal » qu'il pouvait faire dans cette place, où il est trop » aisé d'inspirer ce qu'on veut, et de perdre qui l'on » hait : il voulut venger ses injures particulières. Les » jansénistes avaient fait condamner à Rome un de » ses livres sur les cérémonies chinoises. Il était mal » personnellement avec le cardinal de Noailles, et il » ne savait rien ménager. Il remua toute l'église de » France : il dressa, en 1711, des lettres et des man- » demens que des évêques devaient signer. Il leur en- » voyait des accusations contre le cardinal de Noailles,

(1) Les jésuites étaient en possession de donner un confesseur au roi, comme à presque tous les princes catholiques; cette prérogative était le fruit de leur institut, par lequel ils renonçaient aux dignités ecclésiastiques; ce que leur fondateur établit par humilité, était devenu un principe de grandeur. Plus Louis XIV vieillissait, plus la place de confesseur devenait un ministère considérable. *Volt., Siècle de Louis XIV, chap. 9.*

» au bas desquelles ils n'avaient plus qu'à mettre leurs » noms; de telles manœuvres, dans des affaires pro» fanes, sont punies; elles furent découvertes, et n'en » réussirent pas moins.

» La conscience du roi était alarmée par son con» fesseur, autant que son autorité était blessée par » l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de » Noailles lui demanda justice de ces mystères d'ini» quité, le confesseur persuada qu'il s'était servi des » voies humaines pour faire réussir les choses divines.

» La place de cardinal archevêque lui donnait le » droit dangereux d'empêcher Tellier de confesser le » roi; mais il n'osa pas, à ce point, irriter son sou» verain, et il le laissa par respect entre les mains » de son ennemi. Je crains, écrivit-il à madame de » Maintenon, de marquer au roi trop de soumission en » donnant les pouvoirs à celui qui les mérite le moins; » je prie Dieu de faire connaître au roi le péril qu'il » court en confiant son ame à un homme de ce ca» ractère ».

Cette esquisse de l'Histoire générale sur le père Tellier, dispense de toute observation sur son compte; nous dirons seulement que, soit pour son mérite, soit peut-être à cause du crédit qu'il avait, il fut choisi académicien honoraire de l'académie des inscriptions et belles-lettres. On a de lui, 1°. *Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires de la Chine, du Japon et des Indes*. Ce livre fit grand bruit, comme tout ce

qui émane des hommes qui ont un grand crédit. 2°. *Observations sur la nouvelle défense de la version française du N. T.*, imprimé à Mons et à Rouen en 1684, in-8°.; c'est une apologie des écrits de M. Mallet. Le père Tellier est auteur d'un grand nombre d'autres ouvrages, et en particulier d'une édition de *Quinte-Curce, ad usum Delphini*, qui est estimée.

*Perard Castel*, savant avocat au conseil, est né à Vire. Il fut banquier expéditionnaire en cour de Rome, et mourut en 1687. On a de lui plusieurs ouvrages sur les matières bénéficiales, et sa *Paraphrase sur les Commentaires* de Dumoulin ainsi que sur les *Règles de la Chancellerie*.

*Michel Mauduit*, pieux et savant prêtre de l'Oratoire, natif de Vire, est auteur des *Analyses sur les Evangiles, sur les Epîtres de Saint-Paul, et sur les Epîtres Canoniques*, et d'autres ouvrages estimés; il mourut à Paris le 19 janvier 1709, à soixante-quinze ans.

*Pierre Polinière* est né à Vire en 1671, et mort en 1734, à soixante-trois ans. Il est auteur des *Elémens de Mathématiques* et des *Expériences de Physique*, qui sont fort estimés.

A onze mille quatre cent dix toises au nord de Vire, et au sud-sud-est de Saint-Lo est la petite ville de Thorigny, en latin *Toriniacum*, sur un ruisseau dont la source est au sud-sud-est, et va se perdre dans la Vire, au nord-nord-ouest de Thorigny; cette ville fut

érigée en comté : mais ce qui l'honore infiniment plus, c'est d'avoir donné le jour à *François de Caillères*, chevalier, seigneur de Rochelay et de Guigny. Ce gentilhomme se distingua par sa science et par ses talens pour les négociations. Il fut reçu de l'académie française en 1689, et fut ensuite employé par Louis XIV en différentes ambassades. Il fit particulièrement éclater ses talens et sa prudence dans les traités secrets entre la France et la Hollande, immédiatement avant la paix de Riswick (1), ce qui le fit nommer l'un des plénipotentiaires à ce dernier congrès. Louis XIV lui donna une gratification de dix mille livres., avec la place de secrétaire de son cabinet. De Caillères remplit cette place avec distinction jusqu'à sa mort, arrivée le 5 mars 1717, à l'âge de soixante-douze ans. On a de cet estimable négociateur plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : 1°. *La Manière de traiter avec les Souverains*; 2°. *De la Science du Monde, et des connaissances utiles à la conduite de la vie*, etc. Ces deux ouvrages sont excellens.

François de Caillères était fils de *Jean de Caillères*, auteur de la *Vie du duc de Joyeuse, capucin et ma-*

---

(1) *Le traité de Riswick de* 1697, qui donna la paix à toute l'Europe, est à jamais mémorable : les plénipotentiaires étaient *MM. de Harlay, de Créci et de Caillères.* Leur négociation fut secrette et dura trois années consécutives.

*réchal de France* (1), et de celle du *Maréchal Jacques de Matignon* (2).

A neuf mille cent cinquante toises à l'est de Vire, on trouve la petite ville de Condé, *Condate ad Nerallum*, Condé-sur-Noireau. C'était le chef-lieu d'un doyenné rural du diocèse de Bayeux, avec une mairie et une châtellenie. Il s'y tient six foires par an. Son commerce consiste en cuirs, draps et coutellerie. Son hôpital fut fondé au douzième siècle par N. Turgot. Les protestans y avaient un temple qui fut démoli en 1680.

Condé eut l'honneur de recevoir Saint-Louis en 1256, époque à laquelle ce souverain visita ses états,

(1) Henri de Joyeuse, duc et pair, et maréchal de France, se signala d'abord dans le métier des armes; il se fit capucin après la mort de sa femme, en 1587, et demeura dans cet ordre jusqu'en 1592 que son frère Anne de Joyeuse, maréchal de France et gouverneur de Normandie, se noya dans le Tarn. Les seigneurs du parti de la ligue l'obligèrent de se mettre à leur tête. Il maintint ce parti jusqu'en 1596, qu'il fit son accommodement avec Henri IV, qui lui donna le bâton de maréchal de France; quatre ans après, il rentra chez les capucins, à Paris, où il passa le reste de sa vie. Son autre frère était François de Joyeuse, cardinal archevêque de Rouen; il fonda un séminaire dans cette ville, une maison pour les jésuites à Pontoise, et une autre à Dieppe pour les PP. de l'Oratoire.

(2) Jacques de Matignon, prince de Mortagne, comte de Torigny, fit les fonctions de connétable en 1594, au sacre de Henri IV; il est de l'illustre et ancienne maison de Goyon de Matignon, originaire de Bretagne, et établie en Normandie vers l'an 1450.

pour réparer les désordres particuliers; tout le monde fut indistinctement admis en la présence du monarque. Il daigna écouter tous ceux qui imploraient sa justice. Cette noble et touchante simplicité attira à ce bon roi tous les cœurs et les vœux de ses sujets.

Cette petite ville a donné le jour à *Enguerrand Signar*, confesseur de Charles de Bourgogne, surnommé le Téméraire. Il fut depuis, par la protection de ce puissant prince, nommé à l'évêché d'Autun; il est mort en 1485.

Les seigneurs de Condé étaient de la famille de *Goyon Matignon*.

A l'ouest de Condé est le bourg de Vassy. Ces deux endroits sont dans une plaine assez stérile, qui ne produit que du sarrasin, des seigles et de l'avoine. En revanche, il s'y élève des moutons excellens, et dont la réputation n'est pas usurpée. Ils sont généralement connus sous le nom de *moutons de Vassy*.

La petite ville de *Tinchebray*, située au sud de Vassy et de Condé-sur-Noireau, termine le pays du Bocage; le territoire sur lequel elle est assise est meilleur que ceux qui l'avoisinent au nord; il donne des grains et de bons pâturages, auxquels les moutons doivent leur bonté. Le gibier du Bocage, dont l'excellence est vantée par tous les amateurs, est en effet meilleur que par-tout ailleurs: les rivières y sont très-poissonneuses.

## DE L'AVRANCHIN.

Cette contrée occupe la partie sud-ouest de la Basse-Normandie ; elle est bornée au nord-est par la rivière de Vire ; au nord par le Cotentin ; à l'ouest par la mer, et au sud par la Bretagne.

Avranches, Granville, Villedieu, Pontorson, Mortain, Saint-James, Saint-Hilaire-du-Harcouet et le Mont-Saint-Michel, sont les principaux endroits de l'Avranchin.

Ce pays est montueux et boisé, ses plaines sont sablonneuses et légères ; mais il en est dédommagé par ses pâturages et ses vallées, où on nourrit un nombre considérable de bestiaux qui font la richesse des campagnes ; ses cidres sont également réputés pour être les meilleurs de la Normandie.

La partie nord de l'Avranchin est occupée par la forêt de Saint-Sever, qui du sud-est au nord-ouest, contient un espace de cinq mille toises, sur trois mille deux cents de l'est à l'ouest ; au nord de cette forêt est le bourg de Saint-Sever, qui avait une abbaye de bénédictins dont la mense abbatiale était évaluée cinq mille cent livres.

A cinq mille cinq cents cinquante toises au nord-ouest du bourg Saint-Sever, on trouve celui de *Ville-*

*dieu*, *Villa Dei*, où il y avait une commanderie de Malte, fondée par Richard III, roi d'Angleterre.

Villedieu a été surnommé les *poëles*, à cause du grand commerce de poëlerie qui s'y fait de temps immémorial. Cénalis (1), évêque d'Avranches au seizième siècle, écrit dans un de ses ouvrages : *Habet constantia civitas, sub sua hierarchidiacone Theophilim* Villedieu, *municipium in fabricandis œnæis vasis, fabrili arte exparte addictum. Caldarios artifices vocant.*

Cette grande fabrique des vases en cuivre de Villedieu, a déterminé un rapport sur son insalubrité, qu'on trouve inséré dans l'Encyclopédie, à l'article des qualités dangereuses du cuivre ; c'est ainsi qu'il s'explique :

» Ce qui arrive au bourg de *Villedieu-les-Poëles*,
» prouve que le cuivre peut être volatilisé par le feu
» suspendu dans l'atmosphère. On n'y voit que des
» corps hideux et en consomption ; leurs visages, leurs
» cheveux ressemblent à ceux des statues d'airain ; la
» surdité, l'aveuglement, l'engourdissement des sens,
» le tremblement attaquent tous les âges. Le principe
» de ce désastre est la nature métallique de l'air qu'on
» y respire et des alimens : le lieu est habité par mille
» chaudronniers, qui ne cessent d'infecter l'air, le pain
» et la boisson, du venin qu'ils forgent eux-mêmes ;

(1) En français *Cenau*, mort en 1560 à Paris, sa patrie.

» des fourneaux allumés vomissent continuellement » des flammes, des ruisseaux d'airain en découlent. » On plonge de tous côtés dans l'eau le métal en- » flammé, une vapeur épaisse et cuivreuse s'élève de » toutes parts et répand au loin les maux et la déso- » lation; les coups de marteau redoublés forment une » espèce de gémissement lugubre; les maisons en sont » ébranlées, les vallées voisines en retentissent, la » terre en frémit; on croirait être dans l'antre de » Vulcain. N'allez pas arrêter imprudemment les Cy- » clopes normands en leur demandant l'heure, ils vous » jetteraient leurs marteaux à la tête. «

Ce rapport n'est nullement exagéré; tous ceux qui ont été à Villedieu sont convaincus de sa véracité.

Villedieu a donné naissance à *Pierre Lavache de Préville*, célèbre médecin, dont on a, 1°. un *Traité de la Théorie des Accouchemens*; 2°. des *Observations sur le même sujet*; 3°. la *Méthode aisée pour conserver la santé*.

*Avranches, Abrincæ*, que son nom désigne comme la capitale de l'Avranchin, est une ville ancienne, qu'on nommait alors *Ingena abrincantorum*; elle est située sur une montagne au pied de laquelle la rivière de Séez, dont la source est dans la forêt de Saint-Sever, rend le tribut de ses eaux à l'Océan.

Après l'assassinat du jeune Artus de Bretagne, par l'usurpateur, Jean-Sans-Terre son oncle, Guy de Touars qui s'était qualifié duc de Bretagne, vint en

1203 assiéger et brûler les maisons du Mont-Saint-Michel; de là il marcha avec ses troupes sur Avranches, qui fut pris, pillé et ses fortifications rasées: elles furent rétablies par la suite, cette place étant frontière de la Normandie.

Avranches jouit d'un air pur et tempéré; ses habitans sont spirituels, industrieux, polis, aimant et cultivant les arts et les sciences.

Cette ville a donné le jour, en 1718, à *François Richer*, avocat au parlement de Paris. Ce savant jurisconsulte est auteur d'un *Traité de la Mort civile*. Il a rédigé la dernière édition des *Arrêts d'Augeard*, et celle *des lois ecclésiastiques de Héricourt*, etc.

*Adrien Richer*, frère du précédent, est né dans la même ville; il a donné l'*Essai sur les grands Evénemens par les petites causes*, et *la vie des Hommes illustres comparée*.

*Guillaume Postel*, fameux écrivain du seizième siècle, est né à Barenton dans l'Avranchin. Etant dès l'âge de huit ans devenu orphelin de père et de mère, il s'appliqua tellement à la lecture, qu'il fut reçu maître d'école dans le village de Sagi, près Pontoise, à l'âge de quatorze ans; il vint ensuite à Paris, où il trouva le moyen de faire ses études dans un des colléges de l'université, en servant quelques régens. Il acquit, par son application à l'étude et par ses talens, une espèce de science universelle. Le roi François Ier. l'envoya en Orient, d'où il rapporta divers manuscrits. Il en-

seigna ensuite à Paris, et passa pour un des hommes les plus habiles de son temps, dans la connaissance des langues orientales et dans les mathématiques. Depuis, étant à Venise, il se livra aux rêveries et aux visions d'une vieille folle, avec laquelle il se lia d'amitié. Il s'en infatua tellement, qu'il soutint dans un livre fait à son sujet, que la rédemption des femmes n'avait pas encore été achevée, et que cette vénitienne qu'il nommait la *Mère Jeanne*, devait accomplir elle-même ce grand ouvrage. Sur la fin de sa vie, il se retira dans le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, où il mourut le 6 septembre 1581, à quatre-vingt-seize ans. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont le plus connu est celui *De Orbis concordiâ*.

Le siége épiscopal d'Avranches a été occupé par le célèbre M. Huet, dont nous avons parlé dans l'énumération des hommes illustres de Caen. Ce prélat aimait beaucoup l'étude et passait presque toute sa vie dans son cabinet. Un paysan de son diocèse, voulant lui parler, demanda à voir *Monseigneur;* on lui répondit qu'il n'était pas visible, parce qu'il était à étudier. Il revint le jour suivant, et n'obtint que la même réponse. *Dieu veuille*, dit-il en se retirant, *qu'après cet évêque là, on nous en donne un qui ait fait toutes ses études*.

*Le Mont-Saint-Michel*, dont le château et la ville sont situés sur un rocher parfaitement isolé du continent, au milieu d'une baie que forment en cet endroit les

côtes de Bretagne et de Normandie, dont la plus proche est éloignée de deux mille cent quatre-vingts toises. Toutes les douze heures la marée montante répand ses eaux autour de ce rocher, de manière que pour y arriver ou pour en sortir, il faut choisir l'intervalle des marées.

Avant que le christianisme n'eût été la religion des français, le Mont-Saint-Michel s'apppellait *Belen*, parce qu'il était consacré à *Belenus* (1), un des quatre grands Dieux qu'adoraient les Gaulois. Il y avait sur ce Mont un collège de neuf Druidesses. La plus ancienne rendait des oracles; elles vendaient aussi aux marins des flèches qui avaient la prétendue vertu de calmer les orages, en les faisant lancer dans la mer, par un jeune homme de vingt-un ans, qui n'avait point encore perdu sa virginité.

Essai sur Paris, t. 5, p. 48.

Lorsque le vaisseau était arrivé, on députait le jeune homme pour porter à ces druidesses des présens plus ou moins considérables.

En 1091, le Mont-Saint-Michel devint la retraite de

(1) *Belenus* ou *Belenos*, était le nom que les Gaulois donnaient au soleil, qu'ils appellaient aussi *Mithra*. On estime que c'est le même que le *Baal* de l'Ecriture, et le *Belus* des assyriens. Eliasschedius, convaincu que le nom de Belenus était mystérieux jusques dans les lettres qui le composent, les a considérées selon leur valeur dans les nombres (à la manière des anciens grecs, dont les caractères étaient, dit-on, en usage parmi les Druides), et a trouvé qu'elles faisaient trois cent soixante-cinq jours, temps de la révolution du soleil autour de la terre.

Henri Ier., roi d'Angleterre, qui alors n'était que comte du Cotentin; il s'y défendit courageusement contre ses frères qui l'y assiégeaient.

En 1203, comme nous l'avons dit, le Mont-Saint-Michel fut pris et ruiné par les Bretons.

En 1423, la seconde année du règne de Charles VII, les anglais assiégèrent en vain le Mont-Saint-Michel. Il était défendu par cent dix-neuf gentilshommes, dont les noms appartiennent à l'Histoire (1); leurs succès étaient prévus plus de sept siècles auparavant. Il paraît, suivant la Chronique de Sigebert, qu'en 709, sous le règne de Childebert III, surnommé le *Juste* (2), Saint-Michel apparut en songe devant Aubert, évêque d'Avranches, homme d'une grande piété, et l'avertit de lui faire bâtir une chapelle sur un rocher, qui depuis a été nommé le *Mont-Saint-Michel*. La tradition rapporte que chaque fois que les ennemis de la France se sont approchés de ce Mont, on y a vu un archange exciter des orages sur la mer, et de-là est venu l'origine de la devise de l'ordre de Saint-Michel : *Immensi tremor oceani.*

Le 1er. août 1469, Louis XI, à Amboise, institua l'ordre de Saint-Michel; le nombre des chevaliers était fixé à trente-six. La première promotion fut de quinze, parmi lesquels on trouve Jean et Louis de Bourbon,

(1) La liste de ces héros est à la fin de ce volume.

(2) Mort en 711.

André et Louis de Laval, Georges de la Trémouille, Charles de Crussol, Louis d'Estouteville, Antoine et Gilbert de Chabannes. Cet ordre ne fut d'abord donné qu'aux grands seigneurs de l'état, et Louis XI ne remplit jamais le nombre de trente-six chevaliers qu'il avait fixé par ses statuts. Dans la suite, on communiqua trop facilement ce titre d'honneur; de temps en temps on y fit des réformes. Louis XIV donna en 1661 et 1665, des déclarations très-précises et très-propres à maintenir la dignité de cet ordre, qui s'appelle l'*Ordre du Roi*, de même que celui du *Saint-Esprit*. Il réduisit le nombre des chevaliers à cent, parmi lesquels il devait y avoir six magistrats de cours supérieures et six ecclésiatiques, prêtres constitués en dignité d'abbé, ou de charges principales dans les chapitres. Il est essentiel d'observer que dans ce nombre de cent chevaliers n'étaient pas compris ceux de l'ordre du Saint-Esprit, à qui il était d'usage de conférer l'ordre de Saint-Michel la veille du jour où ils devaient recevoir le cordon bleu.

Le collier de l'ordre de Saint-Michel est d'or, semé de coquilles, avec une médaille de l'archange Saint-Michel, pendante sur la poitrine.

Le circuit du Mont-Saint-Michel est de deux cent quatre-vingt-cinq toises. Outre la ville et le château, il y avait une abbaye de bénédictins, dont la mense abbatiale était évaluée quarante mille livres. Ce monastère avait été successivement enrichi par les bienfaits des

rois de France et d'Angleterre, par ceux des ducs de Normandie et de Bretagne.

Cette place a toujours été considérée comme très-importante et très-forte. Les bourgeois la gardent en temps de paix, mais on y met des troupes en temps de guerre. C'était l'abbé qui était gouverneur né de cette forteresse; et, en son absence, c'était au prieur à qui l'on portait les clefs tous les soirs.

*Granville, Grandis villa.* Cette ville maritime date du commencement du quinzième siècle, que les anglais l'ont bâtie sous le règne de Charles VII, sur une haute péninsule ; elle est en partie sur le rocher, et en partie sur la plaine.

Ce port de mer offre infiniment de ressources à ses habitans, aussi y a-t-il beaucoup d'armateurs à Granville, et une infinité de marins qui se livrent à la pêche de toutes les saisons, et sur-tout à celle de la morue qu'ils font avec beaucoup de succès; en temps de paix, il part ordinairement de Granville une quantité de navires pour cette pêche. Les granvillais ont l'usage, lorsque les travaux de la pêche sont terminés à Terre-Neuve, de faire revenir les pêcheurs en ressac, c'est-à-dire, qu'ils s'embarquent trois à quatre cents sur un même navire, dont la destination est directe pour le port d'où ils sont partis ; il paraît que l'usage des armateurs est de ne leur donner des vivres que pour un mois.

En 1786, les vents du nord qui régnèrent pendant long-temps, contrariant la rentrée des navires dans

les ports, les armateurs de Granville craignirent la plus extrême détresse pour plus de trois mille matelots attendus dans ce port, et partis en ressac; MM. Perrey, Maire et Fontenai, conçurent le louable projet d'envoyer à la rencontre de ces mêmes navires un bâtiment chargé de munitions de bouche. Ce projet, communiqué aux armateurs, fut arrêté d'une voix unanime et exécuté en vingt-quatre heures par l'effet de leur activité.

Le bâtiment eut l'ordre d'étendre sa croisière jusqu'à cent lieues au-delà d'Ouessant, et de donner des secours à tous ceux qui en auraient besoin.

Un tel acte d'humanité, quelque juste qu'il fût, quelqu'intérêt qu'y eussent eu les armateurs de Granville, leur fit infiniment d'honneur, et encore plus à ceux qui en conçurent le projet.

En face de Granville sont à une distance d'environ mille quatre cents toises les petites îles Chausey.

*Pontorson, Pons-ursonis*, placé au sud-ouest d'Avranches, à l'embouchure de la rivière de Coesnon, dans l'anse la plus reculée de la baie. Cette ville servait autrefois de boulevard à la Normandie contre les bretons; mais Louis XIII, après la prise de la Rochelle en 1628, la fit démanteler l'année suivante.

Au sud-est de Pontorson est la petite ville de *Sainte-James*, qui, ainsi que *Saint-Hilaire-du-Harcouet*, étaient des barrières que dans le temps des guerres entre les bretons et les normands, ces

derniers opposaient aux premiers pour arrêter leurs incursions.

*Saint-Hilaire-du-Harcouet* a donné le jour, en 1638, à *Jean Pontas*, célèbre casuiste du dix-septième siècle; il fit ses études à Caen, et les acheva à Paris. Il reçut les ordres sacrés à Toul, en 1663. Trois ans après, il se fit recevoir docteur en droit civil et en droit canon; il devint vicaire de Sainte-Geneviève-des-Ardens : il remplit cette place pendant vingt-cinq ans avec un zèle qui ne se rallentit jamais. Il fut ensuite sous pénitencier de Paris, et mourut dans cette ville le 27 avril 1728 à l'âge de quatre-vingt-dix ans. On a de lui, 1°. un grand *Dictionnaire des cas de conscience*, dont la plus ample édition est en trois volumes in-folio. 2°. *Des Entretiens Spirituels pour instruire, exhorter et consoler les malades*, et beaucoup d'autres livres de piété.

La dernière ville à l'est de l'Avranchin est *Mortain*, *Moretonium* ou *Moritolium*, sur les confins de la Normandie et du Maine : cette ville est ancienne. Après la mort d'Henri Ier., roi d'Angleterre et duc de Normandie, le trône d'Angleterre et le duché de Normandie furent usurpés par Etienne, comte de Boulogne, au mépris des droits de la comtesse Mathilde; Geoffroi, comte d'Anjou, surnommé Plantegenet, accompagné de quatre cents hommes de cheval, vint assiéger Mortain. Le second jour, la place lui fut rendue ainsi que tout le plat pays; il soumit ensuite

Saint-Hilaire, que la nature de sa position rendait presqu'imprenable.

Mortain, en 1221, fut assiégée par Philippe-Auguste, et prise en quatre jours. Renaud-de-Dammartin y avait jeté des troupes et des munitions, soit pour soutenir les droits de Jean-sans-Terre, ou les usurper.

Cette ville fut érigée en comté par Rollon, qui s'en réserva l'hommage. Le cinquième fils de Richard Ier., nommé Mauger, fut le premier comte de Mortain.

Guillaume-le-Conquérant la donna à son frère utérin Robert.

Ce comté fut un des plus considérables du duché; il renfermait les villes de Vire, de Saint-Lo, de Granville, de Coutances, d'Avranches, de Mortain, de Domfront, de Thorigny, de Condé, de Tinchebray, de Villedieu, de Pontorson et de Saint-James; ce comté, que posséda aussi Charles II, roi de Navarre, surnommé le Mauvais, rentra au pouvoir des ducs de Normandie; et, après avoir passé encore dans plusieurs maisons, François Ier. le donna en propriété à Louis de Bourbon, duc de Montpensier; il faisait partie de la succession de mademoiselle de Montpensier, qui fit son héritier universel Philippe de France, duc d'Orléans.

La Canche, dont la source est au nord de la forêt de l'Antepourrie, arrose Mortain, qui est de toute part environnée de rochers assez escarpés, dans un terrain aussi stérile qu'inégal.

## DU COTENTIN.

Cette partie, la plus occidentale de la Normandie, forme une presqu'île, dont l'isthme est au sud, entre la Soulle qui se jette avec la Sienne dans le havre d'Agon à l'ouest, et la Vire dans le Vey-Saint-Clément au nord-ouest. Le surplus du Cotentin est entouré par la mer, à l'ouest par le golfe de Saint-Michel, à l'est par la baie de Caen, et au nord par la Manche.

Toutes les circonstances concourent à faire croire que la mer, dans quelques-unes de ces grandes catastrophes, dont la tradition est perdue dans la nuit des temps, envahit les terrains occupés par les deux baies dont nous venons de parler. Dans celle de Caen, les îles de Saint-Marcou; dans celle qui sépare la Bretagne de la Normandie, le Mont-Saint-Michel; les îles Chausey, et enfin celles de Jersey et Grenesey; dans l'anse de Cherbourg, l'île Pelée : ces îles semblent avoir fait autrefois partie du continent.

En consultant la géographie ancienne, on lit dans Pline, *lib.* 4, *chap.* 18, qu'il nomme péninsule la partie de la Gaule lyonnaise qui s'étend vers l'Occident et avance dans l'Océan. Il lui donne six cent vingt-cinq milles de circuit, en commençant des confins des *Osismii*, dont le pays se terminait à-peu-près

dans l'endroit où est aujourd'hui la ville de Saint-Malo. Pline ajoute que l'isthme de cette péninsule avait cent vingt-cinq mille de largeur.

Il est donc naturel de penser, d'après le rapport de Pline et l'état des choses actuelles, que cette péninsule, depuis très-long-temps n'est plus la même, et qu'elle n'a pu changer que par un de ces événemens dont le souvenir est perdu, mais dont on pénètre la cause par ce double principe de l'Océan, qui subjugue les limites de la terre, et qui ne pénètre dans son sein que pour en être subjugué. Une multitude de faits déposent en faveur de cette vérité, et si les monumens historiques qui les constatent ne sont pas en plus grand nombre, c'est que les révolutions du globe ne s'opèrent d'ordinaire que par la destruction de la génération, qui pourrait en perpétuer la mémoire.

La preuve la plus évidente que l'Océan s'est emparé des limites de la seconde lyonnaise, c'est que Saint-Malo, qui est dans la baie de Cancale, est séparée de la péninsule normande par cette baie même, que le Cap de la Hague, qui est la pointe la plus avancée de cette péninsule dans l'Océan, est un rocher que les efforts des vagues n'ont pu envahir, que celui de Barfleur a opposé la même résistance, et qu'en considérant que ce dernier correspond en ligne directe avec le Cap qui, entre Calais et Ambleteuse, avance dans la mer, on apperçoit que tout cet espace est devenu la proie des flots, trop resserrés sans doute dans l'étroit canal

qui séparait la seconde lyonnaise de la Grande-Bretagne.

Ces îles, dont nous venons de parler, ainsi que celle d'Aurigny, ont dû faire partie de la péninsule dont parle Pline; elles ont appartenu à la seconde lyonnaise au temps de l'invasion de Jules-César, et sous les rois prédécesseurs de Clovis, comme elles ont appartenu aux princes normands.

La presqu'île du Cotentin de l'embouchure de la Sienne, à l'embouchure de la Vire dans le Vey de Saint-Clément, c'est-à-dire de la partie sud-ouest au nord-est, occupe vingt-six mille deux cent quarante toises entre les deux baies, sur une longueur de la partie sud à la pointe de la Hague de quarante-cinq mille six cent quarante toises.

Les villes du Cotentin sont Coutances, Carentan, Valognes, la Hougue, Barfleur et Cherbourg.

La ville capitale est *Coutances*, *Constantia;* elle a donné son nom à la contrée : c'est le siége d'un évêché suffragant de Rouen. Cette ville est distante de l'anse que forme l'embouchure de la Sienne de deux mille deux cent cinquante toises.

Elle a donné le jour à *Jacques Lefèvre*, célèbre docteur de Sorbonne, archidiacre de Lisieux, et grand-vicaire de Bourges, d'une famille féconde en hommes de mérite; il s'acquit une grande réputation par ses ouvrages, et mourut à Paris le 1er. juillet 1716. Il est auteur, 1°. des *Entretiens d'Eudoxe et d'Euchariste*,

*sur l'Arianisme et sur l'Histoire des Iconoclastes*, du père Maimbourg, jésuite. 2°. *Motifs invincibles pour convaincre ceux de la religion prétendue réformée*, in-12 : cet ouvrage est fort estimé. 3°. *Quelques Ecrits en faveur des Motifs invincibles*, contre M. d'Arnauld, lequel en avait attaqué quelques endroits. Cette dispute n'empêcha point ces deux docteurs d'être amis. 4°. *Nouvelles Conférences avec un ministre, touchant la séparation des Protestans*, imprimées en 1685 ; ce livre est excellent. 5°. *Recueil de tout ce qui s'est fait pour et contre les protestans en France.* 6°. *Instructions pour confirmer les nouveaux convertis dans la foi de l'église.* 7°. *Histoire critique contre les Dissertations sur l'Histoire Ecclésiastique*, du père Alexandre. 8°. *L'Anti-Journal des Assemblées de Sorbonne* : cet ouvrage est plein d'esprit et d'une fine critique. 9°. Une nouvelle édition de l'*Accord des Contradictions apparentes de l'Ecriture-Sainte*, de Dominique Magrio, Paris 1685, in-12, etc.

*Feu-Ardent* (François), célèbre cordelier, naquit à Coutances en 1541, et préféra l'état de religieux à une vie opulente dans le monde. Il fut reçu docteur de Sorbonne en 1576 ; il prêcha avec zèle contre les hérétiques, et composa contre eux plusieurs ouvrages. Il prit le parti de la ligue, déclama en chaire contre les rois Henri III et Henri IV, et mourut le 1er. janvier 1610. On a de lui plusieurs *Traités de controverse* ; des *Commentaires sur quelques livres*

*de la Bible;* des éditions de quelques ouvrages des pères, etc.

*Louis Leroy*, *Regius*, excellent humaniste et habile critique du seizième siècle, est né à Coutances; il se rendit très-habile dans les langues grecque et latine. Il succéda en 1570 au célèbre Lambin (1) dans la chaire de professeur en langue grecque, au collége royal à Paris; il mourut le 2 juillet 1577. On a de lui la *Vie de Guillaume Budé* (2), parfaitement écrite en latin; la *Traduction française du Timée de Platon* (3), et de plusieurs autres ouvrages grecs, avec un grand nombre d'autres livres.

*Charles de Saint-Denis, seigneur de Saint-Evremont,* naquit au château de *Saint-Denys-le-Guast*, à six mille huit cent quarante-six toises de Coutances, le 1er. avril 1613, d'une maison noble et ancienne de la

---

(1) Lambin était l'ami des personnages les plus illustres de son siècle; il était aussi savant qu'homme sensible. Il mourut de chagrin, en 1572, d'avoir appris la mort de son ami Ramus, égorgé au massacre de la Saint-Barthélemy.

(2) Budé est un des grands hommes qui ont fait le plus d'honneur à la France. Cette famille a produit plusieurs personnes illustres. Sa femme et ses deux fils ayant embrassé le calvinisme, ils se retirèrent à Genève, où leurs descendans sont toujours demeurés.

(3) Timée était un fameux philosophe pythagoricien; il vivait avant Platon. On a de lui un petit traité *de la Nature et de l'Ame du Monde*, écrit en dialecte dorique. Ce petit traité, qui se trouve dans les OEuvres de Platon, a fourni à ce grand philosophe le sujet de son traité intitulé *Timée*.

Basse-Normandie, dont le nom autrefois était *Marquetel* ou *Marguastel.* Il fit ses études à Paris; et fut ensuite capitaine d'infanterie. Quelque temps après, il s'attacha à M. le prince (Louis de Bourbon), et combattit sous ses ordres, à Fribourg et Nortlingue, où sa bravoure lui acquit l'estime de tous les généraux. Dans la suite, n'étant plus en faveur près de M. le prince, à cause de son penchant à railler, il alla servir en Catalogne où il fut fait maréchal-de-camp.

De retour à Paris, il s'acquit l'amitié de M. Fouquet, dont il profita pour ses affaires domestiques; il eut aussi un grand crédit auprès de M. de Candale, ce qui lui attira quelques disgraces de la part du cardinal Mazarin, qui le fit renfermer pendant trois mois à la Bastille; enfin, une lettre qu'il écrivit à M. de Créqui sur la paix des Pyrénées, indisposa tellement les ministres contre lui, qu'il fut obligé de sortir du royaume. Sa principale retraite fut en Angleterre, où il fut en grande considération auprès du prince d'Orange, et où il demeura depuis 1665 jusqu'à sa mort, arrivée à Londres le 20 septembre 1703, à quatre-vingt-dix ans. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dans lesquels on remarque beaucoup d'esprit, un tour ingénieux, des pensées fines, et une diction pure et hardie. La meilleure édition de ses œuvres est celle d'Amsterdam, en 1726, 5 vol. On estime aussi celle de Londres, en 1705.

*Richard Dinoth,* natif de Coutances, élevé dans la

religion protestante, vivait au seizième siècle; on a de lui un ouvrage estimé pour sa véracité; il est intitulé: *De Bello civili Galico.*

*Jean Fontaine*, né dans les environs de Coutances, a donné l'*Héroïde Calypso à Télémaque*, et les *Eloges* de *Carle Vanloo* et de *Deshayes.*

*Jacques de Læuvre*, natif de Coutances, principal et professeur d'éloquence au collége des Lombards. Entre plusieurs bons ouvrages qu'il a donnés au public, on distingue une édition de *Plaute*, qui est fort estimée.

*André Lesourier*, docteur de Sorbonne, mort en 1758, était de Coutances; il est auteur d'un ouvrage intitulé: *Cursus theologicus.*

*Charles Trigan*, docteur de Sorbonne, a donné la *Vie* d'*Antoine Paré*, et l'*Histoire Ecclésiastique de la province de Normandie.*

*Antoine de Gabary, sieur de la Luzerne*, né en 1617, près de Coutances, était très-versé dans les sciences; on a de lui un grand nombre de poésies latines et françaises, remplies de génie et d'agrémens. Il est mort en 1679, à l'âge de soixante-deux ans.

*René Boudier*, natif de Trelly, dans les environs de Coutances, est auteur de quelques pièces de vers sous le règne de Louis XIV. Il est mort à quatre-vingt-six ans, et fit, en mourant, son épitaphe que voici:

J'étais gentilhomme Normand,
D'une antique et pauvre noblesse,

Vivant de peu tranquillement,
Dans une honorable paresse,
Sans cesse le livre à la main,
Moins français que grec ou romain,
Antiquaire, archi-médailliste,
J'étais poëte, historien. . . . . . .
Maintenant je ne suis rien.

*Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre*, fameux écrivain en matière de politique, naquit au château de Saint-Pierre, diocèse de Coutances, d'une famille noble et ancienne. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint premier aumônier de feue madame la duchesse d'Orléans. Il fut l'ami de Varignon et de Fontenelle, avec lesquels il partagea sa médiocre fortune. Il se livra tout entier à la philosophie spéculative, et se distingua particulièrement dans la politique. *Son Projet de Paix universelle entre les potentats de l'Europe*, qu'il qualifia de *Diète Européenne*, fit beaucoup de bruit, d'autant qu'il en adressa le plan à la cour. Dans la réponse qu'il reçut, signée du cardinal de Fleury, on remarque cette phrase: *Vous avez oublié, Monsieur, pour article préliminaire, de commencer par envoyer une troupe de missionnaires pour disposer le cœur et l'esprit des princes.*

L'abbé de Saint-Pierre aurait pu lui répondre que ces missionnaires étaient le bon sens, l'humanité, la raison et la justice. Au surplus, on traita ses idées *d'un beau rêve*; il faut au moins convenir qu'il est celui de

l'ami du genre humain : il fait complettement l'éloge de sa belle âme.

On doit à l'abbé de Saint-Pierre d'avoir beaucoup écrit contre la taille arbitraire, dont il parvint à délivrer la France. Malgré ce bienfait, il fut exclu de l'académie française par la cabale du cardinal de Polignac. L'abbé de Saint-Pierre, loin de se plaindre de cette injuste exclusion, continua à vivre en philosophe avec ceux même qui l'avaient exclu. Son silence lui fit plus d'honneur que le fauteuil académique, plus souvent décerné à la faveur qu'au mérite; néanmoins, les académiciens obtinrent que sa place ne serait remplie qu'à sa mort.

Les services rendus par l'abbé de Saint-Pierre, sa probité, sa douceur et son mérite, lui assigneront toujours une place distinguée parmi les hommes de bien et les savans: il mourut en 1743, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Ses ouvrages ont été recueillis et imprimés à Paris, chez Briasson, en 1744, dix-huit volumes in-12.

L'abbé de Saint-Pierre ayant acheté une charge à la cour, la marquise de Lambert lui demanda s'il se trouvait mieux de cette vie de la cour que de celle retirée qu'il menait auparavant à Paris? » J'étais bien » (lui répondit-il), dans ma cabane du faubourg Saint-» Jacques, occupé des sciences; mais je me trouve » encore un peu mieux dans une vie assez dissipée. J'ai » augmenté mon bonheur de quelque chose, du moins

» je le crois ; et après tout, il ne m'importe si ce n'est
» de le sentir ou de le croire. «

Coutances est assis dans un pays riche ; tout ce qui l'environne prouve à-la-fois la bonté du sol et l'industrie des habitans, les édifices, les maisons particulières, les bâtimens ruraux, tout y est bien entendu, bien distribué et solidement édifié.

*Carentan, Carentonium.* Cette petite ville, située à deux mille toises du *Vey-Saint-Clément*, qu'on nomme en latin *Vadum*, et qu'on distingue en Grand-Vey et Petit-Vey. On traverse le premier d'Isigny à Sainte-Marie-du-Mont ; mais il est de la dernière imprudence de passer le Vey sans un guide ; on passe le second en allant de Bayeux à Carentan. La position de cette ville la rend très-mal-saine, en raison de sémanations qui s'exhalent de ce golfe, lorsque la mer, en se retirant toutes les douze heures, laisse à découvert la majeure partie des vases qu'y entraînent les rivières.

Carentan a donné le jour à *Jean Lorret*, infiniment connu par sa Gazette en vers libres qu'il commença en 1650, et qu'il adressait à Mademoiselle de Longueville, même depuis qu'elle fut duchesse de Nemours. Il la publiait ordinairement chaque semaine, et l'on en a fait un recueil en trois volumes, sous le titre de *Gazette burlesque de la Cour*, avec un beau portrait de l'auteur, gravé par Nanteuil. Lorret ignorait le latin ; mais il avait de l'esprit : Mademoiselle lui faisait une pension de 2,000 liv., et il en recevait une autre de

200 écus de M. Fouquet, surintendant des finances; il perdit cette dernière pension lorsque ce ministre fut conduit à la bastille, parce qu'il continua à en parler avantageusement dans sa *Gazette*. M. Fouquet, pour le dédommager, lui fit tenir 1,500 liv. Lorret ne sachant point de qui il tenait cette libéralité, la publia encore dans sa Gazette. Il mourut vers l'an 1666. Il était laïc et sans aucun engagement. Indépendamment de sa Gazette, on a de lui des poésies burlesques et d'autres pièces en vers.

*Eléonore Langevin*, habile docteur de Sorbonne, est né à Carentan; il est auteur d'un *Livre de controverse contre Massius, professeur de Copenhague*. Langevin prouve dans son Livre l'impossibilité du changement de doctrine dans l'église romaine, à l'égard de tous les points de controverse. Il mourut le 20 juin 1707.

*Benjamin Basnage* est également né à Carentan en 1580. Ministre protestant au dix-septième siècle, mourut en 1652, à l'âge de soixante-douze ans : il est auteur d'un *Traité de l'Eglise*, qui fut en réputation parmi les protestans. Il employa cinquante et une années de sa vie aux pénibles fonctions de son ministère.

En côtoyant la mer sur la côte orientale du Cotentin, entre le Vey et la Hougue, on apperçoit les isles de Saint-Marcou; l'une appellée *l'Isle d'Aval*, et l'autre *l'Isle d'Amont;* toutes deux ont d'excellens pâturages, mais l'une et l'autre sont désertes. La mer forme depuis l'anse du Grand-Vey jusqu'à la hauteur de

Radeauville, une baie connue sous le nom de *Rade de la Hougue*, rade célèbre par le fameux combat de M. de Tourville (1), en 1692. Cet amiral reçut ordre de la cour d'attaquer la flotte ennemie *forte ou faible*; il le fit, quoiqu'il ne s'attendît pas à trouver réunies la flotte anglaise et la flotte hollandaise. Le combat dura, le 29 mai, depuis le matin jusqu'à la nuit, avec des efforts signalés des troupes françaises; il ne fut décisif en faveur des ennemis que par notre retraite, quoiqu'ils eussent quatre-vingt-huit vaisseaux contre cinquante. Ce qui rendit néanmoins cette affaire excessivement malheureuse, c'est que la flotte française s'étant dispersée sur les côtes de Bretagne et de Normandie, l'amiral anglais brûla treize vaisseaux à la Hougue et à Cherbourg.

La défaite de la flotte française au combat de la Hougue déconcerta tous les projets de Jacques II (2),

(1) Anne Hilarion de Constantin et de Tourville, maréchal de France, vice-amiral et général des armées navales du roi, donna des preuves de courage et d'une habileté extraordinaire sur mer; il servit de second au célèbre Duquesne. Nommé vice-amiral, en 1690, il remporta en cette qualité une victoire signalée sur les flottes combinées d'Angleterre et de Hollande; mais il fut battu au combat de la Hougue, non par sa faute, ni de celle de sa flotte.

(2) Jacques II était le second fils de l'infortuné Charles Ier., roi d'Angleterre, et d'Henriette fille de Henri IV, roi de France. Charles II, son frère aîné, étant mort le 16 février 1685, Jacques fut proclamé roi à Londres le même jour, quoiqu'il fut catholique romain, et qu'il eut quitté la communion de l'église anglicane. Mais Charles montra un zèle indiscret pour le rétablissement de la religion catholique en Angleterre. Il publia, en

pour le rétablissement duquel s'étaient faits tous ces préparatifs ; aussi eût-il la douleur de voir de ses yeux s'anéantir toutes ses espérances. Ce prince était sur la côte avec le maréchal de Bellefons pendant la bataille. Il vit même brûler les vaisseaux préparés pour sa descente en Angleterre.

Le port de la Hougue que MM. Huet et Baudrand appellent *la Hogue*, mais que l'usage du pays et les cartes anciennes de Normandie nomment *la Hougue*, s'appellait en latin *Ogas*, selon Vital; *Ogigiæ*, selon Cénalis ; *Caput Ogæ*, selon Baudrand ; et *Oga*, selon la plupart des écrivains.

Ce petit port est défendu par *l'Isle à Madame*, ce qui rend la situation de la Hougue infiniment intéressante, soit pour le commerce, soit pour les vaisseaux de guerre qui naviguent dans la Manche. M. de Colbert avait su en apprécier le mérite, mais le projet conçu par ce grand homme s'est évanoui, par l'impossibilité d'assurer les fonds nécessaires à cette entreprise.

A huit mille cinq cent cinquante toises au sud-ouest de la Hougue est située Valogne, *Valonia*, sur la

---

1687 un édit, par lequel il donnait une pleine liberté de conscience. Cette conduite lui attira la haine des anglais, et lui fit perdre la couronne ; ils appellèrent au trône Guillaume Henri de Nassau, prince d'Orange, et stathouder de Hollande, qui, quoique gendre du roi, se fit chef de la révolte et détrôna son beau-père en 1688. Jacques II fut obligé de chercher un asile en France. Il résida à Saint-Germain-en-Laie, où il mourut le 16 septembre 1701, à soixante-huit ans.

petite rivière du *Merderet*, qui prend sa source au-dessus de cette ville et se jette dans la rivière Douve, entre Pont-l'Abbé et Liéville.

Si Valogne n'a point donné d'hommes célèbres aux sciences, le territoire qui l'environne s'honore d'avoir donné naissance, en 1603, à *Jean Delaunoy*, né au val de Sie, paroisse au sud-ouest de la forêt de Briquebec. L'éloge que nous pourrions faire de ce docteur de la maison de Navarre, serait infailliblement au-dessous du portrait qu'en a fait Gui-Patin, et surtout de l'esquisse de M. le chevalier de Jaucourt; il s'exprime ainsi : « Jean Delaunoy, en latin *Launoius*, prêtre et célèbre » docteur en théologie dans l'université de Paris, » savant d'un ordre supérieur, infatigable dans le tra- » vail, et critique intrépide, homme d'un désintéres- » sement à toute épreuve, insensible à toute ambition; » il refusa tous les bénéfices qu'on lui offrit, content de » ses livres et de sa fortune, qui était très-médiocre. Sa » vie fut simple, et son âme toujours bienfaisante.

» La préface de son testament est remarquable. » Après les paroles ordinaires, *au nom du père, etc.*, » il y avait : *J'aurais bientôt fait, car je n'ai pas* » *beaucoup de bien, ayant détourné mon esprit de* » *leur recherche, par de nobles soins, et m'étant* » *convaincu de bonne heure qu'un chrétien a beau-* » *coup plus de peine à faire un bon usage des ri-* » *chesses qu'à s'en passer.*

» On peut dire qu'il est mort la plume à la main;

» car non-seulement il avait un livre sous presse » ( Défense des intérêts du roi ) pendant sa dernière » maladie, mais même il en corrigea les épreuves un » jour avant son décès.

» Il mourut à l'hôtel d'Etrée l'an 1678, âgé de » plus de 77 ans (1). Le cardinal d'Etrée n'étant en» core qu'évêque de Laon, s'était, en quelque ma» nière, approprié M. Delaunoy. *Et certes, ayant un* » *tel personnage auprès de lui, il ne le pouvait con*» *server ni chérir avec trop de soins*, dit *M. de* » *Marolles*. Il fut enterré aux minimes, comme il » l'avait ordonné par son testament; mais on n'eut » pas la liberté de mettre sur son tombeau l'épitaphe » qu'on lui avait préparée, parce que cette épitaphe » attribuait au défunt la louange d'avoir soutenu l'or» thodoxie (2); et, quelque temps après, les minimes » déclarèrent que les deux puissances, la royale et » l'ecclésiastique, leur avaient enjoint de ne souffrir » aucune inscription à la gloire de M. Delaunoy.

» Ses OEuvres ont été recueillies par *l'abbé Granet* (3),

---

(1) Il ne pouvait avoir que soixante-quinze ans. M. de Jaucourt n'a pas comparé les deux dates qui fixent son âge, ou c'est une faute de l'imprimeur.

(2) L'orthodoxie est la pureté de doctrine ou de croyance, par rapport aux points et aux articles de foi; on se sert de ce terme par opposition à hétérodoxie ou hérésie.

(3) Fameux critique du dix-huitième siècle, l'un des auteurs de la Bibliothèque française, et des observations sur les écrits modernes et les nouvellistes du Parnasse.

» et imprimées à Genève en 1731, en dix vol. in-fol. » Ses lettres, qui ne sont pas la partie principale, » avaient déjà paru à Cambridge, en 1689, in-fol. » Tous les ouvrages de ce savant sont remplis de » lecture et de science ecclésiastique; il y défend avec » force les droits du roi, les libertés de l'église galli- » cane, et la juste autorité des évêques. Son style » n'est pas assez orné, et ses raisonnemens ne sont » peut-être pas toujours justes; mais on est ample- » ment dédommagé, en le lisant, par la variété des » sujets qu'il traite, l'étendue de son érudition, et » quantité de traits ingénieux.

» Le public lui a certainement de grandes obligations. » Quand il n'aurait publié que le livre *De autoritate* » *negantis argumenti*, il aurait rendu service à la ré- » publique des lettres; car il a donné par cet ouvrage » de belles ouvertures pour discerner le vrai et le faux » dans les matières historiques.

» Il attaqua dans ses écrits plusieurs fausses tra- » ditions, entr'autres *l'arrivée de Lazare et de Ma-* » *deleine en Provence; l'apostolat des Gaules de* » *Denys l'aréopagite; la cause de la retraite de Saint-* » *Bruno, fondateur des chartreux; la vision de* » *Simon Stoch; les priviléges de la Bulle sabba-* » *tine, etc.*; il crut aussi devoir démontrer la faus- » seté des *prétendus* priviléges des moines, en vertu » desquels ils ne voulaient pas la jurisdiction des » évêques; et il réfuta les raisons qu'ils alléguaient

» pour s'attribuer l'administration du sacrement de
» pénitence.

» *Ceux qui aiment la vérité*, dit M. de Marolles,
» *lui surent autant de gré de ses belles récherches,*
» *que les gens qui sont incapables d'honorer la raison*
» *crurent avoir sujet de se plaindre de ce savant pour*
» *avoir fait de telles conquêtes ; et si la superstition*
» *s'en afflige, l'église pure doit s'en glorifier.*

» M. Delaunoy étendit encore sa critique sur le
» trop grand nombre de saints canonisés dans le ca-
» lendrier, et les abus qui en résultent. *Vigneul*
» *Marville* rapporte que le curé de Saint-Eustache
» de Paris disait : *Quand je rencontre le docteur*
» *Delaunoy, je le salue jusqu'à terre, et ne lui parle*
» *que le chapeau à la main et avec bien de l'humilité,*
» *tant j'ai peur qu'il ne m'ôte mon Saint-Eustache, qui*
» *ne tient à rien.* Il avait raison, dit *M. de Valois* (1),
» car la vie de Saint-Eustache est un tissu de fables
» entassées les unes sur les autres, et je suis fort surpris,
» continue-t-il, que la plus grosse paroisse de Paris
» ait quitté le nom d'un des plus célèbres et illustres
» martyrs que nous ayons, pour prendre celui d'un
» saint inconnu et fort suspect (2). »

---

(1) Henri de Valois et Adrien de Valois, tous deux issus d'une famille noble de Normandie, ont été tous deux historiographes de France.

(1) Saint-Eustache fut évêque de Bérée, ensuite d'Antioche. Il assista au concile de Nicée, en 325, où il défendit la foi

Il avait sur-tout rayé de son calendrier Sainte-Catherine, vierge et martyre; le jour de la fête de cette sainte, il ne manquait pas de dire une messe de *Requiem*.

Etant à *Basville* chez le premier président *de Lamoignon*, ce magistrat lui dit : » Au moins n'allez pas » faire du mal à notre *Saint-Yon ?* Comment lui en » ferais-je, répondit le caustique docteur ? Je n'ai pas » l'honneur de le connaître.

» *Godefroi* l'historiographe, étant sorti de son lo» gis de grand matin, le premier jour de l'an, ren» contra dans la rue de la Harpe M. Delaunoy, qui » s'en allait en Sorbonne ; il l'aborda et lui dit, en l'em» brassant : *Bonjour et bon an, Monsieur ; quel saint* » *dénicherez-vous du Ciel cette année ?* M. Delaunoy, » surpris de la demande, lui répondit : *Je ne déniche* » *point du Ciel les véritables saints que Dieu et leur* » *mérite y ont placés, mais bien ceux que l'ignorance* » *et la superstition des peuples y ont fait glisser sans* » *qu'ils le méritassent, et sans l'aveu de Dieu et des* » *savans.* «

» C'est là-dessus que *Ménage* (1) fit une bonne épi-

orthodoxe contre les ariens. Ils l'accusèrent de crimes infâmes, le déposèrent et le firent exiler par Constantin à Trajanopolis, dans la Thrace, où il mourut vers 337.

(1) Ménage a été l'un des plus célèbres écrivains du dix-septième siècle. Il était de l'académie *Della Crusca*, et aurait été de l'académie française sans la pièce en vers intitulée *la Requête des Dictionnaires.*

» gramme grecque, dans laquelle il compare M. De-
» launoy au Jupiter d'Homère, qui chassa du ciel toute
» la racaille des faux dieux qui s'y étaient glissés parmi
» les véritables, et qui leur donnant du pied au cul
» les fit tomber du haut de son trône et des étoiles en
» terre.

» Rome cria contre l'entreprise de M. Delaunoy;
» elle lui parut un horrible sacrilège; elle le déclara
» un destructeur de la religion, et mit tous ses livres à
» l'inquisition, ne pouvant y faire traîner l'auteur;
» mais l'Histoire de l'Eglise, de Basnage, publiée en
» 1699, en deux volumes in-folio, dut bien autre-
» ment émouvoir la bile des inquisiteurs; c'est là qu'on
» trouve la destruction de tant de faux saints et de tant
» de faux martyres, qu'en comparaison de cet océan,
» l'entreprise de M. Delaunoy n'est qu'un petit ruis-
» seau.

» Il était cependant difficile que ce docte théolo-
» gien de Sorbonne écrivît beaucoup de choses con-
» tre les maximes des flatteurs du pape, contre les su-
» perstitions et contre les prétendues exemptions des
» moines, sans s'attirer beaucoup d'ennemis. Il éprouva
» sur ses vieux jours qu'il avait choqué un parti re-
» doutable. On lui défendit de tenir des assemblées
» dans sa chambre, quoiqu'elles fussent très-innocen-
» tes, puisqu'il n'y recevait que des amis, et qu'on n'y
» conversait que des sciences; enfin, on fit des affaires
» à son libraire, qui imprimait son livre de la *Simonie*,

» où, entr'autres, il attaque les *Annates* (1) et réfute le » jésuite *Azorius* (2).

» M. Delaunoy supporta patiemment cette espèce » de persécution, et se trouvant d'ailleurs protégé par » des gens du premier mérite, il continua de travail- » ler pour l'église, pour son prince, et pour le plus » grand bien de la religion. Il a éclairé l'esprit d'une » infinité de gens, sans que tous les abus aient été cor- » rigés ; c'est parce que trop de personnes sont intéres- » sés à les conserver. Il y a bien de la différence entre » les particuliers et le public. Il vient des temps où la » plupart des particuliers sont désabusés, et néanmoins » la pratique demeure la même. Enfin, il semble que » la cour de Rome ait adopté la religion du dieu *Ter- » mus* de la république romaine ; ce dieu ne cédait à » rien, non pas même à Jupiter. »

*Guillaume Gréard, sieur Dumoutier*, naquit à Fréville près Valogne, en 1641. Après avoir fait d'excellentes études, il fut précepteur chez Ferdinand des Ursins (3),

(1) C'était le revenu de la première année d'un bénéfice vacant, que d'abord les évêques s'étaient appropriés, et que les papes se sont ensuite attribués. Voyez Fagnan, Fevret, le P. Alexandre, M. de Marca, Thomassin et Fleury, *Inst. au droit Ecclés.*, t. 1., part. 17, ch. 24.

(2) Jésuite de Lonca, en Espagne, auteur des Institutions morales en latin, et d'autres ouvrages.

(3) La famille des Ursins ou Orsini, a donné cinq papes, plus de trente cardinaux à l'église, outre un grand nombre de sénateurs romains et de grands capitaines.

père de Benoît XIII, qui se fit d'abord dominicain, à Venise, en 1672; successivement cardinal-archevêque de Manfrédonia, de Césène et de Bénévent; enfin pape le 29 mars 1724. A son exaltation, il écrivit un bref plein de bonté, à Guillaume Gréard; qui est mort en 1730. Il est auteur d'une *Dissertation sur la Comète de* 1665, et des *Mémoires de sa vie privée.*

*Charles-François Rosette de Brucourt*, chevalier de Saint-Louis, de l'académie de Caen, né à Grosville entre Valogne et Flamanville, mort en 1755, est auteur d'un ouvrage intitulé : *Essai sur l'Education de la Noblesse.*

A l'est de Valogne est le bourg de *Motano Burgum*, Montebourg, qui avait une abbaye de bénédictins, dont la mense abbatiale valait 12,000 livres.

Au sud-ouest de Valogne est la petite ville ou plutôt le bourg de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sur la rivière d'Ouve, dont la source est à l'ouest de la forêt de Brix. Il y avait une abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1048, après que Néel de Saint-Sauveur, vicomte du Cotentin, eut obtenu sagrâ ce de Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, contre lequel il avait pris les armes pour soutenir les prétendus droits de Guy, fils de Renaud, comte de Bourgogne, et d'Alix de Normandie. La mense abbatiale de cette abbaye était évaluée 7,000 livres.

Au nord-nord-est de Valogne et de la forêt de Brix,

on entre dans la contrée appellée le *Val-de-Saire*, qui depuis la rivière de ce nom jusqu'à la mer, occupe un espace de cinq mille sept cent cinq toises du sud au nord ; et de l'ouest à l'est, douze mille cinq cents cinquante et une toises. Le cap de *Barfleur* et le port de ce nom, situés à l'est du Val-de-Saire, sont très-connus dans l'Histoire de Normandie, et sur-tout depuis la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard. Ce port a été ruiné en 1356, par Edouard III, roi d'Angleterre, lorsque suivant les conseils de *Geoffroy d'Harcourt, baron de Saint Sauveur-le-Vicomte*, alors exilé de la cour de France, il débarqua en Normandie, dont il fit la conquête en très-peu de tems, n'ayant à la vérité trouvé que peu ou point d'obstacles dans sa marche.

Sur le cap de Barfleur on a bâti un phare correspondant à celui établi sur le cap de la Hève, près le Havre, et à celui de l'Ailly, de manière qu'il est impossible à aucun bâtiment entré dans la Manche de se tromper sur sa position en mer, comme sur le gissement des côtes de Normandie (1).

L'intérieur du Val-de-Saire est occupé par une forêt qui alimente la glacerie de *Tour-Laville*, où il se fait des glaces de la plus grande beauté et de la plus belle dimension : cet établissement occupe beaucoup d'ouvriers.

---

(1) Voir la carte page 152.

*Cherbourg* est le point central de la partie nord du Cotentin, à une distance à-peu-près égale du cap de la Hague au nord-ouest et du cap de Barfleur au nord-est; ces deux caps avancés forment une anse assez vaste, récemment garantie par une jetée isolée, construite en charpente et en maçonnerie, en état de résister à la violence des vagues infiniment plus fortes dans la Manche qu'en pleine mer.

La rade, deux fois plus grande qu'elle n'était, est séparée par trois môles qui fournissent quatre passes. Les deux môles des extrémités ont quatre cent cinquante toises de largeur chacun, appuyant par la droite à l'île Pelée, et par la gauche au fort de Querqueville. Celui du milieu couvre deux passes de trois cents toises chacune.

Cette jetée est formée par des cônes placés de distance en distance, auxquels on a donné une base de cent quarante pieds de diamètre, soixante pieds de diamètre par le haut, et soixante pieds de hauteur verticale.

Ces masses énormes, construites en chêne avec tout le soin qu'exige leur solidité, ont été chargées de blocs et de pierres, afin de les faire couler bas. Dans cet état chaque masse à placer, du poids d'environ mille tonneaux (1), a été conduite sur la ligne ou la place

(1) On entend par tonneau, le tonneau de mer, évalué peser deux mille livres ou vingt quintaux; ce qui donnait à chacune de ces masses flottantes un poids de deux millions de livres.

qui était désignée ; pour y parvenir et pouvoir la tenir à flot, on lui adaptait soixante énormes tonneaux vides. Armée de ces soutiens, la machine était touée par un très-grand nombre de vaisseaux. Au signal convenu, les câbles coupés, le cône coulait à fond : aussitôt il était rempli de pierres jusqu'à quatre pieds de sa surface. Chacun d'eux contient deux mille cinq cents toises cubes de pierre, jusqu'à la hauteur de ces quatre pieds, qu'on a couverts ensuite de maçonnerie ; un grand nombre d'autres vaisseaux étaient employés à remplir les vides d'un cône à l'autre : ces pierres forment un banc qui lie ensemble tout ce grand ouvrage.

L'expérience atteste que cette prodigieuse entreprise (1) doit avoir tout le succès dont on s'est flatté, et que les vaisseaux dans cette vaste enceinte artificielle seront en sûreté ; que le port et la ville de Cherbourg ne seront plus désormais exposés aux événemens désastreux qui ont porté la désolation dans ses murs, tel celui du prince Edouard en 1758.

Les travaux faits à la rade de Cherbourg sont d'autant plus avantageux, que la rade qu'ils renferment, a de trente à quarante pieds de hauteur d'eau dans les hautes marées.

---

(1) La première idée de cette étonnante digue, et des cônes qui la forment, est due à M. Lamblardie, célèbre ingénieur maritime des ponts et chaussées. Dès 1774, il communiqua ses idées à son chef sur la rade et le port de Cherbourg. Celui-ci se les appropria, en présenta le plan et le fit agréer.

Cette ville a donné naissance à *Jean Hamon*, habile médecin de la faculté de Paris ; il fut d'abord précepteur de M. de Harlay, premier président du parlement de Paris. Dans la suite, il préféra la retraite et la vie cachée à tous les avantages où ses talens pouvaient l'élever. Ayant donné son bien aux pauvres et vendu sa bibliothèque, il se retira dans la solitude de Port-Royal-des-Champs ; il fut le médecin de cette abbaye, où il mena, pendant trente ans, une vie très-austère. Il visitait à la campagne les pauvres malades, les secourait et les consolait. Il lut les pères grecs et latins, les conciles et les pères ecclésiastiques, il en recueillait les plus beaux endroits. Il mourut le 22 février 1687, à soixante-neuf ans. Ses principaux ouvrages sont : 1°. un *Recueil de divers traités de piété*, Paris 1675, deux vol. in-12 ; 2°. deux autres *Recueils* in-8°. imprimés en 1689 ; 3°. la *Pratique de la prière continuelle*, ou *Sentiment d'une âme vivement touchée de Dieu*, in-12 ; 4°. *Explication du Cantique des Cantiques*, avec une longue préface de M. Nicole (1), Paris 1708, quatre vol. in-12 ; 5°. *Ægræ animæ et dolorem lanire conantis pia in psalmum* 118 *soli loquia* in-12 ; 6°. un petit *Traité de l'Excommunication*, une *Critique* du père Callot, jésuite, et un grand nombre d'autres ouvrages, etc., etc.

---

(1) Savant théologien, et l'un des meilleurs écrivains que la France ait produits, mort en 1695, à soixante-dix ans.

Cherbourg ne s'honore pas moins d'avoir donné le jour à *Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais*, nommé, en 1773, évêque de Senez (1). L'éloge de cet éloquent prélat, par M. Rigoley de Juvigny, dans son ouvrage de la *Décadence des Mœurs*, imprimé à Paris, en 1787, suffit pour faire connaître M. de Beauvais à la postérité. M. de Rigoley, en parlant de Bossuet, de Fléchier et de Massillon, dit : *M. de Beauvais est le seul orateur digne de succéder à ces grands hommes ; il possède sur-tout, au plus haut degré, l'éloquence du cœur. Son oraison funèbre de M. de Broglie, évêque de Noyon, est un chef-d'œuvre en ce genre. On est attendri jusqu'aux larmes en la lisant. La religion, l'amitié, la reconnaissance ont également inspiré l'orateur, et la vérité a tracé le tableau des vertus du pontife dont il déplore la perte. Cette oraison funèbre, celle du curé de Saint-André des Arcs* (2), *assurent l'immortalité aux illustres morts qui y sont célébrés, et feront vivre à jamais le nom de l'éloquent et pieux panégyriste qui a jeté des fleurs sur leur tombeau.*

Les habitans de Cherbourg ont été plus d'une fois édifiés de la modeste simplicité de ce vertueux prélat, venant sans valets, et à pied, voir sa respectable mère,

(1) Il donna la démission de son évêché en 1783.

(2) Le vénérable Léger, cet homme de dieu, qui passa quarante ans à faire du bien dans une paroisse pauvre, l'évêque de Sénez était son élève.

marchande chapelière, se contentant de sa chétive habitation, de la frugalité de ses repas, s'honorant du bonheur d'être son fils, et dispensant aux infortunés ce qu'une vaine ostentation qu'il dédaignait lui aurait coûté. Tel fut l'homme qui, dans la chaire, donna souvent des leçons sévères à son souverain, et que son souverain plaça sur le siége épiscopal de Senez; tel fut l'éloquent pontife qui honora le choix de Louis XV, son pays, sa famille, et qui légua un exemple précieux aux ministres des autels.

La *Hague*, dont le cap est la pointe la plus avancée dans la mer, forme la partie nord-ouest du Cotentin. Son angle correspond à la baie qui forme en Angleterre l'île de Portsland à l'est, et la pointe du Stard à l'ouest; il n'est éloigné du centre de cette baie anglaise que de vingt-quatre lieues marines, de vingt au degré; tandis que la pointe du Stard est l'angle le plus sortant vis-à-vis la baie de Cancale, formée par les côtes de Normandie et de Bretagne, et à l'entrée de laquelle sont placées les îles d'Aurigny, de Jersey et de Grenesey, celle de Cers et la maître île. Ces circonstances physiques, ainsi que nous l'avons dit, confirment l'opinion que ce petit archipel a appartenu au Continent normand; leur faible distance des côtes du Cotentin, les points saillans de ces îles vis-à-vis les anses du Continent, la même nature des falaises, les petites îles toutes placées à l'est intermédiairement entre les deux grandes et la Normandie, les bas-fonds, et enfin

le gissement de ces îles dans une ligne droite de l'ouest-nord-ouest au sud-est dans la baie, depuis l'île de Grenesey, la plus avancée dans la Manche, jusqu'au rocher de Saint-Michel dans le fond de la baie, tout concourt à confirmer qu'elles ont autrefois appartenu au Continent.

Jersey et Grenesey sont à peu de choses près de la même grandeur; elles ont environ quatre lieues de longueur de l'ouest à l'est, sur trois de largeur du sud-est au nord-ouest. La côte septentrionale de Jersey est inaccessible à cause des hauteurs escarpées qui la bordent; la méridionale est presqu'au niveau de la mer: aussi y a-t-il cinq petites rivières qui ont leurs embouchures dans l'anse méridionale du château de Saint-Hélier. Grenesey est beaucoup moins peuplée que Jersey: il s'y fait aussi moins de commerce; mais, en revanche, beaucoup de cidres renommés.

Ces îles, que les romains ont appellées *Cesarea*, lorsqu'ils en firent la conquête, sont soumises à la Grande-Bretagne, et comprises dans le district du Hampshire. On y parle généralement un mauvais français, mélangé d'anglais et presqu'inintelligible; la religion anglicane est la dominante; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le droit normand est le seul qui y soit en vigueur.

On brûle dans ces îles, comme sur les côtes de la Haute et de la Basse-Normandie, le *varech*, que Pline appelle *Fucus marinus*, et dont on fait une soude

qui se consomme dans la province, et notamment dans les verreries, quoiqu'on l'estime beaucoup moins que celle de Fécamp, dont nous avons parlé.

Le Cotentin, dont le sol est très-productif, et dont les pâturages sont excellens, est d'une ressource infinie pour la nourriture des bestiaux; il fournit, indépendamment de ses chevaux, qui sont à juste titre très-renommés, des bœufs pour la consommation de la France, et les salaisons de la marine.

Quand on considère l'étendue de cette province, sa population, l'abondance des productions de son sol, les progrès étonnans de son agriculture, la splendeur de son commerce dont les branches s'étendent dans toutes les parties de l'un et l'autre continent, alors que les circonstances politiques déterminent son essor; le succès, toujours croissant de son industrie, les riches et immenses produits de ses manufactures, il semble que toutes les faveurs de la nature ont été cumulées sur cette belle partie du royaume. Ses ports nombreux, sa navigation intérieure, ses grandes routes, tout concourt, tout facilite ce peuple laborieux et inventif.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE L'INDUSTRIE AGRICOLE ET MANUFACTURIÈRE, AINSI QUE DES PÊCHES MARITIMES ET FLUVIALES DE LA PROVINCE DE NORMANDIE.

Chaque pas que nous avons fait dans la carrière que nous avons entreprise a été marqué par les progrès de l'esprit humain, par les traits de valeur qui ont immortalisé les héros normands, depuis la conquête du fier Rollon jusqu'à nos jours; par les découvertes successives de nos navigateurs, et par les succès toujours croissans de l'industrie des habitans.

Chaque localité de cette vaste contrée a été désignée sous ses rapports commerciaux; chaque établissement a reçu particulièrement le tribut d'éloge mérité. Cette tâche serait incomplète, si, d'une part, nous mettions en oubli les causes de l'accroissement de l'industrie manufacturière; et, de l'autre, si nous n'y ajoutions les tableaux qui peuvent offrir à la France et à l'Europe commerçante les résultats du génie agricole et manufacturier de la province.

Les progrès que l'industrie manufacturière a faits depuis environ trente ans, sont dus à la diminution des bras qu'employait chaque établissement, parce qu'étant reconnu que la consommation des marchandises augmentant par le bon marché du prix de la main-d'œuvre,

il a fallu, pour soutenir la concurrence, se résoudre à imiter les méthodes étrangères. Le traité de commerce de 1785, connu sous le nom de M. de Vergennes, contre lequel on s'est tant récrié parce qu'on n'appercevait pas les résultats qui devaient en sortir, résultats dont la France aura long-temps à s'applaudir, et qu'on ne voyait alors que le froissement momentané qui énervait les établissemens, par la préférence accordée au bas prix des fabriques étrangères. On a donc été forcé d'abandonner le système de la multitude des bras, pour recourir à l'effet des machines dont le secours a sur-le-champ triplé et quadruplé les forces et les hommes, en diminuant le prix de la main-d'œuvre.

Le peuple, qui d'ordinaire n'apperçoit rien au-delà de sa sphère, et dont les habitudes lui font improuver tout ce qui sort du cercle qui l'environne, profita des desordres qu'amenèrent les circonstances où se trouva la France pour détruire les machines qui, à la vérité, avaient produit une sorte de pénurie dans la classe des fileuses au rouet. Leur destruction paralysa totalement les filatures. Bientôt les ouvriers redemandèrent leur rétablissement, les machines reprirent faveur, mais dans un temps où néanmoins on ne pouvait compter le lendemain sur l'entreprise de la veille.

La privation des cotons de belle qualité semblait devoir porter atteinte à ces établissemens, n'ayant plus que des matières premières infiniment grossières ; cette circonstance produisit un effet opposé ; elle exerça en

même temps l'industrie et la patience des fileurs : on perfectionna à-la-fois les machines et les ouvriers. Les résultats ont justifié ces efforts, et leur zèle a été récompensé. C'est ainsi que les malheurs des temps et des circonstances instruisent les hommes des moyens qui concourent à la perfection de leurs entreprises ; et ainsi on est parvenu à réduire les prix à la modicité de ceux de l'étranger : seul moyen de soutenir avec avantage la concurrence, sur-tout lorsqu'en même-temps le commerce intérieur et extérieur est libre de toute entrave; lorsqu'une police sévère réprime les monopoles de la classe nombreuse des ouvriers qui n'ont pour but que l'augmentation des prix de main-d'œuvre, parce qu'ils ne voient que leur intérêt momentané, et qu'ils n'apperçoivent pas que ces augmentations successives de leurs salaires neutralisent entièrement la concurrence, paralysent les fabriques, les réduisent à l'inactivité, et les plongent définitivement eux-mêmes dans l'inaction et la misère.

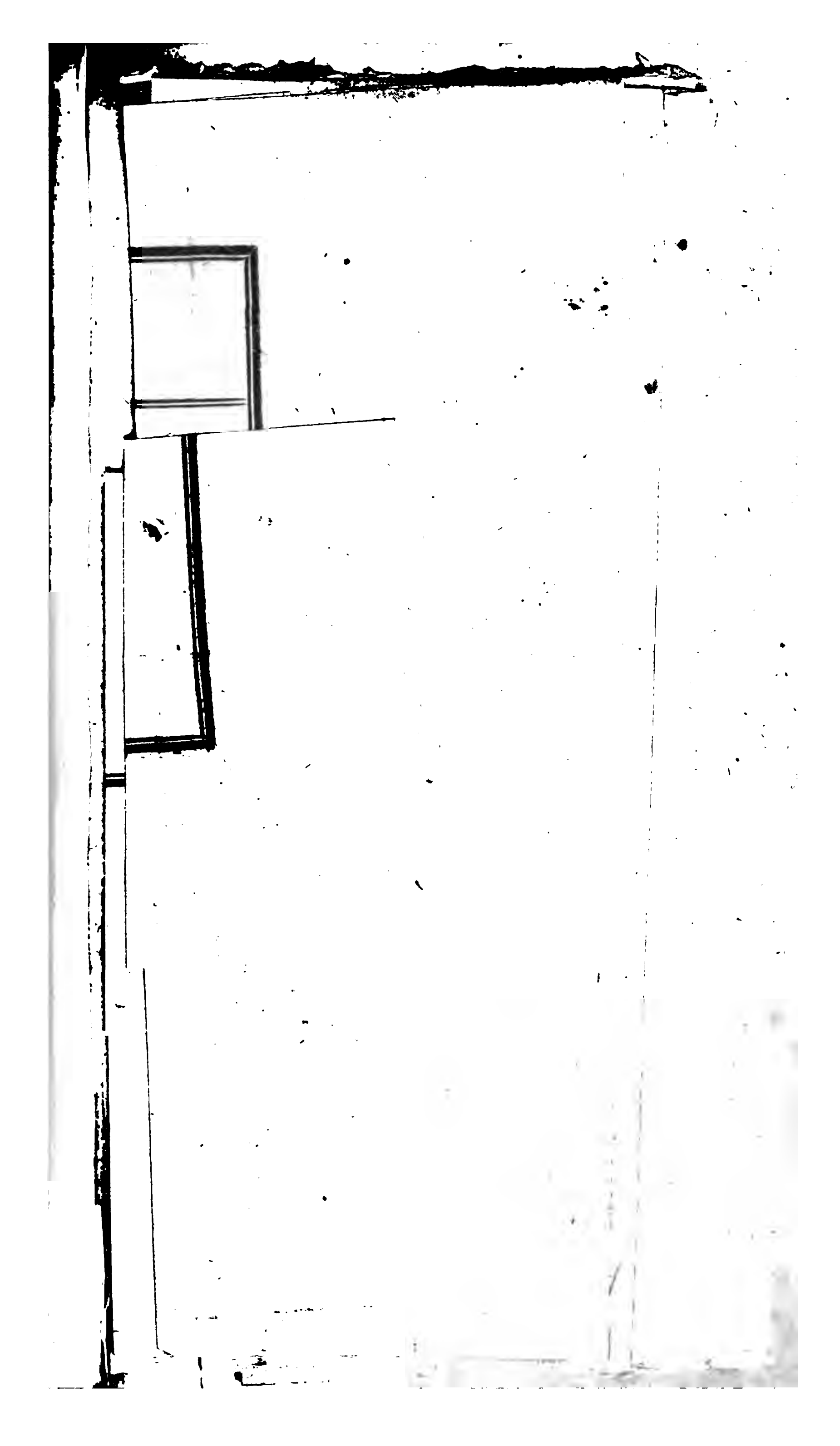
La perfection des machines à filer, en diminuant le nombre des agens, a facilité le débit en faisant baisser le prix des étoffes. Les dégrés de finesse qu'on est parvenu à obtenir des filatures, ont nécessairement multiplié leurs produits, et le fabricant a pu entreprendre des genres de fabrication dont les nations rivales de notre industrie étaient en possession, et c'est au milieu de nos dissensions civiles, dans les circonstances les plus désastreuses, que l'industrieux normand a relevé et

perfectionné les monumens de la prospérité du commerce.

Ainsi que la France a enlevé à Venise *ses glaces*, à l'Italie *ses étoffes de soie*, aux anglais *les londrins*, aux hollandais *les velours d'Utrech*, à la Perse et à la Turquie *leurs tapis*, la Normandie a ravi à l'Angleterre les procédés mécaniques qui simplifient et remplacent les opérations manuelles.

Quelques années de paix, et l'émulation qui en sera la suite indispensable, mettront les fabriques de la Normandie à même de surpasser, par la bonté et la finesse de leurs étoffes, celles que font toutes les manufactures rivales.

Nous avons pensé, pour la facilité des lecteurs, qu'il leur serait avantageux d'avoir le rapprochement de tous les produits de l'agriculture, de l'industrie, et des pêches maritimes et fluviales de cette province; on les trouvera dans les trois tableaux suivans.



## DE LA NOBLESSE ANCIENNE.

Après la conquête des Gaules par les Francs, leur mélange avec les gaulois et les romains ne fit plus qu'une seule nation ; tous ceux d'entr'eux qui faisaient profession des armes étaient réputés nobles, de quelque nation qu'ils tirassent leur origine.

Les récompenses militaires, sous le titre de bénéfices, conférés par les rois Mérovingiens, étant devenus héréditaires par suite d'une révolution, ceux dont l'orgueil fut alarmé par cette hérédité des bénéfices, eurent recours au prince pour changer leur propre en *aleu*. Afin d'y parvenir, ils donnèrent au souverain leurs propriétés, qui les leur rendait à titre de bénéfice héréditaire; de façon qu'à cette époque il n'y avait que deux classes : les bénéficiers et les serfs de leurs domaines. Mais la nécessité des circonstances les rendit souvent dupes; les souverains reprirent les bénéfices pour leurs besoins, ou pour en combler leurs favoris.

Cette instabilité des fortunes décida les grands à profiter des événemens pour fixer irrévocablement l'hérédité de leurs domaines. Assemblés à Andely pour traiter de la paix entre Gontran et Childebert, ils forcèrent ces princes à convenir, dans leur traité, qu'ils ne seraient plus libres de retirer à leur gré les bénéfices qu'ils avaient conférés, ou qu'ils confèreraient dans

la suite aux églises et aux leudes. On rendit les bénéfices à ceux qui en avaient été dépouillés à la mort des derniers rois. Ce traité d'Andely fut encore violé quand la force le permettait aux souverains.

Ce ne fut qu'en 615 qu'une célèbre assemblée tenue à Paris par les évêques et les leudes, décida irrévocablement la question de l'hérédité des bénéfices, et légitima les droits que les seigneurs avaient acquis dans leurs terres (1). Il n'y eut plus dès-lors de priviléges, de prérogatives et de noblesse qu'au droit de la naissance.

Cet état de choses subsista jusqu'à la conquête de la Neustrie par Rollon. Ce prince usa des droits que ses armes lui avaient acquis, en récompensant généreusement les compagnons de sa gloire par des domaines démembrés de son duché ; il les leur donna, à titre d'hérédité, sous l'expresse condition *de la foi et hommage et du service militaire*. Aussi tous les nobles du duché de Normandie faisaient profession de porter les armes contre les ennemis de leur légitime souverain.

C'est à cette époque que la noblesse de *race* ou d'ancienne extraction normande doit son origine, c'est-à-dire vers le commencement du dixième siècle ; elle s'est accrue prodigieusement par les récompenses successivement accordées à ceux qui rendaient aux souve-

(1) *Quidquid parentes nostri anteriores principes, vel nos per justitiam visi sumus concessisse et confirmasse, in omnibus debeat confirmari.* Ord., ann. 615, art. 16.

rains des services signalés ou qui flattaient leurs goûts ou leurs caprices; mais elle fut singulièrement diminuée lorsque Guillaume-le-Bâtard conquit le royaume d'Angleterre. Il y donna à ses normands les plus beaux domaines de ses nouveaux états; ce qui en décida une très-grande partie à s'y fixer. Cette noblesse reçut encore une atteinte considérable, lors des croisades, sous *Robert Courte-Heuse*; elle en avait reçu, sous le règne de *Robert-le-Libéral*, par l'émigration des normands, qui firent en 1031 la conquête de la Pouille, dont Constance, fille posthume de Roger, porta la riche succession de son père à l'empereur Henri VI, à la fin du douzième siècle.

Le gouvernement féodal, que les princes normands favorisèrent, vivifia toutes les parties de la Normandie, qui ne devinrent languissantes que lorsque les seigneurs abandonnèrent leurs antiques châteaux pour se faire courtisans.

Quelles qu'aient été les opinions sur le gouvernement féodal, il fallait qu'il ne fût pas tellement en opposition avec le bonheur des peuples, puisque les guerres des croisades eurent peine à tarir son excessive population; elles ne l'épuisèrent même qu'après un temps assez considérable : malheureusement il était livré à des erreurs politiques dont les siècles les plus éclairés ne sont pas exempts.

Après que Philippe-Auguste se fut emparé de la Normandie, et qu'ainsi que ses successeurs il eut formé

le dessein de détruire la puissance des grands vassaux, on créa des nobles par édit, et moyennant finances.

On connut donc, à cette époque de nos annales, une autre noblesse que la noblesse militaire.

Louis XI, par sa charte donnée à Montil-lès-Tours, le 5 novembre 1470, donna à la Normandie la noblesse de *franc fief*. Par cette charte, il ordonna que les roturiers qui, dans cette province, et jusqu'alors avaient acquis des fiefs nobles qu'ils tenaient à droit héréditaire, propriétaire et foncière, et possédaient noblement à gage-plège (1), cour et usage depuis quarante ans, pourraient les tenir paisiblement, sans être contraints de les mettre hors leurs mains, ni payer aucune finance, que celle portée dans la composition et ordonnances sur ce fait par le roi, et qu'ils seraient tenus et réputés pour nobles ; et, dès-lors, seraient ennoblis ensemble leur postérité née et à naître, en loyal mariage, et que la volonté du roi était qu'ils jouissent du privilége de la noblesse comme les autres nobles du royaume, en vivant noblement, suivant les armes, et se gouvernant en tous actes comme les autres nobles de la province, et ne faisant choses dérogeant à la noblesse.

(1) *Le gage-plège* était en Normandie une convocation extraordinaire pour élire un prévôt chargé de faire le recouvrement des rentes et redevances seigneuriales, et y recevoir les aveux nouveaux des censitaires et rentiers. *Cout. de Normand.*, *art. 185 et suivans.*

Les enfans de ceux qui payèrent ce droit de *franc fief*, furent maintenus dans leur noblesse par lettres de Charles VIII, du 12 janvier 1486, et par d'autres du 20 mars de la même année.

La propriété des fiefs une fois établie, il en résulta nécessairement le droit d'aînesse ou de primogéniture.

La propriété d'un fief obligeait le vassal à quatre choses envers le seigneur.

1°. La foi et hommage; 2°. le paiement au seigneur des droits de quint et requint, relief et autres; 3°. à donner l'aveu et le dénombrement de son fief; 4°. à comparaître aux plaids du seigneur lorsqu'on était assigné à cette fin.

Les droits honorifiques des fiefs étaient, 1°. la justice, les droits de déshérence (1) et de bâtardise (2); 2°. le droit de patronage (3); 3°. les droits honorifiques ou grands honneurs ecclésiastiques; 4°. les seigneurs bas justiciers, les moindres honneurs de l'église et autres préséances sur les particuliers; 5°. le droit de colombier à pied; 6°. la chasse, la pêche, le droit

(1) Ce droit consistait à prendre dans l'étendue de la haute-justice les biens délaissés par ceux qui mouraient *ab intestat*, par le seul défaut d'héritiers et non autrement.

(2) Le droit de bâtardise appartenait au souverain ou aux seigneurs hauts-justiciers en certains cas. Ils s'appropriaient la succession des bâtards, morts sans enfans, et sans avoir disposé de leurs biens par testament ou donation.

(3) En matière bénéficiale, le patronage effectif donnait le droit de présentation au bénéfice-cure.

de garenne et d'étang ; 7°. le droit de retrait féodal (1) ; 8°. le droit de commise (2).

Il y avait en Normandie des *fiefs de Haubert ;* ces fiefs pouvaient être partagés entre filles, jusqu'en huit parties, et alors chaque partie s'appellait *membre de Haubert ;* mais s'il y en avait davantage, aucune n'avait *cours ni usage :* ils étaient tenus comme fief vilain (3).

Les femmes ne succédaient pas d'abord aux fiefs ; cependant la perpétuité des fiefs une fois établie, il arriva que les filles purent succéder à un fief au défaut des mâles ; aussi Eléonore succéda à l'Aquitaine comme Mathilde à la Normandie. Le droit des filles paraissait donc bien établi à cette époque.

La vénalité des offices de judicature, positivement établie par les édits de Charles IX, introduisit par suite la noblesse de robe ; celle-ci s'acquérait par l'exercice de quelqu'office de judicature, auquel le titre et les priviléges de noblesse étaient attachés.

Ces titres, ces priviléges étaient les mêmes pour la noblesse militaire et pour tous les nobles en général, de quelque source qu'ils fussent provenues. La considéra-

---

(1) Le retrait féodal était un droit que la coutume donnait au seigneur de retirer et retenir par *puissance de fief*, le fief mouvant de lui, lorsqu'il était vendu par son vassal, en remboursant toutefois l'acquéreur.

(2) Ce terme vient du mot latin *commissum*, qui signifie *contestation*. Dig. L. 39 titre 4.

(3) Voyez Laurière, au mot *fief*.

tion seule n'était pas la même; soit préjugé, soit opinion héréditaire chez les peuples, la noblesse militaire semblait devoir être préférée. Cependant originairement les militaires rendaient la justice, tellement que les lois leur défendaient de *quitter l'écu en tenant les plaids*. La vertu militaire n'est utile qu'en temps de guerre, et la justice nécessaire en paix comme en guerre, la noblesse méritée aux uns et aux autres doit jouir de la même considération, des mêmes honneurs, des mêmes priviléges.

A l'avénement de Louis XIV, en 1643, on créa deux nobles par généralité.

Le 4 décembre 1645, on créa cinquante nobles en Normandie, avec permission de trafiquer leur vie durant, à condition que leurs enfans demeureraient dans des villes franches et serviraient le roi au premier arrière-ban.

En 1660, le même monarque créa encore deux nobles par généralités.

En 1696, il créa cinq cents nobles dans le royaume; les normands, comme beaucoup d'autres, obtinrent des lettres de noblesse pour deux mille écus. Les édits de mai 1702 et décembre 1711, en établirent encore chacun cent nouveaux; enfin, on obligea les gens riches et aisés de prendre des lettres de noblesse moyennant finances; de ce nombre fut Richard Graindorge, fameux marchand de beufs du pays d'Auge, qui fut contraint en 1577 d'accepter des lettres de noblesse,

pour lesquelles on lui fit payer trente mille livres. Laroque, en son Traité de la Noblesse, chapitre vingt et un, dit en avoir vu les contraintes entre les mains de Charles Graindorge, sieur Durocher, son petit-fils.

Il est résulté de ces différentes créations, auxquelles les nobles de première origine ont cherché à s'opposer, qu'après un laps de temps écoulé, les alliances ou les acquisitions des fiefs possédés par les premiers et dont ces derniers prirent les noms, ont répandu beaucoup de confusion parmi la noblesse normande.

Il est aisé d'appercevoir que ces différentes créations de nobles, ne sont provenues que des besoins successifs qu'a eus l'état, et des ressources qu'il a cherchées dans l'avidité qu'ont les hommes à acquérir les honneurs. Aussi dès cette époque l'illusion s'évanouit; le peuple habitué à fixer avec respect cette noblesse grande et puissante qui augmentait la splendeur du trône, et qui semblait nourrie à l'école de la gloire et de la vertu, ne considéra plus ces nouveaux nobles rapprochés de lui, que comme des acquéreurs de titres et des privilégiés, dont le fardeau l'écrâsait.

Il y avait en Normandie deux sortes de gardes pour les enfans mineurs.

La garde royale et la garde seigneuriale; la première appartenait au roi, soit à cause de la couronne ou à cause de son domaine.

On présume avec raison que la garde royale a été d'abord la garde ducale, les fiefs ayant commencé à

devenir héréditaires vers la fin de la seconde race et au commencement de la troisième, c'est-à-dire dans le dixième siècle. Rollon, qui fut le premier duc de Normandie en 910 ainsi que ses successeurs, ont toujours joui du droit de garde. Terrien, qui a travaillé sur l'ancienne coutume, divise cette garde en deux espèces, celle qui appartient au duc de Normandie, et celle qui appartient aux autres seigneurs du duché.

Commentateurs de la Coutume de Normandie, article 214 et suivans jusque et y compris 234.

Cette garde *ducale* ne devint *royale* qu'à l'époque où Guillaume II, surnommé le Conquérant, eût conquis le royaume d'Angleterre.

Les mineurs ne tombaient en garde royale qu'en raison des fiefs nobles tenus médiatement ou immédiatement du roi; ils tombaient en garde seigneuriale en raison des fiefs nobles relevant immédiatement des seigneurs particuliers; ces gardes ne s'étendaient pas sur les autres biens des mineurs.

FASTES DE L'ANCIENNE NOBLESSE DU DUCHÉ DE NORMANDIE, DEPUIS LA CONQUÊTE DE RHOU OU ROLLON JUSQU'EN 1204, QUE PHILIPPE-AUGUSTE CONFISQUA CE DUCHÉ SUR JEAN-SANS-TERRE.

| | | Ans |
|---|---|---|
| FRANCON, | Archevêque de Rouen, baptisa Rollon, premier duc de Normandie. | 912 |
| Bothon, | Capitaine venu avec Rollon, surnommé comte du Bessin. | 912 |
| Riouf, | Comte du Cotentin, se révolta contre Guillaume-Longue-Epée, deuxième duc de Normandie. | 920 |
| Tedger, | Favori et confident de Guillaume-Longue-Epée. | 939 |
| Bernard le Danois, vicomte de Rouen, et premier comte d'Harcourt, | Elu un des régens du jeune Richard Ier., troisième duc de Normandie, surnommé aux Longues-Jambes. | 944 |
| Delaroche-Tesson, | Régent du duc Richard. | 944 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Anslec de Briquebec, | Régent du duc Richard. | 944 |
| Osmond de Centvilles, | Régent du duc Richard, le sauva de la prison où le retenait le roi de France. | 944 |
| Ives de Bellesme, premier comte d'Alençon, | Contribua à faire enlever le duc Richard de la prison où il était à la cour de France. | 944 |
| Gautier le Veneur, | Capitaine expérimenté, sous le règne de Richard Ier. | 968 |
| Guilbert Martel, | Livra la ville d'Evreux au roi Lothaire. | 968 |
| Turouf du Pont-Audemer, | Epousa la sœur de la duchesse de Normandie. | 990 |
| Osbernes de Boulebec, | Epousa Avelines, sœur de la précédente | 990 |
| Raoul, comte d'Ivry et Bayeux, | Frère utérin du duc Richard. | 909 |
| Guillaume, comte d'Hiesmes ou d'Exmes, | Rebelle au duc Richard II, surnommé le Bon. | 997 |
| Turchetil, seigneur du Lieuvin, | Frère ou beau-frère de Turouf du Pont-Audemer. | 997 |

| | | Ans. |
|---|---|---|
| Néel de Saint-Sauveur, vicomte de Conches, | Commanda les normands et défit les anglais. | 1003 |
| Raoul de Tony et Roger de Conches son fils, gonfanon de Normandie, | Tous deux zélés capitaines de Richard II. | 1017 |
| Judith de Bretagne, | Epousa Richard II, fonda l'abbaye de Bernay, y fut inhumé. | 1019 |
| Guibert de Saint-Valery, | Dont la fille fut une des maîtresses de Richard II, et ensuite sa seconde femme. | 1020 |
| Guillaume de Bellesme, comte d'Alençon, | Rebelle au duc Robert-le-Libéral, surnommé le Diable, refusa de faire hommage et se ligua avec le roi de France. | 1028 |
| Robert, Garin, Fouques et Guillaume Talvas, | Ravagèrent la Normandie; les trois premiers étaient fils de Guillaume de Bellesme : Robert fut tué dans sa prison. | 1028 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Mauger, fils du vicomte du Cotentin, | Epousa la sœur bâtarde du duc Robert, et reçut en dot la terre et le château de Balon, sur les confins du Perche et de la Normandie. | 1028 |
| Rabel ou Tanel, comte de Longueville, chambellan de Normandie, | Valeureux et grand capitaine, força Allain, duc de Bretagne, à rendre hommage au duc de Normandie. | 1030 |
| Drengot Osmond, | Accompagnant le duc de Normandie à la chasse dans la forêt de Lions, tua Guillaume Repostel qui s'était vanté d'avoir abusé de sa fille. | 1031 |
| | Après ce meurtre, il se retira dans la Pouille, où il rendit d'importans services au prince de Bénévent, qui le récompensa en lui donnant en propre une ville où il s'établit. C'est le premier des normands qui passa dans la Pouille. | |

| | | An. |
|---|---|---|
| Drogues, | Accompagné de cent soldats, fit un voyage à la Terre-Sainte; au retour, il débarrassa le duc de Salerne des Sarrasins, et remporta sur ces derniers une victoire complète. | 1031 |
| Tancrède d'Auteville, | Pauvre gentilhomme près Coutances, ayant douze fils qu'il désespérait d'avancer, envoya ses six aînés dans la Pouille; | |
| | Savoir: | |
| | Drogues, élu prince de la Pouille, Onfray succéda à son frère. | |
| | Guillaume, | |
| | Herman, | |
| | Robert, surnommé Wiscart, succéda à Onfray. | 1031 |
| | Roger, | |
| Turstin Citeau, | Fut élu capitaine. | |
| Ragnulfe, Richard, fils d'Anchetil de Quarrel, Ernaud de Grantemesnil, | Suivirent la même carrière et eurent le même succès. | |

| | | Ans. |
|---|---|---|
| Gilbert Crespin, comte de Brionne, | Fut envoyé avec trois mille hommes faire la guerre au comte de Ponthieu. | 1033 |
| Helloin, fils d'Ansgot et de Hellois, parent du comte de Flandres, | Quitta le service militaire, après avoir évité les plus grands dangers, fit bâtir l'abbaye du Bec où il se retira : cette abbaye s'est toujours appellée le Bec-Helloin. | 1033 |
| Gachelin, baron de Ferrières, | Se batit avec Hugues à la Barbe, comte de Montfort-sur-Rille ; tous deux furent tués. | 1035 |
| Therould, | Précepteur du duc Guillaume-le-Bâtard, fut assassiné. | 1039 |
| Roger de Montgommery, vicomte d'Hiesmes, | Se mit sous la protection du roi de France, ayant attenté aux jours d'Osberne de Crespon, sénéchal de Normandie, et gendre de Raoul, comte d'Ivry ; il l'assassina dans le château du Vaudreuil, dans la chambre du duc Guillaume, où il reposait. | 1039 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Barnon Deglos, | Vengea l'assassinat d'Osberne de Crespon, en tuant l'assassin et ses complices. | 1039 |
| Roger de Tony, | Descendant de Mahoal, oncle de Rollon, premier duc de Normandie, rebelle au duc Guillaume-le-Bâtard. | 1039 |
| Onfray de Vieilles, comte du Pont-Audemer, | Envoya ses deux fils Roger de Beaumont et Henri, contre Roger de Tony; ils le défirent et le tuèrent, ainsi que ses deux fils. | 1040 |
| | En mémoire de la victoire de ses fils, le comte du Pont-Audemer fit bâtir, en sa terre de Préaux, un monastère pour des hommes, et sa femme un autre pour des religieuses. | |
| Robert de Grantemesnil, | Fut blessé dans le combat livré à Roger de Tony par les fils d'Onfray de Vieilles; il mourut de ses blessures. | 1040 |

| | | Ans. |
|---|---|---|
| Richard, comte d'Evreux, | Fils de Robert, archevêque de Rouen, épousa la veuve de Roger de Tony. | 1040 |
| Raoul de Gacé, frère de Richard d'Evreux, connétable de Normandie, | Epousa la veuve de Robert de Grantemesnil. | |
| Turstin Goz, fils d'Onfroy, Le Danois, comte d'Hiesmes, vicomte d'Argentan et gouverneur de Falaise, | Se liguèrent avec le roi de France contre le duc de Normandie, et lui promirent de lui livrer Falaise. | 1045 |
| Herlvin, mari d'Arlette, mère du duc Guillaume, | Saisi d'une partie des biens confisqués sur Turstin Goz. | 1045 |
| Guiffard, comte de Longueville, Néel, vicomte du Cotentin, Robert, comte de Mortain, surnommé Taillefer, Le seigneur de Giourville, Le seigneur de Gournay, | Commandèrent la flotte que Guillaume, duc de Normandie, envoya en Angleterre, afin de rétablir les princes Alfred et Edouard sur le trône des anglais, qui leur appartenait légitimement. | 1045 |

| | | An. |
|---|---|---|
| Jean de Harcourt, | Accompagna Edouard en Angleterre, pour le faire couronner. | 1045 |
| Segeufride, évêque du Mans, et l'un des descendans d'Ives de Bellesme, premier comte d'Alençon, | Épousa Hildeburge, dont il eut deux filles et un fils nommé Alberic. | 1045 |
| Guillaume Giroye, | Mutilé par les satellites de Guillaume Talvas, comte d'Alençon et de Bellesme, se fit moine en l'abbaye du Bec-Hellouin. | 1045 |
| Néel de Saint-Sauveur, vicomte du Cotentin, Renaud, vicomte de Bayeux, Aymon, seigneur de Torigny, Grimoult du Plessis, comte de Vernon et de Briosne, | Epousèrent la querelle de Guy-de-Bourgogne, fils d'Alix de Normandie, afin d'enlever le duché à Guillaume-le-Bâtard. | 1046 |
| Jean Belain, seigneur de Blainville, | Fut nommé gouverneur de Falaise. | 1046 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Jacques Duplessis,<br>Thomas de l'Epinay, seigneur du Neufbourg, | Se battirent en duel, parce que Duplessis avait publié que la femme du comte de Tancarville s'était prostituée ; Jacques Duplessis fut tué. | 1047 |
| | En mémoire de ce duel, Thomas de l'Epinay et le comte de Tancarville fondèrent l'église de St.-Victor, à Rouen, appellée depuis Saint-Cande-le-Jeune. | 1047 |
| Guillaume, fils d'Osberne de Crespon, comte de Breteuil,<br>Roger de Montgommery,<br>Guillaume, fils de Thierry | Envoyés avec des forces par le duc de Normandie, contre Martel, comte d'Anjou. | 1048 |
| Robert Bigot, gentilhomme servant chez Guillaume Guerlenc, comte de Mortain. | Voulant aller signaler sa valeur dans la Pouille, en fut détourné par Guerlenc, et devint favori du duc de Normandie. | 1048 |

| | | Ans. |
|---|---|---|
| Aymard, comte d'Aumale, Robert de Beaumesnil, Amaury de Flavacourt, | Perdirent la vie dans une bataille où le duc de Normandie défit l'armée de Martel, comte d'Anjou. | 1048 |
| Guillaume Guerlenc, comte de Mortain, | Convaincu de conspiration contre le duc de Normandie, ses biens furent confisqués, il passa dans la Pouille. | 1048 |
| Robert, fils d'Herluin, beau-père du duc Guillaume, | Fut investi du comté de Mortain, | 1049 |
| Guillaume, comte d'Eu et de Montereuil, surnommé Busas, descendu du duc Richard-sans-Peur, | Envia le duché de Normandie, leva des troupes pour expulser le duc Guillaume. Son château d'Eu fut pris et pillé; il se réfugia près d'Henri Ier., roi de France, fauteur de sa rebellion : il l'investit du comté de Soissons. | 1049 |
| Le duc de Normandie, | Epousa Mathilde, fille de Baudouin le Pieux, comte de Flandres. | 1050 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Le comte d'Arques, fils du duc Richard et frère de Mauger, archevêque de Rouen, | Prit la qualité de duc de Normandie. Henri Ier., roi de France, seconda ses projets au mépris de ses sermens ; le comte d'Arques fut vaincu, Guillaume lui pardonna. | 1050 |
| Hugues de Gournay, Hugues de Montfort, Le comte de Longueville, Guillaume Crespin. | Commandèrent chacun une division de l'armée envoyée dans le Vexin contre l'armée française, tandis qu'Henri conduisait une autre armée en-deçà d'Evreux. | 1059 |
| Guillaume Tesson de Chinqueleiz. | Porta au duc Guillaume la nouvelle de la victoire remportée à Mortemer par les chevaliers ci-dessus. | 1059 |
| Guillaume, Fitz Osberne de Crespon, écuyer tranchant du duc de Normandie, | Fut investi du château et du comté de Breteuil, par le duc Guillaume. | 1059 |
| Guillaume de Warennes, | Investi du château de Mortemer, confisqué sur Ro- | |

| | | Ans. |
|---|---|---|
| | ger pour avoir protégé la fuite de Raoul, comte de Mantes, à la bataille de Mortemer. | 1059 |
| Robert Giroye, | Se révolta contre le duc son souverain, mourut empoisonné. | 1060 |
| Armand, neveu du précédent, | Continua à se défendre contre le duc; mais contraint de rendre les places qu'il défendait, le duc l'investit de Montereuil, d'Eschauffou et de S.-Célerin. | 1060 |
| Geoffroy de Mancelles, | Récompensé de ses services par une partie des biens de Robert de Gacé, petit-fils de Robert, archevêque de Rouen. | 1063 |
| Raoul de Tony, comte de Conches, porte-guidon de Normandie, Hugues de Grantemesnil, Ernaud d'Eschauffou, | Furent calomniés par Roger de Montgommery et Mathilde sa femme, auprès du duc Guillaume; condamnés à l'exil, ils se retirèrent dans la Pouille. | 1063 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Richard Prevôt, d'Avranches, | Nommé commandant du château de Saint-James de Beuvron, que venait de faire bâtir le duc de Normandie. | 1065 |
| Simon de Montfort, Waleran de Breteuil, | Démontrèrent au duc que Raoul de Tony, Hugues de Grantemesnil avaient été calomniés par Roger de Montgommery et sa femme; que ceux-ci avaient trompé sa religion. | 1065 |
| | Le duc Guillaume, désolé de l'injustice qu'il avait commise, ordonna que tous les exilés fussent rappellés, que leurs biens leur fussent rendus, ainsi que les honneurs dont ils jouissaient; c'est ainsi que les grands hommes réparent leurs fautes. | |
| Ernaud de Giroye, le dernier rejeton d'une maison illustre. | Fut empoisonné par Mabile, comtesse de Montgommery : on l'enterra à Saint-Evroult. | 1065 |

ÉTATS CONVOQUÉS A LILLEBONNE, EN 1066, PAR LE DUC GUILLAUME, POUR LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE, LE ROI ÉDOUARD ÉTANT MORT ET AYANT DÉSIGNÉ GUILLAUME POUR SON SUCCESSEUR.

*Seigneurs de Normandie qui ont siégé à cette assemblée.*

1 RICHARD, comte d'Evreux.

2 Robert, comte de Mortain.

3 Robert, comte d'Eu.

4 Raoul de Conches, fils de Roger de Tony, gonfalonier de Normandie.

5 Guillaume, Fitz Osberne de Crespon, comte de Breteuil, connétable de Normandie.

6 Gauthier Guiffard, comte de Longueville.

7 Guillaume de Varennes.

8 Guillaume l'Eschanson.

9 Hugues de Grantemesnil.

10 Roger de Monbray.

11 Roger, comte de Beaumont-sur-Rille.

12 Henri, seigneur de Vieilles, frère du comte de Beaumont.

| | | Ans. |
|---|---|---|
| 13 Roger de Montgommery. | 14 Baudouin de Meules. | |
| 15 Richard d'Orbec, comte de Briosne. | Les noms des autres seigneurs n'ont pu être retrouvés dans aucune de nos Annales. | |
| Le comte de Breteuil, Roger de Montgommery, | Commandèrent la première division de l'armée de Guillaume. | 1066 |
| Alain Fergant, Charles Martel, Et un prince impérial, | Commandèrent la deuxième division. | 1066 |
| Le duc Guillaume, | Commanda en personne la troisième division. | |

## SEIGNEURS QUI COMBATTIRENT DANS CETTE ARMÉE.

Robert, comte de Mortain, frère de mère du duc Guillaume.
Beaudouin de Bouillon.
Guillaume Mallet.
Le sire de Montfort-sur-Rille.
Guillaume de Vieux-Pont.
Néel, de Saint-Sauveur-le-Vicomte.
Le sire de Fougère.
Henri de Ferrières.
Le sieur d'Aubemare.
Le sieur Delintehaire.
Le sieur de Touques.
Le sieur Delamare.
Le sieur de Nauheon.
Le sieur de Piron.
Robert, sire de Beaufou.
Le sieur d'Anjou.
Le sieur de Sotteville.
Le sire de Marqueville.
Le sieur de Manneville.
Le sieur de Tancarville.
Eustache d'Ambleville.
Le sieur de Grosménil.
Guillaume Crespin.
Le sire de Saint-Martin.
Guillaume Desmoulins.
Le sieur Dupuys.
Geoffroi, sire de Mayenne.
Anfray de Behon.
Anfray de Carterets.
Mauger de Carterets.
Guillaume de Garennes.
Hue de Gournay.
Le sieur de Bray le Comte.
Le sieur de Gournay.
Edmond de Laigle.
Le vicomte de Thouars.
Le sieur des Biares.
Richard d'Avranchin.
Le sieur de Souligny.
Lebouteiller d'Aubigny.
Le sire de Mayre.
Le sieur de Vitry.

Le sieur de Lacy.
Le sieur Duval Daric.
Le sieur de Tracy.
Hue, sire de Montfort.
Le sieur de Pecquigny.
Hamon de Cayeu.
Le sire d'Epinay.
Le sieur Desports.
Le sire de Tracy.
Le sieur de Jort.
Le sieur de Rivière.
Guillaume Moyon.
Le sénéchal de Torcy.
Raoul Tesson deTinguelos.
Roger Marmion.
Raoul de Gael.
Avenel Desbiars.
Pagennel Dumontier Hubert.
Robert Bertrant le Tort.
Le sieur de Soullé.
Le sieur d'Orival.
Le sieur de Bréval.
Le sieur de Saint-Jean.
Le sire de Buis.
Le sieur du Homme.
Le sire de Sauchoy,
Le sieur Dubois.
Le sieur de Cailly.
Le sieur de Thilly.
Le sieur de Roumilly.
Le sieur de Semilly.
Martel-de-Bacqueville.
Le sieur Despréaux.
Le sire de Gouis.
Le sieur de Sainteaux.
Le sieur de Montloy.
Le sieur de Mouceaux.
Les Archers du Vaudreuil et de Breteuil.
Le sieur de Saint-Saën.
Le sieur de la Rivière.
Le sieur de Salnayville.
Le sieur de Rosny.
Eudes de Beaujeu.
Le sire Doublie.
Le sieur de Sassy.
Le sieur de Vassy.
Le vicomte Visquains des Charmes.
Le sieur du Sap.
Le sieur de Glos.
Le sieur du Noyer.
Le sieur de Blainville.
Le sire de Briançon.
Le Vidame du Passais.

Raoul de Morimont.
Pierre de Bailleul, sire de Fécamp.
Le sieur de Beausaut.
Le sieur de Tillères.
Le sieur de Passy.
Le sieur d'Achey.
Le sieur de Guacé.
Le sieur de Prouly.
Le sieur de Tournebus.
Le sieur du Tourneur.
Le sieur de Praères.
Guillaume de Colombières.
Hue, sieur de Bolbec.
Richard, sieur d'Orbec.
Le sieur de Bonnebaut.
Le sieur de Turgos.
Le sieur de Mont-Fiquet.
Hue Bigot de Malletot.
Le sieur de Maretot.
Le sieur de la Haye-Malherbe.
Le sieur Duloy.
Le sieur de Vitry.
Le sieur de Brey.
Le sire de Saye.
Le sieur de la Ferté Boutte-vilain-Troussebourg.
Gme. Patrix de Lalande.
Hue de Mortemer.
Le sieur d'Auviller.
Le sieur d'Anebaut.
Le sieur Ledo-Saint-Clair.
Robert, sire de Hervais.
Le duc d'Orléans.
Le sire de Harcourt.
Le sieur de Crevecœur.
Le sieur Drincourt.
Le sieur de Bonnetot.
Le sieur de Chambrays.
Le sieur Daunoy.
Le sieur Defontenay.
Le comte d'Evreux.
Le sieur de Robertel.
Alain Fergent, comte de Bretagne.
Le sieur de Saint-Valery.
Le comte d'Eu.
Gautier Guiffard, comte de Longueville.
Le sieur d'Estoutteville.
Le comte Thomas, d'Aumale.
Gme. comte d'Hiesmes et d'Arques.
Le sieur de Barville.

| | |
|---|---|
| Le sieur de Bréauté. | Toussaint du Bec. |
| Le sieur de Fréauville. | Le sieur de Magny. |
| Le sieur de Pavilly. | Roger de Montgommery. |
| Le sieur de Clères. | Amaury de Thouars. |

| | | Ans. |
|---|---|---|
| Guillaume, Fitz Osberne, comte de Breteuil, | Déclaré sénéchal du royaume d'Angleterre, par le conquérant. | 1066 |
| Hugues de Grantemesnil, Hugues de Montfort, Guillaume de Varennes, | Furent nommés commandans des troupes en garnison en Angleterre. | 1066 |
| Roger, surnommé à la Barbe, comte de Breteuil, | Ayant gouverné le duché de Normandie avec Mathilde, pendant la conquête de l'Angleterre, rendit compte de sa gestion à Guillaume. | 1067 |
| Roger de Montgommery, | Fut récompensé de ses services par la donation que lui fit le conquérant des comtés de Chester, d'Arondel et de Scrosbury, et quatre ans après, de celui d'Hereford avec l'île de With. | |

## TENUE DES ÉTATS A LONDRES.

*DISTRIBUTION des terres, en 1067, aux seigneurs normands, sous l'expresse condition de la foi et hommage.*

CETTE époque doit être considérée celle de l'émigration des familles Normandes en Angleterre.

| | | ANS. |
|---|---|---|
| HENRI, fils de Roger, comte de Beaumont, | Nommé gouverneur d'un château construit dans Warwick. | 1068 |
| Hugues de Grantemesnil, et Onfray du Tilleul, | Préfèrent aux récompenses la permission de revenir en Normandie. | 1068 |
| Guillaume Mallet, | Fut nommé commandant de la citadelle d'Yorck. | 1069 |
| Hugues d'Avranches, fils de Richard Goz, | Récompensé de ses services par le don en propriété de la ville de Cestre. | 1071 |
| Gautier Guiffard, comte de Longueville, | A le comté de Buckingham. | 1071 |
| Guillaume de Varennes, | Reçut du Conquérant le comté de Surrey. | 1071 |

*Concile tenu dans l'église Notre-Dame de Rouen.*

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Guillaume Desmoulins, et Robert de Vieux-Pont, | Envoyés avec des troupes contre Fouques, comte d'Anjou. | 1072 |
| Richard de Bienfaite, | Nommé grand-justicier du royaume d'Angleterre. | 1073 |
| Robert de Belesme, Guillaume de Breteuil, Guillaume Desmoulins, Guillaume de la Perrière, Raoul de Conches, Yves de Grantemesnil, Robert de Monbray, Robert, fils de Richard de Bienfaite, | Epousèrent les intérêts du prince Robert, surnommé Courte-Heuse, contre le roi Guillaume son père. | 1073 |
| Hugues de Grantemesnil, Roger, comte de Beaumont, | Réconcilièrent le prince Robert avec son père. | 1075 |

*Concile tenu à Lillebonne.*

| | | An. |
|---|---|---|
| Robert de Vieux-Pont, Robert d'Ussé, | Tués par les manceaux rebelles. | 1084 |
| Richer, baron de Laigle, | Blessé par les mêmes. | |
| Guillaume de Varennes, Beaudry de Cintré, Gillebert de Laigle, Guillaume, comte d'Evreux, Maschrel de Guitot, | Marchèrent contre les manceaux, afin de venger les précédens. Le comte d'Evreux y fut fait prisonnier, et Maschrel blessé à mort. | 1085 |
| Ascelin Goel, | Commandait l'avant-garde de l'armée de Guillaume dans le Vexin français. | 1086 |

*Mort du duc Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre, en* 1086.

| | | |
|---|---|---|
| Guillaume, comte d'Evreux, Guillaume de Breteuil, Raoul de Conches, | Mirent le désordre en Normandie, au mépris de ce qu'ils devaient à leur souverain. | 1088 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Robert, comte de Mortain, Geoffroy, évêque de Coutances, Bernard du Neuf-Marché, Robert Bigot, Hugues de Grantemesnil, | Se joignirent aux rebelles d'Angleterre pour ravir la couronne à Guillaume-le-Roux, et la mettre sur la tête de Robert, son aîné. | 1088 |
| Osmond de Guepré, | Fut tué au siége de Balon. | 1088 |
| Robert, fils de Baudouin de Meulles, | Nommé gouverneur de Briosne. | 1090 |
| Roger, comte de Beaumont, descendant de Turouf du Pont-Audemer, | Sollicita l'élargissement de son fils, détenu prisonnier par le duc Robert. | 1090 |
| Le comte d'Evreux, Guillaume de Breteuil, Richard de Montfort, | Assiégèrent la ville de Conches; ils en furent repoussés avec perte. | 1090 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Robert de Bellesme, | Ravagea les terres des seigneurs qui l'avoisinaient. | 1090 |
| Hugues de Grante-Mesnil, et Richard de Courcy, | Marchèrent contre Robert de Bellesme, avec leurs partisans. | 1090 |
| Mathieu de Beaumont, Guillaume de Varennes, Thibaut, fils du comte de Breteuil, Le Chevalier Blanc, et Guy, nommé le Chevalier-Rouge, | Prirent parti avec la noblesse dans cette guerre, et y perdirent la vie. | 1090 |
| Richard de Revers, Roger de Granville, et Hugues, comte de Cestre, | Servirent les intérêts du prince Henri, contre ses deux frères Robert et Guillaume. | 1093 |
| Le comte d'Eu, Etienne d'Aumale, Girard de Gournay, | Se liguèrent contre Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, s'attachèrent aux intérêts de Guillaume-le-Roux, roi (Rufus) | |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Raoul de Conches, Robert, comte de Meulan et de Beaumont-le-Roger, Gautier Guiffard, comte de Longueville, | d'Angleterre. | 1096 |
| Philippe de Brayeuse, Richard de Courcy, | Le duché de Normandie, près de sa ruine par les divisions des fils du Conquérant. Robert se croisa pour la Palestine. | 1096 |

## SEIGNEURS DE NORMANDIE QUI ACCOMPAGNÈRENT EN PALESTINE LE DUC ROBERT, DEUXIÈME DU NOM, HUITIÈME DUC DE NORMANDIE, EN 1096.

**Extrait des anciennes Histoires d'Outremer, aux Archives de la cathédrale de Bayeux.**

Le comte d'Eu.
Le comte d'Harcourt.
Louis d'Harcourt.
Guillaume d'Harcourt.
De Briquebec.
De Fauquernon.
D'Estoutteville.
De Graville.
De Plasnes.
De Hambies.
De la Fertey.
De Préaux.
De Blainville.
De Ferrière.
De Thibouville.
De Coulonce.
De Beaumesnil.
De Thilly.
Du Molley.
Peisnel de Marcy.
Olivier Paisnel de Moyon.
De la Roche Tesson.
De Servon.
D'Erneval.
De Bacqueville.
De Rouvray.
De Clerc.
Colibeaux de Malmain.
De Sainte-Beuë.
De Fréauville.
De Maisé.
De Mortemer.
Du Mesle.
Guillaume du Mesle.
De Saint-Martin.
De Bailleul.
De Saquainville.
De Thieuville.

De Hautot.
De Tournebu.
Marbeuf.
De Thorigny.
De Beuzeville.
De Beaufou.
De Hautot, en Caux.
De Montigny.
D'Aunouf.
De Creully.
Richard de Creully.
Fouques Paisnel.
Raoul Paisnel.
Nicole Paisnel.
Fouquet Paisnel.
Guillaume Paisnel.
Guillaume Paisnel d'Agou.
Fouque Daigneaux.
De Courcy.
G^me^. de Villers du Hommet.
De Villers.
Olivier de Villers.
Guillaume de Varville.
Collart d'Estoutteville.
Robert d'Estoutteville.
Jean d'Estoutteville.
Louis d'Estoutteville du Bochet.

Estour du Crochiet.
Le Barrois du Hetray.
Crollard de Criquebeuf.
Renaut de Braquemont.
De Helleuviller.
De Helleuviller fils.
Henri le Conterey, dit l'Allemant.
De Blary, ou Blaru.
Jacques de Blary, ou Blaru son fils.
De Morfarville.
Guillaume de Brucourt.
Guillaume de Manneville.
Jean de Hautot.
De Beaumont le Richard.
Guillaume le Bigars.
Richard de Tournebu.
Robert de Tournebu.
Jean de Tournebu.
Guillaume de Tournebu.
Pierre de Tournebu de Marbeuf.
Taupin de Tournebu.
Guillaume de Rouveron.
Guillaume de Bricqueville.
Guillaume de Lahaye de Neauhou.

Jean de Lahaye de Monbray.
Jean de Lahaye d'Eroudeville.
Guillaume de Lahaye, son fils.
Jean de Lahaye, son frère.
Jean de Lahaye Huë.
Huë de Lahaye de Ville-Badin.
Jean de Lahaye d'Agneaux.
Jean Tesson de Heuneville.
Raoul Tesson.
Jean Tesson de l'Epine.
Gauvain de Tollevast.
Guillaume Carbonnel de Brevau.
Richard Carbonnel.
Huë Carbonnel de Canegy.
Jean Carbonnel de Heugleville.
De Siffrevast.
Robert de Theville.
Henri de Trousseauville.
Le Gallois de Trousseauville, son fils.
Thomas de la Luzerne.
Guillaume Roussel.
Guillaume Brusly.
Raoul de Brusly.
Robert de Pirou.
Gme. de Pirou de Montpinchon.
Guillaume aux Epaules.
Jean de Tilly de Guernetot
Ferrand de Tilly de Boissey.
Jean de Tilly de Chambrey.
Jean de Saint-Germain.
Raoul de Beauchamp.
Philippe de Saint-Denis.
Henri de Saint-Denis, son fils.
Jean Meurdrac de Poterel.
Raoul d'Argouges.
Guillaume d'Argouges, son fils.
Jean de Lacampagne.
Jean, son fils.
Guillaume de Monteney.
Jean des Moutiers.
Jean des Moutiers d'Aisié.
Raoul des Moutiers de Coqueville.
Guilbert des Moutiers de Bellevas.
Pierre des Moutiers, dit Valiquet.

Robert de Grimonville.
Nicolas d'Argences.
Robert d'Argences.
Pierre d'Argences.
Jean Dubois.
Guillaume de Percy.
Guillaume de Willey.
Guillaume de Meaultis.
Robert de Thece.
Guillaume de Marie.
Guillaume de Buret.
Jean de la Carbonnière.
Jean de Boutemont.
Henri de Guisebert.
Guillaume Servain de Saint-Paix.
Gouvain Servain.
Robert d'Ouvié.
Roland de Verdun.
Guillaume le Moine.
Richard le Noir-Moine.
Guillebert de Cambrey.
Jean de Cambrey de Préaux.
Robert de la Fosse.
Jean Dubois Yvon.
Guillaume Bacon.
Abariers du Hommet.
Guillaume de Rochefort.
Jean de Rochefort.
Guillaume Mathieu.
Raoul du Faux.
Hébert Thésard.
Enguerrand de Vauchel.
Jean de Sully.
Raoul Patry.
Robert Patry.
Raoul Patry.
Roland de Vassy.
Philippe de Vassy.
Guy de Vassy.
Robert de Savay.
Michel de Villaines.
Jean de la Ferrière.
Jean Malherbe de Saint-Aignan.
Richard Malherbe de la Meausse.
Pierre de la Meausse.
Jean du Ponteaudemer.
Jean de Fontaines de Baquetot.
Guillaume de Fontaines.
Raoul de Guiberville.
Jean de Mailloc.
Guillaume de Mailloc.
Jean de Bienfaite.

De Couves.
Robert Freardel.
Guillaume de Gauville.
Guy de Gauville.
Jean de Trousseauville.
Guillaume d'Orbec.
Jean d'Orbec.
Jean de la Haye.
Guace de Villiez.
Pierre d'Amfreville.
Jean Martel.
Jean Martel d'Angerville.
Jean d'Yvetot.
Jean de Bonnebosc.
Jean de Renez.
Gayes du Plasseis.
Jean Duplasseis de la Poterie.
Geoffroy du Plasseis d'Auvergny.
Guillaume de Montagne.
Robert de la Rochelle.
Robert de Couen.
Frallin de Huchon.
Bertaut de Huchon.
Guy de Huchon
Henry de Huchon.
Pierre Ruaut.
Jean Descoves.
Testard Descoves.
Guillebert Malmains.
Frallin Malmains.
Gme. Avenel des Buyarts.
Frallin Avenel.
Robert Reniers.
Geoffroy de Manneville.
Roger Lemonnier.
Girard Desguey.
Nicolle le Bois.
Richard de Condey.
Iean de Fontaine.
Enguerrand de Marigny.
Girard Bacon.
Jean de Rupalley.
Nicolle Grosparné.
Thomas du Quemin, ou du Chemin.
Jean de Theuray.
Le Gallois d'Achy.
Eudes d'Achy.
Jean de Garuères.
Thomas Paisnel.
Coulard de Bailly, ou Bailleul.
Jean de Gaillon de Beuzeville.

Jean de Gaillon de Grouley.
Jean de Courmesnil.
Pierre de Noiveaux.
Guillebert de Preulley.
Robert de Preulley.
Jean de Mathan.
Pierre de Hanuars.
Jean Desson.
Robert de Langronne.
Philippe de Tresmont.
Alain de Clinchamp.
Nicole Tritres.
Robert de Fontaines Touffré
D'Enonville.
Robert de Filanelle.
Raoul de Vaux.
Philippe de Harenviller.
Nicole Barates.
Guy Buchard.
Robert de la Plangue, ou Planche.
Guillaume Goullafre.
Guillaume de la Rivière.
Robert de la Rivière.
Jean Dasnières.
Richard d'Ouillie.
Pierre de Survie.
Jean d'Anesys.
Jean de Beuneville.
Philippe Bateste.
De Croisilles.
De Boessainct.
Robert d'O.
Jean de Nonant.
Robert de Vieux-Pont de Chailloué.
Jean de Barro.
Robert du Neufbourg.
Guidant du Neufbourg.
Robert de Villequier.
Jean d'Argongnel.
Bruet d'Irecourt.
Lucas Melmont.
Geoffroi Delamare.
Guillaume Delisle.
Philippe Sahard de Saint-Lambert.
Philippe Sahard de Monde-Fréville.
Raoul d'Anquetriville.
Robert de Vieux.
Thomas de Vieux.
Enguerrand de Cam-Rout.
Jean des Préaux.
Jean de Solle de Carentilly.
Guillaume de Solligny.

Henri de Saint-Clair.
Guillaume de Creuilly de Saint-Quentin.
Geoffroy Féray.
Nicole Campion.
Guillaume de Saint-Hilaire.
Robert de Tourney.
Jean de Carrouges.
Louis de Calleguey.
Jean du Logis.
Richard de Chaumont.
Guillaume Pouchin de Cantelou.
Richard de Briosne.
Cordelier du Mesnil.
Taupin du Mesnil.
Guillaume du Coudré.
Guillaume Semilly.
Jean de Semilly.
Robert de Cantelou.
Foucques de Cantelou.
Robert de Thibouville.
Guillaume de Thibouville.
Maudieux de Thibouville.
Michel d'Hauteville.
Jean de Gasteville.
Guirard de Saint-Marcouf.
Gauvin de Bauville.
Guillaume de Gronchié.
Nicolas de Gronchié.
Thomas de Dorville.
Philippe du Fay.
Robert de Fonteney.
Raoul de Fonteney.
Florent de Grosparné.
Renaut de Cartères.
Thomas de Clamorgan.
Richard Sainctray.
Richard de Haudestot.
Jean de Bellengues de Tourneville.
Mathieu de Feugueray.
Le Sénéchal d'Eu.
Jean le Sénéchal, son fils.
Geoffroy le Sénéchal.
Robert de Harguenonville.
Pierre de Bailleul.
Jean de Pons.
Jean de Buray.
Guillaume ****.
Adam de Saint-Laurent.
Guillaume de Fécamp.
Becquet de Forges.
Guillaume de Calleville.
Philippe de Calleville.
Renaud de Corneville.

Floridas de Tourneville.
Peullier de Tourneville.
Guillaume de Préaux.
Jean de Préaux.
Jean de Linbeuf.
Jean du Vivier.
Pierre de Fontaines.
Pierre Doublet.
350 Jean le Boutiller.
Guillaume Calletot.
Jean de Betencourt.
Jean de Breville.
Guillaume de Briençon.
Compagnon de Briençon.
Collart de Sané.
Collart de Hautot.
Pierre de la Heuze.
Guillaume de Saint-Cloud.
Richard de Culy.
Jean des Landes.
Jean Maguerel.
Guillaume Clarel.
Guillaume d'Anserville.
Jean de Bressey.
Jean de Faconville.
Guillaume de Manneville.
Henri des Isles.
Guillaume de la Bruyère.

Nicole Mardor.
Jean de Houdenc.
Jean de Beauvilley.
Collart de Basly.
Jean Chauvel.
Roger Landige.
Jean d'Annebaut.
Robert de Mersent.
Guillaume de Bailleul.
Sauvage de Pommereul.
Gme. du Boisguillaume.
Jean de Neuville.
Richard Royauté.
Raoul de Harcourt. 354
Jean de Harcourt.
Jean Cornu.
Robert Servey.
Raoul de Bigos.
Renaut Chambellant.
Robert de Montfort.
Mathieu de la Poterie.
Pierre de Grengues.
Jean de Fresné, sur Ferrières.
Jean de Saint-Léger.
Henri de Ferrières.
Renaud de Carbet.
Jean de Vallerville.

Jean Recuchon.
Jean de Mortemer.
Pierre de Capelles.
Robert de Bouteville.
Robert Maillard.
Sauvage d'Anregny.
Jean d'Aurecher.
Guillaume Martel de Saint-Vigor.
Jean Martel.
Jean de Grainville.
Robert Maillet.
Guillaume Mallet de Montaigu.
Guillaume Mallet.
Robert Mallet de Fontaines.
Robert de Grosmesnil.
Robert de Tourqueville.
Fauvel Beauvillain.
Guillaume Malleville.
Richard d'Yvetot de Talanville.
Jean de Beuzeville.
Bellenguel de Bellengues.
Brisegant de Frevères.
Jean de Pellicot.
Henry Louel.
Jean Hamon.
Jean du Breuil.
Guillebert des Essarts.
Guillaume de Tourteville.
Collard.
Robert de Coüillarville.
Guillaume du Fournet.
Jean de Hellende, ou Hellonde.
Guillaume Hayes.
Pierre le Breton.
Jean Ruault.
Jean Dubois de Préaux.
Henry de Colombières.
Jean le Veneur du Baslevrier.
Du Saucey, près Nehou.
De Crouville.

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Le prince Henri de Normandie,<br>Robert de Bellesme,<br>Guillaume, comte d'Evreux,<br>Hugues, comte de Cestre,<br>Gautier Giffard, comte de Longueville,<br>Buckinkam, | Philippe ayant refusé à Guillaume-le-Roux les villes de Pontoise, Chaumont et autres, du Vexin français, le roi d'Angleterre y envoya une armée commandée par son frère et les seigneurs ci-contre. | 1097 |
| Guillaume, comte d'Evreux,<br>Gilbert, baron de Laigle, | Nommés gouverneurs de la province du Maine. | 1098 |
| Gautier, fils d'Auger le rouennais, | Nommé gouverneur de la Tour royale. | 1098 |
| Robert, comte de Meulan,<br>Richard de Redvers,<br>Roger Bigot, | Nommés conseillers de Henri I^er^., roi d'Angleterre. | 1100 |

GUERRE D'HENRI I^er^. CONTRE SON FRÈRE ROBERT, DUC DE NORMANDIE.

| | | |
|---|---|---|
| Robert, comte de Meulan, | Joignirent leurs troupes à celles du roi d'Angle- | |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Richard, comte de Cestre,<br>Etienne, comte d'Aumale,<br>Henri, comte d'Eu,<br>Rotrou, comte de Mortagne,<br>Eustache de Breteuil,<br>Raoul de Conches,<br>Robert de Torigny,<br>Robert de Montfort,<br>Raoul de Mortemer, | terre, contre Robert leur légitime souverain. | 1103 |
| Gme. de Mortain, seigneur de Tinchebray,<br>Robert de Bellesme,<br>Robert d'Estouteville,<br>Guillaume de Ferrières, | Restèrent fidèles au duc Robert. | 1106 |

## CONCILE A LISIEUX.

### BATAILLE DE TINCHEBRAY.

*Le duc Robert, prisonnier de son frère puîné. La Normandie passa, en* 1106, *sous la puissance du roi d'Angleterre.*

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Robert de Montfort, Hugues de Puisay, Simon d'Aunay, Raoul du Pont d'Echeufray, Gaschelin, son frère, | Furent forcés de quitter la cour d'Henri Ier.; ils passèrent dans la Pouille où ils se distinguèrent honorablement. | 1107 |
| Richard de Redvers, Roger Bigot, | Moururent cette année; Redvers fut enterré à Montebourg, et Bigot en Angleterre. | 1107 |
| Guillaume, comte d'Evreux, | Mourut; il fut enterré à Saint-Wandrille, abbaye alors connue sous le nom de Fontenelle. | 1108 |
| Hélie de Saint-Saëns, | Sauva le prince Guillaume, fils de l'infortuné duc Robert, et le déroba à la recherche d'Henri Ier., son oncle. | 1108 |
| Le comte Richard, cousin du | Furent désignés par Henri Ier. pour accompagner | |

| | | Ans |
|---|---|---|
| roi d'Angleterre, et plusieurs seigneurs de Normandie, | la princesse Mathilde, demandée en mariage par l'Empereur Henri IV; ils l'escortèrent jusqu'à Utrecht. | 1109 |
| Philippe Delagrange, Guillaume Malet, | Leurs biens confisqués pour cause de conjuration contre la personne d'Henri Ier. | 1110 |
| | PESTE EN NORMANDIE. | |
| Amauri de Montfort, se disant comte d'Evreux, et Guillaume Crespin, | Exilés pour rebellion. | 1111 |
| Robert de Bellesme, | Arrêté par ordre d'Henri Ier., emprisonné à Cherbourg, ensuite à Warram, où il mourut. | 1112 |
| Hugues de Mesdavi, | Arrêté avec Robert de Bellesme, et deux autres cavaliers, furent tous trois remis en liberté. | 1113 |
| Robert, comte de Meulan et de Beaumont-le-Roger, | Favori et ministre de Henri Ier., mourut et fut enterré à Préaux. | 1118 |
| | Il avait fondé le prieuré de Beaumont-le-Roger, et celui de Grandmont, près son château de la Lune. | |

| | | Ans. |
|---|---|---|
| Amaury de Montfort, | Héritier du comté d'Evreux, fut empêché par Henri Ier. d'en prendre possession. | 1118 |
| Hugues de Gournay, Etienne d'Aumale, Eustache de Breteuil, Richer de Laigle, Robert du Neufbourg, Le comte d'Eu, | Soutinrent les droits d'Amaury, au comté d'Evreux, levèrent l'étendard de la rebellion, voulant aussi mettre Guillaume, fils du duc Robert, en possession de la Normandie; ils furent soutenus par Baudouin à la Hache, comte de Flandres. | 1118 |

*Concile provincial tenu à Rouen en* 1118.

| | | |
|---|---|---|
| Robert de Hachet, Girard de Fécamp, Enguerrand de Gascueil, Anselme } Gilbert, } de Cresey. | Suivirent les étendards de Hugues de Gournay, pour défendre la même cause. | 1118 |

| | | Ans. |
|---|---|---|
| Guillaume de Roumare, sieur du Neufmarché, | Fut le seul seigneur du duché qui opposa de la fermeté aux entreprises des coalisés. | 1118 |
| Robert du Neufbourg, fils de Henri de Beaumont, comte de Warwick, | Perd tous ses biens pour s'être joint aux coalisés. | 1118 |
| Guillaume Pointel ou Pointeau, neveu de Raoul de Guitot, | Nommé par Henri Ier. gouneur d'Evreux, se ligua avec les rebelles, et livra Evreux et son château à Elinaud d'Autreil. | 1118 |
| Raoul de Guader, | Fut récompensé de ses services par le don du comté de Breteuil, que lui fit le roi Henri Ier. | 1119 |
| Renaud de Bailleul, | Rebelle au roi, obtint sa grâce; mais son château fut rasé. | 1119 |
| Ascelin, | Gouverneur d'Andely, qui alors était du domaine de l'Eglise de Rouen, vendit et livra la ville à Louis-le-Gros, roi de France, dans l'intention de se venger de l'archevêque de Rouen. | 1119 |

| | | Ans. |
|---|---|---|
| Richard, comte d'Avranches et de Cestre, Renouf de Brictisard, vicomte du Bessin, Raoul de Conches, Guillaume de Varennes, Guillaume de Roumares, Guillaume de Tancarville, Raoul de Saint-Victor, Gautier Giffard, comte de Longueville, Néel d'Aubigny, son frère, Raoul-le-Roux, | Furent les seuls seigneurs du duché qui restèrent attachés au parti d'Henri Ier. | 1120 |
| Fouques d'Anjou, | Fit sa paix avec le roi Henri Ier.; cette paix fut cimentée par le mariage du prince Guillaume, fils de Henri, avec la fille de Fouques : ce mariage se célébra à Lisieux. | 1120 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Guillaume Talvas, fils de Robert de Bellesme, | Obtint le pardon de sa rebellion, par l'entremise du comte d'Anjou. Il rentra en possession d'Alençon, et des autres terres qu'avait possédées son père. | 1120 |
| Raoul de Guader, | Chargé d'incendier les temples et la ville d'Evreux, qu'assiégeait Henri Ier. Il livra en effet cette malheureuse ville aux flammes. | 1120 |
| Henri, comte d'Eu, Guillaume, comte de Varennes, Gautier Giffard, comte de Longueville, Gautier d'Auffay, Guillaume de Tancarville, Guillaume de Roumare, Néel d'Aubigny, | Accompagnèrent Henri Ier. et ses deux fils, à la bataille de Brenneville; ils contribuèrent à ranger la victoire sous les enseignes du roi d'Angleterre, duc de Normandie. | 1120 |
| Robert de Courcy, | Fut le seul normand prisonnier des français à la bataille de Brenneville. | 1120 |

| | | Ans. |
|---|---|---|
| Raoul de Guader, | Défendit Breteuil contre toutes les forces de Louis-le-Gros. | 1120 |
| Raoul-le-Roux, Rualod d'Avranches, | Envoyés par Henri avec deux cents hommes pour secourir Raoul de Guader dans Breteuil; Henri s'y rendit lui-même, et les français se retirèrent. | 1120 |
| Amaury, | Fit sa paix avec Henri, et rentra en possession du comté d'Evreux. | 1120 |
| Eustache, | Fit également sa paix avec Henri, et en échange du comté de Breteuil donné à Raoul de Guader, le roi lui donna une rente de trois cents marcs d'argent à prendre sur le trésor d'Angleterre. | 1120 |
| Hugues de Gournay, Robert du Neufbourg, Etienne d'Aumale, | A l'exemple des autres rebelles, firent aussi leur paix avec Henri. | 1120 |

| | | ANN. |
|---|---|---|
| Waleran, comte de Meulan, et Eustache, comte d'Evreux, | Levèrent de nouveau l'étendard de la rebellion, sous prétexte de bien public. | 1121 |
| Guillaume de Roumare, Hugues de Montfort, Hugues de Neufchâtel, Guillaume Louvet, Baudry de Bray, Poyen de Gisors, | Formèrent aussi une conjuration à la Croix-Saint-Leufroy, pour ravir le duché de Normandie au roi d'Angleterre, qu'ils considéraient comme usurpateur des droits de son aîné. | 1122 |
| Robert de Caen, fils naturel d'Henri Ier., et seigneur de Thorigny, Néel d'Aubigny, | Arrivèrent avec leurs troupes pour seconder Henri qui assiégeait Montfort. | 1122 |
| Hugues, fils de Poyen, | Reçut Gisors en récompense des services qu'il avait rendus au roi Henri. | 1123 |
| Renouf de Bayeux, Henri de Pommereul, Eudes de Borlenge, | Après la prise de Montfort et du Pont-Audemer, ces trois chefs furent chargés par le roi Henri de conserver, savoir : le 1er., Evreux ; le 2e., le Pont-Authou ; et le 3e., Bernai. | 1123 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Le comte de Meulan, | Fut pris et condamné à une prison perpétuelle. | 1123 |
| Geofroy de Tourville, Odoard Dupin, Luc Delabarre, | Eurent les yeux crevés comme parjures. | 1123 |
| Morin Dupin, | Gouverneur de Beaumont-le-Roger, pour le comte de Meulan, voulant venger son seigneur, attira à son parti plusieurs personnes, mais il fut forcé de rendre la place. Il fut banni à perpétuité; ses biens confisqués au domaine. | 1124 |
| Amaury de Montfort, et Guillaume Louvel, | Firent leur paix, et rentrèrent en possession de leurs domaines. | 1124 |
| Hélie de Saint-Saëns, Tirel Dumanoir, et le jeune prince Guillaume, fils du duc Robert. | Furent forcés de se soustraire à la recherche qu'Henri faisait de leurs personnes. | 1124 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Jean, fils d'Eude, évêque de Bayeux, | Porta au roi Henri Ier. la nouvelle de la mort de son neveu le prince Guillaume, tué au siége d'Alost. | 1127 |

*Concile provincial tenu à Rouen, en* 1127 *et* 1128.

| | | |
|---|---|---|
| Guillaume Talvas, et Roger de Tony, | Epousèrent les intérêts du comte d'Anjou, qui, du vivant d'Henri Ier., voulait avoir le duché de Normandie. Roger fut surveillé, et ne put rien entreprendre. | 1134 |
| | Les biens de Guillaume Talvas furent confisqués au domaine. | |

*Henri Ier., roi d'Angleterre et duc de Normandie, mourut à Saint-Denis-en-Lions, en* 1134.

| | | |
|---|---|---|
| Guillaume de Varennes, | Fut nommé par le conseil de régence, gouverneur de Rouen et du pays de Caux. | 1135 |
| Hugues de Gournay, et Guillaume de Roumare, | Furent chargés par le même conseil de la garde des frontières du duché. | 1135 |
| Hugues Bigot, | Se prononça pour faire monter Etienne de Bou- | |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| | logne sur le trône d'Henri, au mépris des droits légitimes du comte d'Anjou, mari de Mathilde, unique héritière d'Henri Ier. | 1135 |
| Les grands et la noblesse de Normandie, | Assemblés au Neufbourg, déférèrent la couronne ducale à Etienne de Boulogne. | 1135 |
| Guillaume de Montpinçon, | Défendit avec valeur la tour de Montreuil près Carrouges. | 1136 |
| Gauthier de Claire, Et Raoul de Coldon, | Défendirent le Sap avec opiniâtreté, et furent faits prisonniers. | 1136 |
| Enguerrand de Courtomer, Et Robert de Mesdavid, | Chargèrent vigoureusement le comte d'Anjou au passage de l'Orne. | 1136 |
| Roger de Conches, Guillaume de Pacy, Roger-le-Bègue, Ferry, comte d'Etampes, | Mirent le comté d'Evreux à feu et à sang. | 1136 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Guillaume de Chaumont, Et Osmond son fils, | Se rangèrent du parti du duc d'Anjou. | 1137 |
| Richard de la Forêt, | Tué près son château de Saint-Paër, qu'il avait fait bâtir. | 1137 |
| Renaud de Doustainville, fils naturel du feu roi Henri Ier., Baudouin de Redvers, Etienne de Granville, | Prirent les intérêts du duc d'Anjou ; ils ravagèrent tout le Cotentin. | 1137 |
| Roger, vicomte du Cotentin, | Fut tué en voulant s'opposer aux incursions des précédens. | 1137 |
| Robert de Caen, | Se refusa d'obéir à Etienne, roi d'Angleterre et à son fils Eustache. | 1138 |
| Robert de Courcy, | Donna avis au duc d'Anjou que le comte Waleran de Meulan, Guillaume d'Ypre et Raoul de Péronne méditaient sa perte. | 1138 |

| | | Ans. |
|---|---|---|
| Robert Bertran, Et Jean de Jorre, | Furent tués dans une rencontre, ayant été envoyés à la découverte des comtes Waleran, Guillaume d'Ypre et de Raoul de Péronne. | 1138 |
| Tony, comte de Conches, | Quitta le parti du duc d'Anjou, alla en Angleterre, et entra en faveur auprès d'Etienne. | 1138 |
| Richard de Lucey, | Fut assiégé dans Falaise par le duc d'Anjou. | 1139 |
| Guillaume Trousseboc, gouverneur de Bonneville, pour le duc Eustache, | Fit brûler le bourg de Touques, d'où le duc d'Anjou fut forcé de se retirer avec les siens. | 1139 |
| Robert de Caen, fils naturel d'Henri Ier., | Passa en Angleterre avec la princesse Mathilde, sa sœur. | 1139 |
| Robert de Sableuil, | Les accompagna. | 1139 |
| Roger de Plasne, | Fut nommé gouverneur du pont d'Escheufray par le duc d'Anjou, qui se rendit maître de cette place. | 1139 |

| | | Ans |
|---|---|---|
| Robert de Marmion, seigneur de Fontenay, | Défendit Falaise jusqu'à la dernière extrémité; néanmoins Falaise se rendit au duc d'Anjou. | 1139 |
| Robert Marmion, Et Waleran de Meulan, | Se rangèrent du parti du duc d'Anjou. | 1140 |
| Jean, évêque de Lisieux, | Reconnut pour son souverain le duc d'Anjou; toute la noblesse de la Basse-Normandie suivit son exemple; le parti d'Etienne fut totalement abandonné par elle. | 1141 |
| Raoul et Richard de la Haye, | Furent les seuls gentilshommes qui se refusèrent à reconnaître Plantegenet. | 1141 |
| Ingelry et Alexandre de Bohon, Jourdain Tesson, Guillaume de Varville, | Persuadèrent aux habitans ainsi qu'à la garnison de Cherbourg qu'on leur accorderait la vie sauve; ils rendirent Cherbourg au duc d'Anjou. | 1142 |
| Gautier Giffard, comte de Longueville, | Détermina toute la noblesse cauchoise à reconnaître le duc. | 1142 |

| | | |
|---|---|---|
| Le comte de Varennes, | Voulut encore défendre Rouen pour Etienne. Rotrou, comte du Perche, y fut tué. Rouen et son château se rendirent au duc d'Anjou, qui fut reconnu souverain dans cette capitale du duché. | 1143 |
| Hugues de Gournay, | Rendit à Plantegenet le château de Lions; celui d'Arques fut également rendu et le duc d'Anjou vraiment en possession de la Normandie. | 1144 |
| Waleran, comte de Meulan, Et Guillaume de Varennes, | Allant à la Terre-Sainte, chassèrent les Maures du comté de Galice, à la prière du roi de cette contrée. | 1147 |
| Hugues de Gournay, | Refusa le service à Henri II, reconnu duc de Normandie; ce dernier lui enleva la Ferté, attendu que ce château était devenu le refuge de ses ennemis. | 1151 |
| Hugues de Neufchâtel, | Leurs domaines furent ravagés par Henri II, pour | |

| | | Ans. |
|---|---|---|
| Et Richer de Laigle, | s'être ligués et avoir reçu chez eux les ennemis du duc, | |
| Guillaume de Pacy, | Etant mort sans enfans, Pacy dépendant du comté de Breteuil, il retourna au comte de Breteuil. | 1152 |
| Le comte d'Evreux, | Ravagea les terres de Guillaume Louvet et de Roger-le-Bègue. | 1153 |
| Robert, comte de Montfort-sur-Rille, | Fit son oncle Waleran de Meulan prisonnier aux conférences de Bernai. | 1153 |
| L'archevêque de Rouen, Les évêques de Lisieux, Et d'Avranches, | Assistèrent au couronnement d'Henri II, roi d'Angleterre. | 1154 |

*Henri II fit refondre les monnaies anciennes et les fit frapper à son effigie, en* 1156.

| | | |
|---|---|---|
| Robert du Neufbourg, | Favori d'Henri II, eut l'honneur d'être nommé gardien de Marguerite de France, épouse du prince Henri, fils d'Henri II. | 1157 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Robert du Neufbourg, | Grand sénéchal de Normandie, distribua son bien aux pauvres et se fit religieux à l'abbaye du Bec-Hellouin. | 1158 |
| Simon, comte d'Evreux, | Livra à Henri les forteresses qu'il avait en France. | 1158 |
| Guillaume, comte de Mortain, | Décéda sans enfans ; son comté fut réuni au domaine du duc de Normandie. | 1158 |

*Assemblée du clergé de Normandie au Neuf-Marché, pour la confirmation du pape Alexandre III* (*), *en* 1159.

*Concile national tenu à Lillebonne, dont les actes sont perdus, en* 1161.

*Concile à Avranches, en* 1162.

| | | |
|---|---|---|
| Richard du Hommet, | Connétable de Normandie, suivi de la noblesse du duché, prit Combourg. | 1163 |
| Guillaume Talvas, comte de Séez, Jean son fils, | Abandonnèrent à Henri II le château d'Alençon et la Roche Mabire avec | |

(1) Ce fut Alexandre III qui fut l'auteur de la cérémonie des vénitiens, d'épouser la mer le jour de l'Ascension.

| | | Ans. |
|---|---|---|
| Jean de Ponthieu, fils de Guy son aîné, | toutes leurs appartenances et dépendances. | 1163 |
| Nicolas d'Estouteville, | Fit bâtir l'abbaye de Valmont-en-Caux. | 1169 |
| Jean, comte d'Eu, | En mourant laissa son comté à Henri, qu'il avait eu de la fille de d'Aubigny, comte d'Arondel, sa maîtresse. | 1170 |
| Guillaume Talvas, comte de Ponthieu, | Mourut; son aîné eut le comté de Ponthieu, et Jean son puîné, tous ses domaines de Normandie. | 1172 |
| Guillaume de Saint-Jean, | Sénéchal de Normandie, fit les honneurs de la cour du jeune Henri, à Bures, près de Bayeux, où ce prince s'était retiré pendant les fêtes de Noël. | 1172 |
| | Le jeune duc, pendant son séjour à Bures, y tint son tynel ou cour ouverte. Guillaume de Saint-Jean, sénéchal du duché; Guillaume Haimon, sénéchal | |

ANN.

de Bretagne, firent les honneurs d'un dîner où ils étaient cent dix seigneurs portant tous le nom de Guillaume, non compris les écuyers et serviteurs de ce nom. Pendant ce temps le vieil Henri tenait sa cour à Chinon, où tôt après le jeune Henri fut le rejoindre.

Guillaume, comte de Mandoville,
Guillaume, comte d'Arondel,
Raoul du Fay,
Guillaume de Courcy,
Guillaume du Homet,
Fouque Paynel,
Robert de Brincourt,
Guillaume Maingot,
Thibaut Chabot,
Geofroy le Forestier,

Signèrent les articles convenus entre Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et Hubert comte de Morienne, relativement au mariage de Jean Sans-Terre, avec Alais, fille aînée du comte de Morienne. 1173

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Guillaume Patric et ses trois fils,<br>Bernard de la Ferté,<br>Waleran d'Ivry,<br>Goscelin Crespin,<br>Gilbert de Thillières,<br>Robert de Montfort,<br>Raoul du Fay,<br>Geoffroi de Lusignan,<br>Hugues de Saint-Maure, | Prirent parti pour le jeune Henri, qui se révolta contre son père. | 1174 |
| Richard de la Barre, chancelier du jeune Henri,<br>Gautier, son chapelain,<br>Ailward, son chambellan,<br>Et Guillaume-le-Blond, | Allèrent à Alençon prévenir le roi Henri II de la défection de son fils. | 1174 |
| Henri de Lacy,<br>Hugues de Beauchamp, | Défendirent courageusement Verneuil qu'assiégeait le roi de France, | 1174 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Hugues de Gournay, | Fidèle au roi Henri II, fut fait prisonnier avec son fils, par le jeune Henri. | 1174 |
| Hugues, Raoul, et Vacœuil } De Saint-Hilaire, | Prisonniers par les troupes du roi d'Angleterre, et enfermés par son ordre à Falaise. | 1174 |
| Guillaume Patric, | | |
| Guillaume de Rulent, | | |
| Raoul de Sens, | | |
| Guillaume des Loges, | | |
| Guillaume Delamotte. | | |
| Robert de Tréhan, | | |
| Poyen le Cornu, | | |
| Renaud Pinchon, | | |
| Renaud de Chamlambert, | | |
| Enguerrand, châtelain de Trie, | Fait prisonnier par Guillaume de Mandeville. | 1174 |
| Guillaume de Mandeville, comte d'Aumale, | Envoyé en ambassade avec une foule de noblesse à sa suite, pardevant l'em- | |

Ann.

pereur, pour négocier la réconciliation du duc de Saxe, gendre d'Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie. 1181

*Le jeune prince Henri mourut, et fut enterré dans l'église cathédrale de Rouen, près l'autel de la Vierge, en* 1183.

Hugues de Nonant, archidiacre de Lisieux, Fut député vers le pape pour que ce pontife daigne employer ses bons offices pour la réconciliation du duc de Saxe avec l'empereur Frédéric. 1184

*Le prince Geoffroi, duc de Bretagne, mourut à Paris, en* 1186, *et fut inhumé dans la cathédrale. Auprès de lui est enterrée la reine Isabelle, femme de Philippe-Auguste, morte en* 1190.

*Geoffroi laissa une fille âgée de deux ans, et sa femme enceinte; elle mit au monde Arthur de Bretagne, en* 1186.

*Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, mourut à Chinon, en* 1190.

Guillaume de Mandeville, comte d'Aumale. Assista à Londres au couronnement du roi Richard, surnommé Cœur-

de-Lion, et y porta la couronne destinée à ce nouveau monarque; peu après ce sacre, Guillaume de Mandeville, comte d'Aumale, mourut. 1190

*Départ du roi Richard pour la Terre-Sainte, en* 1191.

| | | |
|---|---|---|
| L'archevêque de Rouen, Jean, évêque d'Evreux, Richard du Homet, connétable, Guillaume de Courcy, Richard de Canville, Girard Talbot, Robert de Sableuil, Bertrand de Verdun, Guillaume, chambellan de Tancarville, Robert du Neufbourg, | Ayant accompagné le roi Richard, lors de son départ pour la Terre-Sainte, signèrent, en Sicile, le traité de paix que ce monarque fit avec Tancrède, roi de cette grande île de la Méditerranée. | 1191 |

| | | |
|---|---|---|
| Gilbert de Vacœuil,<br>Hugues le Brun,<br>Jean de Piller,<br>Amaury de Montfort,<br>André de Chaverny,<br>Guillaume des forts d'Oléron,<br>Geoffroi de Rancune,<br>Amaury Torel,<br>Onfray de Veilly,<br>Raoul de Thilly,<br>Robert de la Lande,<br>Roger de Glainville, | Secoururent valeureusement les chrétiens qui faisaient le siége de St.-Jean-d'Acre. Ils parvinrent à éteindre le feu que les assiégés avaient jeté sur les échelles des anglais. | 1191 |
| Rotrou, comte du Perche,<br>Guillaume, comte de Ferrières,<br>Ingerran de Fènes,<br>Louis d'Arselles,<br>Gautier de Mony | Furent tués devant Saint-Jean-d'Acre, en secourant les assiégeans. | 1191 |

| | | |
|---|---|---|
| Renaud de Magny, | | |
| Gilbert de Thillières, | | |
| Renouf de Glauville, | | |
| Bernard de Saint-Valery, | | |
| Richard de Clères, | | |
| Richard de Canville, et Robert Turnham, | Chargés par le roi Richard de la garde du royaume de Chypre. | 1192 |
| Guillaume de Préaux, | Porteur de la bannière de Normandie à la guerre de la Terre-Sainte, ayant été fait prisonnier par les Sarrasins en place du roi Richard, s'étant dit le roi. Ce monarque ne voulut partir sans l'avoir racheté. | 1192 |
| Guillaume, fils de Raoul, sénéchal de Normandie, | Excommunié par les cardinaux-légats du Saint-Siége, pour leur avoir refusé l'entrée de Gisors, cette ville lui ayant été confiée. | 1193 |

Ann.

| | | |
|---|---|---|
| Le chancelier des Roches, et Guillaume de Préaux, | Jurèrent, sur la damnation de leur ame, que Richard, roi d'Angleterre, et duc de Normandie, garderait scrupuleusement toutes les conditions contenues au traité signé par eux et les ministres de Philippe-Auguste. | 1193 |
| Le connétable de Normandie, Robert de Harcourt, Etienne de Longchamps, | Promirent de faire jurer l'exécution du même traité aux prélats et barons d'Angleterre; et, si Richard n'en observait tous les articles, lesdits barons se rendraient dans telle prison qu'il plairait à Philippe d'indiquer. | 1193 |
| | Art. 13 et 14 du traité fait à Mantes, avant la sortie de prison du roi Richard Cœur-de-Lion. | |
| Etienne Turnham, | Chargé de la conduite des reines de Sicile, d'Angleterre et de la fille du roi de Chypre. | 1193 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| L'archevêque de Rouen, et plusieurs nobles anglais et normands; et, entr'autres, Robert de Nonant, | Restèrent pour ôtages et cautions du reste de la rançon exigée du roi Richard. | 1194 |
| Indépendamment des prélats :<br>Baudouin, comte d'Aumale,<br>Raoul, comte d'Eu,<br>Guillaume Marescal,<br>Guillaume, fils de Raoul, sénéchal de Normandie,<br>Robert Turnham, sénéchal d'Anjou,<br>Guillaume Duhommet, connétable de Normandie,<br>Hugues le Brun,<br>Raoul, chambellan de Tancarville,<br>Guillaume Martel, | Furent présens, et signèrent le traité d'échange d'Andely, du Château-Gaillard, de la forêt et autres appartenances de l'archevêque de Rouen, contre les moulins de la ville de Rouen, la ville et seigneurie de Dieppe, la terre et seigneurie de Bouteilles, la terre et forêt d'Alihermont, la ville et seigneurie de Louviers, leurs appartenances et franchises. | 1196 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Raoul Tesson, Geofroy de Sey, Robert de Harcourt, et plusieurs autres seigneurs, | | |
| Guillaume de l'Espinay, | Condamné à être pendu, pour avoir laissé échapper Hugues Chaumont, prisonnier, qui lui avait été confié. | 1197 |
| Robert de Roz, | Condamné à payer douze mille livres à Richard, pour avoir confié ce prisonnier à Guillaume l'Espinay. | 1197 |
| Le comte de Mortain, et Marcades, | Pillèrent le Beauvoisis, et vinrent assiéger le château de Milly. | 1197 |
| Les élus d'Angers et d'Evreux : Beaudouin de Béthunes, comte d'Aumale, Guillaume de Préaux, Guillaume de l'Estang, | Envoyés à Cologne pour y représenter le roi Richard à l'élection d'un Empereur d'Allemagne. | 1197 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Hugues de Nonant, évêque de Coventruy, | Mourut à l'abbaye du Bec-Hellouin, où il fut enterré. | 1198 |
| Guillaume Coq, gouverneur du château de Lions, | Combatit quatre-vingt cavaliers français, qui, par ordre de Philippe, allaient renforcer la garnison du Neufmarché; Guillaume Coq leur fit mettre bas les armes, et les emmena prisonniers. | 1198 |

*Richard, surnommé Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et duc de Normandie, mourut devant Chalus, en Limousin, en* 1199.

*Jean-Sans-Terre usurpa la couronne d'Angleterre et le duché de Normandie sur Arthur son neveu, fils de Geoffroi, duc de Bretagne, en* 1199.

| | | |
|---|---|---|
| Guillaume des Roches, | Défendit les intérêts du prince Artur de Bretagne, contre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, qui s'appropria l'héritage d'Artur. | 1199 |
| Varin de Glapion, | Nommé grand sénéchal de Normandie, par Jean-Sans-Terre. | 1200 |

| | | Ans. |
|---|---|---|
| Baudouin, comte d'Aumale, Guillaume Lemarescal, Hugues de Gournay, Guillaume du Hommet, connétable de Normandie, Robert de Harcourt, Jean de Préaux, Guillaume de Ken, Roger de Tony, Guillaume de Glapion, | Donnés en ôtages au roi de France, pour la garantie de l'exécution du traité de paix conclu avec le roi Jean-Sans-Terre; et ce, entre Boutavent et le Goulet. | 1200 |
| Les comtes et barons de Normandie, | Assistèrent au mariage de Blanche de Castille, avec Louis, fils aîné de Philippe-Auguste. | 1200 |
| Roger Bigot, Baudouin, comte d'Aumale, Guillaume d'Estouteville, Raoul, cham- | Appellés pour être témoins de la foi et hommage, rendu par le roi d'Ecosse au roi d'Angleterre. | 1200 |

| | | Ann. |
|---|---|---|
| bellan de Tancarville, | | |
| Etienne Turnham, | | |
| Robert, son frère, | | |
| Jean de Néville, | | |
| Simon de Chancy, | | |
| Girard de Cauville, | | |
| Varin de Glapion, grand-sénéchal de Normandie, | Mit le siége devant le château de Drincourt, appartenant à Raoul, comte d'Eu. | 1201 |

*Assassinat du prince Arthur de Bretagne, par son oncle Jean-Sans-Terre, en* 1202.

*Les Etats de Bretagne députèrent vers Philippe-Auguste, en* 1202, *pour que l'attentat odieux de Jean-Sans-Terre fût puni.*

*La cour du parlement et les pairs assemblés firent, en* 1202, *ajourner Jean, en sa qualité de duc de Normandie.*

*Arrêt de la cour qui déclara, en* 1202, *Jean, surnommé Sans-Terre, atteint et convaincu du parricide d'Arthur, son neveu, et comme tel, ses domaines en-deçà la mer confisqués et acquis à la couronne de France.*

| | | Ann. |
|---|---|---|
| Pierre de Meulan, | Livra le château de Beaumont-le-Roger à Philippe-Auguste, et lui prêta serment de fidélité. | 1202 |
| Hugues de Gournay, | Suivit le même exemple, et reçût les troupes du roi de France dans Montfort-sur-Rille. | 1202 |
| Robert Gautier, et Sayet de Quincy, | Rendirent le Vaudreuil à Philippe-Auguste. | 1202 |

*Toute la noblesse de Normandie, ainsi que tous les normands, considérant l'heureux succès des armes de Philippe-Auguste, et la bassesse de Jean-Sans-Terre, n'hésitèrent plus à se soumettre au roi de France.*

*Rouen, capitale de la Normandie, se rendit à Philippe-Auguste, en* 1203.

| | | |
|---|---|---|
| Jean de Préaux, Richard de Rui, Richard de Villequier, Robert de Frequienne, Gautier du Vivier, Renaud de Pierre Villette, Robert Dutilleul, | Après la conquête de Philippe-Auguste, les seigneurs ci-contre furent chargés de prononcer si le chapitre de Rouen jouissait du droit de nommer l'archevêque, ou si les ducs de Normandie jouissaient du droit de régale. | 1204 |

Gautier de Saint-Jean,
Guillaume Pauton,
Gilbert de Rainfreville,
Adam de Marelot,
Richard de Saburs,
Guillaume de la Rivraye,

Il fut décidé que les ducs de Normandie jouissaient de ce droit.

LISTE DES GENTILSHOMMES QUI, EN 1423, AU COMMENCEMENT DU RÈGNE DE CHARLES VII, SE SONT IMMORTALISÉS A LA DÉFENSE DU MONT SAINT-MICHEL.

Le sieur d'Estouteville, capitaine.
Le sieur Paisnel.
Charles Hamon.
Jean Hamon.
Le sieur Colibeaux.
Jean de Criquebeuf.
Le sieur de Crigny.
Le sieur de Guimené.
Le sieur de la Hunandaie.
Le sieur de Thorigny.
C. de Bordeaux.
Le sieur de la Hire.
Le sieur André de la Haye-Dupuis.
C. de Manneville.
Le sieur des Biarts.
Le sieur de Folligny.
Le sieur de la Luzerne.
Le sieur J. Pigace.
Le Bâtard d'Aubosc.
Le sieur C. de Brequeville.
Le sieur R. Roussel.
Le sieur de Colombières.
Le sieur P. du Gripel.
Le sieur Robert de Beauvoir.
Le sieur de Moyon.
Le sieur P. de Tournemine.
Le sieur J. de Carrouges.
Le sieur T. Pirou.
Le sieur T. de Moncair.
Le sieur de Vair.
Le sieur d'Aussais.
Le sieur de Verdun.
Le sieur G. d'Esquilly.
Le sieur de la Haye-d'Aronde.
Le sieur A. Pigace.
Le sieur L. de Cantilly.
Le sieur R. du Homme.
Le sieur de Grainville.

Le sieur de Quintin.
Le sieur de Vair.
Le sieur de la Haye Hüe.
Le sieur T. de Nossie.
Le sieur T. de la Brayeuse.
Le sieur de Rouencestre.
Le sieur de Bricqueville.
Le sieur Jean d'Espas.
Le sieur G. Prestrel.
Le sieur G. de Cuës.
Le sieur C. de la Motte.
Le sieur T. de la Motte.
Le sieur de Ploom.
Le sieur P. le Gris.
Le sieur T. de la Paluelle.
Le sieur Jean Guiton.
Le sieur Baron de Coulonces.
Le sieur de Nautrech.
Le sieur Henri de Gripel.
Le sieur François Hamon.
Le sieur F. du Merle.
Le sieur Ch. de Fonteny.
Le sieur G. le Vicomte.
Le sieur S. de Tournebus.
Le sieur T. Houel.
Le sieur H. Thesard.
Le sieur F. Heraut.
Le sieur T. de la Motte.
Le Bâtard Pigace.
Le sieur P. Deslongues.
Le sieur J. Deslongues.
Le sieur de Folligny.
Le sieur aux Epaules.
Le sieur Baron de Croubeuf.
Le sieur T. Benoist.
Le sieur I. Benoist.
Le sieur Gme. Benoist.
Le sieur Pierre de Viette.
Le sieur Robert de Brezé.
Le sieur Thomas Hartel.
Le sieur Richard de Clinchamp.
Le sieur Robert de Bricqueville.
Le sieur Charles des Moutiers.
Le sieur d'Espas.
Le sieur Estienne Auber.
Le sieur F. de Marcillé.
Le sieur Estienne d'Orgeval.
Le sieur Jean Massire.
Le sieur de la Maire.
Le sieur Robert de Nautret.

Le sieur P. Bacon.
Le sieur de Cler.
Le Bâtard de Thorigny.
Le sieur Jean de la Champagne.
Le sieur de Bruille.
Le sieur P. du Moulin.
Le sieur T. du Gonhier.
Le sieur R. de Regnières.
Le sieur Robert Lambart.
Le sieur R. de Bailleul.
Le sieur M. le Bences.
Le sieur Saint - Thomas Guerin.
Le sieur P. d'Ausseys.
Le sieur Gme. de Bourquenobles.
Le sieur Ives le Prieur Vague de Mer.
Le sieur G. Delamare.
Le sieur Henry Millard.
Le sieur F. Lambard.
Le sieur B. des Monts.
Le sieur de Crullé.
Le sieur Bastard de Cambrey.
Le sieur P. Allard.
Le sieur Robert du Homme.
Le sieur de Saint-Germain.
Le sieur J. Dravart.
Le sieur Guillaume Artur.
Le sieur J. le Carpentier.
Le sieur J. de Pont-Foul.
Le sieur G. de Semilly.
Le sieur R. de Semilly.
Le sieur R. de la Motte-Vigor.
Le sieur Jean le Brun.

Les noms de cette brave noblesse étaient inscrits en un tableau portant la date de 1427, les anglais étant alors occupés devant Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Les armes de chacun de ces gentilshommes étaient peintes à côté de leurs noms, sur ce grand tableau; mais le temps les ayant en partie effacées, on n'a pu en donner le détail.

## DES TITRES DE LA NOBLESSE.

La noblesse de Normandie n'avait, depuis Rollon, d'autres titres éminens que ceux de comte et de vicomte. Les comtes gouvernaient les provinces; ils étaient les gouverneurs et juges de ces mêmes provinces; il y avait aussi des comtes qui ne gouvernaient et ne jugeaient que les villes. Ceux-ci n'étaient pas aussi relevés en dignité; ils formaient, pour ainsi dire, un second ordre dans la noblesse, et prenaient rang dans les états-généraux après les premiers, ainsi qu'aux échiquiers.

Les vicomtes étaient originairement ceux qui tenaient la place du comte, *quasi vice comes, seu vicem comitis gerens*. Chaque ville qui avait un comte pour la gouverner et en être le juge, était obligée d'avoir un vicomte ou lieutenant du comte.

Par la suite, ces vicomtes sont devenus des juges subordonnés aux baillis, qui tenaient communément la place des prévôts. *Loiseau* prétend que ces vicomtes étaient les juges primitifs des villes; mais Basnage fait voir qu'en Normandie comme ailleurs les comtes furent les premiers juges, et qu'elles avaient leurs vicomtes ou lieutenans; et quand les comtes cessèrent de remplir la fonction de juges, les ducs de Normandie établirent des baillis auxquels les vicomtes se trouvèrent subordonnés, de même qu'ils l'étaient aux comtes. Il croit

cependant que les comtes furent appellés *tanquam vicorum comites*, comme étant les juges des villes.

En quelques villes de Normandie, l'office de maire était réuni à celui de vicomte, comme à Falaise et à Bayeux.

En quelques autres, il y avait des prévôts avec les vicomtes, comme il y en avait dans le bailliage de Gisors.

La dignité de comte précédait donc toutes les autres, et suivait immédiatement celle de duc ou souverain. Par la suite, après que Hugues-Capet fut monté sur le trône des français, on introduisit une dignité nouvelle, à laquelle on accorda le pas sur les comtes, celle de marquis en faveur des gouvernemens des frontières; ce titre devint très-commun. Il n'y eut presque point de gentilhomme ayant un peu de fortune qui ne se fit appeller marquis; c'est aussi ce qui a fait dire à un de nos poëtes français :

> Depuis que dans l'Etat on s'est emmarquisé,
> On trouve à chaque pas un marquis supposé.

Au surplus, cette dignité ne fut point admise sous la souveraineté des ducs de Normandie.

Après les comtes et les vicomtes, les barons occupaient le troisième degré; ils étaient les anciens leudes ou feudataires, qu'on considérait comme les premiers seigneurs, parce que les baronnies étaient autrefois les premières seigneuries après la souveraine, et les premiers vassaux.

Une baronnie se composait de plusieurs fiefs ou de plusieurs châtellenies réunies et incorporées tellement, qu'elles ne produisaient qu'un seul hommage; de même qu'un comté réunissait plusieurs baronnies, et un duché plusieurs comtés.

Ce qui constituait une châtellenie n'était pas seulement le droit d'avoir un château avec juridiction, le châtelain pouvait empêcher qu'aucun autre que lui fît bâtir des forteresses dans l'étendue de sa châtellenie.

Avant l'hérédité des fiefs, les châtelains n'exerçaient que par commission.

Les chevaliers bannerets étaient des vassaux qui pouvaient lever bannières, étendards, cornettes et compagnies de gens de guerre, et qui devaient servir avec bannière, selon la condition de leurs fiefs. Ces chevaliers bannerets étaient infiniment au-dessus des autres chevaliers, qui n'étaient qualifiés tels, que lorsqu'ils prouvaient une noblesse paternelle ancienne.

Les bacheliers étaient les seigneurs qui avaient des châteaux relevant de quelque comté, vicomté, baronnie ou châtellenie, avec droit de justice : ils marchaient sous la bannière dont ils relevaient.

Les écuyers étaient inférieurs aux chevaliers et aux bacheliers; ils étaient les principaux vassaux des fiefs à bannières, et devaient servir à la guerre avec leurs seigneurs.

Les vidames étaient à l'égard des évêques ce que les vicomtes étaient à l'égard des comtes; ils représentaient

les évêques relativement aux droits temporels, et rendaient la justice aux vassaux du prélat. Ces offices ont été ensuite changés en fiefs relevant de leurs évêques. Beaucoup d'entr'eux ont même pris le nom des villes épiscopales, quoique leurs seigneuries en fussent fort éloignées.

A l'exemple des hébreux, qui, pour conserver la mémoire de leurs tribus, avaient coutume de prendre le nom de leurs pères en ajoutant *de ben*, les normands disaient Jean fitz Robert, Robert fitz ralph, etc. Cet usage, qu'ils ont porté en Angleterre, s'y est conservé de même que les surnoms normands, qui sont ceux des plus grandes familles. Tels sont les noms de Mortemer ou Mortemart; Warren ou Varennes; Albigny ou Aubigny, Tankerville, d'Evreux, Monfort, etc. Il n'y a pas un fief en Normandie qui n'ait donné le nom à quelques familles d'Angleterre.

## DES DROITS IMPOSÉS EN NORMANDIE.

Dans le partage de la Neustrie, Rollon, comme nous l'avons dit, ayant assigné à chacun de ses compagnons une portion de sa conquête, eut, en qualité de souverain de ses nouveaux Etats, une part telle qu'il put soutenir le rang de la dignité dont il était revêtu. En effet, les domaines des ducs de Normandie étaient considérables; la preuve s'en acquiert facilement par les fondations qu'ils ont successivement faites et qu'ils ont singulièrement enrichies.

Néanmoins chaque feu ou ménage payait un droit au prince; ce droit était connu sous le nom de *fouage*, appellé dans la basse latinité *foagium* et *focagium*. Quelques auteurs, en cherchant l'étymologie de ce nom, donnent à ce droit une origine fort ancienne. Quelle que soit leur opinion, je pense que les souverains, dont les vastes domaines consistaient principalement en forêts, où chaque feu ou ménage s'approvisionnait des bois nécessaires à sa consommation, suivant les chartes et priviléges accordés à chaque communauté d'habitans, le droit de fouage était la rétribution due au souverain, propriétaire des forêts; c'était le revenu de son domaine, calculé sur la valeur des bois et la consommation de chaque feu. Ce qui justifie mon opinion, c'est le nom donné au droit qu'avaient

les communautés de couper du bois dans la forêt, droit connu dans toutes les chartes sous le nom d'*affouage;* en quelques endroits on le nomme *fournage*. On l'a aussi appellé *fumarium tributum;* Spelman l'appelle *tributum ex foco;* en Angleterre, *cheminagium*.

Ce droit eut son origine en Normandie avant qu'il eût été établi par-tout ailleurs; aussi n'y a-t-il aucune province de France où il y ait eu plus de chartes constitutives des *droits d'affouage* avant la suppression faite par nos rois. Après la conquête de Philippe-Auguste, le roi de France percevait le droit de fouage comme duc de Normandie; on le lui payait tous les trois ans, ce qui est constaté par l'ancienne Coutume de Normandie, partie 1, chap. 15. Il est parlé du fouage dans la charte commune de Rouen de l'an 1207, et dans une Chronique de la même ville de l'an 1227.

Sous Charles V, le droit de *fouage*, pour la solde des troupes, était de quatre livres pour chaque feu.

Charles VII rendit le fouage perpétuel; et, depuis ce temps, il prit le nom de *taille* qui devint une taxe personnelle.

Les rois, en portant atteinte au gouvernement féodal, afin d'accroître leur puissance, se trouvant obligés de salarier leurs forces militaires, on imposa d'abord le droit connu sous le nom d'*aides*. Ce n'était originairement que des subsides volontaires et passagers, que les sujets fournissaient au prince dans des besoins pressans, et sans tirer à conséquence pour l'avenir; mais

elles furent converties en impositions obligatoires et perpétuelles.

Ces aides furent établies sous le règne de Charles V vers l'an 1370 ; elles n'étaient qu'à raison d'un sou pour livre du prix des denrées. Les besoins de l'état les firent monter successivement à des droits beaucoup plus forts.

Les différentes impositions connues sous le nom de gabelles, datent de l'an 1332. Elles s'étendaient sur les draps, les drogueries, les épiceries, enfin sur le sel, qui, avant Philippe-le-Long, était livré au monopole des marchands qui rançonnaient les consommateurs. Philippe-de-Valois, par lettres du 20 mars 1342, établit des greniers à sel; il adressa ces lettres à Guillaume Pinchon, archidiacre d'Avranches, à Pierre de Villaines, archidiacre en l'église de Paris, et à M. Philippe de Trye, trésorier de Bayeux.

Les lettres de Charles V, de 1359 (il était alors régent du royaume), établissent le prix marchand du sel, en raison de l'éloignement des dépôts établis dans les ports de mer. Les gages des cours souveraines ayant été assignés sur les droits de gabelle, cela donna lieu de faire encore différentes augmentations sur ces droits.

Les vingtièmes n'ont été établis que depuis 1710, sous Louis XIV; on ne percevait alors qu'un dixième avec la capitation, qui n'a pas été supprimée depuis. En 1750, le vingtième fut établi pour l'extinction des dettes de l'état.

Le tabac qui se vendait librement, au moyen d'un droit de trente sous qu'il payait à l'entrée, devint, en 1674, un privilége exclusif.

Les trois généralités composant la province de Normandie, supportaient toutes ces espèces d'impositions. D'après le compte de M. Necker, elles s'évaluaient à cinquante-sept millions, dont la généralité de Rouen payait. . . . . . . . 27,400,000 liv.
celle de Caen. . . . . 15,200,000
et celle d'Alençon. . . 14,400,000

Ce ministre estimait que, d'après la population de cette grande province, chaque habitant supportait une charge de vingt-neuf livres seize sous par tête.

Il établit la population de Normandie à un million neuf cent treize mille âmes, divisée ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Rouen. . . . . . . | 740,700 | 1,913,000. |
| Caen. . . . . . . | 644,000 | |
| Alençon. . . . . | 528,300 | |

Ce qui donne onze cent soixante-dix habitans par lieue quarrée.

La population de la Normandie, par l'abbé Expilly, offre à peu de chose près les mêmes résultats. Il évalue

| | | |
|---|---|---|
| la généralité de Rouen à. . | 747,956 | 2,030,541. |
| celle de Caen à. . . . | 703,727 | |
| celle d'Alençon à. . . . | 578,858 | |

Ce qui excède l'évaluation de M. Necker de cent dix-sept mille cinq cent quarante-un habitans.

Cette variation dépend des temps et des circons-

tances, du plus ou moins de faveur où étaient les nombreux ateliers de cette province; des différens traités de commerce avec les puissances de l'Europe, de la libre navigation des mers. En général, on doit considérer que la population augmente en raison de l'aisance que procure le travail; elle diminue par l'oisiveté et le désœuvrement, parce que l'ennui et le découragement jètent l'homme dans toutes sortes de débauches et de perversités qui nuisent à la population.

La population des cinq départemens de l'ancienne Normandie est portée, de nos jours, à deux millions cinq cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-dix-huit individus, ce qui établit une différence au plus, avec les calculs de M. Necker, de cinq cent quarante-six mille six cent cinquante-sept habitans. Cela n'est certainement pas exact, parce que la portion du Perche, réunie au département de l'Orne, était de la généralité d'Alençon, sauf peut-être une ou deux lieues quarrées; cette portion est d'ailleurs évaluée dans la population de cet ancien ministre des finances. Or, il est impossible qu'après vingt-quatre années de guerre, et la stagnation de la plus grande partie des établissemens, la population de cette grande province se soit accrue dans cet espace, sur le calcul de M. Necker, de plus de cinq cent mille âmes, et sur celui de l'abbé Expilly de six cent soixante mille cent quatre-vingt-dix-huit personnes.

Ce qui démontre plus clairement encore cette erreur,

c'est qu'en réunissant la portion du territoire du département de l'Eure à celui de la Seine-Inférieure ainsi que celle réunie au Calvados, afin de rétablir l'étendue de la généralité de Rouen, il s'ensuivrait que la population de cette ancienne généralité serait actuellement de plus de douze cent mille individus, et conséquemment accrue de près de cent cinq mille ; ce qui est moralement impossible, quand bien même toutes les circonstances les plus favorables y eussent concouru. Or il est malheureusement plus que démontré que depuis 1792, aucune circonstance n'a favorisé la population.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

# TABLE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

---

FIN DE LA TABLE.

## TOME TROISIÈME.

### ERRATA.

Page 11, ligne 7, *au lieu de* il a laisé, *lisez* il a laissé.
Page 27, ligne 8, *au lieu de* à qui, *lisez* que.
Page 27, ligne 13, *au lieu de* la rendent, *lisez* la rend.
Page 29, ligne 11, *au lieu de* qui était un des sept bailliages, *lisez* un bailliage qui était un des sept de la Normandie.
Page 47, ligne 9, *au lieu de* mourut à Rouen, *lisez* mourut à Rome.
Page 86, lignes 13 et 14, *au lieu de* pendant son séjour à Rouen, *lisez* pendant son séjour à Rome.
Page 204, ligne 15, *au lieu de* à la méthode qu'on y fait, *lisez* à la méthode qu'on y suit.
Page 212, ligne 8, *au lieu de* mais il se tint à Véru, *lisez* mais il se tint à Vern.
Page 285, ligne 13, *après* la Martinière, *il faut un renvoi* (2).
Page 291, ligne 10, *au lieu de* l'étiole pourrit, *lisez* s'étiole, pourrit.
Page 315, ligne 11, *après* Callimaque, *il faut un renvoi* (1).
Page 315, ligne 18, *au lieu du renvoi* (1), *il faut le renvoi* (2).
Page 338, ligne 21, *au lieu de* Dangean, *lisez* Dangeau.
Page 340, ligne 13, *au lieu de* l'espace, *lisez* l'espèce.
Page 342, ligne 1re., *au lieu de* Saint-Malo, *lisez* Saint-Lo.
Page 491, ligne 13, *au lieu de* une différence au plus, *lisez* une différence en plus.

